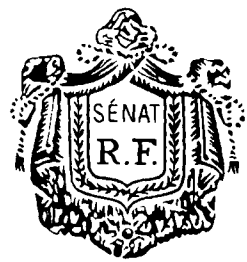


CHAMBRE DES PAIRS

BIBLIOTHEQUE DU SENAT



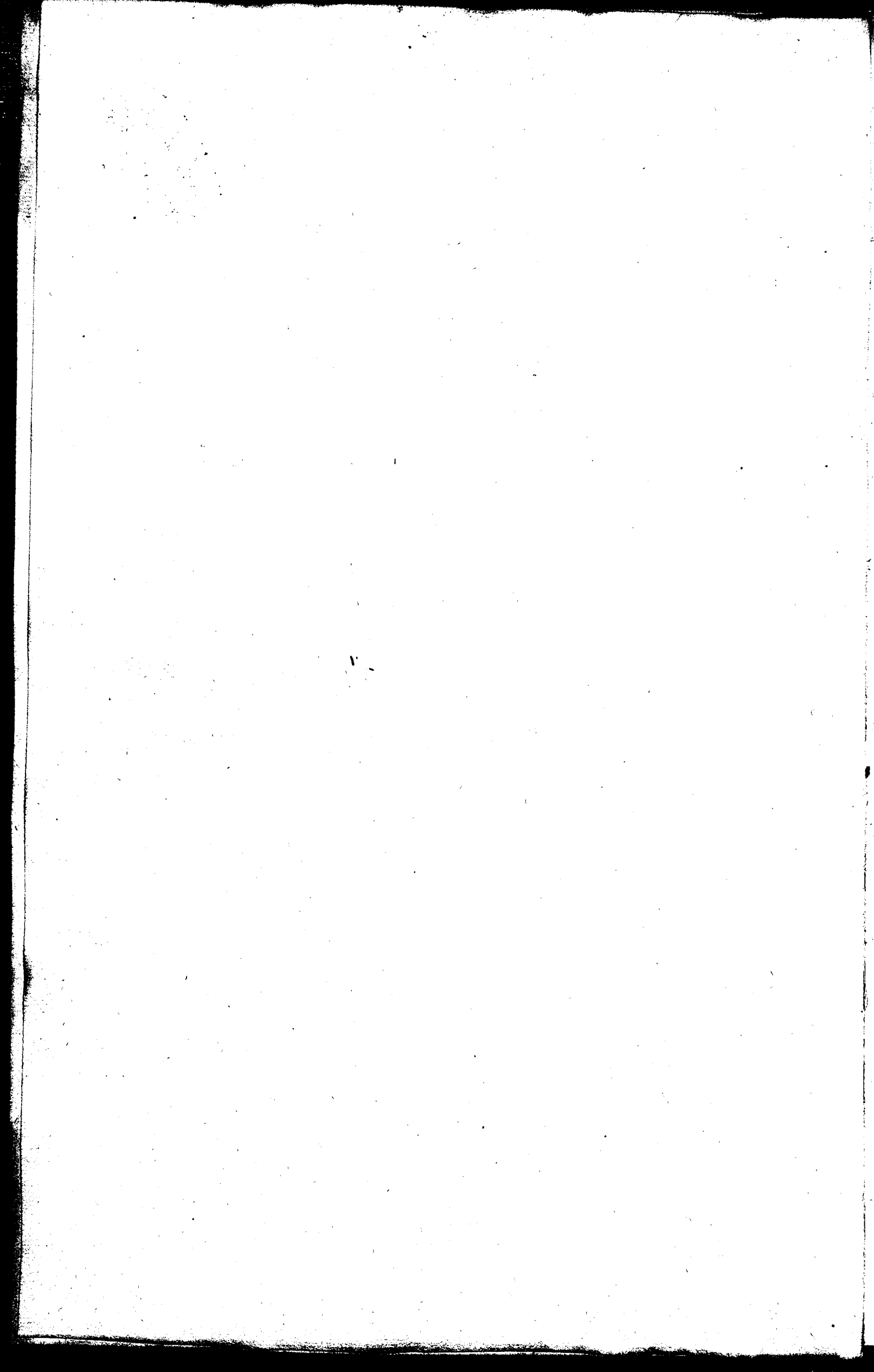
S0000000235272

3FPM142

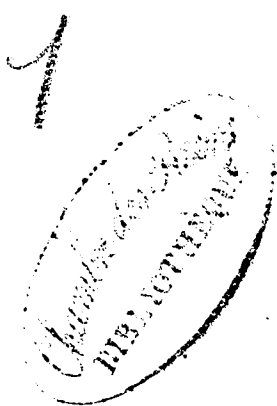
3 FPM 142

1043

142



9004



Conspiration

Du 19. aout 1820.

Notes

Sur les Débats qui ont eu lieu devant la
Cour des Pairs, pendant les audiences
Des 7. 8. 9. 10. 11. 12. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 21.
22. 23. 24. 25. 26. 28. 29. 30. 31. Mai. 1^{er}. 2.
4. 5. 6. 7. Juin 1821.

Recueillies par J. A. Deroste,
Greffier assermenté près le Tribunal de 1^{er}
Instance du Département de la Seine, &
Secrétaire du Parquet de la Cour des Pairs.

2

Audience Du 7. Mai 1821.

La Cour se réunit à midi.

On procède à l'appel nominal des nobles pairs: 164 sont présents.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Audience Du 8. Mai.

La Cour se réunit à midi.

appel de M. M. les pairs.

Le greffier lit l'ordonnance relative aux contumaces et les procès verbaux de publication et affiche de cette ord.^{ce}

M^{re} le Procureur g.^{al} requiert que par un seul et même arrêt il soit statué tant à l'égard des accusés présents qu'à l'égard de ceux absents.

La Cour se retire pour délibérer et rend un arrêt ainsi conçu:

Audience Du 9. Mai.

La Cour se réunit à midi.

On procède à l'appel nominal; le seul pair qui soit absent est M. le Duc De Cayen. M. F. le Président annonce que la maladie de sa femme l'avait obligé la veille de quitter la séance avant la fin.

M^{re} le Procureur Général a la parole et présente à la Cour l'exposé des faits.

Après cet exposé, le greffier donne lecture de la liste

A

Des témoins à charge, et de celle des témoins à décharge.

Le 1.^{er} témoin est introduit, s'incline son nom et prête serment.
Un incident s'élève : Un avocat prétend établir que le témoin
Petit est un dénonciateur ; M.^{le} le Procureur g.^{al} réplique : C'est
la différence qui existe entre le dénonciateur et le révélateur.
La séance est levée après ces discussions.

Audience Du 10. Mai.

1.^{er} Témoin
Petit (cousin)

La Cour se réunit à midi.

N.^{os} avant la Déposition de ce
Témoin une Discussion —
s'élève entre les avocats et
M.^{le} le Procureur général
relativement à Petit que
l'on veut présenter à la
Cour comme Dénonciateur.
M.^{le} le Proc.^{g.} soutient que
c'est un révélateur.
M.^{le} de Natismail
discute ce point de droit.

Le 1.^{er} témoin est introduit et fait la déposition suivante
" Le 15 août 1870 j'étais dans une chambre à la Caserne à
" S.^t Denis ; un voltigeur vient me prévenir que deux bourgeois
" me faisaient demander. Je descends, le sergent de planton
" à la porte du quartier, me dit que ces deux bourgeois m'attendaient
" chez Henry traiteur ; je m'y rendis de suite, et j'y trouvai
" Gaillard et Robert Natou en habit bourgeois.
" ils m'invitèrent à prendre un verre de vin avec eux, j'acceptai.
" et me mis à table. Ils me demandèrent si j'avais servi.
" Je répondis que oui. Ils me dirent qu'ils ne doutaient pas
" que j'étais un brave, que j'étais bien connu. que M.^{le} Delarivière
" avait donné de bonnes notes sur mon compte : " mon cher
" Petit votre fortune militaire est faite vous n'avez plus
" rien à nous cacher ; vous êtes franc et loyal mon cher,
" bientôt il y aura un changement de Gouvernement et vous
" serez tout très heureux.

Ils me dirent ensuite que s'ils me connaissaient mieux
ils m'en diraient davantage, et m'invitèrent à dîner pour

Le lendemain en m'engageant à aller Nidal, mais non Valentin. Il partit en me dormant rendez vous chez Lasbarrieres.

J'allai trouver Nidal et lui rendis compte de ce qui venait de m'être dit, puis j'allai chez mon Colonel auquel je racontai tout — Il me donna une lettre qu'il me chargea de porter au Général Ducrot Fosquet. Ce dernier me fit quelques questions, et me dit: Demain je t'enverrai un officier en 1/2 solde à qui tu pourras tout dire et qui se chargera de tout.

Le lendemain 16 — Je me rendis avec Nidal chez Lasbarrieres. Robert et Gaillard n'y étaient pas, mais j'eus Nidal à leur fenêtre. nous montâmes dans leur chambre d'où nous partîmes bientôt pour nous rendre au Grand Turc. Chacun faisant ils me dirent: vous avez passé une bien mauvaise nuit, vous croyiez être rendus. Lasbarrieres nous avait dit que tu étais un gredin de Royaliste. Il y avait à l'auberge du grand turc 10 ou 12 couverts préparés. On se mit à table Robert, Gaillard, moi, Nidal, deux adjudans de la légion du bas Rhin et des sergents majors que je ne connais pas.

Deux officiers, dont un habillé en vert, accompagné de Nautil auquel ils manquaient deux doigts. Ce dernier dit qu'il était bien aise de voir les sous officiers de la Garde en bonne intelligence avec ceux de la meute.

On but à la santé de l'indépendance et de la liberté.

Les adjudans du bas Rhin ne parlèrent pas.

Nautil avait demandé du vin de Bordeaux.

Nautil vint s'asseoir auprès de moi et me dit: il s'agit seulement d'un changement de Gouvernement; quel bonheur quand nous nous promènerons ensemble bras.

J'étais avec de vous au jardin Des Tuilleries; il me dit encore
 qu'un seul particulier avait souscrit pour 300. mille francs
 qu'on avait des munitions, de l'artillerie; que des Officiers
 de mon régiment étaient gagnés, que trois faubourgs de
 Paris devaient se joindre à eux et fournir chacun 6,000.
 hommes. il me promit le grade de Capitaine; je
 répondis que c'était bientôt gagné.

Nautil se retourna vers la table et dit amusez-
 vous bien et sortit, après avoir fait signe aux adjudants
 qu'ils étaient chargés de payer la Dépense.

Vidal et moi manifestâmes le désir de vous retirer
 en disant que nous étions de semaine. nous prîmes d'abord
 la route de S. Denis, puis rentrâmes par un autre chemin
 dans Paris, et nous allâmes rendre compte au Général
 Ducoet Losquet — nous retournâmes ensuite à S. Denis
 et rendîmes également compte le soir à notre Colonel.

Le 17. Aout Chenard vint me trouver à S. Denis
 il était porteur d'une lettre de M. Ducoet Losquet:
 je lui dis tout ce que je savais. nous allâmes à lauberg
 du Grand Curc; les adjudants n'y étaient pas; j'écrivis
 à Robert et Gaillard.

Robert vint seul; me demanda quel était ce
 bourgeois qui m'accompagnait; je lui répondis que c'était
 un Officier à la 1/2 solde basé.

La conversation commença en parlant de campagne
 militaires. Chenard dit à Robert: tout ce que l'on
 me conte, ce sont des enfantillages. Robert lui répliqua
 la chose est bien certaine: je voudrais pouvoir vous en dire
 davantage; le pilote me la défend — Cet entretien

avait lieu sur le boulevard où était survenu Gaillard. Le
Pilote arriva lui-même au cabriolet. On dit voilà le
Capitaine Nautil. Ce dernier me dit; voilà deux gredins
de mouchards qui vont à la carrière pour tâter nos jamaes
jeux, allez-y.

J'y allai avec Gaillard, je leur parlai, ils s'éloignèrent.
Quand je revins Nautil me dit: "à vous la main pour
chasser ces gens-là. J'en ai beaucoup, mais ce ne sont pas de
ceux-là. La conversation continua entre Chenard et Nautil:
ils parlaient campagne. — Chenard lui dit: il n'y a rien
de certain. Nautil répondit: la chose est décidée, si vous
me dénoncez cela n'empêcherait pas la chose de réussir
et vous, vous n'irez pas loin.

Nautil tira de sa poche un portefeuille bien garni sur
lequel il écrivit le nom de Chenard, et dans lequel nous
aperçûmes quelques billets. Nous témoignâmes notre
surprise. Ce n'est rien, dit Nautil, un seul particulier
a souscrit pour 500 mille francs. il m'offrit ensuite
vingt Napoléons de 20. francs, en me disant qu'un sous
officier n'étant pas riche, je devais accepter; que c'était
un mois de solde de capitaine. Je refusai. Nautil
s'éloigna en disant qu'il se rendait à la réunion. J'allai
avec Robert et Gaillard jouer au billard et nous nous
séparâmes.

Nautil m'avait parlé de M. Delavenderie, il
m'avait dit que c'était un bon C..... qu'il devait me
parler bientôt et commencer en me demandant des
nouvelles de mon épouse. Plus demanda encore si M.
Delavenderie et M. Hutteau m'avaient déjà parlé;

8
Je lui répondis que non, mais qu'ils avaient l'air de se
sourire lorsqu'ils me rencontraient.

Le 17. ou le 18. Dans la Salle Du rapport, le soir Mr.
Delavenderie, étant avec Mr. Butteau, me souhaita le bon
jour et me demanda en effet comment se portait mon
épouse et si j'avais de la famille; je lui répondis que non
et que cela n'était pas nécessaire quand on n'était pas riche.
Cela vint de ma réplique Mr. Delavenderie. Ensuite il
me dit qu'il devait y avoir un changement de Gouverneur

Mr. Butteau ne disait rien et ne faisait qu'appro-
cher Mr. Delavenderie m'offrit un verre de brandy, j'acceptai.
Arrivé au face du Café des quatre Saisons, il aperçut
Mr. Bernardel sur le seuil de la porte, et me dit
n'entrez pas là, voilà ce lâche de Bernardel.

Mr. Delavenderie me demanda de nouveau si je
voulais de l'argent, m'engagea à donner à dîner aux autres
sous-officiers du régiment - il m'en cita plusieurs, me dit
que beaucoup d'officiers étaient dans le complot, et me
nomma mon Capitaine et mon sous-lieutenant.

En passant devant les fenêtres de Mr. Delachaux, je
dis à Mr. Delavenderie: Voilà un homme qui a beaucoup de
confiance en vous: il me répondit: il est trompé, il est
cuit et beaucoup d'autres. J'avais oublié de parler de ce fait.

Il me dit ensuite que l'on avait appris par la télégraphie
que le piémont était en insurrection, que la Prusse était
en révolution, que le Roi était déchu.

Je lui observai que si il y avait en France une révolution
les alliés y rentreraient, il me répondit que l'on était
sûr de Vincennes où était le brave Crotoff.

Robert

Je ne m'attendais pas qu'un sous-officier de la garde Royale
se permettrait de pareilles faussetés. Il en impose de plus
des 3/4. Je le jure sur l'honneur.

Il dit que j'ai fait venir du vin de macon. Cela est faux.
Il dit que j'ai prétendu sortir du même régiment. que lui.
Cela est faux. — Je ne lui ai pas affirmé qu'il y aurait
un changement de gouvernement; j'ai dit seulement
que le Capitaine Nautil m'avait dit de lui dire qu'il y aurait
un changement de gouvernement. — Il ajoute par phrasier,
il change les niemens; il n'est pas permis de prêter un
serment pour venir se laver dans le sang des malheureux.

Nautil il est vrai m'a remis les noms de cinq sous-
officiers et m'a envoyé avec Gaillard à S. Denis en nous
chargeant de leur dire qu'il devrait y avoir un changement
dans le Gouvernement.

Gaillard

Il est vrai que le Capitaine Nautil m'a dit, Vous
accompagneriez Robert à S. Denis, il a le nom de cinq sous-
officiers que je connais. — On n'a parlé que de choses
vagues — On n'est pas d'accord sur le nombre de serments
il n'y en avait que six.

Le 17. sur le boulevard j'en ai pris aucune part à la
Conversation. — J'ai vu à la vérité dans la bourse de
Nautil 10. ou 15. pièces de 20. francs.

Robert

Il prétend aussi que j'ai dit que Lasbarrieres
m'avait dit qu'il était un gredin de Royaliste. cela est faux.

1. de M. M. les Dairs

Petit et Nautil ont-ils parlé seuls et bas ?

Robert

Je n'ai entendu que ces mots; Nous serions un monstre si.....

Gaillard ~ 19

1. Noble Soid ~

Je n'ai rien entendu.

Robert persista-t-il à nier qu'il ait parlé à Petit d'un changement de Gouvernement ?

Robert ~

Je lui ai dit que Nautil m'avait chargé de le lui dire.

Gaillard ~

Confirmez la réponse de Robert.

1. de M. M. les Pairs ~

Dans quel but Robert croyait-il que Nautil l'avait chargé de porter cette nouvelle ?

Robert ~

Nautil m'avait dit les Comaîtres

M. le Président à Petit ~

L'adjudant Gaillard est-il arrivé sur le boulevard après ou avant Nautil ?

Petit ~

Je ne m'en souviens pas.

M. le Président à Petit ~

Vous rappelez-vous la conversation qui a eu lieu à St. Denis chez le m. de Vin-Henry ?

Petit ~

Robert m'a dit que bientôt il y aurait un changement de gouverner.

M. le Président ~

Qui vous porta à aller chez notre Colonel ?

Petit ~

Parcequ'il me dit que le changement de Gouvernement était certain et que la famille royale devrait s'en aller.

Robert ~

Je n'ai pas parlé de la famille royale.

J'ai par bu à la Santé de la liberté et de l'indépendance.

Je ne connais le nom de pilote que depuis mon arrestation.

Le Cap. Nautil a demandé d'entrer de Bordeaux, il n'y en

avait pas ; on en a apporté d'un ailleurs que ce lui que nous

busions. Nautil n'a porté aucune Santé. Le Lieutenant

de platoon à la barrière qui accompagnait Nautil est M.

Bailey.

M. le Président ~

Petit, Connaissez-vous Nautil avant le dîner du grand turc ?

Petit ~

Non, M. J.

1. De M. M. les pairs

Qu'est-ce qu'ont dit Robert et Gaillard par un changement de Gouvernement ?

Gaillard

Un changement de Ministère.

Robert

Et moi de même.

M. le Procureur g. al

Puisque Robert prétend qu'il n'attachait aucune idée aux mots de changement de Gouvernement, pourquoi a-t-il reçu 300. francs pour faire boire la troupe et acheter de la serge pour les Drapeaux ?

Robert

Il avoue avoir reçu cette somme de Nantil, mais dit qu'elle lui a été remise le 18 au soir en sortant de chez le Sieur Chenard - qu'il l'avait fait boire et lui avait tenu contre la famille royale des propos qu'il n'ose répéter. et que c'est le lendemain matin qu'il l'a rendue à Nantil, en lui disant que sa conduite était affreuse; que Nantil lui demanda s'il était fou, lui dit que l'affaire avait lieu la soir même; qu'il s'en alla et ne retourna au quartier que le lendemain matin.

Il avoue encore que les premières ouvertures faites par Nantil remontent à la fin de juillet, mais il dit qu'à l'origine Nantil ne lui a tenu que des propos vagues; que peu de jours après dans la rue Nantil lui en parla encore sans suite. qu'à quelques jours de là dans la chambre, il lui dit que ce changement serait une belle chose.

Enfin Robert avoue encore que des menaces lui ont été faites par Nantil dès le 10 - ou le 12 - mais il prétend ne pas s'en rappeler en quels termes.

2. Lemoine

Nidal

Déposé: Le 15. août dernier vers deux heures de l'après-midi.

12
midi, Deux adjudans de la meurtre habillés en bourgeois
vinrent demander Petit à la caserne à S^t Denis.
Vers 4 heures Petit m'apprit que ces Deux adjudans lui
avaient dit qu'il allait y avoir un changement de gouverneur
nous allames aussitôt en rendre compte au g^{ral} Duvault
notre Colonel.

Le 16 - je me rendis avec Petit chez Lasbarrieres d'habitans
de tabac; ces Messieurs n'y étaient pas; nous les aperçumes
à la fenêtre de leur quartier, nous nous y rendimes,
Robert vint au devant de nous, et nous conduisit dans sa
chambre, où se trouvaient sept ou huit personnes; il ne
fut question de rien dans cette chambre. nous nous rendimes
à l'auberge du grand Cur; le couvert était préparé pour
10 ou 12 personnes. Lorsque l'on fut échauffé par le
vin on parla de la conspiration. Un officier en haute
-col entra dans la chambre et dit: "Je suis bien aise de
voir les sous-officiers de la garde en bonne intelligence
avec ceux de la légion."

Nantil arriva: Ces Messieurs disent voilà le Silotte.

Il demanda du vin de Bordeaux. Nantil et Petit
causèrent ensemble et moi avec Gaillard.

Nantil se tournant vers moi me dit: "pour nous
il est inutile que j'avoue parle, vous avez la figure
d'un vrai libéral. La moitié de la police est pour nous
nous voulimes nous retirer ensuite chacun de notre côté."

Le 17 - je ne fus pas à Paris.

Le 18 - je me rendis chez Lasbarrieres où je trouvai
Gaillard, Delamarre, Robert, et d'autres s. officiers
dont j'ignore les noms. - alors, je crois que

c'était Gaillard, me proposa à dîner.

13

Ces messieurs parlaient bas, je demandai ce que c'était. Je leur dis que j'étais obligé de retourner à S.^t Denis, et je les invitai à venir dîner avec moi.

Gaillard y vint avec un adjudant du barthin nommé Sculfort. — nous prîmes un cabriolet et il ne fut question de rien pendant la route.

Pendant le dîner Gaillard et moi nous parlions du complot, Sculfort écoutait et ne disait rien.

Je sortis sous prétexte d'aller chercher un cigare; sur l'escalier je demandai à Gaillard quel était cet homme (Sculfort) qui nous écoutait sans répondre. Je rentrai et m'adressant à Sculfort je lui dis que depuis une heure il nous écoutait sans rien dire; qu'il connaissait notre secret, et qu'il fallait qu'il s'expliquât — Je pris mon chapeau et mon épée, et je lui dis d'en faire autant.

Alors Sculfort me dit; je n'ai plus que vous, la Légion doit marcher sur Vincennes; je veux aller faire ma malles.

Mais, dis-je, que fera ton du Roi?

Gaillard me répondit, il faut du sang!

Je lui dis; je ne suis pas dans le cas de porter la main sur mon Roi.

Gaillard répliqua, si moi non plus, Sculfort fit la même réponse.

Un bourgeois qui arrivait de Paris, nous demanda ce que nous faisons là, nous dit qu'il y avait des patrouilles de gendarmerie. — nous nous séparâmes.

Le 19. à cinq heures du matin je me rendis à la Caserne Popincourt pour trouver Sculfort. nous allâmes

Dans une auberge où nous buvions du vin blanc : Il s'y
trouvait beaucoup d'officiers ; je ne me rappelle que
celui de Mr. Bredart que j'entendis prononcer.

à la fin du dîner Mr. Bredart dit qu'il voulait
faire remplacer, il ne le put pas.

Nous allâmes ensuite à la Courtille pour chercher
Moderyck, nous ne le trouvâmes pas - nous fûmes
chez Lasbarrieres. - Gaillard m'invita à dîner, j'acceptai
pendant le dîner un sergent que je ne connais pas, vint
et dit " tout va bien ; je quittai les officiers, ils sont
tous contents et font sauter les bouhours.

Nous allâmes au Café ; un adjudant par côté d'un
survint et dit, nous sommes perdus tout est découvert

Nidal interpellé par M. le Président s'il reconnaît
les accusés Bredart et Moderyck, répond qu'il ne
reconnaît ni lieu ni lettres, mais qu'il a entendu
nommer Moderyck.

M. le Président — Étienne Nidal, le 16 au dîner du grand Eury, quel a
été le sujet de votre conversation avec Gaillard?

Nidal — Nous causions toujours des moyens qu'on prendit pour
le Complot.

Gaillard — Le témoin se trompe il était à table entre Jacob et
Berroy.

M. le Président — que s'est-il passé à l'arrivée du Capitaine Nantil ?

Nidal — Quand le Cap^{te} Nantil est arrivé on s'est levé
et ces messieurs ont dit Voilà le Silotte : Nantil a
dit j'ai bien aisé de voir par tous officiers de la

18

garde avec ceux de la légion, il demanda Du Nui de Bordeaux
et son but à la santé de la liberté.

Gaillard avoue que l'on a dit Noix à la pilotte, mais nie la
santé portée.

M. Le Président. — Quel était le sujet de votre entretien avec Gaillard
lors du dîner à St. Denis le 18. août ?

Vidal. — Pendant le dîner, Gaillard et moi nous entretenions du
Complot — Sculfort ne disait rien — je sortis pour
chercher un cigare: en rentrant j'allai à Sculfort: —
vous ne dites rien! "ja suis mécontent; vous pourriez
vous trahir; je pris mon chapeau et mon épée et lui
dis d'en faire autant — Gaillard me dit: si tu succombes
je te remplacerai. Dans l'escalier Gaillard m'avait
dit, qu'il fallait absolument le faire parler.

Je n'ai rien entendu de la conversation de Nautil et
Petit. mais ce dernier m'a déclaré que Nautil lui avait
dit que 22. légion, la Gendarmerie et la moitié de la
police lui étaient dévouées. que le drapeau tricolore était arboré
aux frontières.

Je me rappelle seulement que Nautil a dit; vous
n'avez pas besoin de sortir de vos rangs; Neillez
seulement vos officiers.

En allant au grand Parc ils nous dirent, (je crois
que c'est Gaillard) qu'ils avaient eu des inquiétudes de
s'être ouvert à nous.

M. Le Proc. g. al. — Le 16. lors du dîner n'expliqua-t-on pas à Vidal ce
que c'était que la pilotte ?

Vidal

On me dit qu'il y en avait un dans chaque Légion,
que c'était celui qui était chargé des affaires.
Je ne puis me rappeler qui me dit cela.

S. M. M. les Juges

Qu'entendait-on par chargé des affaires?

Vidal

C'était relativement au complot.

S. M. M. les Juges

Pourquoi Vidal qui voulait tout révéler à ses chefs
s'exposait-il à être tué dans le Duel qu'il proposait
à Sculfort?

Vidal.

Je savais bien qu'il ne viendrait pas; je voulais le faire
parler.

3. Lemoine
Chenard.

M^r. Lorguin avocat ayant témoigné le désir que
Chenard fut entendu immédiatement après Latit et Vidal, M^r.
le procureur g^{al} déclara qu'il ne s'y oppose nullement.
En conséquence Chenard introduit l'écluse sur son nom, prononça
dit qu'il est capitaine en réforme, attaché présentement et
depuis 10-mois à la police militaire.

M^r. Dumont avocat demanda s'il ne serait pas
convenable que la Cour fut avertie de la qualité de
Chenard qui a fait des dénonciations.

M^r. le Procureur g^{al} déclara ne pas insister pour
que ce témoin soit entendu, et s'en rapporta à la
sagesse de la Cour.

La Cour se retire pour délibérer.

L'audience est ensuite reprise, et M. le Président
déclara que la Cour a décidé que le Lemoine Chenard
serait entendu.

Chenard.

Comme depuis 9-mois les faits ne sont plus bien
présents à ma mémoire, j'ai prié la Cour de vouloir bien

17

Son référer à mes Dépositions écrites, et m'interroger
là Dessus.

M. le Président — Ce n'est ni par voie de témoignages écrits, ni par voie
d'interrogatoire que l'on doit procéder, mais par voie
de Dépositions orales; recueillir vos Souvenirs.

Chénard — Déposé: à l'époque où déjà l'autorité militaire était
instruite qu'il existait un commencement de conspiration,
elle me fit venir et me donna ordre de me transporter
à S. Denis auprès du S.^r Le Petit sergent major du 2.^e
Régiment de la garde. — J'y allai avec une lettre de M.^r
Ducoet Losquet qui je remis à Petit: nous nous rendîmes à
l'auberge du grand Curé, où nous nous trouvâmes parler
à plusieurs de la meurtre. nous leur écrivîmes. Robert
vint seul, me dit qu'il était question de faire un
changement de gouvernement: de proclamer Napoléon
2. et de détroner le Roi. nous allâmes sur le boulevard
extérieur, Nautil arriva. Il me dit qu'il y avait déjà
« plusieurs insurrections; que le Drapeau tricolore était
« déjà arboré à Vitry.

Je vous nomme, ajouta-t-il, chef de bataillon au nom
de Napoléon 2. Il écrivit ensuite mon nom et mon adresse
sur un agenda volumineux qu'il tira de sa poche, et où
mon nom put à peine trouver place.

Le lendemain sur mon invitation Robert vint
dîner chez moi. — Le lendemain 19 août vers 7 heures
et demie du matin j'allai chez Nautil qui me dit: «
« La Conspiration éclate ce soir; vous aurez une Det
« Compagnies de la légion de la Meurthe; vous marcherez

18
" au Chateau; en cas De mon Succès, nous nous réunirons
sur la route De Vincennes; nous avons De garder Du Corps
vous sachez ce que vous avez à faire.

Je lui demandai le nom De chef, il m'écrivit les
noms De trois généraux sur un papier Dont j'ai fait
Le Depot.

1. De M. M. les Dairs - Nommez-les!

Chénard -- Lafitte et Merlin. Le 3. Mautil ne crut pas
nécessaire De l'écrire parceque, me dit il, j'étais un
enfant De la révolution et que je Devais le connaître. M

Plusieurs Dairs - Son nom!

Chénard -- C'est M. De Lafayette.

sur interpellation Chénard dit " il y avait Dans mon secrétaire une tabatière
sur laquelle était le portrait De Bonaparte, comme il
se trouve Des pièces De S. f. avec à cette effigie; je l'ai
montré il est vrai à Robert, mais en lui disant seulement
Connaissez vous cela?

Je n'ai point cherché à entraîner Robert ni à
l'encourager. Je ne voulais et ne pouvais provoquer,
cela était trop éloigné De mon Coeur.

Demande -- Quel était votre but en montrant cette tabatière à Robert?
Chénard -- Je voulais gagner sa confiance.

sur interpellation Chénard -- Je jure sur mon ame et conscience que je n'ai
jamais prononcé qu'avec respect le nom Du Roi.

M. Parquin -- Chénard, d'ailleurs selon le témoin Latit, n'a-t-il pas
dit qu'il ne voulait pas servir De S. f. comme cela!

Chenard — Je jure que non.
 Petit interpellé — Je ne me rappelle par ces propos, mais Chenard a témoigné de la répugnance à servir.

M. de M. M. les pairs — Pour quel motif avez vous engagé Robert à venir chez vous?

Chenard — Quand Nautil nous quitta sur le boulevard, il me dit il faut voir ces messieurs.

Robert était arrivé le 1.^{er}, Gaillard ensuite, Nautil en 3.^o

M. Villon Barrot — D'après ses Déclarations le témoin Chenard a avoué qu'il devait faire partie de l'exécution; en ce cas, qu'il nous donne des détails sur cette exécution?

Chenard. — Nautil m'avait dit de me transporter à la légion de la manette, qu'il devait en prendre le commandement, et me donner une compagnie de nobles. que nous marcherions sur le château.

M. Routhier — à quelle époque Chenard a-t-il connu Nautil?

Chenard — J'ai connu Nautil à la même époque que Robert et Gaillard. Ca doit être le 17. Aout.

Audience du 11. Mai.

M. Lemoine.

C. Drouault.

C. Drouault — Dépose: Le 17. aout dernier j'étais chez moi, Petit sergent major de mon régiment que j'ai toujours connu pour un brave et loyal militaire, est venu me dire que deux bourgeois l'avaient fait demander par un volontaire; il se rendit chez le nommé Henry m. de vin et y trouva ces

20
Deux bourgeois qui lui dirent qu'ils étaient au jeu avec
sous officiers dans la légion de la meuthe, et qu'il leur
avait été désigné comme un brave par un officier de
son régiment lieutenant de grenadiers, grand, blond
ayant de petites moustaches. La conversation s'engage
ils lui dirent qu'il était question d'un changement
dans le gouvernement ou de gouvernement, ils lui
donnèrent rendez-vous pour le lendemain chez
Lasbarricere,

Petit vint me faire part de tout; j'écrivis à
Mr. le Comte Ducoat Losquet; Petit fut porteur
de ma lettre. à son retour il me remit une autre
lettre de Mr. Ducoat Losquet, qui m'autorisait à lui
accorder toute permission nécessaire afin de suivre &
connaître l'affaire.

Le lendemain Petit et Nidal allèrent au rendez
vous, où ils trouvèrent Robert et Gaillard, qui les
conduisirent au grand Curc; Chemin faisant on avait
parlé de la conspiration; dis on Douha couvert était
préparé.

Petit m'a dit qu'étant à table il est arrivé un
officier et un bourgeois; que ce dernier fut salué du
nom de pilote et témoigna sa satisfaction de voir les
sous officiers de la garde réunis avec ceux de la légion.

Robert ou Nantil dit à Petit, que c'était Mr.
de laenderie qu'il avait désigné et qu'il y avait seize
officiers du régiment sur lesquels on comptait.

Le lendemain Petit me dit que la conspiration avait
beaucoup de consistance, que l'on comptait sur Kincames

21

Dans l'après midi du 17, Robert ou Nautil avait dit à Petit, que Mr. Delaverdrie lui parlerait et commencerait par lui demander des nouvelles de sa femme.

Mr. Delaverdrie dit à Petit que le Séimont était en insurrection; que le Drapeau tricolore était arboré aux frontières; il lui cita les noms Croyoff, Cochet, Nilmejane et Buteau, ce dernier qui était présent ne disait rien et avait l'air d'approuver.

Mr. Delaverdrie et Buteau allaient fréquemment à Paris, le jour, la nuit, sans permission.

Petit lui dit encore que passant avec Mr. Delaverdrie devant le logement de Mr. Delachaux, il lui avait dit: Voilà un brave officier qui a confiance en vous, et que Delaverdrie lui avait répondu, il est trompé, il est cuit comme beaucoup d'autres.

Il lui dit de plus que Mr. Delaverdrie lui avait offert de l'argent; et que Nautil lui avait dit que l'on marcherait sur les tuileries pour y arborer le Drapeau National.

M. M. les pairs - Au témoin: Pouvez vous préciser quant et combien de fois l'accusé Buteau a déouché sans permission?

Le Témoin - Je ne puis le dire.

Buteau - insiste pour que le témoin s'explique à ce sujet et prétend n'avoir jamais déouché.

Le Témoin - Si vous n'avez pas déouché, j'ai eu tort de le dire, mais Mr. Delachaux me l'a dit; au surplus je ne l'affirme pas.

5. Lomon
233
Sculfort.

Dépose: J'avais été invité à dîner par le Boulanger de la Légion nommé Dellier demeurant à S. Denis, j'invitai Gaillard à m'accompagner; Nidal se trouvait avec lui ce nuit avec nous; C'est Nidal qui a payé la voiture; arrivés à S. Denis, Nidal ne voulut pas entrer chez ce boulanger, pro que, dit-il, il lui avait frustré un bon de 80. livres de pain

Le boulanger avait diné: Nidal nous invita à dîner avec lui à la maison blanche.

Nidal et Gaillard parlèrent de complot. je ne disais rien: Nidal et Gaillard sortirent: un quart d'heure après lorsqu'ils rentrèrent, Nidal me dit, vous connaissez mon opinion, vous ignorez la nôtre! il faut tirer tirer l'épée pour me tirer de là, je dis j'en sais peut être plus que vous

Le lendemain matin à la Caserne nous fumes la goute: je retournai au quartier; au bout d'une heure je revins puis je quittai de nouveau Nidal pour aller à la Chéris, après quoi j'allai à la nouvelle France.

Sur interpellation le témoin dit: pendant le dîner à S. Denis Nidal et Gaillard causaient ensemble et ils disaient: qu'il devait soupçonner y avoir un changement de Gouvernement.

Si j'ai dit que j'en savais peut être autant qu'eux, c'était pour me retirer d'avec un homme qui ayant frustré un bon chez un boulanger, pouvait être capable d'autres choses.

Le lendemain en entrant au quartier, je vis le S. Nidal descendant de voiture, et lui dis, vous allez boire la goute

Gaillard

23
Modenysk et Bredart ne m'ont parlé de rien.

Sur interpellation dit : Sculfort à s^t. Denis a dit : je suis pressé : je dois retourner à mon corps ; au cas d'événement je dois faire ma valise : j'en sais plus que vous.

6^e Lemoine
Benny (Alexis)

Dépose : Étant en garnison à Courbevoie je fus invité par Charpenay sergent de la légion de la Fayette à me rendre à Paris le 17. août.

En arrivant à la Caserne, un sergent qui se trouvait à la porte, me demanda mon nom, et me dit : je vous attends. il me conduisit au Café. Depierre et Charpenay y vinrent peu de temps après ; ils me conduisirent dans leur chambre, et me demandèrent comment je me trouvais dans le régiment : Depierre dit au sergent d'aller commander le dîner à l'auberge du grand Turc ; j'accompagnai le sergent. Depierre, Charpenay et deux sergents du 5^e régiment de la garde arrivèrent bientôt : on dîna : on se donna des poignées de mains qui figuraient des doubles N. - Nautel ne vint pas à ce dîner : on chanta une chanson à la louange de Bonaparte.

Dans la chambre, Charpenay m'avait dit : il est question de remettre Napoléon sur la tête : je pris cela pour une plaisanterie. On avait montré des petits aigles : ils avaient dit, nous avons des chevaux, des pièces de canon, Nivernais va se rendre à nous : à la fin du dîner, l'on dit que l'on était sur de réussir.

Après le dîner, Depierre et Charpenay nous reconduisirent jusqu'aux Champs Élysées, et là, ils me

viuent, tenez vous prêts, en arrivant vous pourrez quitter
votre habit de Caporal et prendre celui d'officier.

pendant le dîner, ils me donnerent l'aigle dont
j'ai fait le dépôt, en me disant garde cela, c'est un
signe que tu seras Des noties.

M. le Procureur g.^{al} ~ Par qui était signé le billet dont vous avez parlé?
Le témoin ~ Par Charpenay. le voici.

Charpenay auquel ce billet est représenté, le reconnut
pour être de lui.

s. Pair. --- Qui a donné l'aigle au témoin?

Le témoin ~ Un jeune sous-officier de la meurtre dont j'ignore le nom.
Le témoin sur interpellation examine chacun des
accusés de la légion de la meurtre et déclare qu'il
connaît pas parmi eux le sous-officier qui lui a donné
l'aigle.

Depierreux ~ Interpellé de s'expliquer sur ces faits, les nie tout
et déclare qu'ils ont seulement dit qu'ils avaient pu
à ce que la paix se fit sitôt.

Il déclare encore que lors des précédentes interpellations
il était troublé, et qu'il a dit beaucoup de choses
qui ne sont pas vraies; mais que c'est maintenant qu'il
dit la vérité.

J. Lémoin.

Bernard ~ Dépose: En aout 1820, Depierreux vint à Combervais
j'étais alors en garnison: nous primes un verre de vin
ensemble; il m'engagea à aller le soir à Paris.

Deux ou trois jours après, le 15 ou le 16, je reçus

23

une lettre par laquelle il m'invitait à dîner pour le lendemain.
Je vis Petit dans la cour, je lui fis part de la lettre que j'avais
reçue et il me dit avoir reçu lui-même une pareille invitation.

Le lendemain nous vîmes à Paris à la caserne de la
nouvelle France. Charpenay y était. Je trouvai également
Henry caporal de mon régiment. On but de la bière, un
sergent de mon régiment et un fourrier étaient là: Henry
partit pour aller faire préparer le dîner; nous restâmes
avec Depierris, et peu après nous nous rendîmes au Grand-
-Eure, où nous bûmes en attendant que le dîner fut prêt:
nous nous mîmes à table au nombre de 7, on dîna: après
avoir bu, on chanta, d'abord des chansons militaires, et des
chansons qui n'étaient pas à chanter. un sergent tira de
sa poche un aigle. Je dis à Petit que je ne voulais pas me
faire arrêter.

M. le Président ~ Quels propos a-t-on tenu pendant le dîner?

Le Lémoin ~ On n'en a tenu aucun; un sergent a tiré de sa poche l'aigle
qui a passé de main en main.

Il ignore ce qu'est devenu cet aigle.

Depierris ~ Quelles sont les chansons qu'on a chantées?

Le Lémoin ~ Ces chansons parlaient de Bonaparte. — C'est après
ces chansons que l'on s'est ému de quelques paroles.

S. Lémoin.

Petit (Pierre) ~ Dépose: Le 15 ou le 16 août, j'avais une permission pour aller
à Paris; je rencontrai Depierris, nous bûmes un verre de
vin; à mon retour je le rencontrai encore, nous bûmes bouteille.
trois jours après je reçus une lettre de Depierris qui
m'invitait à aller à Paris le lendemain. J'allai au rendez-

2
- nous avec Bernard qui avait aussi été invité. nous nous rendîmes à la Caserne de la nouvelle France, on bu de la Bière, puis on alla à l'auberge du grand Curc, nous étions 6 ou 7. Depierreux, Charpenay, Bernard, Henry, un sergent de la légion de la mort et moi; pendant le dîner, j'ai vu paraître un aigle de jugulaire que l'on embrassait; il paraissait que l'on regrettait le temps passé Messieurs, dis-je, croyez vous que nous soyons venus ici pour nous faire arrêter! peu après nous nous séparâmes.

Le témoin ~ Sur interpellation dit: en entrant dans la chambre de Depierreux, j'y trouvai le Caporal Henry qui était arrivé avant nous: je n'y ai entendu tenir aucun propos.

M. le Président ~ Et l'auberge, a-t-on chanté?

Le témoin ~ Oui, moi j'ai chanté la chanson: plus on est de fou plus on rit

Le témoin ~ Sur interpellation, j'ai vu rouler cet aigle et j'ai vu embrasser par les uns et par les autres.

9. témoin.
Jacob.

Dépose: Le 16-août je fus, ainsi que mon camarade Berkoy, invité par les adjudants de la légion de la mort. l'invitation était signée de Gaillard: nous nous rendîmes à leur Caserne où nous trouvâmes Robert et Gaillard. en descendant de leur chambre nous rencontrâmes deux sergents majors de la garde; nous allâmes à l'auberge du grand Curc; nos couverts étaient préparés. pendant le dîner, deux personnes entrèrent; une d'elles demanda du vin de Bordeaux; celle vêtue en habit bourgeois s'assit auprès de Robert et causa à voix basse avec lui.

- 27
- un Pair — A-t-on bu à l'indépendance et à la liberté ?
- Le Cémoin — On n'a porté aucune santé.
- un Pair — A-t-on appelé cet individu le Pilote ?
- Le Cémoin — Je ne l'ai pas entendu.
- Petit (édme) — Sur interpellation Dit : On a bu à la santé de la liberté,
de l'indépendance et à celle des braves.
- Vidal — Interpellé sur le même fait déclare ; On a bu à la santé,
de l'indépendance et de la liberté.
- Jacob — Je n'ai rien entendu de semblable.

10.^e Cémoin

berzog — Dépose : Aucun des accusés que je connais ne m'a parlé d'une conspiration : je suis allé avec Jacob, Gaillard, Robert et deux sergents-majors de la garde dîner au grand Eure : il ne s'y est rien passé de nouveau ; pendant le dîner, deux personnes survinrent : l'une d'elles était en habit bourgeois : on l'appelait Capitaine ; j'ai su depuis que c'était le Capitaine Nantel : il demanda d'urin de Bordeaux, il n'y en avait pas ; il dit, je suis content ^{vous} de voir en bonne intelligence ensemble : il alla se placer auprès du Sergent-major Petit : il lui parla, après lui avoir serré la main : On n'a porté aucune santé.

On n'a pas parlé de pilote : Nantel a serré la main de Petit avec lequel il paraissait très intime.

Audience du 12. Mai.

11.^e Cémoin.

Dalliet — Dépose : Vers neuf heures du matin, un Caporal me

remet un billet signé Gaillard qui m'invitait à dîner.
 lendemain je me rendis au Grand turc vers 6 1/2 ou
 7 heures du soir.

On me dit de chanter. Je le fis.

Petit et Nidal se retirèrent, et nous aussi.

Ce doit être le 16. ou le 17. août.

Le dîner était fini quand j'arrivai.

Je vis dans cette auberge Petit, Nidal, Gaillard, Robert
 et 2. ou 3. sous-officiers dont je ne sais pas les noms.

Je n'ai entendu tenir aucun propos.

Les trois sous-officiers m'ont dit qu'ils n'avaient pas
 dîné là.

M. le Président — Interpelle Gaillard de s'expliquer sur cette déposition.

Gaillard — J'ai pu inviter Salliet à venir dîner avec moi, mais
 je ne m'en souviens pas, cela avait lieu souvent entre
 les sous-officiers.

Salliet — Le témoin Nidal s'est trompé; il a déclaré que le 19
 étant allé dans un café j'étais venu annoncer que tout
 était découvert et que nous étions perdus: j'ai seulement
 dit qu'il y avait un piquet commandé dans ma légion
 je ne prétends pas incriminer le caractère de Nidal
 mais il a donc une mémoire bien perfide!

M. le Procureur g.^{al} — Rappelle que tous les témoins et les accusés doivent
 s'exprimer avec décence et modération.

Nidal — Salliet a dit tout est perdu ou tout est découvert,
 vient de commander un piquet.

Salliet — Cela est faux, je le jurerais sur la tête de mon père.

12. L'émoin.

Liebmann — Dépose: Un Dimanche, jecrois, Gaillard et Robert sont venus dans mon auberge. — ils m'ont demandé un endroit à part en me disant qu'ils allaient venir dîner et qu'ils seraient trois ou quatre. Ils sortirent pour aller chercher à la caserne le sergent major Petit; peu d'instants après ils sont revenus, sont entrés dans la chambre que je leur avais préparée, et m'ont dit d'envoyer Petit lorsqu'il arriverait.

Ils ont dîné ensemble et m'ont payé; je n'en sais pas plus.

1. point — Demanda à Robert: si lorsqu'il s'est rendu à S.^t Denis, Nautil lui avait promis de lui rembourser la dépense qu'il pourrait y faire?

Robert — Nautil ne m'en avait pas parlé.

le Président — Est-il vrai que vous avez demandé une chambre particulière?

Robert — Je ne m'en souviens pas.

Gaillard — même réponse.

13. L'émoin

Rabm — Dépose: Je ne sais rien de tout.

le Président — y a-t-il eu dans votre auberge deux dîners de S. officiers les 16- et 17- août?

Le témoin — Oui, M^r, mais je ne sais ni les noms des S. officiers ni les jours; je connais les jeunes gens qui venaient chez moi, mais pour autre chose, je ne sais rien de tout.

Robert — C'est à sa femme que j'ai payé le repas.

14. Lemoine.

J.^m Rabin ~ Dépose: Je connais Robert et Gaillard, ils fréquentent mon auberge.

Un jour, que je ne puis préciser, ils sont venus dîner à la maison avec plusieurs autres s. officiers il y avait 6 ou 7 couverts. Le soir il est survenu quelques personnes, mais je ne puis donner aucun détail. En achanté; je ne puis dire quelles chansons Le premier dîner a été payé le lendemain 18 ou 22.
On m'avait dit que si il se présentait un capitaine je devais le laisser monter.

un Pair ~ Quel est le sous officier qui avait fait au témoin cette recommandation?

Le témoin. ~ Je ne sais lequel, je ne m'en rappelle pas.

Robert et Gaillard sont interpellés et soutiennent que ce ne sont pas eux.

Charpenay. ~ Le témoin voudrait-il bien déclarer dans quelle chambre a eu lieu le dîner du 17, et si cette chambre, qui était ouverte, n'était pas près de celle des Officiers?

Le témoin ~ Cela est vrai.

15. Lemoine.

Lasbarrieres ~ Dit, je ne sais rien.

M. le Président ~ Rappelez votre mémoire: avez vous entendu les s. officiers de la légion de la mevette tenir quelques propos dans votre boutique?

Le témoin ~ Aucun.

M. le Président ~ Pour quel motif avez vous engagé Robert et Gaillard à se défendre du sergent major Petit en leur disant qu'

21
était un gradé de Royaliste.

Le témoin — Je n'ai pas dit cela : je ne pourrais pas le dire : je n'ai jamais eu aucun sujet de me plaindre de Petit ; au contraire il m'a rendu des services et je n'ai pu le calomnier.

M. le Président. Avec vous dit au moins à Robert et à Gaillard que Petit était un Royaliste ?

Le témoin — Je n'ai tenu aucun propos.

16.^e Témoin

Bachelier. — Dépose : Je n'ai eu de relations qu'avec le Capitaine Nautil qui logeait chez moi.

Je voyais venir tous les jours chez lui, son Sergent-major, son fourrier et des musiciens.

Il y voyait rarement venir des bourgeois ; seulement j'en ai vu dans les derniers temps.

M. Nautil n'était point dans l'opulence, car il ne pouvait me payer ce qu'il me devait.

Environ huit jours avant son départ, il m'a remis 150 francs parce que la veille je lui avais déclaré formellement que s'il ne me payait pas je ne pourrais le garder chez moi.

M. le Président — Demande au témoin s'il reconnaît les accusés Dumoulin, et Béard pour les avoir vus venir chez Nautil ?

Le témoin — Je ne reconnais aucun de ces messieurs.

M. le Président — Nautil sortait-il fréquemment ?

Le témoin — C'était un homme brague : dans les derniers jours il sortait plus fréquemment qu'auparavant.

M. le Président — Du 15- au 18- aout avez-vous remarqué que des agents de police rodent autour de votre maison ?

Le témoin — Je n'ai remarqué personne.

un Pair — Quel jour, pour la première fois, Des agents de police militaire ou civile se sont-ils présentés au Domicile de Nautil ?

Le témoin — Je ne puis le dire : j'étais absent de Paris ; lorsque je suis arrivé ma femme m'a dit que vers quatre heures elle était montée dans sa chambre pour lui demander s'il voulait dîner et qu'il lui répondit : non, je veux me reposer ; vous me garderez mon dîner que ce fut le même soir à 8 heures qu'on vint pour l'arrêter.

un Pair — Connaissez vous quelqu'un de votre nom dans les environs de Béfort ?

Le témoin — Non, je n'y connais qui que ce soit.

17. Lémoin
8^{me} Bachelier

Dépose : Le Capitaine Nautil logeait dans ma maison il ne nous payait pas exactement ; peu de jours avant son départ il m'a payé 150 francs à compte sur 160. qu'il me devait. il venait chez lui beaucoup de monde principalement des musiciens de son corps ; comme il était capitaine de musique, on en faisait presque tout les jours chez lui. Je n'ai pas remarqué si ma maison était surveillée.

Ce fut le samedi 19. vers 11 heures du soir qu'un Com.^e de police s'est présentée dans ma maison pour arrêter Nautil.

La police a passé la nuit dans la maison.

M^r. Nautil n'était pas rentré

33

M. le Président — à quelle heure Nautil est-il sorti de chez lui le Samedi 19 ?

Le témoin — Ce jour vers deux heures d'après midi il était revenu dans sa chambre : j'y montai, et lui demandai s'il voudrait dîner une heure plutôt, c'est-à-dire à 4 heures. il était sur son lit, et me dit qu'il voulait se reposer et ne dînerait qu'à 5 heures.

Vers quatre heures et demie il est sorti et n'a plus reparu.

un Cois — Nautil avait-il beaucoup d'argent au moment où il vous a remis les 150^f ?

Le témoin — C'est par à moi qu'il a payé, mais à mon mari.

M^r. Bachelier — interpellé sur le même fait répond : il lui a apporté ces 150 francs en argent, parce que je lui avais déclaré que je ne pourrais pas le garder plus longtemps s'il ne me payait pas.

un Cois — Demande à la Dame Bachelier s'il y a plusieurs issues à sa maison.

La D^{me} Bachelier — Il n'y a qu'une seule porte ; il n'y a pas de portière.

Le 19, au soir les officiers de police se tenaient dans ma Cuisine de manière à ce que personne ne pouvait entrer ni sortir de ma maison sans être aperçu par eux.

un Cois — Nautil Découchait-il ?

Le témoin — M^r. Nautil rentrait habituellement à 10 ou 11 heures du soir, jamais plus tard ; il n'a Découché qu'une seule fois dans les derniers temps ; il mangeait avec nous, mais il manquait quelques fois.

18^e Lemoine.

Martin (Claude) — Dépose : Je n'ai pas remarqué les personnes qui allaient chez le capitaine Nautil : Je n'étais pas chez

lui Continuellement; j'y venais le matin, j'y restais
toute la journée, jamais j'en ai entendu aucune
conversation relative à des mouvements.

Le 19. Août entre 6- et 7- heures Du soir j'ai vu passer
Capitaine Mantil devant la porte Du quartier, il était
vêtu en habit bourgeois et portait un chapeau rond,
ne l'ai pas vu depuis le matin entre 10- et 11- heures
qu'il était sur soulit et avait l'air troublé par la peur
de son portefeuillon et de sa bourse: je les cherchai, les
trouvai et les lui rendis. la bourse pouvait contenir
5. à 6. Cents francs en or. Je n'ai pas vu ce que contenait
le portefeuillon, je ne l'ai pas ouvert.

Le témoin — Sur interpellation. — à 7. heures le 19, lorsque j'ai
vu le Capitaine Mantil devant la porte du quartier
ses favoris n'étaient pas coupés et il avait ses habits
Ordinaires.

Quand quelqu'un venait chez le Cap.^e Mantil
je n'étais pas toujours là, j'entraînais et je sortais.
Le témoin Martin s'est-il aperçu que le capitaine
Mantil était surveillé par la police?

Le témoin — Je ne m'en suis pas aperçu.

Seulement un jour que je ne puis pas préciser 8. ou 9.
jours avant notre Départ de Paris, un homme se présenta
après son Départ le Cap.^e Mantil me demanda si je le
connaissais. je répondis que non: Le Cap.^e Mantil
dit cependant vous devez le connaître il est de votre
pays; c'est le Colonel Nixiot qui a commandé les
partisans.

Le témoin — Sur interpellation.

Je ne reconnais pas m. m. Dumoulin, Berard, Delaverdrie, Crogoff, monchy, Sauset, Mallent pour les avoir vu venir chez le Capitaine Nautil: j'y ai vu venir quelques fois l'adjudant Robert.

Jamais le Cap.^{te} Nautil ne m'a envoyé porter aucune lettre au Bakard.

M. Parquin. — J'ai quelques raisons de croire que le colonel Niriot est attaché à la police civile, civile ou militaire: je prie M.^r le président de vouloir bien en vertu de son pouvoir — discrétionnaire faire appeler le Colonel Niriot.

M. le Président. — Le pouvoir discrétionnaire appartient au Président seul; je délibérerai dans ma loge si la présence de ce témoin peut être utile aux débats et à la manifestation de la vérité.

un Pair — Je le conteste et je demande que le Colonel Niriot soit appelé.

un autre Pair — Demande que Chenard soit confronté avec Martin.
Chenard est absent on levoie chercher.

19. Témoin
M. Langier Villard

Témoin discrétionnaire. Déclare: j'ai déjà dit n'avoir eu aucun détail des antécédents de la Conjuraton.

Le 17. Aout à 10 heures du soir je fus appelé au Conseil des ministres: on m'y donna connaissance d'une Déclaration du Sargent major Petit qui désignait le Cap.^{te} Nautil et plusieurs officiers et s. officiers de ma légion

26
comme participant au complot. Je demandai de suite
l'arrestation des individus désignés. Les ministres,
sans doute par des motifs de haute considération,
m'ont défendu de les faire arrêter: j'ai reçu l'injonction
de ne pas faire appeler le cap. Nautil. On exigea
ma parole d'honneur; je la donnai.

un Pair ~ Nous eut-il été possible de faire arrêter Nautil ?
Le témoin ~ Je l'aurais pu dès le 18, mais cela n'aurait été défendu
un autre Pair ~ Le Colonel a-t-il au moins pris quelque précaution
pour assurer l'arrestation de Nautil ?

Le témoin ~ On n'avait enjoint de ne prendre aucune mesure qui
pût faire connaître que Nautil était l'objet d'une enquête
particulière. Ce Capitaine est venu au Corps le 26-
juin 1816. avec une nomination particulière du
ministre: il rentrait alors des prisons de Russie.
il n'avait aucun instruct militaire, il était léger, très
indiscret; il n'avait que de demi-connaissances, aucune
influence au Corps. C'est pour cela que je lui avais donné
la Direction de la musique; je ne croyais pas qu'un tel
homme put être l'objet d'une surveillance spéciale de
ma part.

J'ai commandé pendant cinq ans la légion de la
meurtre, elle n'a jamais été dans l'indiscipline.

Le témoin ~ Sur interpellation répond: le 17. août j'eus un billet
de M. le Comte de Rochefoucauld; j'allai chez lui, il
me dit qu'il me conduisait au conseil des ministres
en route il me dit, Colonel il y a une conjuration. etc.

37

adjudants sous officiers, un adjudant major, un Capitaine
nommé Nautil y prennent part

Arrivés au conseil, on ~~est~~ ~~est~~ ainsi que j'ai déjà dit la
Déclaration de Latit: je demandai l'arrestation des
inculpés: la chose me fut défendue parceque cette arrestation
partielle pouvait nuire au plan concerté pour découvrir
les ramifications.

Le témoin, Sur autre interpellation - Le 19. aout vers 6. heures du
soir, deux agents, l'un de la police civile l'autre de la police
militaire sont arrivés chez moi à une demi-heure de
distance: ils se sont trouvés ensemble et ont essayé
d'exécuter les ordres dont ils étaient porteurs.

L'agent de police militaire était un chef de Bat.^{em}
L'agent de la police civile m'est inconnu. il ne savait
pas l'adresse de Nautil car il me la demanda et je la
lui donnai.

Malgré les recherches que j'ai pu faire je n'ai
trouvé dans ma légion, aucune trace de commencement
de mouvement.

En sortant du conseil des ministres il était tard.
le Vendredi 18. Sous prétexte de l'inspection qui allait avoir
lieu, j'ai fait retirer les pierres à feu et la poudre, mais
seulement les pierres en baril; les soldats avaient
conservé les pierres qu'ils avaient dans leur gibecière.

Mme Poiv, Demande à la Dame Bachelier si le 19. aout vers
6. heures du soir quelqu'un est venu chez elle pour
demander le Cap. Nautil?

La D^{me} Bachelier - Répond: qu'elle ne s'en souvient pas.

Martin confronté à Chenard ne le reconnaît pas pour l'avoir vu venir chez Nautil.

Chenard ~

Lorsque le 19. août vers 7. heures du matin je me rendis chez Nautil, je fus surpris de le voir parler librement devant son domestique qui était occupé à arranger des effets dans une malle; Nautil me répondit: cet homme sait tout vous pouvez parler librement.

Je ne puis reconnaître ce domestique.

Quand j'arrivai chez Nautil il y avait dans sa chambre deux personnes que je ne connais pas.

Je travaillais sous les ordres de M^{rs}. Ducoet L'Esquet, et je recueillais les renseignements que je pourrais recueillir à Messieurs les Marseillais assemblés.

Dumoulin ~

Je ne suis allé qu'une seule fois chez Nautil. M. le Président, j'ai examiné la figure de Chenard je la reconnais pour l'avoir vu souvent à la Bourse, et me rappelle que lors de son trouble du mois de Juin il fut un daceur qui, se mêlant aux groupes qui se formaient, paraissait approuver les mouvements populaires, et affectait de donner du tabac dans une tabatière sur laquelle il y avait le portrait de Bonaparte.

Chenard ~

Jamais je ne suis allé à la Bourse. C'est à l'état major de la garde que je faisais mes rapports.

Lorsque le 19. au matin j'entrai chez Nautil il y avait dans ou peut être trois personnes; une d'elles partit, je causai confidentiellement avec Nautil survinrent un ou deux Cabriolats contenant deux ou trois personnes; Nautil dit, C'est trop de

Le 12. Mai.

39

monde à la fois. Je me retirai = Je ne sais par qui est
entré chez Nantil.

Chenard ~ Sur interpellation.

Je ne suis par resté chez Nantil, parcequ'il était
urgent que je prérivisse de suite l'autorité que
l'exécution était fixée au soir même.

Martin. ~ Il est venu chez le Cap. Nantil le 19. au matin
2. ou 3. personnes en bourgeois et à pied.

J^e. Bachelier ~ Je ne me rappelle pas Du nombre de personnes qui
le 19. au matin sont venues chez Nantil; il y venait
beaucoup de monde; je n'ai pas remarqué de Cabriolets.

Chenard ~ Sur interpellation

On devrait me remettre une Des Compagnies des 8. officiers
nobles qui devraient être arrêtés, et la légion devrait se
porter au Chateau sous le Commandement de Nantil.

Témoin.

M. Valade ~ Discrétionnaire
Déclare: Le 19. aout entre 8. et 9. heures du soir, j'ai été
appelé à la Préfecture de police par M. le comte Angler.
Lorsque j'y arrivai, il y avait beaucoup de monde chargé
d'opérations relatives à cette affaire. J'ai été expédié le
dernier. Vers 10 heures je suis parti de la Préfecture
avec l'officier de paix Sabasse 2. gendarmes et 2.
inspecteurs: En arrivant au Domicile de Nantil, j'ai
fait une perquisition en vertu Du mandat dont j'étais
porteur; j'ai pris toutes les mesures nécessaires et je

Suis resté dans la maison jusqu'au lendemain midi.

Leu après mon arrivée, M. le Procureur me traduisit une lettre de M. de Rochecouart portant que si Nautel n'était point chez lui il serait peut être au Bakard; j'y allai vers minuit après avoir laissé dans le domicile de Nautel deux hommes sûrs.

Arrivé au Bakard, tout était clos; je frappai plusieurs fois: le portier tout endormi vint en chemin ouvrir la porte. Je lui demandai si le Cap. Nautel était dans la maison: il me répondit que le Colonel Sausety logeait seul: j'en vis aucune lumière dans l'appartement; je me retirai.

Mon mandat ne portait pas ordre de faire perquisition au Bakard.

M. Poiv ~~~~~ Le mandat de perquisition portait-il l'adresse de Nautel ?

Kalade ~~~~~ Oui.

M. Poiv ~~~~~ Pourquoi n'avez vous pas laissé quelqu'un de vos agents à la porte du Bakard ?

Kalade ~~~~~ Je n'avais pas reçu l'ordre de faire garder cette maison.

Audience du 14. Mai.

~~~~~  
Midi la séance est ouverte.

M. le Procureur général demande à faire une interpellation au témoin Martin. il est absent.

Il demande à en faire une au témoin Lacuzier Villars.

D: Lorsque vous fûtes appelé au Conseil des ministres

41  
la Défense qui vous fut faite fut-elle particulière à Nantel  
ou générale.

Langier Villard — J'ai déjà dit à la noble Cour qu'interrogé au Conseil des  
Ministres sur ce que je savais de la Conjuración, j'avais  
déclaré que rien n'était parvenu à ma Connaissance, après  
qu'il m'eut été donné lecture de la Déclaration du  
Sergent-major Petit je demandai l'arrestation de tous  
les inculpés de mon Corps: la Défense fut générale  
à tous les inculpés.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> — Connaissez vous quels furent les motifs qui déter-  
minèrent les Ministres à vous faire une semblable défense?

Langier Villard — Je crois déjà avoir eu l'honneur de déclarer que l'on daigna  
me dire, que par des motifs de haute Considération on me  
défendait de faire arrêter aucun des inculpés dans la  
crainte que des arrestations particulières ne fussent nuisibles.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> — Le témoin s'était-il aperçu du mauvais esprit qui depuis  
quelque temps régnait dans son Corps?

Langier Villard — C'était une suite des troubles de Juin.

Le 16. tout je n'avais aucune pensée.

Le 17. le 18. le 19. Je savais, je ne pouvais pas agir.

On donna ordre à la légion de quitter Paris.

à Soisson j'ai séjourné, l'agitation était au comble —  
parmi les Officiers à cause des événements récents: arrivé  
à Arras tout vint dans l'ordre.

un Pair — N'a-t-il pas été fait un rapport au témoin par un  
Officier qui, ayant été accusé de calomnie fut destitué?

Le témoin — Depuis le 24 Juin cet officier ne fait plus partie du  
Corps: il ne m'a fait aucun rapport.

un Pair — Pourquoi cet Officier a-t-il été réformé?

Le témoin Pour un fait de simple discipline militaire, et non pour un fait politique.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> Antérieurement au 19. août, n'était-il pas à la connaissance du témoin que des officiers manifestaient hautement et dans des lieux publics des sentiments contraires au Gouvernement ?

Le témoin J'ai déjà rendu compte de ce fait.

En mai, je savais qu'il y avait une divergence d'opinion qui cependant admettait la régularité du Service.

J'avais défendu à mes officiers sous peine de destitution de s'occuper de politique. Nous revînmes à Paris les officiers suivant l'usage se réunirent dans des pensions pour y prendre leur repas.

Un sous lieutenant, bon officier, dévoué au Roi se présenta un jour à la table, on lui dit qu'il n'y avait pas de place pour lui; il insista, se plaça et demanda la cause de ce refus: d'abord personne ne répondit, puis un officier prenant la parole dit "je me charge de la réponse: On ne veut plus de vous à cette table". J'ai vu les préparatifs d'un duel entre ces deux officiers je l'empêchai; j'appelai l'officier qui avait porté la parole; il témoigna du repentir; il fut renvoyé au régiment. Bientôt après un duel eut lieu entre un officier et le témoin qui sera entendu; un nouveau duel eut lieu à S.<sup>t</sup> Denis entre les mêmes officiers qui se blessèrent légèrement réciproquement; j'intervins, je pus à droite et à gauche; à leur entendre tous deux avaient eu la chose en resta là mais les ressentiments devinrent extrêmes: je dois rendre justice à M.<sup>r</sup> Dugon, il mourut

43

plus de modération, mais un jour dans un dîner à l'école Militaire,  
s'étant exprimé avec inconséquence sur le corps entier des officiers,  
la totalité des officiers réclama; le Ministre de la justice: le témoin  
retraqua dans ses foyers sur 24 heures pour mandier ses  
juges; je n'ai eu aucun rapport.

M. le Procureur Général — N'est-il pas à la connaissance particulière du témoin  
qu'avant le 19. août des officiers de son régiment professaient  
publiquement des principes et des intentions contraires  
au service du Roi et à la fidélité qu'ils devaient observer?

Le témoin — Je persiste dans ma précédente réponse.

C'est moi qui ai désigné le Bazar.

M. Rumilly — A quelle époque le témoin a-t-il fait un rapport sur le Bazar?

Le témoin — Le 17. août à 10. heures du soir au Conseil des Ministres.

M. Gair — Au conseil des Ministres le témoin a-t-il déclaré que des  
officiers de son corps se réunissaient au Bazar?

Le témoin — Je n'ai pu désigner tous les officiers qui fréquentaient cet  
établissement: je ne connaissais que Nantel pour y aller.

M. Oillon Barrot — Le Colonel a-t-il déclaré comme fait positif ou comme  
oui-dire que les officiers de sa légion fréquentaient le Bazar?

Le témoin — Je désignai de moi-même le Bazar comme oui-dire  
mais sans connaissance particulière: je citai ce lieu comme  
un Café où l'on se réunissait pour parler de politique.

Je ne puis pas affirmer si c'est moi qui le premier  
désignai le Bazar, ou si déjà l'on en avait parlé:  
je ne puis préciser cela.

M. Oillon Barrot — insiste sur son interpellation.

Le témoin — Je généralisais cette question en disant " que sans  
doute ils se réunissaient dans un lieu ouvert très rare  
comme les Cafés; je croyais qu'au Bazar c'était comme au Café."

M. le Président —

Le témoin a paru croire et a dit que les réunions de ces officiers avaient lieu à une heure avancée.

Le témoin —

Des rapports que j'ai reçus depuis m'ont appris que les officiers de mon régiment se réunissaient à des heures avancées dans des cafés et d'autres lieux.

M. le Président —

Combien d'officiers sont ils sortis de la légion ?

Le témoin —

Excellente. c'est beaucoup. le ministre a prononcé dans sa suggestion : il m'a fait l'honneur de me consulter.

M. le Procureur g. —

Claude Martin, nous avez dit qu'il venait assez fréquemment quelques officiers chez Nantil ; que vous ne pourriez en reconnaître qu'un seul ; persistez vous dans cette déclaration ?

Martin —

Je ne l'ai vu qu'une seule fois mais, ainsi que je vous l'ai dit, le capitaine Nantil m'en a parlé à plusieurs reprises. il y est venu 8. ou 15. jours avant notre départ.

M. le Témoin  
C. de Pétourville  
Témoin Dictionnaire

Déclare : Les dispositions de l'ensemble de la légion m'ont paru bonnes.

Les individus ont eu des opinions.

Au moins de puis les officiers ont montré un tel caractère extraordinaire.

D'après leurs opinions ils tenaient des discours, n'est pas défendu d'avoir des opinions, ils faisaient leur devoir, il y avait une animosité résultant de la différence d'opinions, qui ne nuisait pas au service.

vous ne pourriez pas savoir ce que les officiers faisaient dans le quartier.

M. le Président —

Les officiers ou sous officiers rentraient ils quelques fois



ivres?

Le témoin — Cela arrivait, mais on les punissait. Je crois qu'on les punissait.

un Cois — Quelle opinion le témoin avait-il du Cap<sup>e</sup> Nautil ?

Le témoin — Le Capitaine Nautil était un mauvais militaire, indiscret, barbare.

un Cois — Serez-vous si dans des réunions Nautil a manifesté des opinions contraires au Gouvernement ?

Le témoin — Je n'en ai pas connaissance la divergence d'opinion se produisait de journaux.

un Cois — Quelles opinions manifestaient les accusés présents ?

Le témoin — Robert était un homme exemplaire; il n'a jamais été puni. il savait qu'il était nommé officier; j'étais loin de m'attendre.... C'est à la Sagesse de la Cour à prononcer; mais s'il est coupable, il est plus coupable qu'un autre.

un Cois — L'accusé Robert savait-il qu'il était promu au grade d'officier ?

Robert — Plusieurs Officiers m'avaient parlé de ma nomination, mais le Colonel et le lieutenant Col<sup>el</sup> ne m'en avaient rien dit.

Langier Villart — Je n'ai pas vu Robert le 19 août; je ne lui ai pas annoncé sa nomination; cependant il devait le savoir, il était le plus ancien; le plus habituellement employé, il devait prévoir et être convaincu qu'il serait présenté.

On savait même que le brevet de Robert était à la signature, il pouvait l'avoir appris.

un Cois — Dès le 17, Robert vous avait-il été nommé comme un des inculpés ?

Le témoin — Oui, et je me rappelle que le 18, (le soir par ma parole) l'honneur, je fis venir le major et le lieutenant Colonel. Je leur ordonnai de faire des enquêtes pour deviner la situation.

Des esprits. L'approche de l'inspection générale me fournit l'occasion de prendre ces informations sans exciter les soupçons; les rapports de ces divers officiers supérieurs furent unanimes, ils m'affirmèrent que tout était tranquille.

Je fis venir les trois adjudants S. officiers; je dis à Robert, je vous estime, quelque chose de passé dans mon régiment; allez vérifier par vous-même; c'est de vous que j'en veux l'apprendre! il serait possible qu'après je lui eusse parlé de sa prochaine nomination; il revint et me dit avec candeur que tout était calme dans l'intérieur du régiment.

M. Pair — Le lieutenant Colonel en faisant ses enquêtes a-t-il vu quelques traces matérielles des préparatifs du mouvement.

M. de Létourville — J'ai été d'un soldat à l'autre, je leur ai demandé s'ils avaient quelques réclamations à faire; ils m'ont tout répondu négativement, à l'exception de quelques comptes qui se plaignaient de ne pas recevoir d'argent.

Robert — J'ai questionné quelques sous-officiers en qui j'avais confiance, je leur demandai s'ils avaient connaissance de quelque mécontentement; ils m'ont répondu que non. Je me rappelle par d'avoir eu avec le Colonel l'entretien dont il vient de parler.

M. de Létourville — Sur interpellation répond: Charpenay sortait de la Garde, je n'en puis pas dire de mal sans pouvoir en dire de bon.

Charpenay — Pendant 18. mois mon nom n'a pas figuré une seule fois sur le registre des punitions.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Demande au témoin s'il n'était pas à sa connaissance que plusieurs officiers de sa légion avaient publiquement

47

manifesté des opinions contraires à la Dynastie Du Roi ?  
Le témoin — J'ai connaissance que les officiers adoptaient les uns un journal, les autres un autre, et que les discussions provenaient de là.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Pour quel motif M. Dugon a-t-il été destitué ?

Le témoin — M<sup>r</sup>. Dugon avait une opinion très bonne, mais exagérée; il a fait une faute; il a dit que l'esprit des officiers était mauvais; ces messieurs ont été formalisés, et ont demandé son renvoi.

Le Procureur g<sup>al</sup> — Le témoin Letourville a-t-il eu connaissance des causes des Duels qui eurent lieu ?

Le témoin — J'ignore si ces Duels étaient relatifs à des opinions contraires; je suis tenu de la croire.

un Pair — Lorsque M. Dugon a parlé au témoin, lui a-t-il dit que les officiers avaient tenu des propos contraires à la Dynastie Du Roi ?

Le témoin — Je n'en ai pas connaissance; j'en ai par la moindre idée; j'ai cherché à réconcilier ces officiers qui s'étaient mis en tête de colonne; je sais seulement que ce sont des propos qui ont amené ces Duels.

Il y avait un nombre de royalistes purs, M<sup>r</sup>. Dugon était à la tête; et un nombre d'officiers également royalistes...

22<sup>e</sup> témoin.  
Delabrunne.

Déposé: Je n'ai connaissance d'aucun des faits relatifs à la Conspiration.

J'ai été chargé par le Ministre de la guerre de faire une enquête dans la légion de la Meurthe et dans la légion de la Seine, et de faire exécuter par ordre d'arrestation contre

Divers Officiers et sous-officiers de ce Corps. j'ai suivi la  
marche de la légion de la Meurthe jusqu'à Arannes, où j'  
commençai l'enquête. M. le Colonel Langier Pillard —  
m'indiqua 6 officiers non compris sur les ordres dont j'étais  
porteur, je les fis arrêter, ils ont été relâchés depuis.

M. le Procureur général

Est-il à votre connaissance que des soldats de la légion de la  
Meurthe aient cherché à soitôt ou à faciliter l'évasion d'un  
S. officier de cette légion, d'aterm ?

Le témoin

J'en ai aucune connaissance de ce fait; j'en ai eue peu  
parler, mais cela ne s'est pas vérifié.

Lorsque j'ai vu pour la première fois la légion de la Meurthe  
à Arannes, l'arrestation d'un grand nombre d'officiers et de  
sous-officiers avait privé cette légion de son principal chef  
et j'en ai pu en ce moment juger de la discipline habituelle  
de ce Corps.

un Vaïd

Quel jour le signalement de Nautil a-t-il été transmis  
au témoin ?

Le témoin

Le 20. ou le 21. aout, mais antérieurement des recherches  
plus discrètes ont été et ont dû être faites.

J'observe, qu'un avis avait été donné de rechercher  
Nautil avant l'envoi fait le 20. ou le 21. de son signalement  
imprimé.

23<sup>e</sup> témoin.

Dugou

Dépose: Le 28. Mars 1819. j'arrivai à la légion, je m'appareillai  
contre le mauvais esprit qui régnait parmi le Corps d'officiers  
un jour au dîner M. Serigor presenta une souscription pour  
les exilés du champ d'asile de la part de M. Manuel fils  
du Député; je refusai de la signer.

à la fin

A la fin de mai, la légion vint à S. Denis, même opinion  
et même propos: la légion fut envoyée à Paris.

Un jour dans un café, des officiers du régiment lisaient  
le Constitutionnel, il y avait une proposition par laquelle  
on demandait le renvoi de l'armée, des officiers qui avaient  
émigré; quelques uns des officiers appuyaient cette opinion.

Un autre jour j'étais de garde au poste du château d'eau.  
M<sup>r</sup>. Lagrange vint me trouver avec un autre officier; on  
parla de politique; il regrettait la République.

La légion retourna à S. Denis, les officiers prirent pension  
dans un café, en raison des propos qu'ils tenaient, je me  
retirai ainsi que plusieurs de mes camarades.

Un jour dans ce café j'ai vu Nautil lisant dans le  
Constitutionnel une proclamation d'un général Espagnol.  
Il dit entre autres propos à la suite de cette lecture, Le  
peuple Espagnol est bien grand, et le Roi mérite son  
sort: il a été injuste.

Le 24. mars 1820. un des officiers M<sup>r</sup>. Mayet dit qu'il  
était libéral le poignard à la main.

La légion revint encore en garnison à Paris; les mêmes  
propos continuèrent, nous nous séparâmes ne pouvant plus  
vivre avec mes camarades. On disait partout et je parlais  
moi même du mauvais esprit des officiers.

Un jour je me rendis à l'école militaire et j'y dinai  
avec des officiers de la garde: à table je parlais de l'esprit  
qui régnait dans la légion: On me denouça à mes camarades  
comme ayant calomnié leurs opinions.

Le 31. mai je fus mis aux arrêts forcés; je fis un  
mémoire le 1. Juin on m'envoya à l'abbaye; j'écrivis au

Colonel qui me répondit que j'avais calomnié mes Camarades  
peu après, je fus Destitué.

Le 3. ou le 4. aout passant au Palais Royal, j'y  
rencontrai Nautil qui me fixa; je l'abordai, il me  
répondit qu'il ne me connaissait pas, que je n'étais pas  
officier de son régiment: une altercation s'éleva entre  
nous; un attroupement se forma; j'engageai les  
personnes qui se trouvaient là à la retirer, en leur  
disant que j'avais affaire avec Nautil qui était un Deu  
un jacobin, et qui avait perverti l'esprit des officiers  
de la légion. — Nautil me répondit, que Dites vous malheur  
et s'éloigna sans me vouloir rendre satisfaction.

M. le Président — Êtes vous certain que M<sup>r</sup>. le Colonel ait dit que le  
ministre se plaignait de l'esprit des officiers ?

Le témoin — Oui.

M. Langier Villard — Sur interpellation. — Plusieurs fois j'ai réuni les  
officiers de mon régiment pour leur défendre de s'occuper  
de politique: je ne me rappelle pas que le ministre me  
donné cet ordre; j'ai réitéré 20. fois à mes officiers  
peut être pour lui donner plus de poids ai-je dit que  
le ministre était instruit.

M. le Président au S<sup>r</sup>. Dugon — avez vous rendu compte à vos chefs  
des propos tenus par vos Camarades ?

Le témoin Dugon — Ces propos étaient publics et je n'ai pas cru devoir en prévenir  
mes chefs; l'opinion a dû être bien connue du moment  
une souscription a eu lieu pour les exilés du Champ d'Asile

un Pair — Le témoin a-t-il entendu des propos contre la loi  
contre la charte annonçant un changement de gouvernement

M. Dugon — Les personnes qui ne pensent pas comme les royaux

n'attaquent par le Roi.

Le témoin — Sur interpellation : — Un jour au Café, M. Sorget apprenant un changement de ministère, me dit sur quelques observations que je voulais faire : taisez-vous vous êtes un blanc bec : d'ailleurs nous finirons par chasser tous ces B... de nobles et de Royalistes.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Est-il à la connaissance du témoin que les officiers se réunissaient rue Montmartre ?

Le témoin — Je l'avais entendu dire vaguement, mais j'ignorais où pouvait avoir lieu cette réunion.

Charpenay. — Demande que le témoin s'explique sur les propos tenus par lui aux officiers de la garde.

M. Dugon — J'ai dit que les officiers ou une partie des officiers avaient une mauvaise opinion ; j'ai eu trois duels avec M. Mayet. Voilà les seules affaires que j'ai eu avec lui.

Charpenay — M. Dugon a dit que tous les officiers du régiment pensaient mal, et qu'il avait fait peur au plus brave officier du régiment. M. le Colonel n'est pas bien au courant de toute cette affaire : il a dit que M. Dugon avait été blessé ; que le témoin nous montre sa blessure, qu'il nous dise où il l'a reçue

M. Dugon — Je n'ai pas été blessé.

Charpenay — Il a reçu un coup d'épée dans le dos.

Le témoin — C'est faux ; je n'ai jamais reculé devant personne.

24. Le témoin

Niriot,  
soin Discretionnaire.

Déposé : Je demanderai à la Cour de me permettre de démentir mes assertions mensongères : Je jure que je n'ai jamais eu aucune acointance avec la police civile ou

militaire, je n'ai jamais dénoncé qui que ce soit, j'ai connu le Capitaine Nantil mon Compatriote.

Il y a quinze mois environ je le rencontrai à Feytaud nous nous sommes salués et quittés après quelques mots de politesse. Depuis, je ne l'ai revu nulle part et j'ignore sa demeure. Je demande à être confronté avec celui qui prétend m'avoir vu chez le Capitaine Nantil.

Martin est introduit et sur l'interpellation de M. le Président répond après avoir examiné le témoin Niriot qu'il ne le reconnaît pas bien mais cependant que c'est la même taille, que même il a un œil pareil à celui qu'il a vu chez le Cap.<sup>te</sup> Nantil dans les premiers jours du mois d'août dernier.

Niriot — Cet homme se trompe il n'est facile de se prouver j'ai quitté Paris le 8. Juillet, et n'y suis revenu qu'au 8. j'ai été arrêté à Namur en Belgique le 26. août et interrogé trois fois.

M. le Président — à Martin

Quel habit portait le témoin Niriot lorsque vous l'avez vu chez Nantil ?

Martin — Une Capote et un chapeau rond.

Niriot — Je ne porte jamais de redingote.

M. le Président — J'avais dit que j'avais lieu de croire que le C.<sup>te</sup> Niriot était attaché à la police, parce que le nommé Perrin, détenu à la force m'a dit qu'il avait été amené à Paris par l'officier de Saix Burger qui avait pris le nom D'hermes et par le Colonel Niriot. Je prie M. le Président de demander à ce Colonel s'il n'est pas allé à Bâle.



Niriot — Je suis allé à Bâle, il est vrai, mais non pas par ordre de la police: j'en suis revenu seul; j'y étais resté malade pendant deux mois: j'au connus par le nommé Perrin. je suis arrivé à Paris le 22. février D.<sup>o</sup> au surplus à la poste aux chevaux on verra la date de mon départ le 8. juillet; le 17. ou le 18. je suis arrivé à Marras, où j'ai été arrêté le 26. Aout.

M. Pair — Quel était le but de votre voyage ?

Niriot — J'y étais allé pour voir mes amis.

M.<sup>o</sup> Parquin prie M. le Président de vouloir bien en vertu de son pouvoir discret. faire appeler l'officier de paix Burger.

M.<sup>o</sup> le Président l'envoie chercher immédiatement.

M. Lemoine.

Marin (clausse fièle)

Dépose: J'ai vu une seule fois le Capit. Mantil chez moi; c'était vers la fin de juillet ou dans les premiers jours d'Aout: il me fit part qu'il y avait un mécontentement qui devait finir par un mouvement.

On représente au témoin une lettre qu'il reconnaît pour être de lui et dans laquelle il écrivait

„ On ne sait pas ce qu'est devenu R. le joli musicien  
„ il vous avait mis au courant des dernières entreprises de  
„ la société „

M. le Président — De qui entendiez vous parler dans la dénomination de joli musicien ?

Marin — De Mantil.

M. le Président — Mantil vous avait-il dit qu'il prendrait part au mouvement ?

Marin — Il ne me l'a pas dit, mais seulement il me semblait

qu'il y prendrait part : Nautil était venu chez moi avec Mr. Mouchy père, qui n'entendit pas ce que Nautil avait dit.

un Pair — Quelle était la cause du mécontentement dont vous parlait Nautil ?

Marin — Les troubles de Suiv.

---

26.° Exmoiu.

Gascoing de la Charnaye — Dépose : Je ne connais qu'indirectement les faits énoncés dans l'acte d'accusation.

Le 17. aout D.<sup>er</sup>, Mr. Dugou s'est présenté chez moi pour faire constater sa rentrée dans ses foyers ; il me dit que le plus mauvais esprit régnait parmi les officiers de la légion et que sous peu on entendrait parler d'elle : il me me dit par ce interdit son Colonel.

---

27.° Exmoiu.

Leclerc D'oslin — Dépose : Le 6. aout D.<sup>er</sup>, le Comte Du Coët Losquet me fit part des révélations du Sergent major Latit et me demandant un homme sûr ; je lui désignai Chenard. il a fait des rapports par écrit ou verbalement directement à Mr. le C. Du Coët Losquet. Je ne me rappelle plus les détails que rapportait Chenard : tout ce que je puis dire c'est que remarqué que tout ce que Chenard avait dit et qui a été rapporté par Mr. le Procureur g.<sup>al</sup> dans son exposé, est exact.

---

28.° Exmoiu

Loth —

Dépose : Le 19. aout D.<sup>er</sup>, entre une et deux heures l'après midi, à la descente de ma garde, j'étais dans la chambre

55

Eynard mon sergent major, il me dit d'aller chercher  
le sergent Corrigeur: lorsqu'il fut arrivé Eynard nous dit;  
Soyez secrets, la légion prend ce soir les armes pour aller  
à Niveaux chercher des munitions et passer les nobles  
qui par la suite nous feraient bien du mal: le Colonel dit  
que les anciens tiraient trop haut, il le verra, en même temps  
Eynard m'ordonna de faire mettre des pierres à feu aux  
fusils: je donnai cet ordre à un Caporal.

Eynard. — Le témoin doit être entendu comme dénonciateur.

Il est vrai, j'ai fait venir mes S. officiers et j'ai leur ai dit  
de faire mettre des pierres à feu afin que leur compagnie fut  
plutôt prête, parce que j'avais rencontré un particulier dans  
la rue Poissonnière qui m'avait dit qu'il y aurait peut être  
du bruit: C'était par prudence que j'avais donné cet ordre.  
Je n'ai pas dit que la troupe se porterait sur Niveaux, mais  
bien les perturbateurs.

Loth. — Il m'a bien dit que c'était notre légion et celle du Nord  
ou celle des Côtes du Nord.

Eynard. — Je ne lui ai pas parlé des nobles.

Le témoin persiste dans sa Déposition.

Eynard. — Le 17. juillet lorsque nous étions allés souhaiter la fête à  
notre Colonel, il avait dit que si l'on avait la guerre les  
jeunes soldats mieux instruits tireraient mieux qu'autrefois  
et moi j'ai dit, il verra qui lui rendra la plus de service,  
soit des anciens soit des nouveaux.

me Pain. — Eynard a-t-il été parler à Ser (chef) de la nouvelle qui  
dit il lui avait été annoncée par ce particulier qu'il me connaît  
par ?

Eynard. — Non. — Il nous avait recommandé le secret,

parce qu'il n'ajoutait pas de foi à ce bruit et qu'il ne voulait pas faire circuler une fausse nouvelle.

un avocat — Demande au témoin s'il a quelque raison particulière de se plaindre d'Eynard ?

le témoin — Non.

un avocat — D: Vous avait-il avant le 19. aout fait subir une forte peine

le témoin — R: Je ne me souviens pas

un avocat — D: N'avez-vous pas été 34. jours à la salle de police ?

le témoin — R: Oui, c'était pour avoir écouché.

Le même avocat — D: N'avez-vous pas dit à Eynard que si vous étiez son égal il s'arrangerait avec vous, mais que plus tard il s'en repentirait ?

le témoin — R: Je lui ai dit que si j'étais son égal nous nous arrangerions ensemble, mais je n'ai pas dit qu'il s'en repentirait.

L'avocat — D: Quel est le motif qui vous a porté à aller déclarer à l'Etat-major ce que vous avait dit Eynard ?

le témoin — R: L'officier d'Etat-major auquel j'ai fait ma déclaration est un de mes pays; j'allais le voir fréquemment; C'est là j'allai chez lui; il me demanda si je savais quelque chose de nouveau; je lui racontai ce que m'avait dit Eynard. Il ne parut pas d'abord y faire attention, mais le soir il me fit appeler et me fit faire la Déclaration.

39<sup>e</sup> Témoin.

Corrigueur. — Dépose: Le 19. aout, je descendais ma garde; Eynard mon sergent major me fit appeler par Loth. Dans la chambre, il nous dit: Soyez discrets; la légion prendra cette nuit les armes et se portera sur Vincennes avec

légion des Côtes du Nord, on châtiera les nobles car ils nous feraient bien du mal : il m'a donné de faire mettre des pierres à feu aux fusils. j'avoue que j'ai pas exécuté cet ordre.

Eynard ~~~~~  
le témoin ~~~~~  
Tout cela est faux.

Vers quatre heures de l'après midi le même jour j'ai vu Eynard qui me dit " Cela n'aura pas lieu cette nuit la mèche est rendue j'en suis bien fâché, car j'aurais fait sauter le pont à Mr. De Bourgogne.

Eynard ~~~~~  
le témoin ~~~~~  
Je prie M<sup>r</sup>. le Président de demander au témoin si ce même jour 19 il n'est pas allé boire avec un bourgeois qui l'attendait à la descente de la garde, et quel était ce bourgeois.

le témoin ~~~~~  
Il est vrai que la ville était de garde à la barrière des Martyrs, un bourgeois m'avait abordé et m'avait dit qu'il connaissait le Cap. Nautil, il m'avait invité à prendre un verre de vin avec lui à la descente de la garde; j'y allai en effet; dans la conversation il me demanda quel était le Colonel, si l'était ancien militaire, si les Compagnies étaient fortes, si les chefs de bataillon étaient usés.

Eynard ~~~~~  
le témoin ~~~~~  
N'y a-t-il pas eu une demande formée pour faire casser de son grade le témoin ?

le témoin ~~~~~  
Je ne le crois pas; j'ai été suspendu il est vrai, pendant un mois j'ai fait le service de soldat.

M. le Président ~~~~~  
le témoin ~~~~~  
N'aurait vous pas conservé de l'animosité contre Eynard ?

le témoin ~~~~~  
Non, M<sup>r</sup>.

30<sup>e</sup> témoin.

M. Guiot  
de St. Remy.

Dépose: Dans la soirée du 19. Avant j'ai été appelé par le Colonel pour recevoir la déposition des sergents Loth et Corrigeux; ils me déclarèrent qu'Eynard

59  
leur avait dit que dans la nuit la légion et celle du Nord ou  
des Côtés du Nord devaient se porter à Niccumes, prendre des  
Armes et Chasser les nobles: qu' Cybard leur avait ordonné  
de mettre des pierres à feu aux fusils: que le fouquier Dumont  
était alors présent.

31.<sup>e</sup> Lemoine  
Burgess,  
Témoin Dictionnaire.

Déclare: J'ai eu ordre de me rendre à Bâle, j'y suis  
allé seul, chargé de mission que j'ai remplie seul  
j'ai ramené un individu en poste passant par Belfort.  
un colonel nommé Niriot m'a prêté sa voiture, je n'en avais  
pas, j'étais allé par la malle poste.

Je ne connais pas le Colonel Niriot précédemment.  
Je le trouvais dans l'auberge, je lui empruntai sa  
voiture, il me la prêta.

J'ignore ce que faisait à Bâle le Colonel Niriot.  
Je ne lui ai par parlé de ma mission: je ne lui  
renvoyai par sa voiture.

Je ne la lui payai pas.

La qualité de compatriote dans un pays étranger m'a  
engagé à lui emprunter sa voiture.

M. Parquin

Il me semble que le C. Niriot a dit qu'il était revenu  
Paris dans sa voiture.

le témoin

Je ne la lui avais par renvoyée; l'individu que j'ai ramené à  
Paris logeait dans la même auberge que le Colonel Niriot.

M. Parquin

Sous quel nom le témoin a-t-il paru à Bâle?

le témoin

Sous le nom D'Hermann.

Le Colonel Niriot a prêté sa voiture bien plutôt à  
l'individu que j'ai ramené qu'à moi: Cet individu jouait

un rôle assez important pour qu'on lui prêtât une voiture  
il offrait une garantie suffisante.

M. le Président. — Au Colonel Viriot : — témoin vous avez dit que vous étiez  
revenu à Paris dans votre voiture.

Viriot — Cela est vrai : je suis revenu dans une petite calèche que  
j'avais louée à Bâle ; j'y étais par allé dans cette même voiture.  
J'étais malade, je n'avais pas besoin d'une voiture, j'ai été  
prêté à ce M. Desriv et à hermann Commis M. Desriv qui  
logaient dans la même auberge que moi.

M. Bergin — Vous avez dit qu'à Bâle vous n'avez pas connu d'individu  
nommé Sarrin : quel nom portait donc celui auquel  
vous avez prêté votre voiture ?

Viriot — Il se nommait Emile Frédéric : on se l'appelait dans  
lauberge et dans la ville que Général.

M. le Président. — à Martin. — Persistez vous à déclarer que 12.  
à 15. jours avant le 19. août, vous avez vu chez Nautel  
le Colonel Viriot ?

Martin — Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit

Viriot — Le 15. juillet je suis arrivé à Waver, et je n'ai pas  
quitté ce lieu que le jour de mon arrestation qui a  
eu lieu le 26. août. Je le répète, je jure que je ne suis  
attaché à aucune police, je n'aurais pas voulu souiller  
mes lauriers : l'on peut prendre toutes les informations  
que l'on jugera nécessaires. Je demandais à être arrêté sur  
le champ ; que l'on me désigne un lieu, un corps de  
gardiens, et j'y rends.

M. le Président. — à Burger : — Dans votre maison êtes vous  
comme sous le nom d'hermann ?

Burger — Non, Monseigneur.

M. le Président ~ Le Colonel Niriot prétend cependant vous avoir écrit sous ce nom.

Burgew ~ Je ne me souviens pas avoir reçu de lettre.

M. le Président ~ A quelle époque avez-vous rendu au C.<sup>te</sup> Niriot la voiture qu'il vous avait prêtée ?

Burgew ~ Il y a 8. ou 10. jours. je l'ai fait conduire chez un charbon qu'il m'avait indiqué faubourg S. Martin. Depuis mon arrivée à Paris cette voiture était restée à l'hôtel du nord où nous étions descendus.

---

### Audience du 15. Mai.

---

M.<sup>r</sup> le Procureur g.<sup>al</sup> fait au témoin Martin l'interpellation suivante :

Pourquoi dans vos précédentes interrogatoires n'avez-vous pas nommé le Colonel Niriot ?

Martin ~ Je ne m'étais pas souvenu de ce nom : je pensais à dire que je l'ai vu chez le Cap.<sup>te</sup> Nautil huit ou quinze jours avant le départ de la légion.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> ~ Nous requérons qu'il vous soit donné acte de nos réserves de poursuivre s'il y a lieu ce particulier pour faux témoignage et de poursuivre également tous auteurs complices ou fauteurs des suggestions qui lui auraient été faites.

M. le Président ~ Donné acte à M. le Procureur g.<sup>al</sup> des réserves p.<sup>tes</sup>



lui faites.

61

M. le Président — Interpelle Bachelier de déclarer s'il a vu venir chez Mantil le Colonel Nivrot.

Bachelier — Jamais je n'ai vu venir chez moi.

M. le Président — fait la même interpellation à la femme Bachelier.

f.<sup>e</sup> Bachelier — Non, monsieur, je l'ai vu hier pour la première fois.

M. Parquin — Demanda à faire venir l'officier de paix Burger auquel il désire faire faire une interpellation.

Ce témoin est absent.

32. Témoin

Bernet — Dépose: Le 19. août 1870 le sergent Loth m'a dit de veiller à ce que les hommes de la Compagnie aient des pierres à feu à leurs fusils; que c'était le sergent major Eyraud qui avait donné cet ordre. Je l'ai fait exécuter.

Burger — officier de paix ayant été introduit, M. Parquin lui fait demander s'il était chez lui lorsqu'il a été assigné à comparaître devant la Cour.

R: Non, monsieur, j'étais de service à la préfecture de police.

33. Témoin

Roussel — Déclare: Le sergent major Nival de mon régiment est un de mes amis; je savais qu'il était gêné, je lui ai offert de l'argent qu'il a refusé.

34. Témoin

Rogée — Dépose: Le 9. août 1870 devant aller à Nîmes

62  
j'avertis mes camarades à la pension où mangent  
M. M. Delavenderie et Butteau, et leur demandai s'ils  
avaient quelques commissions à me donner. M.  
Delavenderie me dit de prévenir Crogoff de venir qu'il  
avait quelque chose de très pressé à lui dire. Je lui  
observai que M.Crogoff adjudant major étant de service  
ne pourrait pas quitter Nincennes, mais lui dis-je que  
je n'écrirai rien; je ne le peux pas me répondit M.De  
laVerderie. Cela ajoutai-je ne peut donc pas se  
confier au papier? non, me dit encore Delavenderie.

Je prévins M.Crogoff qui me dit que me veut, il  
pourquoi n'a-t-il pas écrit? Je lui répondis que je  
l'ignorais, mais qu'il pouvait lui écrire lui-même et  
faire porter sa lettre par le courrier qui allait tout  
les jours à S. Denis: M.Crogoff me dit qu'il allait  
écrire.

- 
- Delavenderie avoue ce fait ainsi que Crogoff.  
M. le Président Pour quel objet vouliez-vous parler à M.Crogoff?  
Delavenderie — Pour lui répéter ce que m'avait dit Lavocat.  
Je n'ai jamais écrit à M.Crogoff.  
M. Poit — Demanda à Delavenderie ce que lui avait dit Lavocat.  
Delavenderie — Je rectifie un fait: Le Capit. Mantil m'avait  
prononcé le nom de Crogoff qu'il avait connu cent  
-fois et je voulais lui faire part de ce que m'avait dit  
Mantil.  
J'avais vu un garde du corps; il m'avait dit  
peu de chose; il m'avait parlé de bruits vagues, qu'il  
fallait que tout officier qui avait du cœur prit part au

Du 15. Mai

63

mal-aise de la France.

L'avocat vint un ou deux jours après à S. Denis et  
demanda Mr. Butteau, qui n'y était pas en ce moment;  
il entra chez moi et nous eumes une conversation ensemble.

M. le Président ~ Quelle a été votre conversation avec L'avocat?

Delaverdrie ~ Après quelques préliminaires il m'annonça des  
projets de changer le gouvernement; il parlait de Napoléon  
2., de Prince des pays bas; d'une république; il ne me  
nomma alors aucun des Chefs: Cette conversation ne fut  
pas longue parce que je le receus assez mal; mais en huit jours  
il revint une seconde fois, il fut reçu aussi mal: il ajouta d'autres  
détails: C'est dans l'intervalle du 1. au 9. aout.

L'avocat m'adressa à Nantil que j'eus pour la première fois  
un dimanche à la porte S. Denis à une heure de l'après midi,  
je ne puis préciser la date.

M. le Président ~ Comment et par qui Nantil vous fut-il présenté?

Delaverdrie ~ Il me fut présenté par L'avocat qui m'en avait prévenu dans  
l'endroit que je viens d'indiquer: nous étions tous les trois  
Nantil me dit que je devais connaître par L'avocat les bruits  
qui circulaient et les projets qui existaient.

M. le Président ~ Quels détails Nantil nous donna-t-il alors?

Delaverdrie ~ J'observe qu'il y a 8. ou 10. mois et qu'il est assez difficile de  
se souvenir des détails; il m'annonça des projets pour la capitale  
et les provinces; il me dit que la légion y prendrait part;  
qu'il désirait établir des relations avec la garde; qu'il y  
avait des Comités à la tête de ce qui devait s'exécuter.

Cet officier s'est présenté à moi comme un prothée: il  
m'a dit mille choses qui me semblent bien incohérentes;  
il pourrait attendre peu de chose de moi, surtout dans un

64  
régiment dont les Officiers sont tous dévoués au Roi.

Sur interpellation. — Dès que le Roi vint en France je fus l'un des premiers admis dans le Gardes du Corps, j'accompagnai Sa Majesté jusques aux frontières.

Il arriva à mon Père des tracaseries, il fut remplacé dans une place qu'il occupait depuis 25 ans, je fus blessé au cœur; plus sensible à ce qui arrivait à mon père qu'à moi-même, cette plaie n'était pas encore cicatrisée, un de mes amis, que je ne nommerai jamais, quand même il s'agirait de ma vie, instaurait de mon sang ou sut en profiter.

Je n'eus qu'une entrevue avec Nautil avant de voir Crogoff.

Crogoff

Je répondis au témoin qu'étant de service je ne pouvais aller à S. Denis; que d'ailleurs j'ignorais ce que M<sup>r</sup>. Delavenderie pourrait avoir à me dire: je ne savais rien alors.

M. le Procureur g<sup>al</sup>

Demanda à Delavenderie si son père a été destitué ou s'il a donné sa démission.

Delavenderie

mon père a donné sa démission par suite de tracaseries.

Sur interpellation. Le 17. dont le Cap<sup>e</sup> Nautil me dit qu'il avait promis de l'argent à des sous-officiers du régiment, et me chargea de leur remettre cette somme de 300. francs dont j'ai fait depuis la Dépôt. Le 18. au soir j'ai offert cet argent à Betit qui l'a refusé.

Delacombe

Je vis aux tuileries M<sup>r</sup>. Delavenderie auquel j'ai annoncé

Le 17. Mai.

68

La prochaine dissolution de la chambre des députés; que les esprits étaient agités et que tous les hommes gens devaient prendre part au malaise de la patrie.

Sur interpellation. Je n'ai pas dit à M<sup>r</sup>. Delavenderie qu'il en saurait davantage par Lavocat qui irait le voir.

Delavenderie — Delacourbe me dit que Lavocat viendrait à S. Denis; j'ai cru qu'il me dit qu'il irait pour voir M<sup>r</sup>. Hutteau.

Hutteau — Sur demande: Le 12. août M<sup>r</sup>. Delavenderie me dit que M<sup>r</sup>. Lavocat viendrait le lendemain me demander à dîner.

Delavenderie — Sur interpellation je ne me rappelle pas positivement les paroles de M<sup>r</sup>. Delacourbe: Ce dernier vient d'expliquer qu'il s'agissait de la dissolution de la chambre: Cela se peut.

M<sup>r</sup> Pais — Demanda à Erogoff ce que Delavenderie lui avait dit.

Erogoff — Dans les derniers jours de la première quinzaine d'août vers le 13. Messieurs Delavenderie et Hutteau vinrent à Vincennes dîner avec des officiers du régiment; on m'offrit un verre de vin, j'acceptai; après le dîner nous fumes nous promener dans le bois: M<sup>r</sup>. Delavenderie me demanda si je connaissais M<sup>r</sup>. le Cap<sup>t</sup>. Nautil: en effet un jour M<sup>r</sup>. Capex m'ayant invité à dîner m'avait conduit dans la pension où je m'étais trouvé placé à table auprès de Nautil: Depuis 3. mois je ne l'avais pas vu. M<sup>r</sup>. Delavenderie me dit que Nautil était un cerveau brûlé, et me raconta ce qu'il lui avait dit; ce qui est consigné dans mes interrogatoires. C'est postérieurement à cet entretien que j'ai eu des relations avec Nautil.

M<sup>r</sup> Pais — Interpelle Erogoff de déclarer tout ce que Delavenderie

66  
Erogoff

lui rapporta.

Il me dit qu'il y avait divers projets; qu'on parlait du prince d'Orange, de Napoléon 2, de la république: qu'un grand projet se préparait; qu'il avait des ramifications dans les provinces; qu'à Paris il y avait des légions gagnées; que l'artillerie de l'école militaire l'était aussi: que l'on comptait sur moi pour s'emparer de Vincennes: que des généraux devaient se mettre à la tête des troupes; que l'on marcherait: que Nantel m'en dirait davantage.

un Pair

Interpelle Delavenderie de déclarer si Nantel lui a fait connaître les lieux où se réunissaient les comités?

Delavenderie

Il ne me l'a jamais dit: Nantel m'en a cité trois.

un Pair

Nantel vous a-t-il dit auquel de ces trois comités il était attaché?

Delavenderie

Non, mais il m'aurait dit qu'il était instruit des plus petits secrets de la Conjuración. il m'a nommé plusieurs chefs des comités, et comme la noble Cour n'a pardonné de suite aux Déclarations que j'ai faites de ces noms, je me crois par devoir les répéter.

M. le Procureur g.<sup>al</sup>

Interpelle Delavenderie de déclarer s'il n'a pas demandé à voir les chefs.

Delavenderie

Nantel m'a offert de me mettre en relation avec ces chefs; je ne l'ai pas voulu; je n'ai vu qu'un seul individu, mon ami dont j'ai déjà parlé, et que je ne nommerai pas.

M. le Procureur g.<sup>al</sup>

Le Cap. Nantel vous a-t-il nommé fréquemment les chefs?

Delavenderie

Plus les a nommés deux ou trois fois.

M. le Procureur g.<sup>al</sup>

Interpelle Erogoff de déclarer pourquoi, n'ajoutant aucune confiance aux propos de Nantel, il a reçu de lui une somme de 1000. francs qu'il garde encore en ce

moment ?

67

Erogoff — Ayant besoin d'argent, j'étais allé à S. Denis pour voir M.<sup>r</sup> Bernardal ; je ne le trouvai pas, en revenant à Paris je rencontrai Nautil ; il me demanda le motif de mon voyage ; je le lui expliquai, il me dit qu'il serait toujours heureux d'être à même de rendre service à un camarade et me remit un billet de 1000 francs.

M. Poir — Delavarderie a-t-il, comme il l'article, offert de l'argent à Petit ?

Petit — Interpellé à ce sujet répond : Le 18. août au moment où je quittai M.<sup>r</sup> Delavarderie il me dit : Si vous voulez de l'argent je vous en donnerai et avec cet argent vous pourrez payer à dîner aux sous Officiers.

Delavarderie — Je ne me rappelle pas si j'ai dit que ce serait pour payer à dîner aux sous Officiers.

Petit — Déclare que jamais Erogoff ne lui a parlé de rien.

Erogoff — Je dois dire, quoiqu'il me soit impossible d'en fournir la preuve, mais c'est la vérité, que le 19. août je revins à Paris, je fus trouver Nautil et je lui remis un billet de la somme qu'il m'avait donnée.

Je lui remis ce billet chez lui vers 5 heures du soir.

Il me fit par alors question du Complot, mais il me dit seulement, qu'il allait se mettre en campagne.

M. le Président — Il résulte de vos aveux que vous avez reçu de l'argent dans un but coupable.

Erogoff — Je n'ai pas distribué d'argent aux sous officiers.  
Sur interpellation — autant que je puis le croire, Nautil n'était pas pour Napoléon 2. : il était très

incohérent, mais il me parlait d'un projet contraire au Gouvernement du Roi.

M. le Président — Demanda à Chenard, quel jour Nautil lui a dit que le mouvement devait avoir lieu sur Vincennes.

Chenard — Le 19. au matin lorsque je le vis pour la 2<sup>e</sup> fois.

Delavenderie — Sur interpellation répond : Nautil m'a dit plusieurs fois qu'une grande partie de la police était dans ses intérêts. Un jour je le rencontrai avec un individu très bien mis, et il me dit : que cet homme était un des gros bouquets de la police et qu'il le servait. Cet homme avait 5 pieds 6 pouces, fluet, brun, tête de noir.

un Pair — Demanda que Delavenderie soit de nouveau interpellé de déclarer les noms de ceux qui étaient à la tête des Comités Directeurs.

Delavenderie — Je ne m'en rappelle plus.

un Pair — Demanda quel jour Delavenderie a rencontré Nautil avec cet homme qu'il lui a dit être attaché à la police.

Delavenderie — C'est le samedi 19 aout à 3 heures d'après midi.

Dumoulin — Déclare qu'il n'a jamais quitté Paris, et qu'il n'a pu être envoyé auprès du prince Eugène, ainsi que le dit Delavenderie, comme le tenant de Nautil.

Sausset — Demanda si jamais Delavenderie a eu personnellement qu'il est fait partie du Complot ?

Delavenderie — Non.

35<sup>e</sup> Témoin.

Devilleneuve — Dépose : Le 15. aout dernier entre 7. et 8. heures du soir je fus chez M<sup>r</sup>. Delavenderie pour lui communiquer un ordre il me demanda ce qu'il y avait de nouveau, ce que led



Sous officiers pensaient de la politique, ce que l'on disait  
de la révolution de Naples: il me dit ensuite qu'il sortait  
par rang de l'armée; qu'il n'était pas d'une opinion  
exagérée, que je pourrais me fier à lui. Il me demanda  
encore si je savais qu'en Espagne et à Naples c'était la  
troupe qui avait fait la révolution: puis il me dit "S'il  
fallait faire feu que ferait le régiment? Son devoir lui  
répondit - je! malgré la répugnance que l'on pourrait  
avoir dans une semblable circonstance: il parut mécontent  
de mes réponses, et il ajouta: Ce que je vous ai dit ne doit  
pas vous étonner, je vous ai fait ces questions pour savoir  
l'esprit qui régné dans la Compagnie.

Delavenderie ~ Interpellé: avoue qu'il a tenu les propos rapportés par  
le témoin, mais que c'était réellement pour connaître  
l'esprit de la Compagnie.

Derilleneuve ~ M.<sup>r</sup> Delavenderie m'a dit encore qu'il savait qu'il y  
avait plusieurs sous officiers mécontents.

36.<sup>e</sup> Linoie

Rubiany ~ Dépose: Le 18. août J.<sup>m</sup> j'étais sous la route du château  
de Vincennes à causer avec quelques camarades: M. Erogoff  
vint à passer; il me demanda si mon Capitaine était chez  
lui: je lui dis que je l'ignorais. Neuch chez moi me dit-il  
alors, j'ai un mot d'italien que je ne comprends pas.  
J'obéis. — Il ne s'agit plus de votre Capitaine me dit  
Erogoff, il s'agit de me secourir: le Commandant m'a  
parlé de vous, il m'en a dit du bien, il s'agit d'être fidèle:  
Cela n'est pas difficile répondre - je, nous l'avons juré. — il  
faudrait la guerre, reprit Erogoff, cela procurerait de l'avance.

D'ailleurs avec de vieux soldats comme nous, on peut se fier.

Il m'engagea à boire un verre d'vin, ainsi qu'un autre de mes camarades; alors Mr. Erogoff nous parla de ses Campagnes en Italie sous le prince Eugène, et nous dit que c'était là un bon guerrier.

Erogoff

Je me suis vu seul fait de cette déposition, je n'ai pas dit qu'il s'agissait de me secourir.

J'avoue que j'ai cru qu'une guerre sous la bannière de Lénine serait utile; car le soldat oublie ses premières Campagnes pour ne se rappeler que la dernière.

En quittant ces deux sergents je leur dis: soyez fidèles

37<sup>e</sup> témoin

Dubeau

Dépose: J'étais un jour à la porte de la Caserne à Vincennes; Mr. Erogoff m'offrit un verre d'eau-de-vie, j'acceptai; il me demanda si j'étais ancien soldat ou adjutant, lui répondis-je, il y a dix ans que je suis sous-officier. il n'y a pas d'avancement, me répondit Mr. Erogoff; cela dépend, repliquai-je, de mon Général.

Erogoff

Cela est vrai: cela peut paraître extraordinaire; mais j'étais nouvellement adjutant major et j'avais besoin de connaître l'esprit des sous-officiers.

38<sup>e</sup> témoin

Bavoillot

Dépose: Le 17 août au soir, revenant de permission j'entrai au bureau de Calérier à Paris pour reprendre ma place. M<sup>rs</sup> Delarondrie et Erogoff y vinrent de

11

La voiture ne partait que plus tard. M. Delavenderie m'offrit un petit verre, j'acceptai : il me demanda si je n'étais pas porté pour être Caporal ; je la crois. il ne faut pas me dit-il compter sur les promesses du Général ; faites comme moi et vous aurez de l'avancement — Je n'attachai alors aucun sens à ces paroles et ce n'est que depuis la découverte du Complot m'en étant souvenu j'ai cru que peut-être elles s'y rapportaient.

Delavenderie — Ce témoin me dit que le Colonel lui avait promis de l'avancement. Je lui répondis qu'il ne fallait pas trop compter sur les promesses du Général, mais qu'il fallait qu'il fit comme ses officiers et qu'il aurait de l'avancement ; voulant dire qu'il fallait qu'il eussent exactement le même droit.

39<sup>e</sup> Témoin.

Demontigny. — Dépôt : Je connais M. Rutteau : nous avons été élevés au même lycée ; il m'invita à aller dîner à S. Denis avec lui pour me présenter aux Officiers d'un autre Bataillon Le 12. Aout je m'y rendis ; je trouvai M. Lavocat qui demandait M. Delavenderie. nous allâmes au Café, puis nous fûmes nous baigner. Nous traversâmes la Seine et nous rencontrâmes M. Fessieu et O. Bryen : nous fûmes dîner à S. Ouen : M. Delavenderie et Lavocat restaient en arrière = Je revins à Paris avec M. Lavocat : Rutteau me dit que le dîner avait été fort triste qu'il était contraire et qu'il m'en expliquerait les raisons dans un autre moment.

Je n'ai eu aucune conversation avec M. Lavocat

pendant le retour. Au dîner on n'a pas parlé de politique au milieu du repas M. Jéruan porta la santé du Roi.

Butteau ~ Ouvre le fait du dîner.

Delavenderie ~ L'avoue aussi, et croit se rappeler la santé portée par M. Jéruan.

Jéruan ~ Avoue également ce repas, il dit que cette réunion fut fortuite et qu'en effet il a porté la santé du Roi.

M. le Président ~ Interpelle Butteau de rendre compte de la conversation qu'il eut avec Lavocat pendant qu'ils se baignaient.

Butteau ~ En racontant Lavocat m'entretint vaguement des bruits qui circulaient. — Jéruan en revenant du dîner me dit mais qu'est ce que chante donc Lavocat? il tient des propos fort inconséquents sur ton compte. — il dit que s'il y avait un mouvement tu le mettrais dedans.

Jéruan. ~ Je n'ai pas tenu ce propos.

Butteau ~ Je crois bien rappeler mais j'en suis sûr par. Pa

Jéruan. ~ Je le répète, cette réunion fut fortuite M. O-Bryen et moi étions allés pour dîner à la campagne. Ces messieurs vinrent de notre côté, nous les reconnûmes et nous proposâmes d'aller manger une matelotte tous ensemble à S. Ouan.

Butteau ~ Sur interpellation répond: La réunion qui eut lieu quelques jours après fut la suite de la première; M. Jéruan et O-Bryen, nous ayant engagé pour nous rendre la politesse que nous leur avions faite.

40. Réunion

Delie témoin discrétionnaire Déclare: Je n'ai eu aucune discussion avec le Sergent major Nidal relativement à une soustraction d'un

bon de pain : il ne m'en a pas été soustrait.

73

41. <sup>e</sup> Cénoin

Questel

Dépose : Le 19. août entre 6. 1/2 et 7. heures du soir, je rencontrai Mr. Delavenderie et lui demandai s'il avait entendu dire qu'il devrait y avoir du bruit le soir : il me répondit négativement = mais il me dit : que le siéumont était en révolte ; que la Cocarde et le Drapeau tricolore avaient été arborés aux frontières ; que les troupes marchaient sur Paris ; que c'était la nouvelle de la bombe.

Delavenderie

Interpellé : avoue ce fait et prétend qu'il l'avait entendu dire aux tuileries par des personnes qu'il ne connaît pas.

42. <sup>e</sup> Cénoin

Saintin St. ange

Dépose : Le 19. Août dernier entre 6. et 7. heures du soir, je rencontrai à Paris Mr. Crogoff qui me demanda si je retournais à S. Denis : sur ma réponse affirmative il me chargea de dire à Mr. Delavenderie que la Dame principale de la fête étant malade elle ne pourrait pas s'y trouver ; qu'il saurait ce que cela voudrait dire.

Crogoff

Le lendemain était la fête de Vincennes ; je devais y aller ainsi que Mr. Delavenderie avec une Dame qui en effet se trouva indisposée, je l'en fis prévenir.

43. <sup>e</sup> Cénoin

Blamont

Dépose : Je voyais souvent Mr. Butteux il avait l'air triste, j'en fus surpris ; je lui demandai s'il était malade il me répondit que l'homme qui n'a pas de chagrin

est heureux :

Un jour je parlai à Mr. Delavendrie de l'espoir que j'avais d'être bientôt présenté pour avoir la Croix de S<sup>t</sup> Louis - il me répondit qu'à ma place il se moquerait bien d'obtenir la Croix de S<sup>t</sup> Louis, que la meilleure était celle que j'avais.

Delavendrie ~ Je n'ai pas tenu ce propos car j'ai toujours eu beaucoup de respect pour la Croix de S<sup>t</sup> Louis.

Butteau ~ Ma tristesse provenait des nouvelles qui circulaient dans le monde; je craignais d'être obligé de tirer de nouveau mon épée contre des Citoyens qui, quoiqu'égares n'en étaient par moins mes Compatriotes.

Le Kénoin ~ Ce n'est pas à moi mais à la D<sup>lle</sup> du Café que Mr. Butteau a dit qu'il avait sur le cœur quelque chose qu'il ne pouvait pas dire.

44. Le Kénoin

Mr. Roussel ~ Dépose: J'ai remarqué plusieurs fois que Mr. Butteau était fort triste; je le questionnai, il me répondit qu'il était tourmenté, qu'il avait du chagrin. - Le 18. août et plus particulièrement le 19. de 2. à 3. heures, il me parut plus abattu.

Mr. le Président ~ Interpelle Butteau de déclarer quelle était la cause de ce chagrin?

Butteau ~ Le 19. au matin, Mr. Lavocat était venu me trouver m'avait dit que les provinces étaient soulevées, et que s'il devait y avoir du bruit à Paris, il n'en donnait aucun détail; il me m'a par dit s'il s'agit d'un mouvement populaire ou d'un mouvement militaire.

Me accueut ou Mr. Lavocat est venu à P. Denis, je  
me rendais à l'appel : Mr. Delaverdrie qui s'y  
rendait aussi vint entendre cette conversation.

M. Parquin ~

L'accusé Butteau est-il bien sûr que Mr. Delaverdrie  
a pris part à la conversation de Lavocat, et que ce D.<sup>er</sup>  
lui ait dit que les légions prendraient les armes le Soir?

Butteau ~

Je ne me rappelle pas bien le fait : peut-être M.<sup>r</sup>  
Delaverdrie n'aura pas bien entendu ce que Mr. Butteau  
me disait.

Delaverdrie

Dit qu'il n'a rien entendu.

M. le Président ~

Butteau, répondez avec franchise.

Butteau ~

Je dis aujourd'hui la vérité

M. le Procureur g.<sup>al</sup> ~

C'est donc à vous seul que Lavocat voulait parler?

Butteau ~

Sans doute, puis que c'était à moi seul qu'il écrivait.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> ~

Pour que Lavocat vous écrive, pour qu'il eut souhaité  
vous parler, il fallait qu'il eut un puissant motif.

M. Butteau, père ~

Je demande la permission de répondre pour mon fils.

Il est dans une position bien fâcheuse et bien difficile :

faut-il qu'il accuse son ami ? non ! il ne le peut, il ne le doit pas.

Delaverdrie ~

Je n'étais pas chez moi quand le billet de Lavocat a été  
apporté, sans cela j'aurais accompagné Butteau.

M. Parquin ~

On peut croire Delaverdrie lorsqu'il nie ce fait ;  
puis qu'il a toujours mis la plus grande franchise dans  
ses aveux.

45. Lemoine  
Le C<sup>te</sup> de Beaumont

Le Comte de Beaumont Dépose: Le 19. crout Dernier, vers 10. heures du matin, je fus instruit par un officier Supérieur qu'il existait une Conspiration, et que Mr. Crogoff en fût partie. Il m'engagea à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la place, mais de manière néanmoins que ces mesures ne fussent point aperçues. Dans cette journée une explosion eut lieu à Vincennes, mais il a été reconnu que c'était réellement tout à fait étranger au fait Relatif à la Conspiration. Vers 7. heures du soir le général Digeon vint prendre le commandement Supérieur de Vincennes: à partir de ce moment j'eus à faire plus qu'à exécuter les ordres qu'il me donna.

Pendant le feu, j'avais reçu de l'Etat major plusieurs ordres pour assurer l'arrestation de Mr. Crogoff: il n'était point alors à Vincennes. le Soir lorsqu'il revint j'ai le fit arrêter et le voyai à Paris.

M. le Président ~ Demande aux accusés s'ils ont quelques observations à faire sur la Déposition du témoin.

Crogoff ~ En reconnaît l'exactitude.

Le témoin ~ Déclare que l'incendie a été causé par l'imprudence d'un artificier, dont la famille logeait au dessus même de la Sal où le feu se manifesta.

Mr. Pair ~ Le témoin a-t-il connaissance que l'accusé Crogoff



27 16. Mai.

77

cherché à pratiquer par sous officier de la garnison de Vincennes

Le témoin ~ Je n'en ai rien su.

M. de Natimadri ~ A l'époque du 19 août, Vincennes était-il ou n'était-il pas à l'abri d'un coup de main ?

Le témoin ~ Il existait un pont de service à raison de la démolition d'une tour. C'est le 19. au soir que des précautions plus particulières furent prises par moi.

Demande : quelle était la force de la garnison de Vincennes ?

Le témoin ~ Il pourrait y avoir 1300. hommes.

M. Parquin ~ y avait-il habituellement un factionnaire sur le pont de service ?

Le témoin ~ Toujours.

Crogoff ~ Nautil m'avait dit qu'une somme de 50,000. francs  
devait être la récompense de ceux qui livreraient Vincennes.  
il m'avait promis le grade de Colonel.

Je n'ai fait part de ce propos à personne.

Le 18. août Nautil m'avait dit qu'il avait  
des intelligences dans l'artillerie de Vincennes, mais  
depuis Nautil m'a avoué que si il m'avait dit cela, c'était  
pour gagner ma confiance.

un Pair ~ Quel jour Nautil est-il venu à Vincennes pour examiner cette place ?

Crogoff ~ Nautil ne put entrer parce qu'il était un Bourgeois.

un Pair ~ Crogoff cherche à établir qu'il n'a ajouté aucune croyance aux propositions de Nautil, qu'il considérait comme un extravagant.

Crogoff ~ Dès le premier moment jeregardai la chose comme impossible ; Cependant je l'avoue, j'ai eu tort de ne pas révéler ce que je savais.

Nautil m'a dit, que j'avais raison, qu'il était

18  
impossible de s'enparer de Vincennes, et qu'il se mettait  
en Campagne.

46.° L'émouin  
Henry (horloger)

Dépote : Le 20. Aout Dernière, Nautil vint me trouver  
entre 5. et 6. heures du matin, me demanda asile en  
me disant qu'il était poursuivi parce qu'il était un des  
principaux agents d'une conspiration : il était venu  
fiacre ; il s'est retiré entre 7. et 8. heures : Je ne lui  
pas demandé où il avait passé la nuit. C'était un de nos  
Camarades d'école : à cette époque il y avait 7. ou 8. jours  
que j'en avais vu : Je ne suis trouvé une fois avec  
Nautil au Barbier, au mois de Juin. Lorsque Nautil  
vint chez moi le 20. il avait une redingotte bleue et un chapeau  
de paille, il portait des lunettes, ses favoris étaient  
coupés ; j'ai lui offert de l'argent, il a accepté 100. et  
quelques francs : il me dit qu'il allait fuir du côté  
de la Pologne. = Je n'ai connu M. Dumoulin que  
pour l'avoir vu chez un traiteur où je prenais mes repas.  
Un jour vers le 10. 7. étant dans un Café j'y trouvai  
le Colonel Fabrice qui me remit une lettre venant  
de ma famille, M. Dumoulin qui se trouvait aussi dans  
ce Café témoigna le désir de faire connaissance avec  
Colonel Fabrice, je le lui présentai, ils causèrent  
ensemble très peu de temps ; j'ignore le sujet de leur  
Conversation.

un Pair ~~~~~ Demanda si Nautil est reparti dans le même fiacre  
qui l'avait amené.

Le témoin ~~~~~ Oui ; Ce fiacre l'avait attendu à la porte, il s'est

Dirigé du côté de la rue Croix des petite Charups.

un Pair — Demande à Beury quelles sont les personnes qu'il a vues chez Nautil lorsqu'il allait le voir.

Le témoin — Un jour j'ai trouvé chez lui M. Lavocat, les autres fois je ne trouvais jamais personne.

un Pair — Saviez vous si Nautil avait de l'argent?

Le témoin — Je ne le crois pas, car quelques fois il lui en avait emprunté qu'il me rendait exactement lorsqu'il recevait son appointement.

un Pair — Lorsque Nautil allait vous voir, était il accompagné de quelques personnes que vous puissiez désigner?

Le témoin — Nautil est toujours venu chez moi seul; quelques fois au palais royal je l'ai rencontré avec des officiers de la légion ou avec d'autres officiers que je ne connais pas.

un Pair — Expliquez nous en détail sur ce que Nautil vous a dit lorsque le 20. aout il se présenta chez vous.

Le témoin — Nautil frappa à ma porte; je fus surpris de le voir si matin; il me dit: Je suis poursuivi comme un des principaux agents d'une Conspiration.

Je suis obligé de me cacher.

Je suis sans amis et sans avoir.

Il me dit qu'il se déguiserait en voiturier.

Le témoin — Sur Demande. Personne n'est venu chez moi pendant que Nautil y était.

Il avait l'air assez tourmenté.

Il disait; je ne suis pas encore poursuivi mais cela me tardera pas.

Je ne sais où il allait.

Il a dit au focher, marchez sans désigner le lieu.

90  
Vers le 14. je le rencontrai, il me dit tout va bien,  
lui demandai l'explication de ces mots; il me répondit  
tu sauras cela plus tard: Je pensais qu'il voulait me  
parler de la Croix qu'il attendait.

un Cois ~ Interpelle le témoin de déclarer si lorsqu'il a prêté  
de l'argent à Nautil, il a remarqué que ce dernier en avait

Le témoin ~ Nautil paraissait en avoir fort peu.

Pauset ~ Interpelle le témoin de déclarer l'époque précise à  
laquelle il est venu au Bahard avec Nautil.

Le témoin ~ C'était dans les commencements de l'ouverture de  
l'établissement car il n'était pas encore achevé.

M. Barquin ~ Interpelle le témoin de déclarer s'il sait que  
Nautil ait eu des relations avec le Colonel Vixot.

Le témoin ~ Je n'en ai pas connaissance.

Billon Barrot ~ Demande que le témoin Henry donne des détails  
sur l'entrevue qui a eu lieu entre Dumoulin et Fabrier

Le témoin ~ J'allais tous les jours au Café Rossignol: mon  
porteur le savait, et lorsque quelqu'un se présentait  
chez moi il les y envoyait. Mr. Dumoulin s'y trouvait  
nous priant le Café. Mr. Fabrier arriva: oh! m'écriai-je  
voilà le Colonel Fabrier. Ce dernier me remit la lettre  
dont j'ai parlé. Mr. Dumoulin me dit qu'il désirait  
bien faire sa connaissance, je le présentai à Mr. Fabrier  
peu après je le quittai.

un Cois ~ Il y a 2. ans environ que je connais Mr. Dumoulin.  
Interpelle Henry de déclarer si au moment de son  
Nautil ne lui aurait pas donné quelque commission

Le témoin ~ Il n'en a donné aucune.

Delouderie ~ Lorsque le 19. août je rencontrai Nautil vers

trois heures auprès de la rue Chabamais il l'aurait <sup>dit</sup> parlé ; il  
m'a dit qu'il allait filer.

Je n'ai pas eu de conversation avec lui.

Bérard ~ Dumoulin m'a dit qu'il avait rencontré Nantel le  
19. et que ses favoris étaient coupés.

Dumoulin ~ Cela est faux ainsi que tout ce que dit Bérard  
contre moi.

Bérard ~ Tout ce que j'ai dit est conforme à la vérité, elle est  
une et éternelle comme Dieu même.

Je la soutiendrai et je le prouverai.

Dumoulin ~ J'ai connu M. Henry chez le traiteur où je mangeais  
par suite je le chargeai de faire quelques réparations  
à ma montre ; j'en ai vu quelques fois au Café Prothignol ;

Je n'ai jamais eu avec lui de conversation politique.

Je n'en ai jamais parlé de Nantel.

Henry ~ Déclare qu'en effet Dumoulin ne lui a jamais parlé  
de complots.

Dumoulin ~ Il n'est pas extraordinaire que M. Bérard ait su  
que je connaissais M. Henry. Ce dernier m'avait donné des  
adresses et m'avait prié de lui procurer des pratiques : je  
crois avoir remis une de ses adresses à M. Bérard en l'engageant  
à faire travailler M. Henry.

Bérard ~ Je n'ai par d'autre montre que le soleil ; je n'en ai jamais  
jamais porté.

47. Cémoi.

Canquerel ~ Dépote : Je ne sais rien de relatif aux faits compris  
dans l'acte d'accusation.

M<sup>r</sup> Delacombe s'est trompé en m'attribuant la lettre

qui annonce la maladie de sa sœur.

M. le Président - Cette lettre que vous me représentez n'est pas de ma main. Accusé Delacombe vous aviez déclaré dans vos précédents interrogatoires que cette lettre était de la main de J. Cauquerel il la dénie; quel est l'auteur de cette lettre?

Delacombe - Effectivement cette lettre n'est pas de M. Cauquerel; elle m'a été écrite par une personne avec laquelle j'avais des relations de société; je ne puis nommer cette personne. Son rang dans le monde et son sexe m'imposent l'obligation de taire son nom. Cette personne avait cru devoir user de subterfuge, parce que la lettre paraît par des mains tierces.

Je n'ai pas produit cette lettre pour obtenir ma permission.

J'arrivai à Besdin le 9. aout; j'en partis le 12. j'emmenai ma sœur à Paris, où j'arrivai le 14.

J'avais demandé une prolongation de permission, n'ayant pas reçu de réponse je prévis bien qu'elle m'été refusée. - J'arrivai à Paris à 4 heures; l'appel avait eu lieu à 2. heures; j'étais puissant, je me livrai à mes plaisirs jusqu'au 24.

J'ai vu M. Lavocat jusqu'au 17. mais il ne me parla de rien.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> - Accusé Delaverdier aviez vous entendu dire qu'il dut y avoir une insurrection à Besdin?

Delaverdier - Nautil me l'avait dit, en ajoutant qu'il y avait la tête un officier supérieur dont il ne me désignait le nom ni le régiment.

48.<sup>e</sup> L'union  
J.<sup>me</sup> Lanquerel.

Dépose : J'ai eu connaissance de la maladie de la sœur  
de M.<sup>r</sup> Delacombe. C'est moi qui lui ai cherché un logement.  
On a craint pendant quelque temps qu'elle devint aveugle.

---

49.<sup>e</sup> L'union  
Vivants de Grandpré.

Dépose : M.<sup>r</sup> Lavocat demeurait chez moi depuis un an,  
je ne lui ai jamais parlé, parce que je suis presque conti-  
=nuellement absent de ma maison : il recevait journallement  
des lettres d'un garde du corps qu'il voyait très souvent, presque  
tous les jours, du moins ma femme me l'a dit.

Le 19. ou le 20. août M.<sup>r</sup> Mesnard Docteur en médecine  
qui loge également chez moi, m'a dit que se trouvant dans la  
lourne ou du côté du lours un jeune homme qu'il connaissait  
lui avait dit ou lui montrait une des portes, voilà une porte  
qui pourra servir tout peu.

Qu'un tréclierier un autre jeune homme lui avait dit  
ou lui montrait l'une des bannes : Voilà de l'eau qui est  
bien claire et bien propre, tout peu elle pourrait être rouge.

Delacombe. — (Nous qu'il allait sinon tous les jours du moins assez  
fréquemment chez M.<sup>r</sup> Lavocat.

Je ne connaissais par l'opinion de M.<sup>r</sup> Lavocat, j'ai  
cependant fini par savoir qu'il était constitutionnel.

---

50.<sup>e</sup> L'union

Mesnard.

Dépose : La veille du jour où la conspiration fut  
découverte, j'étais près du lours, lorsqu'un individu âgé de  
30. à 36. ans s'approche de moi et me dit en me montrant  
l'une des portes : Voilà une porte qui pourra servir à

84  
introduire les conjurés dans le Château.

Le soir étant aux tuileries près du bassin, un autre patibulaire dit assez haut: Voilà de l'eau qui est bien limpide!

Demain il se pourrait qu'elle fut teintée de sang.

Le lendemain je répétai ces propos à quelques personnes.

M. le Président —

Connaissez vous les individus qui vous ont tenu ces propos?

Le témoin —

Je n'en connais aucun.

Le Procureur g.<sup>al</sup> —

Savez vous par dit à quelqu'un que vous connaissiez le nom de ces individus?

Le témoin —

Je n'ai pu dire cela.

Nivants de Grandpré —

J'affirme que M. Menard m'a dit qu'il le connaissait. Je ignore si cela est vrai.

Le témoin —

Je n'ai pas fait beaucoup d'attention à ces propos, parce que le premier individu a dit cela en passant près de moi & que le second se parlait à lui-même.

P.<sup>s</sup> L'Évoque.

La Banque. —

Dépose: Le 15. ou le 16. Septembre dernier j'étais (vous voudrez bien me dispenser de vous dire la situation), avec quelques hommes vivants de mon côté; il était de 8. à 9. heures du soir: l'un d'eux se plaignait à l'autre de ce qu'on ne le voyait plus dans la société; je contribuais toujours à répondre calmement: Voilà du déchet, dit l'un d'eux: cela ne sera rien, dit l'autre quelques hommes obscurs sacrifier — Cette conspiration n'est qu'un stratagème inventé pour éloigner les braves de l'armée. L'un d'eux ajouta que leurs agents les servaient bien qu'ils répandraient le bruit que la Russie abandonnait la cause des Bourbons. On parla du ministère: comme ils allaient et venaient, je ne pourrais entendre tout ce



Le 16. Mars

89

qu'ils disaient, mais j'entendis distinctement ces mots. —  
Surtout ce ... Richelieu. — ce homme public ou privé,  
c'est un implacable ennemi : ils parlèrent ensuite de la garde  
nationale : l'un d'eux dit qu'il ne fallait pas s'y fier. Le  
autre trouva, répondit l'autre, il y a des braves qui payeraient  
de leur personne

Incident. — L'un des avocats demanda que Berard, qui réunit en  
même temps la qualité d'accusé et celle de témoin soit inter-  
pellé de répéter avant l'audition de Mr. Montalegier les  
faits dont il lui a donné connaissance.

Mr. le Procureur g.  
Mr. le Président

Déclara qu'il ne s'oppose point à cette demande.  
Interpella Berard, qui répond :

Le 20. vint au matin je me rendis chez Mr. De Montalegier  
qui me reçut avec empressement ; il me demanda si j'avais  
quelque connaissance de ce qui s'était passé : quelqu'un survenu  
je partis et retournai chez moi.

Le lendemain matin Mr. De Montalegier m'envoya  
chercher. Ce que je lui avais dit la veille l'avait probablement  
frappé : il me demanda des explications, je lui dis que  
je ne pouvais parler que de choses vagues.

Mr. De Montalegier me donna rendez-vous pour le soir  
10. heures sur le boulevard près du panorama. Je n'y trouvais  
il me dit que Mr. le Maréchal Duc De Raguse voulait me voir.  
Je n'y refusai d'abord, enfin je consentis et je me rendis  
chez Mr. De Montalegier. Mr. le Maréchal y vint et m'engagea  
à déclarer franchement tout ce dont j'avais connaissance.

Je nommai Sauset et Mallent qui étaient en fuite.  
Je voulais indiquer les choses et non les personnes.

86  
Depuis mon arrestation on m'a dit de dire toute la vérité, je l'ai dite, je l'affirme.

Depuis cette époque je suis allé deux ou trois fois chez M. de Montalegier; la dernière, la veille de mon arrestation qui eut lieu le 22. Septembre.

---

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Nous Demandons la permission de faire représenter à l'ex Colonel de la légion de la saurthe, la lettre que vous nous eûtes en vain et qui vient de nous être transmise.

Languier Villars — Je reconnais cette lettre.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Nous lisons de cette lettre laquelle est signée de M. le Préfet de police et sous la date du 19. août dernier.

Par cette lettre M. le Préfet invitait M. le Col. Languier Villars de la légion de la saurthe, à lui faire connaître l'adresse du S. Larchet sous lieutenant de Mantil. M. le Colonel reconnaît avoir écrit lui même au bas de cette lettre l'adresse de Mantil et celle du S. Larchet qui s'y trouve portée.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Il résulte de cette lettre que vous ne s'avez pas reconnu, que c'est l'adresse du S. Larchet et non celle de Mantil qui n'avait été demandée, d'où l'on doit induire que cette dernière était connue de la police.

M. Languier Villars — Je croi que c'est ce que j'ai eu l'honneur de dire.

Je demande à répéter que c'est là précisément ce que j'ai dit à la noble Cour.

On vint chez moi me présenter la lettre de M. le Préfet et probablement on m'a demandé l'adresse de Mantil que je l'ai écrite.

---

Du 17. Mai.

87

§ 2. Lemoine

Durant. Expert. Affirme son rapport, et déclare que les pétitions à lui représentées sont signées par l'accusé Saudet.

---

Audience Du 17. Mai.

§ 3. Lemoine

D. Omer, l'expert Affirme son serment, et déclare également que les deux pétitions à lui représentées sont revêtues de la signature du Baron Saudet.

---

§ 4. Lemoine

C. de Montélegier — Avant de prêter son serment ce témoin demande à la Cour une observation.

M. le Président lui observe que la Cour ne peut et ne doit l'entendre qu'après qu'il aura prêté le serment voulu par la loi.

Le témoin prête son serment et dit :

J'ai entendu la lecture de l'acte d'accusation, j'ai remarqué qu'une partie des faits énoncés dans ma déposition n'y sont pas relatés ; je demande donc à la Cour de vouloir bien me donner si je ne dois parler que sur les faits et personnes relatés dans l'acte d'accusation, ou si je dois dire tout ce qui m'a été révélé.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> — Ce n'est pas seulement une vérité partielle que la loi demande au témoin, et qu'il a juré de dire, c'est la vérité toute entière &c.

Le témoin —

Dépose : Le 19. tout dernier, Mr. le maréchal Duc de

88  
Raguse ma Donna l'ordre entre 8. et 9. heures Du matin  
me rendra de suite chez lui - J'obéis. Mr. Duciel Losquet  
dit: il y a une conspiration dont le but est de renverser  
le Gouvernement Du Roi: ils doivent marcher ce soir  
ils disent qu'une partie des légions est gagnée.

On m'assigna la poste où je devais me rendre. On  
désigna les troupes que j'aurais sous mes ordres, et l'on  
m'indiqua les précautions qui avaient été prises. le plus  
grand secret m'était recommandé.

A neuf heures la conspiration s'éclata par: Des officiers  
furent arrêtés; je passai la nuit au Château.

Le 20. août vers 9. heures Du matin Mr. Bernard vint  
chez moi: il était embarrassé, il me dit: quand une voiture  
à quatre roues n'en a que trois elle ne peut pas marcher.  
Je lui témoignai mon indignation contre les officiers qui  
avaient trahi leur serment, tandis que les S. officiers étoient  
restés fidèles.

Mr. Bernard se tira: je sentis que j'avais fait une  
sottise; il me resta l'idée qu'il étoit du complot.

Le soir, j'allai chez le Maréchal et lui dis: J'ai vu un  
officier que je crois du Complot. qui? me demanda-t-il.  
ne voulez pas le nommer. M. le Maréchal me montra  
la liste et m'engagea à voir si le nom de cet officier n'y seroit  
porté; je l'y vis en effet, alors tout me troubla et  
dissipèrent. M. le Maréchal m'engagea à le revoir, je  
l'envoyai chercher. Arrivé chez moi, (il est mon Compatriote  
et bon officier) je lui dis: Les Discours que vous m'avez tenus  
hier et une note que j'ai vue me font croire que vous êtes  
dans la conspiration: il n'y a qu'un moyen de réparer ce

malheur, c'est de faire des révélations utiles au service du Roi qui, ainsi que sa famille, n'a jamais balancé entre une offense et un service. J'ai pu être égare, me répondit Berard, mais je veux réparer ma faute.

Il exigea ma parole d'honneur que je ne le nommerais pas.

Je lui dis que j'désirais qu'il fit ses aveux à M. le Maréchal Duc de Raguse; il résista d'abord, puis consentit.

Je lui indiquai un rendez-vous pour le soir; il s'y rendit:

M. le Maréchal se trouva chez moi, et Berard lui dit qu'effectivement il avait été entraîné dans cette conspiration: que c'était au Batard qu'avaient lieu les réunions: que c'était le S. Mallent qui l'avait introduit au Batard.

Dans cette première entrevue il ne nomma que Lamy et Mallent.

Coué par tout, lui dit M. le Maréchal, il faut rendre service au Roi. Berard témoigna des craintes s'il venait chez M. le Maréchal ou chez moi. Je me prêtai à ce qu'il désirait, et il fut convenu que je me rendrais dans les lieux qu'il m'indiquerait.

Notes premières entrevues eut lieu auprès du Chateau d'eau M. Berard me dit: que c'était au Batard que se faisaient les réunions: il me nomma Mallent, Sauset, Mathieu et le Colonel Pailhé: il me dit qu'on l'avait appelé dans une réunion: que la division d'opinions qui régnait parmi les conjurés lui avait inspiré peu de confiance: que l'on parlait de la République, de Napoléon I, de prince d'Orange; qu'il avait désiré faire partie du Comité Directeur: qu'au Batard une lettre venant d'Alsace avait circulé, qu'on la disait de M. Noyer d'Argenson: que cette lettre parlait de révolte à bon =  
= Doute, mais qu'elle était relative à la conspiration. +

Tout en parlant nous nous trouvâmes dans une petite  
 rue déserte; Berard était agité; un homme passa près  
 nous; il ressemble à Nautel me dit-il. un autre homme  
 vêtu d'une blouse passa également. Berard me dit  
 Cet homme en blouse est déguisé. il me dit qu'au Sage  
 il avait été décidé que le mouvement se ferait au nom  
 Napoléon II; mais que le Gouvernement provisoire sera  
 composé d'hommes pris parmi le parti républicain: il  
 nomma M. Delafayette.

Dans une seconde entrevue que j'eus avec Berard près  
 de l'hôpital S. Louis, il me dit: que quoique la conspiration  
 était découverte, le parti n'en était pas abattu: qu'il avait  
 vu Dumoulin qui avait conservé son caractère. que la  
 Conspiration n'était qu'ajournée: que les conjurés étaient  
 convenus de surveiller entre eux, et de sacrifier ceux qui  
 pourraient donner des soupçons: que la Siémont devait  
 Co-opérer au mouvement de la France.

Que dans une réunion il avait vu le général Merlin  
 et un autre individu qu'on lui avait dit être M. de Forceller  
 qu'il avait vu le Colonel Fabvier, auquel il avait témoigné  
 ses craintes: que ce Colonel lui avait répondu, Soyez  
 tranquille, la source est pure, l'arbre est sacré.

qu'il avait été organisé à Reuverset et à Nantes des  
régiments de fédérés.

que un mouvement devait avoir lieu dans la franche comté  
 Je demandai à Berard qui est ce qui pourrait avoir les  
 papiers de la Conspiration: il me répondit qu'il y avait  
 peu de papiers, qu'ils pourraient être chez M. Rey.

que ce dernier et Merilhou étaient chargés de la

partie Civile

91

que Mallent, Jauset, Paillet, Mathieu étaient chargés de la partie militaire.

Il me dit encore que le parti se défiait des hommes qu'il appelait hommes du lendemain : que ces hommes étaient ceux qui ne prenaient aucune part aux mouvements, venaient ensuite demander les premières places en disant "je vous appuyais de mes vœux".

Nous nous trouvions près de l'hôpital S. Louis dans un chemin au milieu des marais ; je remarquai un homme qui semblait nous suivre ; je montai à cheval et me retirai. Cet homme aborda Berard et lui dit : quoi ! vous M. Berard, ici si matin ? Je laissai Berard avec cet homme, et depuis je n'ai eu aucune entrevue avec lui.

J'ai rendu compte de tout ce qui m'avait été rapporté par Berard, à Mr. le Maréchal, au Ministre de la guerre et à Monsieur Mousnier ; mais sans le nommer.

Je m'absentai de Paris ; à mon retour, son régiment partait pour Metz, Berard vint me voir et me dit : que deux hommes étaient venus chez lui, dont l'un nommé Poubelle ; qu'ils lui avaient dit, nous ne sommes pas fâchés de voir vous partir, nous pourrions être utiles.

Que le lendemain il devait avoir un rendez-vous avec ces deux hommes, le Colonel Fabvier et Mr. De Lafayette.

Le lendemain il fut arrêté et depuis je n'ai eu aucune relation avec lui.

Berard

Je reconnais dans la déposition de M. Montalegier, l'ensemble

De ce que j'ai lui ai dit; il y a seulement quelques  
transpositions de Dates.

Sauset — Demande combien de fois Berard a dit au témoin  
qu'il y avait eu de réunions au Bakard?

Le témoin — Je ne puis le dire.

Sauset — Berard lui a-t-il parlé plusieurs fois de ces réunions?

Le témoin — Il m'a parlé plusieurs fois du Bakard.

Berard — J'ai pu parler du Bakard, mais je n'ai entendu parler  
d'autres réunions que de celles où Makiau s'était trouvé.

Sauset — Combien de fois Mr. Berard m'a-t-il parlé depuis qu'il  
est au monde?

Berard — Deux fois seulement, la première le jour où je reuconn  
Nautil; la seconde le jour du Déjeuner.

Il ne pourra que reconnaître que je dis la vérité.

Sauset — Combien de temps Mr. Berard m'a-t-il vu lors du Déjeuner?

Berard — J'arrivai lorsque le Déjeuner était presque fini: Mr. Sauset  
me fit des honnêtetés.

Sauset — Ai-je parlé à Mr. Berard de Conspiration?

Berard — Il ne m'a pas fait d'ouvertures de Conspiration; j'ai eu  
avec lui une conversation particulière.

M. le Président — Accusé Berard quel est l'homme qui vous accosta  
lorsque vous étiez avec Mr. Montélegier, et avec lequel  
il vous laissa?

Berard — Cette personne est étrangère à l'affaire: je la nommerai  
si l'on veut. C'est Mr. Loy, m<sup>tr</sup>. charpentier.

N<sup>tr</sup> de Montélegier — J'ai oublié un fait que voici:

A la dernière conférence que j'ai eue avec Mr. Berard, vers  
le 30. août D.<sup>m</sup>, il me dit: un des Conjurés m'a dit: Nautil  
est à Paris: il a changé de sâchette: il est d'aut un



L'acte de l'acte.

99

logement où il n'y a que la personne qui la soigne qui la connaît.

J'ai demandé à Berard s'il connaissait cette cachette. Berard m'a répondu négativement.

Berard — interpellé de faire connaître quel est celui des conjurés qui lui avait donné connaissance de ce fait, répond :

J'ai dit que je devais conclure de l'entretien que j'avais eu avec le Colonel Fabrier et Mr. Dumoulin, que Mautil était encore à Paris.

M. le Président — Quel a été le sujet de cet entretien ?

Berard — Il avait été question de Mautil : où Douc est-il ? avais-je demandé. Dumoulin avait répondu : il est en sûreté. — Fabrier avait ajouté : ne vous en inquiétez pas, il est en sûreté.

un Pair — Comment l'accusé Berard a-t-il pu inférer de cette réponse, que le Capitaine Mautil avait changé de cachette ?

Berard — J'ai peut-être donné trop de développement à mon induction ; j'ignorais absolument si Mautil était encore à Paris.

un Pair — Le fait est nouveau dans la cause ; je désirerais qu'il fut éclairci.

un autre Pair — interpelle Berard de dire si peu de jours avant son arrestation on lui a proposé de lui faire voir le cap. Mautil ?

Berard — Je ne m'en rappelle pas.

un Pair — Demande au témoin si Berard lui a rendu compte de ce fait.

Le témoin — Je ne puis rien préciser à cet égard ; mais toutes les communications que j'ai reçues de Mr. Berard je les ai transmises à Mr. le Maréchal Duc de Raynosa.

M. le Procureur général — L'accusé Berard vous a-t-il dit quel était celui des conjurés qui lui avait dit que Mautil avait changé de cachette, et qu'il était dans un logement B<sup>e</sup>.

Le témoin — Je crois qu'il m'en a désigné un, mais j'en eus deux par après  
sur pour la nommer.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Interpella l'accusé Berard de dire s'il est vrai qu'il  
dit à M<sup>r</sup>. De Montélegier ce que ce D<sup>er</sup> vient de déclarer.

Berard — Je ne me suis pas exprimé d'une manière si positive.  
J'ai dit que Nautil pouvait être à Paris; qu'il pouvait  
être dans une pochette; c'est une induction que je tirais.

Dumoulin — Un noble pair a demandé si j'avais dit à Berard que  
Nautil devait être présenté à la légion de la meurtre;  
fait est faux.

M. Montélegier — Sur interpellation répond :

M. Berard m'a dit qu'il paraissait qu'en cas de non succès  
les conjurés avaient résolu de se barricader dans Paris.

Je ne puis dire si M<sup>r</sup>. Berard m'a dit qu'il avait vu  
M<sup>r</sup>. Mallet distribuer de l'argent, ni s'il m'a dit depuis qu'il  
s'était trompé sur ce fait.

J. F. Lemoine  
M. le Duc de Raguse

Depose : L'été dernier je faisais fonctions de major g<sup>al</sup>  
la garde royale : le 15. Aout dernier à 5 heures 1/2. Du soir  
le sergent major Petit vint à l'Etat major; il était porteur  
d'une lettre de son Colonel qui m'engageait à avoir confiance  
en ce sous-officier : Ce d'arnise me rendit compte des propositions  
qui lui avaient été faites par deux adjudants de la légion de  
la meurtre, et de rendre pour qui lui avait été indiqué pour  
le lendemain : J'ordonnai à Petit de se trouver à ce rendez vous  
avec le sergent major Nidal qui avait été invité ainsi que  
lui.

Le 16. il y allèrent et me rendirent compte de ce qui s'était

passé à ce repas : Le Sergent major Petit voulut cesser, —  
j'exigeai qu'il vit encore les 5 officiers de la Meurthe, et lui  
dis que le lendemain je lui enverrais un agent de police  
militaire pour le remplacer.

Le 18. L'agent de police rendit compte.

Le 19. à 9 heures 1/2. Du matin je fus informé que  
l'intention était d'exécuter le soir.

À 4 heures et demie je me rendis chez M. De Richelieu.  
On agita la question de savoir si on laisserait commencer le  
mouvement, ou si l'on arrêterait les individus signalés. Ce  
dernier parti fut adopté, à 5 heures et 1/2. Du soir des ordres  
furent envoyés au Préfet de police et au Commandant de  
la place pour faire arrêter tous les individus signalés —  
n'appartenant point à la garde. C'est moi qui fus chargé de  
faire arrêter ces derniers, et à 9 heures toutes les arrestations  
étaient faites dans la garde.

Nautil et Sauset étaient désignés au nombre des conjurés.

Le 20. août M. De Montélegier me dit que Berard était  
venu chez lui, et lui avait parlé de façon à lui faire croire  
qu'il avait connaissance de la Conspiration : je donnai ordre  
de faire venir Berard.

Le 21. au soir je vis Berard chez M. De Montélegier : il me  
me dit alors que Des choses vagues et sans nomma que deux  
personnes, Le Colonel Sauset et je crois un nommé Mallant.

Deux jours après Berard fit à M. De Montélegier un rapport  
et lui dit : Qu'il avait été dans une réunion où on lui avait —  
nommé le général Marlin et M. De Corceller : qu'on lui  
avait dit que le général de la Fayette était un Des chefs de  
l'entreprise ainsi que M. Dargenson : qu'il fallait

14  
conserver le feu sacré : que tout le Kéle Des conjurés était  
alors employé à se surveiller réciproquement ; qu'ils  
avaient Des intelligences avec la police.

Le 28. Aout Berard vint chez moi ; je Devrais quitter le  
service le 30. et je voulais mettre Berard en relation avec  
mon successeur. il me témoigna beaucoup de répugnance  
à ouvrir à une tierce personne ; je consentis à continuer à  
recevoir ses révélations ; il me demanda pour ne point  
éveiller les soupçons de se présenter chez moi sous un nom  
supposé, j'y consentis ; il fut convenu qu'il prendrait le nom  
de S. Charles : j'e donnai chez moi l'ordre de l'introduire  
toute heure : il n'y est jamais venu.

Mallet — Demanda si M. Berard a dit au témoin qu'il lui  
avait vu Distribuer de l'argent ?

Le témoin — Oui, il me dit avoir vu Distribuer 2. ou 3. mille francs  
sur interpellation. j'ai invité Berard à faire  
connaître les chefs du complot, c'était le but de toutes  
mes démarches.

Berard — Déclare confirmer la Déposition de M. le Maréchal  
et ajoute : Les 3. ou 4. mille francs sont relatifs à la somme  
Donnée par M. Rey au Cap. Martel en ma présence.

M. le Maréchal — Sur interpellation, répond :

M. Berard n'a dit que M. Mallet avait devant lui  
Distribué de l'argent au Bakard. — Le premier jour ou j'ai  
vu Berard il me dit que Sausset était un des conjurés  
et il me semble que postérieurement il s'était trouvé à  
une réunion avec lui.

Je crois me rappeler qu'antérieurement au 19. aout,

Colonel Sausset n'avait été nommé.

97

Berard ne m'a pas précisé la réunion dans laquelle il avait vu le Colonel Sausset.

Il m'a dit que Nautil était un des agents du Complot.

Il m'a dit encore qu'il pourrait peut-être le découvrir. il m'avait donné à cet égard quelques espérances qui ne se sont pas réalisées; je crois qu'il m'a dit que Nautil avait changé de cachette.

M. Odillon Barrot - fait interpellé Berard de dire si ne se serait pas servi du nom de M<sup>r</sup>. le maréchal Duc De Raguse.

Berard - Il est facile de voir que l'on veut fonder sur moi, que l'on voudrait divorcer mon foie; mais l'on ne pourra jamais divorcer la vérité.

Dumoulin - Je ne me suis jamais servi du nom de M<sup>r</sup>. le maréchal. Je vous déclarerai que M<sup>r</sup>. Berard avait joué près de moi le rôle odieux d'agent provocateur.

Un jour allant à Belleville je rencontrai Berard et je montai chez lui: que faites vous donc me dit-il? allow nous souffrir que ceux qui sont arrêtés soient fusillés? Les bourreaux français n'ont donc plus de pitié! j'ai une personne qui pourrait se mettre à la tête: j'ai été appelé chez les maréchaux: j'ai vu M<sup>r</sup>. le Duc De Raguse qui m'a pris par la main et m'a parlé avec la plus grande bonté.

Berard, m'a-t-il dit, rappelez vous que ce cœur bat toujours pour la liberté. - C'est avec plaisir, lui répondis-je, que je recommencerai toujours en vous un soldat de la révolution.

- Je dis à M<sup>r</sup>. Berard que je ne pouvais le croire et que je ne m'occupais pas de politique. - Vous avez tort, me répliqua-t-il

vous pouvez en tirer un très grand parti, le Duc de  
Naguse est un homme à nous.

Berard ~

La vérité est que M<sup>r</sup> le Duc de Naguse me recut avec  
bonté et me témoigna combien il était peiné de voir des  
militaires dans cette affaire; mais je le répète, jamais  
je ne me suis servi de son nom.

16<sup>e</sup> Lemoine.  
Le C<sup>te</sup> de Foët-Losquet ~

Dépêche: Le 15. aout dernier, le soir, arriva chez moi le  
Petit sergent major Du 2<sup>e</sup>. de la garde, porteur d'une lettre  
de son Colonel.

Il me fit part que deux jeunes gens adjudants dans la  
région de la montagne (Robert et Gaillard) lui avaient fait  
des propositions.

Il témoignait beaucoup de répugnance à continuer le  
rôle qui lui avait été désigné; j'eus beaucoup de peine à le  
calmer, il était irrité de voir que c'était lui qui avait été  
choisi pour recevoir de semblables confidences: il voulait aller  
trouver ces adjudants et les provoquer au duel.

Je le déterminai à se trouver le lendemain au rendez-vous  
qui lui avait été donné; mais, me dit-il, si l'on exige de  
moi un serment dois-je le prêter? Je lui répondis qu'il devait  
tout voir, tout entendre et ne pas s'engager.

J'écrivis au Colonel Druault.

Le 16. au soir Petit vint me rendre compte de sa conversation  
avec le pilote nommé Nautil: il me déclara son  
nouveau qu'il ne voulait plus retourner à son rendez-vous.  
Je fis mon rapport au M<sup>re</sup> le Maréchal qui me donna ordre  
d'envoyer un agent de la police militaire.

Le 17. Mai

Le 17. Petit présente Chevard nouvellement employé comme agent, et auquel il fut recommandé d'éviter toute espèce de provocation.

Le 18, Chevard avait invité l'adjudant Robert à dîner chez lui : à l'issue de ce dîner il fit son rapport qui paraissait exagéré : il était effrayant : il parlait des forces des conjurés, du 3.<sup>e</sup> régiment de l'artillerie de la garde qui était gagné ; de l'argent qu'il disait en abondance.

Le 19. Chevard fut prévenu par une lettre de se rendre le matin chez le cap.<sup>m</sup> Nautel : à 9 heures il vint dire que l'exécution était pour le soir même. Le rapport fut fait au conseil des ministres ; la soir les arrestations eurent lieu.

Le 20. M.<sup>r</sup> De Montélegier me fit part des révélations de M.<sup>r</sup> Berard qui lui avait dit avoir été initié d'abord par Mr. Mallet employé au Dahard, qui avait eu à sa disposition de sommes d'argent.

Dans une seconde entrevue qu'il eut avec M.<sup>r</sup> De Montélegier, Mr. Berard annonça qu'il devrait y avoir un mouvement à Reims et à Nantes, et qu'à la tête devraient être deux officiers supérieurs dont un général.

Il dit qu'il y avait du mécontentement parmi les conjurés, qui avaient résolu de punir les chefs qui semblaient vouloir les trahir.

Que lui Berard avait vu de ses yeux l'officier chargé d'attaquer un ou plusieurs de ces chefs.

Sur interpellation dit : Mr. Berard avait annoncé que les conjurés avaient l'air de se méfier de M.<sup>r</sup> Mallet qu'ils considéraient comme un agent de police.

Le témoin

Que Mallet, bien qu'il n'eût pas l'air d'inspirer de  
la confiance aux Conjurés, était chargé de convocation  
et de la distribution des fonds.

Si j'ai dit que Mr. Mallet avait distribué 20,000  
C'est que Mr. de Montélegier me l'aurait dit à moi-même  
mais je ne me souviens plus.

Le témoin

Est interpellé de déclarer s'il est à sa connaissance  
l'accusé Beraud était porté sur la liste des militaires  
qui devaient être arrêtés, répond : Je ne puis pas avoir  
connaissance de cette liste qui fut arrêtée au Conseil  
des ministres.

M. de Montélegier

Sur interpellation déclare : Beraud m'a dit que  
les hommes en sous-ordre voulaient mettre les chefs  
entre deux grands dangers pour les forcer à agir.

M. le Duc de Raguse.

Sur interpellation déclare :

Le 19. Août Beraud n'était pas porté sur la liste  
des officiers qui devaient être arrêtés.

Audience du 18. Mai.

Mr. Leucon

de Costallin

Dépose : Je n'ai rien à rapporter qu'une conversation  
Il y a un an à peu près, écrivant à ma sœur, je lui  
manifestai l'intention d'avoir quelques bijoux qui  
avaient appartenu à mon père : elle me répondit  
qu'elle avait reçu une petite boîte contenant les bijoux



que j'avais Demandé, à Mr. Mallent, dont elle oubliada  
me Donner l'adresse: quelque tems après, elle me l'envoya.  
j'étais retenu à Versailles par mon Service; j'écrivis à  
Mr. Berard mon compatriote; je lui envoyai la lettre  
de ma Sœur, et la priai de vouloir bien retirer cette  
boite chez Mr. Mallent.

Huit ou Dix jours avant la découverte de la  
Conspiration, je vins à Paris et j'allai remercier Mr.  
Berard qui avait rempli ma commission et m'avait  
envoyé la boite.

Dans la conversation, Mr. Berard me dit qu'il croyait  
avoir remarqué de l'agitation, que des officiers sans fortune  
couraient la ville en cabriolet et fréquentaient les Cafés  
où ils dépensaient beaucoup d'argent. En car de monnement  
lui dis-je, la leçon est-elle bonne? Cela n'est pas douteux,  
me répondit-il; et ton régime? il est très bon répliquai-je  
il n'y a pas un officier, un s. officier ou un soldat qui ne  
soit, ainsi que celui qui le commande, prêt à mourir pour  
le Service du Roi. En ce cas, dit Mr. Berard, tout ira bien.

Le témoin —

Sur interpellation, dit: Je ne me rappelle pas que Mr.  
Berard m'ait jamais parlé du Barard.

M. le Président —

Interpelle Mr. Berard, qui répond:

Le Colonel Costallin m'écrivit pour me prier de  
retirer la boite que j'en ai transporté.

En m'envoyant la boite, Mr. Mallent m'écrivit par  
une lettre à déjeuner au Barard.

Je ne sais pas si j'ai nommé le Barard à Mr. de  
Costallin.

Je dis même à Mr. Mallent que j'avais vu Mr. de

Mallent ~

Castallin et que je lui avais remis la boîte.

Interpellé par M<sup>r</sup>. le Président, répond :

La mémoire de M<sup>r</sup>. Berard est en défaut ; son domestique est venu chez moi chercher la boîte en me remettant les trois lettres qui sont entre vos mains : je n'ai eu aucune lettre pour inviter M<sup>r</sup>. Berard à déjeuner au Bakard.

Passant près du logement de M<sup>r</sup>. Berard le 1<sup>er</sup> août, je laissai chez son portier un mot par lequel je l'invitais à venir manger une fotelette chez M<sup>r</sup>. Sauset ; une personne qui se trouvait chez lui d'avec co-accusés ayant témoigné le désir de connaître M<sup>r</sup>. Berard que l'on disait être un bon officier.

M. de Castallin ~

Sur interpellation dit ; je ne connais M<sup>r</sup>. Mallent que de nom et comme mon compatriote.

M<sup>r</sup>. Coffinières ~

Demande si Berard n'aurait pas parlé au témoin de symptômes de conspiration et ne lui avait pas permis de le tenir au courant ?

Le témoin ~

M<sup>r</sup>. Berard m'a dit que s'il apprenait quelque chose de nouveau il m'en instruirait : ce fut 8. ou 10 jours avant la découverte du complot.

Le témoin ~

Interpellé par M<sup>r</sup>. le Président. Sur l'époque précise où Berard lui a tenu ce propos, répond :  
Je ne puis préciser cette époque, mais je crois que ce fut lorsque j'eus le remercié.

§ 8<sup>o</sup> L'écrou.  
Loy, témoin discrétionnaire

Déclare : Un jour que je ne puis préciser, entre 6. et 7. heures du matin, me rendant à la Villette où

le 18. Mai.

133

je faisais travailler au Canal, je vis dans une rue du côté du  
marais M. Berard qui causait avec un homme tenant un  
Cheval par la bride; je m'approchai; cet homme s'en alla.  
M. Berard me dit que c'était un Va Ser ancien qui partait  
et il m'accompagna à la Vilette.

M. le Président

Les variations qui existent dans quelques unes de vos  
Déclarations, m'obligent à vous interroger: recueillez tous  
vos souvenirs, et répondez avec calme et précision.

D: Dans votre premier interrogatoire vous avez dit  
que ce n'était que 6. à 7. jours avant la découverte du  
Complot que vous en aviez eu connaissance, postérieurement  
vous avez reculé cette époque.

A quelle époque avez vous connu pour la première  
fois le Capitaine Nautil ?

Berard

Sur la fin du mois de Juillet 1793 du 16. au 20, lors de  
ma dernière ronde, j'entrai au Bataillon; j'étais en  
uniforme, je vis beaucoup d'armées surtout de militaires  
en cravattes noires. j'examinai quelques tableaux; une  
personne s'approcha de moi et me salua; c'était M. le  
Colonel Sauset: il me fit remarquer quelques uns des  
des tableaux qui avaient plus de prix: un officier en  
uniforme était dans le groupe, c'était le Cap. Nautil,  
qui après que j'eus quitté le Colonel Sauset, s'approcha  
de moi et me fit faire quelques remarques auxquelles je ne  
comprendrais pas grand chose: je ne suis pas peintre.

Il me parla de son régiment, et de la manière dont il  
avait fait son service dans le mois de Juin.

Il me dit quelques choses de relatif à l'instabilité de

104  
l'état militaire; quelqu'un survint et me dit venir du  
ministère: qu'il allait y avoir du changement dans  
l'organisation de l'armée: que cela était certain.

Je sortis du Barax; m'étant arrêté quelques instants  
dans la rue, Nautel me rejoignit et m'aborda.

Il reprit la conversation relative à son régiment, me  
dit que l'on avait été injuste à son égard; qu'il n'avait  
obtenu encore la décoration d'honneur à laquelle il avait  
des droits.

Je trouvais sa conversation déplacée; je l'engageai  
à calmer et à attendre avec patience; je la quittai.

Quelques jours après, j'en vis deux ou trois, le capitaine  
Nautel vint chez moi; il était vêtu en bourgeois; je le  
reconnais à peine dans le premier moment. Sa  
conversation reprit sur le même ton, il me parla encore  
de l'organisation militaire, me demanda ce que j'en pensais et  
ce que j'en avais appris; je lui répondis que cela m'inquiétait peu.

Le lendemain ou le surlendemain il revint chez moi  
en rentrant je trouvais un billet par lequel il me  
disait qu'il était venu pour m'inviter à dîner.

Il revint le lendemain et m'invita à dîner pour  
le lendemain 2. Aout. =

= Je me rappelle de cette époque, parce qu'alors j'avais  
été chargé par mon Colonel de relever un Bataillon.

Le 2. Aout j'allai rendre compte à mon Colonel de la  
mission dont j'avais été chargé: quand j'arrivai il était  
à table et me dit, Commandant, nous sommes à dîner  
restez avec nous. Je voulais me retirer, il insista, je lui  
dis que je devais dîner avec des officiers de la légion de

109

la meurtre, car j'accroyais que ce déjeuner avec Nautil devrait avoir lieu dans la pension où ils mangeraient, je me mis à table et Déjeunai.

Un sous-officier de la légion de la meurtre frappa à la porte, demanda le Commandant Berard, il me remit une lettre qui était de Nautil et par laquelle il me disait que je me faisais bien attendre.

Je dis à mon Colonel que cette lettre venait à l'appui de ce que je lui avais dit, et alors il me permit de me retirer.

En sortant, je trouvai à la porte de la rue le S. officier qui m'attendait avec un sabriole pour lequel je montai et qui me conduisit chez le Capitaine Nautil rue De la Cour-D'auvergne: lorsque j'y arrivai, M<sup>r</sup>. Dumoulin était à table avec le capitaine Nautil, et je me souviens d'autant mieux ce déjeuner que nous étions servis par une femme assez gentille et fort propre.

M. le Président — Pourquoi dans vos précédentes interrogatoires avez-vous répondu que vous ne connaissiez pas l'individu qui déjeunait chez Nautil ?

Berard — Le fait n'est pas moins vrai; lors de mes premières interrogatoires je voulais faire connaître les choses et taire les noms.

M<sup>r</sup>. Dumoulin sortit peu de temps après mon arrivée chez Nautil, en disant qu'il était l'heure où il devait se rendre à un rendez-vous.

M<sup>r</sup>. Dumoulin était placé contre la fenêtre à droite en entrant, et moi j'étais à côté du Cap. Nautil en face de M<sup>r</sup>. Dumoulin.

Après son départ, la conversation reprit sur les

406  
craintes de l'instabilité de mon Etat : Cela vous afflige  
me dit-il, nous trouverons moyen, commandant.

Il me fit entrer dans sa chambre et j'alignai cette  
question : Cette personne qui vient de sortir, où est-elle  
vous allée : il est important, me répondit le Cap. Nautel  
qu'elle aille à ce rendez-vous : j'aime mieux qu'elle s'y  
rende. Laissez-la faire.

Le soir ou le lendemain Nautel revint chez moi, il  
me trouva découragé, craintif ; il y aura, me dit-il de  
nouveau, et tout le monde ne vous oubliera pas.

M<sup>r</sup>. De Costallin m'avait écrit pour me prier de  
retirer une boîte de mains de M<sup>r</sup>. Mallet auquel j'adressai  
sa lettre et qui remit la boîte à mon domestique.

La réponse à une demande de la boîte, me faisait une invitation  
à dîner rue Cadet n<sup>o</sup> 11.

Le lendemain M<sup>r</sup>. De Costallin vint chez moi le soir  
pour me voir et me demander à dîner ; je crois que je lui montrai  
la lettre de M<sup>r</sup>. Mallet il me dit de me rendre à l'invitation, et  
je m'y refusai. Nous allâmes nous promener et nous entraînés pour  
dîner chez un traiteur sur le boulevard près la poste S. Denis.

Je dis à M<sup>r</sup>. De Costallin que cette invitation me semblait  
diable : non-y, me répondit-il : je la quitterai et m'y rendrai,  
C'était le 4. Oct.

Lorsque j'arrivai au bal un homme de peine  
je crois me dit : C'est vous M<sup>r</sup>. Berard.

Le Colonel Sausset était à la fenêtre et me  
cria : par ici !

Je montai et je trouvai dans la salle à manger  
M<sup>r</sup>. Sausset, M<sup>r</sup>. Mallet, M<sup>r</sup>. Mathieu et une autre

personne que je croir être parente de M. Sausset :  
il me sembla à la disposition des courtois qu'il y  
avait eu une ou deux personnes de plus.

Je ne mangéai pas, j'écoutai et je regardai : on  
m'adressa l'épithète de Colonel et de Général ; je ne  
sais si c'était à dessein.

Mariau faisait presque à lui seul la conversation ; il parlait d'escrime.

M. Sausset me fit un signe comme pour me dire,  
Commandant ou M. Berard passer de l'autre côté.

Je passai dans le Salon, voisin de la Salle à manger  
où nous nous trouvions, et là M. Mariau me dit :  
M. le Commandant il se prépare de grands événements  
On a jeté les yeux sur vous, on y compte une infinité  
de personnes s'y trouvant. = Sur quoi repose ce projet,  
dites moi ce que l'on veut faire ? — Vous êtes officier —  
Supérieur de la garnison ; on compte sur vous. — De quoi  
s'agit-il ? De reprendre la position de 1815. — Je ne vous  
entends pas ; en 1815. il y a eu divers positions, laquelle ?  
La petite Roi de Rome.

M. Mariau m'offrit de l'argent tant que j'en voudrais ;  
il avait même déjà tiré de sa poche un portefeuille vert.

Je crois, lui dis-je, que si vous ne vous expliquez  
que d'une manière aussi vague, et si vous offrez de  
l'argent à des militaires, vous ne réussirez pas. —  
Vous entendez bien, me répondit-il, qu'aux yeux des  
officiers ne sont pas les mêmes, et qu'il faut des  
gratifications, surtout à ceux qui enlèveront leur  
Corps. — Mais sans doute, ajoutai-je, il y a un plan.

108  
Je vais aller à Cambrai. Dans la garde il y a des intelligences  
pratiquées : tout ira bien ; au surplus ce que je vous dis,  
nous sommes tête à tête, nous nous sommes arrangés de  
manière à pouvoir tout nier, et malheur à celui qui révé-  
lerait ce qui lui a été confié.

Mathieu sortit le premier du Salon : il avait de l'humeur.  
Je me placai près de M<sup>r</sup>. Mallet. et bien ! voilà déjà  
une singulière ouverture : expliquez moi donc cela !  
Je vous conterai cela, me dit-il.

Je ne sais si c'est après ou avant, que le cap. Mallet  
vint entre ouvrir la porte et demanda M<sup>r</sup>. Sauset. Je  
demandai à M<sup>r</sup>. Mallet le nom de celui qui venait  
me parler ; il me le dit bar à l'oreille, je ne l'entendis  
pas bien.

Je l'ai déjà nommé parce que depuis j'ai su son nom  
M<sup>r</sup>. Mallet me mena dans la chambre située dans  
l'aile opposée : Je lui demandai des explications : il  
me fit asseoir près de lui et après avoir fermé la porte  
dit : Ce qu'il vous a dit est vrai ; mais expliquez je,  
Comment l'expliquer par le vague ?

Dans ce moment, reprit Mallet, on a dépêché  
des Courriers aux puissances étrangères pour annoncer  
que le Roi est mort ou malade ; il peut profiter de  
moment pour établir un gouvernement à la place.

Cependant on n'est pas d'accord ; il y a là dedans  
trois partis : il y en a qui veulent le prince d'Orange.

Sur cette entrefaite, on frappa à la porte.

Mallet m'avait dit encore ; il y a là dedans des  
gens évanoués, des fous. — Demoulin ! celui là veut



109

Déjà acheter des chevaux : il faut craindre son indiscretion.

Le Colonel Sauset entra. — que diriez vous là ?

Mallent répondit ; je parlais de Dumoulin.

Sauset = ne me parlez pas d'un homme comme cela.

Le Colonel Sauset parla alors de lui ; des injustices qu'on lui avait faites, de son grade compromis : il y mettait beaucoup de chaleur : Cependant je ne vis rien en lui qui parut d'un homme lancé dans cette affaire.

On frappa à la porte : on fit appeler M. Sauset, puis peu après Mallent. — Vous êtes occupé, lui dis-je, je me retire : et je partis en effet.

Je n'ai pas revu depuis M. Sauset : je ne sais pas si avec M. Mallent vous conviendrez de vous revoir.

Le Dimanche 6. aout j'étais chez moi : Mallent arriva : j'avais réfléchi ; j'étais inquiet : ou tout cela va-t-il me conduire, dis-je à Mallent ? tout ce qu'on vous a dit, me répondit-il, est une chose de très grande confiance : donnez moi donc, lui dis-je de éclaircir ce que je dois vous dire, répliqua Mallent, que l'on a pris des informations sur vous : vous êtes l'homme qu'il faut.

Mais, lui dis-je, montrez moi quelque chose d'écrit, je répondrai. — Je ne puis vous dire que ce que je sais, me répondit Mallent, et il ajouta : beaucoup de personnes vous parleront, ne comptez que sur moi. — J'y compte, lui dis-je, et si j'apprends quelque chose je vous le dirai.

C'est à donc, me dis-je, placé en faction par la fortune. — qui doit te donner ta Consigne ? L'honneur.

Le 19. j'ai été relevé : le 20. j'ai fait mon rapport.

Le 6. au soir entre 7. et 8. heures, M. Dumoulin

110  
vint chez moi, remit une Carte, et me donna l'adresse pour  
auprès du passage du grand canal; je m'y rendis et le  
trouvai.

M<sup>r</sup>. Dumoulin m'appercevant, me dit. ah, vous  
voilà! Suivez moi, il y a beaucoup de mouchards, alors  
par là: ne prenez pas les boulevards, on pourrait  
se douter de quelque chose.

Nous primes des rues parallèles aux boulevards  
M<sup>r</sup>. Dumoulin me conta toute l'affaire: vous avez, me dit-il,  
déjà vu au Daxar — oui. — qui avez vous vu? — Mr.  
Mallent, il m'a parlé du prince d'Orange — nous ne  
voulons pas, c'est notre position de 1815 — Laquelle?  
Le Roi de Rome, mon cher — mais, lui dis-je, il doit  
avoir un Comité. — Oui, me répondit-il, un Comité  
Directeur; et il me nomma trois personnes. y a-t-il  
longtemps, ajoutai-je, que l'on travailla à cela? —  
moi, me dit Dumoulin, je suis un conspirateur expérimenté  
les choses vont en si bon train qu'il est impossible qu'elles  
retrogradent.

Nous rentrâmes chez moi un peu fatigués: la conversation  
était à sa fin. Ce fut alors qu'il me dit "Je reviendrai  
et vous apporterai un billet de mille francs. — Puisque  
vous devez, lui dis-je, acheter des chemises, il faut employer  
cette somme. — Ce n'est pas, me répondit-il, de l'argent  
dont je dispose: je n'achèterai pas de chemises. — il  
pourrait être 10. heures quand nous nous séparâmes.

Le 7. août vers 9. heures du soir j'étais de semaine  
j'allais sortir lorsque je trouvai sur ma porte M<sup>r</sup>.  
Dumoulin avec un homme court. — J'ai l'honneur,

le 18. Mai.

me dit-il, Je vous présente M. L'arocat Rey, mon  
Compatriote. Ils m'invitèrent à aller au café avec  
eux: je les remerciai en leur observant que cela n'était  
pas possible, parce que je devais me rendre à l'appel.  
Je leur fis servir de la bière chez moi en les engageant  
à m'attendre.

On m'apporta dans ce moment une lettre de M.<sup>r</sup>  
Mallet qui m'écrivait du Café vis à vis, pour me dire qu'il  
avait quelque chose d'important à me communiquer.

Je dis à M.<sup>r</sup> Dumoulin que cette lettre venait de M.<sup>r</sup> Mallet,  
et que j'allais lui faire dire de venir: y voyez vous quelque  
obstacle, demandai je à M.<sup>r</sup> Dumoulin? D'autant, me répondit  
- il - il.

Mallet vint en effet; il paraissait fatigué; je lui  
offris de se rafraichir, il me répondit qu'il avait  
plutôt besoin de manger; je lui fis servir un morceau;  
j'allai à l'appel.

J'accrois bien qu'à mon retour il se trouva chez  
moi M.<sup>r</sup> Dumoulin, Rey, Mallet, Nautil et Lamy.

M.<sup>r</sup> Rey dit: je vais vous communiquer quelque chose;  
et il lut une lettre de Ramer dans laquelle il était  
question de Clair qui ne voulaient pas être condamnés  
par défaut: M.<sup>r</sup> Rey expliqua que cette lettre était  
relative à la Conspiration et annonçait que tout était  
préparé.

Une conversation s'engagea entre M.<sup>r</sup> Rey et M.<sup>r</sup> Mallet, qui  
paraissaient ne pas se connaître; on se sépara; je ne me  
rappelle par d'autres événements remarquables.

Le 11. ou le 12, j'eus une visite de M. M. Nautil Mallet & Lamy.

J'avais dit à M. Mallet que M. Dumoulin m'avait offert de l'argent et que je l'avais refusé.

M. Mallet m'a dit que j'avais bien fait; il me dit des choses peu favorables de M. Dumoulin; je lui en témoignai mon étonnement; il me répondit: je vous dirai ce que j'ai entendu dire.

Le 13. Août le Cap. Nautil vint chez moi. il me proposa de me faire voir une personne importante je m'y refusai, en lui disant que je voulais voir la totalité des Chats; il me pressa; ajouta: vous ne savez pas ce que l'on veut vous dire; laissez vous conduire, Commandant, il faut voir quel qu'un. Je répondis, j'en sais assez.

Un rendez vous fut donné au jardin turc; il devait se composer de trois personnes. Je ne pus m'y trouver. Le soir même Nautil et M. Dumoulin me dirent que le rendez vous avait eu lieu, et que Nautil n'y était pas allé.

Ce rendez vous devait avoir lieu avec M. de Cocca et M. Merlin.

Le même jour, voulant les mettre au pied du mur je leur dis: mais quel est votre plan?

Le Capitaine Nautil me dit: faites en un vous même. M. Mallet et M. Lamy étaient chez moi: voilà, dis je, du papier, des crayons, un plan de Paris, que voulez vous faire = M. Mallet disait, le Commandant a raison. M. Lamy ne disait pas grand chose.

Nautil me dit: je reviendrai sur les cinq heures et je vous dirai ce que vous avez à faire.

Mr. Mallet me dit aussi, je revierdrai et vous me  
direz ce qu'il en est. Je le lui promis.

Le 14. avant 2 heures je sortis de chez moi et  
j'allai me promener sur les boulevards: en passant  
j'aperceus près du Pantheon le C. Nautil: Je  
traversai de l'autre côté du boulevard, et continuai  
mon chemin.

Le Cap. Nautil me rejoignit près du Café chinois;  
il m'engagea à entrer dans ce Café, en me disant  
qu'il attendait quelqu'un qui me conduirait.

Nous entrâmes dans ce Café, et le cap. Nautil se  
placa de manière à apercevoir les personnes qui  
passaient sur le boulevard.

Peu d'instants après survint Mr. Rey, que je voyais  
pour la seconde fois; il s'assit, prit un verre de  
bière, parla bas au C. Nautil; et au bout de  
quelques instants son oella, en lui disant: je parle,  
la premier.

Après son départ, Nautil me dit: je vais vous conduire,  
nous sortimes du Café et nous nous dirigeames par la rue  
de la Michodière: nous rencontrâmes une glace, nous  
montâmes de haut et il me conduisit au marché de la  
Volaille, où nous descendimes: le Cap. Nautil me dit  
de l'attendre un instant et il s'éloigna.

Peu de minutes après il revint et me conduisit  
rue Des grands Augustins N.º 21. nous montâmes à  
l'entre-sol, où je vis Mr. Rey et une personne à  
moustaches ayant les Cheveux gris, les yeux bleus  
et le teint pâle: Nautil et l'homme à moustaches

causerait ensemble, et j'entendis qu'il faisait des reproches  
à Mantil : il lui disait : vous avez eu tort, vous m'avez  
nommé.

La Conversation passa à ce qui pouvait avoir trait au  
Couplet : Cette personne avait parlé des difficultés à  
Tenpares De Vincennes ; elle me demanda si je connaissais  
cette place — non, répondis-je. — moi je la connais bien  
répliqua-t-elle, puisqu'en 1815. j'ai été prise sur Mr. De  
Puivert : On qualifiait cette personne du nom de Général

En sortant, Mr. Rey me dit : vous savez que je m'appelle  
Julien.

Je crois que ce fut le Capitaine Mantil qui en  
sortant me dit que cette personne se nommait Merlin

Je rencontrai Mr. Dumoulin au bar de ma rue  
et j'ai lui demandai l'explication de ce mot Julien ;  
ah, Julien ! me dit-il, oui, oui : Je crois qu'il a voulu  
faire l'entendu.

Le même jour 14. Mr. Mallet et Lamy vinrent  
chez moi et me demandèrent qui j'avais vu. — un homme  
fort ordinaire, leur répondis-je ; nous ne parlâmes plus  
de cela.

Le Commandant à raison, dit Mr. Mallet  
et il ajouta : Commandant, j'empêcherai que l'on  
viensse chez vous : ils s'en furent ; Je crois qu'il y eut  
une altercation entre Mr. Mallet et Mr. Lamy.

Le 15. août j'allai au Bazar pour faire voir à mon  
frère cet établissement dont il avait entendu parler. En  
arrivant, un homme en livrée bleue ayant une décoration  
me demanda si je voulais voir Mr. Mallet.

Je

Le 18. Mars.

Je m'entendis appeler ; C'était M. Mallet. Je voyais mon fils voir les tableaux, et lui dis que j'allais le rejoindre : je montai, et je trouvai dans une pièce avancée M. Rey et le Cap. Nautil : j'entrai dans la chambre de M. Mallet : peut-être arriva M. Dumoulin : une autre personne vint aussi, j'accrois que ce peut être M. Lamy, je ne m'en souviens pas : M. Dumoulin dit : consouvenez-vous en par ici.

Nautil proposait l'exécution d'une entreprise pour le soir même.

M. Dumoulin faisait des objections.

M. Mallet ne prenait part d'opinion à cette conversation.

Le Cap. Nautil part d'un mouvement de colère et dit : qu'il fallait que cela eut lieu, ou qu'il ne répondait plus de rien : Duffiek - vous être arrêté, dit M. Dumoulin, cela n'aura pas lieu.

M. Rey me demanda ce que je pensais : je pense, lui dit-je, que M. Dumoulin paraît bien instruit et que M. Nautil paraît bien décidé : je me suis par militaire, me dit M. Rey, je suis de l'avis de M. Dumoulin : en ce qui me concerne, tout est prêt.

Mais, leur dit-je, qu'est-ce qui commandera mon régiment ? Comment distribuer vos postes ? M. Rey vous par là, me répondit Nautil ; Soyez tranquille, me dit Dumoulin, je serai là.

Qu moment de la séparation, M. Dumoulin rappela M. Rey, en lui disant : Vous oubliez Nautil. ah ! c'est vrai, répondit M. Rey, et je le vis tirer d'un portefeuille quatre Billets de Banque qu'il donna à Nautil qui les

placé dans son portefeuille. Je n'ai pas pu voir si ces billets étaient de 500. ou de 1000. francs.

Et vous, Commandant, me dit M. Dumoulin, soyez tranquille, lui répondis-je, faites votre chemin.

M. Mallet a vu donner cet argent ainsi qu'on en a vu avec vous assez, demanda M. Rey, oui, répondit Nautil, j'en ai assez pour le moment.

Je revins M. Lamy et M. Mallet, je vois que c'était le 18.

Le 16. M. Dumoulin vint chez moi et me fit encore offre d'argent, en me disant: qu'est-ce que cela vous fait, prenez toujours.

M. le Président — L'accusé Mallet vint-il chez vous le 17?

Bérard — Je l'ai vu très fréquemment dans ce laps de temps.

M. le Président — Quel jour avez-vous vu Nautil pour la dernière fois?

Bérard — Je ne puis préciser si c'était le 17. ou le 18. Le capitaine Nautil vint chez moi; il tenait un morceau de papier qu'il déchirait entre ses dents: qu'avez-vous, lui dis-je vous paraît-il agité. — non, répondit-il, j'ai rien.

Lorsque je revins M. Dumoulin le 20. il y avait déjà 2. ou 3. jours que je ne l'avais vu.

Le 19. au matin j'allai chez M. Demontélogis et ne pus le voir. Le 20. je retournai chez lui: j'ai expliqué ce que je lui ai dit.

Avant le 20. je n'avais rien vu d'assez précis pour pouvoir aller faire une déclaration à la justice.

Je me disais, si ces personnes sont des conspirateurs, la police doit les connaître: je n'ai jamais su ce qui se passait dans les corps.



Le 18. Juin.

417

Le 20. M. Dumoulin me donna un rendez vous qui avait pour objet de me tenir au courant de ce qui se passait. Je me mis en position de le faire connaître et je le fis.

M. le Président ~ Vous n'avez pas parlé d'un déjeuner qui aurait eu lieu entre nous et l'accusé Mallent.

Berard ~ Un Dimanche, le 19. je crois, M. Mallent était venu chez moi et m'avait indiqué un rendez vous rue S. Denis dans un bureau de Diligences; je n'y rendis et ne le trouvai pas d'abord, je revins quelques instants après et l'y trouvai il me dit qu'il était venu là pour recevoir des personnes qui arrivaient de la campagne; je lui demandai ce qu'il me voulait. Je voulais vous voir, me dit-il, venez manger un morceau. Je crus que son intention était de me rendre l'honneur = tête que je lui avais faite chez moi; j'acceptai. Dans la conversation je lui dis, comment vont vos affaires, et le Colonel Sauset? Il est parti, me répondit Mallent; et vos affaires du Bakar, comment cela va-t-il? nous avons, dit-il, d'autres affaires qui nous occupent davantage. Puis il ajouta que le Colonel Sauset était parti pour Nitry, pour un mouvement; qu'il avait emporté des proclamations dans un sac, et qu'il les avait reçues.

J'eus une autre rencontre avec Rany = j'en eus une avec M. Dumoulin, qui m'avait dit qu'il était nécessaire de voir le Colonel Fabrier: un jour je les vis tous les deux dans ma rue; ils me dirent qu'ils sortaient de chez moi.

Je demandai au Colonel Fabrier ce qu'il pensait de cette affaire: il me répondit: la Touche est pure, la robe est sacrée. mais, lui demandai-je, que deviendront les Officiers: leur sort est fixé, me répondit-il, ils seront destitués. — C'est alors que Dumoulin dit: on écartera

118  
Lettres aux Paris : sur révolution on doit s'attendre aux représailles

L' nuit vers minuit on frappa à ma porte. Je me levai, je demandai qui est là : on me répond Julien Poivre, c'était Mr. Dumoulin et Lamy : je les fis entrer et leur demandai ce qui les amenait. Nous sommes chargés me disant-ils, de vous apprendre une nouvelle de la part de Mr. Merilbow : quatre députés de la ville ont voulu récemment chercher le général Bachalu et le colonel Fabien ; ils sont partis pour se mettre à la tête d'un mouvement qui doit avoir lieu à une heure de l'après midi.

Je n'ai jamais dîné avec Mr. Dumoulin : lorsqu'il fut qu'il n'avait été appelé chez Mr. le Maréchal duc de Raguse, le 4 septembre, il m'invita à dîner : nous fûmes chez Le Grand traiteurs : nous dînâmes dans un cabinet particulier ; nous nous quittâmes vers 2 heures : C'est alors qu'il me dit qu'il avait écrit aux Paris

Je croyais Mr. Mallet absent de Paris ; j'étais un jour chez Mr. Barbant bijoutier, qui me dit qu'il venait de dîner avec Mr. Mallet ; je lui témoignai des doutes. Mr. Barbant me dit qu'il était encore dans un café voisin : il alla le chercher et peu d'instants après je le vis revenir avec Mr. Mallet et Mr. Lamy. Mr. Barbant sortit, je restai avec eux : Mr. Lamy me parut exaspéré il se plaignait de la situation où il se trouvait par la découverte de la Conspiration : il paraissait vouloir se venger des chefs - nous nous dit-il, si leur or les soustraira à notre vengeance, il nous a alors Mr. Desrochers, Mr. Merlin et Mr. De Lafayette.

Quelques jours après je rencontrai Mr. Dumoulin auquel je fis part des menaces de Mr. Lamy : Cela n'est pas juste, répondit Dumoulin le Général n'est pas à son compromis, et l'on ne peut pas en vouloir à ceux qui ont donné leur argent.

Le 18. Mars.

Le 21. Septembre j'étais De garde : au moment où j'en  
Disposais à Sortir comptant aller chez Mr. De Montalegrie, Mr.  
Dublar vint chez moi et me dit qu'il avait quelque chose à  
me communiquer : il m'observa qu'il était avec quelqu'un qui  
avait quelque chose à me dire ; j'ai engagé à faire monter cette  
personne, qui étant montée me dit : je suis Soupele ; j'écrivis  
aussitôt son nom ; il continua et me dit que j'avais à être tranquille  
qu'il connaissait le Colonel Sauset, qu'il avait été à Vitry avec  
lui ; nous avons regardé, me dit-il, comment se va tout le  
Départ de notre régiment : nous allons à Matz l'on pourrait tenter un  
mouvement sur Vitry : il y a de l'artillerie ; j'en parlerai au Colonel  
fabrier : il vous introduira auprès d'une personne qui joue  
un grand rôle dans cette affaire.

Après leur Départ, je fus chez Mr. De Montalegrie et lui rendis  
Compte de cette conversation.

Le même jour à 10 heures du soir, Mr. Dumoulin vint chez  
moi : il me demanda à me parler en particulier : je lui  
demandai qui l'amenait ; eh bien ! me dit-il, vous partez, il  
faut profiter de cette circonstance ; il faut que nous tentions  
un mouvement ; Vitry est sur notre chemin ; il faut plutôt se  
jeter dans une place ; soyez tranquille on aura soin de  
notre famille : ne voulez-vous pas voir Député demain matin :  
vous le verrez.

Le lendemain de grand matin je fus arrêté.

J'ai prié M<sup>r</sup>. le Président de vouloir bien demander à  
Mr. Berard à quelle heure il viendrait chez lui, soit le 12. soit  
le 13. août, au moment où il revenait dit-il de chez  
Mr. Rey?

Vers quatre heures de l'après midi, le 13. ou le 14.

Mallens

Berard

Audience du 19. Mai.

M. Mars, substitué. — Interpelle Berard de déclarer si lorsque Dumoulin est sorti de la  
première chez Mantil le jour où il y dîna, Mantil ne lui a pas  
dit, qu'il se retirait pour aller voir un des chefs influents de la société ?

Berard — Il n'a dit que Mr. Dumoulin allait voir une personne importante

M. Mars — Au dîner qui a eu lieu au Baras, lorsque Mantil  
présente, n'a-t-il pas appelé le Colonel Saubet ?

Berard — Il ne l'a pas appelé, mais Mr. Saubet étant chef de  
maison est sorti.

M. Mars — Lors du même dîner et après votre entrée avec Malthus  
n'avez-vous pas eu, avec Mallent, un colloque au sujet ?

Berard — Je ne m'en souviens pas : en sortant de l'appartement,  
j'ai demandé à Mr. Mallent ce que cela signifiait ; il me  
répondit d'abord d'une manière obscure.

M. Mars — Vous avez parlé dans vos interrogatoires de proclamations  
écrites qui, suivant ce que vous adit Mallent auraient été  
écrites par le Colonel Saubet à Vitry ; Mallent vous a-t-il expliqué  
ou donné quelques détails sur ces proclamations ?

Berard — Ces détails ont été très courts : Mr. Mallent me cita deux ou trois  
articles. — Sur de Conscriptiom, par de Droite réunis ; il me  
les avoir lues et avoir vu le Drapeau tricolore.

M. Mars — Lors de la réunion qui eut lieu chez l'accusé Rey, la  
conversation fut-elle directement relative à la conspiration ?

Berard — Il paraissait que Mantil avait fait la proposition de  
s'emparer de Vincennes.

M. Mars — Dans cette entrevue Mantil ne dit-il pas qu'il fallait  
fixer le moment de l'exécution ?

Berard — Le Capitaine Nautil causait avec cette personne que j'ai désignée : la conversation ne nous était pas commune entre M<sup>r</sup>. Rey et moi : Cependant nous pourrions en entendre quelque chose : M<sup>r</sup>. Rey dit : alors il faudrait aller chercher M<sup>r</sup>. de Lafayette : parbleu, dir-je, j'en ai bien le chercher moi-même. — Je voulais les mettre au pied du mur.

M. Marx — Nous désirerions que l'accusé Berard s'expliquât plus catégoriquement sur une dernière entrevue qui a eu lieu au Bazar, et qu'il nous déclarât si la discussion qui s'est élevée entre Nautil et Dumoulin n'a pas eu pour objet de s'arrêter sur le moment de l'exécution ?

M<sup>r</sup>. Dumoulin disait que cela ne serait pas et ne pourrait pas être pour ce moment là. M<sup>r</sup>. Rey parlait fort peu et toujours très bas — après ce moment d'importement : et mon régime, dir-je, qui le commandera ? — ici vous parlez ! — et des instructions — je serai là, ce sera moi qui vous les porterai, dit Dumoulin.

Lorsque Nautil s'en fut avec son billet de banque, il paraissait très content ; il était sorti un des premiers : M<sup>r</sup>. Lamy et Dumoulin sortaient aussi : moi je sortais avec M<sup>r</sup>. Mallant, je crois que c'était la 1<sup>re</sup>.

le Procureur g<sup>al</sup> — C'est donc la 1<sup>re</sup> que Dumoulin disait que l'exécution ne pouvait pas avoir lieu ce jour là ?

Berard — Il s'exprimait d'une manière assez claire.

le Procureur g<sup>al</sup> — Vous avez déclaré que Dumoulin avait dit : Cela n'aura pas lieu supplé vous être arrêté : cette réponse était-elle relative à l'exécution du complot pour la nuit même ou définitivement ?

Berard — C'était pour le retarder ou l'abandonner.

le Procureur g<sup>al</sup> — Il semble résulter de nos interrogatoires que la discussion s'éleva entre Nautil et Dumoulin, sur la question de savoir si

42

l'exécution aurait ou n'aurait pas lieu la nuit même.

Berard — Je ne puis m'expliquer plus clairement.

un Pair — Demanda si Mr. le Président ne jugerait pas convenable d'appeler en vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. Le Général Merlin, à l'effet de le mettre en présence de Berard et de savoir s'il le reconnaît pour être la personne qu'il a vu chez l'accusé Ray.

M. le Président — J'en délibérerai dans ma loge.

Berard — Sur interpellation : j'ai déjà expliqué à la Commission que lorsque M. Soubelle et Dublar sortirent de chez moi, ils s'expliquèrent de manière à laisser croire que j'aurais vu le Capitaine Mantil : je laissai aller cette proposition sans y faire plus d'attention.

un Pair — L'accusé Berard était lié avec Mallent, Souslet et Mantil : je lui demandai si Mantil qu'il a vu le 18. a dit que le meurtre devait avoir lieu le lendemain 19.

Berard — Depuis le 18. aout, il ne m'était plus parlé que d'une manière vague, et lorsque j'ai vu Mantil et que je remontrai son embarras, il ne s'expliqua nullement.

un Pair — Interpelle Berard de déclarer s'il a dit à M. Montalegier que Mantil avait changé de cachette.

Berard — J'ai donné à cet égard toutes les explications que je pourrais donner.

Berard, ajoute — M. Dumoulin m'a dit depuis : Vous pouvez être tranquille sur le Déjeuner que nous avons fait chez Mantil : j'ai vu toutes les personnes, elles m'ont prouvé de répondre négativement.

un Pair — Quels sont les trois individus qui suivant ce qu'a dit Lamy devraient être sacrifiés ?

Berard — Je me suis trompé hier en disant que M. De Lafayette  
c'était M. M. Merlin, Lafitte et Desorcelles.

M. Cois — Nautil vous a-t-il dit qu'il y eut un grand nombre d'agents de police  
qui le servait ?

Berard — Je ne m'en rappelle pas.

M. Cois — Savez-vous quel jour Nautil a quitté Paris ?

Berard — Je l'ignore ; je sais seulement que Nautil n'a pas couché  
chez lui le 19 ; cela m'a été dit par Dumoulin qui me  
l'a déclaré que c'était lui-même qui l'avait engagé à n'y pas  
coucher.

J'ai pensé que M. Dumoulin m'offrait de l'argent  
pour le distribuer à des sous-officiers ainsi que Nautil.

M. Mars — Nautil ne vous a-t-il pas dit que les conjurés  
avaient de grandes obligations à Dumoulin ?

Berard — C'est le même propos.

M. le Président — Demanda à l'accusé Mallet s'il connaissait depuis  
longtemps l'accusé Berard ?

Mallet — J'est de mon pays.

C'est le 4. août que j'avais invité M. Berard à  
déjeuner au Palais, et c'est à l'occasion de la boîte de  
M. Costallin que se déjeuner a tenu.

J'ai vu M. Berard le 3. nous devions déjeuner  
ensemble, mais le jour n'était pas couronné. M. Mathieu  
qui se trouvait dans mon bureau dans le moment où je  
disais que j'avais vu M. Berard, dit qu'il désirait le  
connaître, qu'il en avait entendu parler comme d'un bon officier

M. Tauset dit : par de courser au dehors, que l'on  
vième plutôt manger une potellette ici, nous sommes

trop surchargés pour perdre du temps.

M. le Président — Quelles personnes étaient présentes à ce dîner ?

Mallent — Mr. Sauset, une personne de son pays, qui était employé au Barkar, et moi.

J'affirme sur l'honneur que le Cap. Nautil n'est venu avec Mr. Berard ; jamais je ne l'ai vu auparavant : le Capitaine Nautil s'est affiné à la table je l'affirme. C'est la vérité et je ne puis dire autrement. Si Mr. Berard est parti avec Malkian dans une pièce voisine, je n'étais pas alors présent, et je ne l'ai pas vu.

Je n'ai pas vu Mr. Sauset faire aucun signe soit à Mr. Malkian soit à Mr. Berard.

Il est de toute fausseté qu'après le dîner j'ai passé avec Mr. Berard dans mon appartement.

Berard — Persiste à affirmer cette dernière circonstance et soutient que le Cap. Nautil n'est pas venu avec lui.

Mallent — Je n'ai jamais eu aucun entretien particulier avec Mr. Malkian ; il était venu plusieurs fois au Barkar.

C'est le 6. août que j'ai dîné chez Legrand avec Mr. Berard.

Berard — Soutient que ce dîner a eu lieu le 13. août.

M. le Président — Est-ce le 7. août que vous vous êtes trouvé chez l'accusé Berard avec les Sieurs Rey, Nautil, Lamy et Dumoulin ?

Mallent — C'est le 14. et non pas le 7.

Berard — C'était le 7, première fois ou je voyais Mr. Rey. Seconde fois que je le vis était le 12.

M. le Président — Mr. Mallent = quel jour êtes vous allé chez Legrand ?



125

Commandant Berard pour connaître le résultat  
de son entrevue. Chez Mr. Rey ?

Mallent ~ Je n'y suis point allé.

M. le Président ~ A Berard = quel jour êtes vous allé chez Mr. Rey ?

Berard ~ C'est le 11. ou le 12.

M. le Président ~ A Mallent = quel jour a eu lieu la seconde réunion au Bazar ?

Mallent ~ Mon fils a disparu le 14. J'ai fait ma déclaration le  
16 ; rentrant à mon bureau le 17, j'y trouvai le Cap.  
Nautil et Mr. Rey : ils me demandèrent si le Command.  
Berard était venu : je leur répondis que je ne l'avais pas  
vu ; peu d'instants après il arriva, je l'aperçus et l'appelai  
en lui disant : ou vous demandez ici.

Berard ~ Je persiste à dire que cette réunion a eu lieu le 15.  
et non le 17 : je me rappelle même qu'un homme s'étant  
présenté pour voir l'établissement, on lui dit que ce  
n'était pas le jour.

M. le Président ~ A Mallent = De quoi parla-t-on dans cette réunion ?

Mallent ~ Je ne puis rien préciser, on faisait un très grand bruit,  
l'un parlait rentes, l'autre parlait tableaux, il est  
possible que l'on ait parlé de politique, mais je ne  
l'ai pas entendu : le bruit était tel que le S. Signoret  
l'un des Employés du Bazar, vint même pour savoir  
si l'on se disputait.

M. le Président ~ Avez vous vu Mr. Rey remettre de l'argent au  
Capitaine Nautil ?

Mallent ~ Je n'en ai aucune connaissance ; j'ai cru seulement  
avoir entendu Mr. Rey dire au Capitaine Nautil,  
Nevez chez moi demain je vous remettrai quelque chose.

M. le Président ~ Berard ne vous a-t-il pas dit que Dumonlin lui

avait offert de l'argent?

Mallent ~ Non, monseigneur.

Berard ~ Persista à soutenir qu'il l'a dit à Mallent qui lui en même répondu, qu'il avait bien fait de ne pas l'accepter.

M. le Président ~ à Mallent = Vous rappeler pour l'époque de dîner chez M<sup>r</sup>. Barbaut?

Mallent ~ Je revenais du voyage que j'avais fait pour chercher mon fils; je rencontrai M. Barbaut et M. Lamy nous allâmes dîner dans un Café voisin. M. Berard m'envoya chercher; j'allai chez M. Barbaut. C'était le premier ou le deux Septembre.

Berard ~ C'était à peu près ce jour là.

M. le Président ~ De quoi fut-il question dans cette entrevue?

Mallent ~ La Conversation fut courte et insignifiante: je n'ai entendu Lamy proférer de menaces.

un Pair ~ Interpelle Berard de déclarer dans quelle intention il avait éloigné son fils au Bahar, le 15. ou le 17?

Berard ~ Ainsi que je l'ai dit, j'avais mené mon fils pour lui faire voir les tableaux; en arrivant M. Mallent m'appela je montai croyant redescendre sous peu d'instant; mon fils était entré dans la Salle.

Mallent ~ M. Makiau vint au Bahar, non pas d'après une invitation pour dîner, mais pour acheter une voiture.

Sauzet ~ C'est le 14. que M. Makiau vint acheter la voiture le dîner était presque fini: je lui fis même servir des oeufs sur un plat.

un Pair ~ Pour quel motif Mallent avait-il défendu de laisser entrer Nantel chez lui?

Mallent ~ C'était à cause du bruit qui la veille avait eu lieu,

parceque cela pourrait être nuisible à l'Établissement

M. le Procureur g.<sup>al</sup> —  
Mallent —

Mallent persiste-t-il à Dire qu'il n'a rien entendu ?

J'y persiste.

Dès le 9. ou le 10. 8.<sup>me</sup>, je fus dénoncé; le 11. je fus interrogé par M. le Préfet de police: le 12. je le fus encore par lui, et par l'un des Substituts de M. le Procureur du Roi.

Le 16, je fus confronté avec Berard: je me rappelle en effet que j'ai déclaré que j'avais cru entendre les mots que vient de lire M. le P. g.<sup>al</sup> (Cela m'est égal, on verra bientôt des proclamations, et j'ai chez moi 9. mètres d'étoffe pour faire un drapeau tricolore) mais depuis j'ai cru me rappeler que ce n'était pas Nautil, mais Berard, qui avait tenu ce propos.

M. le Pair —

interpelle Berard de déclarer à quelle heure il est allé au Balcon le 15. août ?

Berard —

Entre 5. et 6. heures, je ne sais pas si cette réunion était concertée.

M. le Pair —

L'époque de mes relations avec M. Maxime Data du mois de juillet 1819, ou j'ai fait ma première visite: il vient deux ou 3. fois par semaine au Balcon, parceque la femme qu'il devait épouser avait une Case dans le Balcon l'établissement.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> —

Pie M. le Président de vouloir bien adresser à l'accusé Berard, les interpellations qui suivent:

M. Berard a-t-il déclaré à M. de Montélegier et à M. le M.<sup>al</sup> Duc de Raguse, tous les faits graves qui étaient à sa connaissance ?

Berard —

Je n'ai pas fait de rapport écrit; tout ce que je leur ai dit a été par forme de conversation.

M. le Procureur g.<sup>al</sup> —

M. de Montélegier et M. le M.<sup>al</sup> Duc de Raguse n'avaient-

126  
-ils par Donné à Mr. Berard leur parole d'honneur de ne pas le compromettre, et même de le servir ?

Berard ~~~~~ Je leur ai dit tout ce qui m'a paru important ; ils m'avaient promis de ne pas me nuire.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Mr. Berard n'a-t-il pas dit à ces Messieurs des faits extrêmement graves, qu'il a démentis depuis ?

Berard ~~~~~ Mes interrogatoires sont là.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Avant ses révélations à Mr. De Montélegier, ne s'est-il pas entretenu, avec d'autres personnes, de la conspiration ?

Berard ~~~~~ Je ne puis répondre, je ne comprends pas la question.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Le 2. ou le 4. août, n'a-t-il pas dit à Mr. De Costallin qu'il devait aller déjeuner au Bakar, et qu'il avait lieu de croire qu'il s'y tramait quelque chose : Mr. De Costallin ne l'a-t-il pas engagé à s'en assurer ?

Berard ~~~~~ Oui certainement, il existait au Bakar des groupes et des réunions : Je ne sais pas comment je me suis expliqué avec Mr. De Costallin.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Le 4, à quelle heure Berard est-il allé déjeuner au Bakar ?

Berard ~~~~~ Entre 11. heures et 11. heures et demie.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Makiau a-t-il dit à Berard qu'il avait déjà travaillé les troupes à Cambrai et qu'il en était sûr ?

Berard ~~~~~ Oui, certainement.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Mr. Berard en quittant Mr. Makiau n'a-t-il pas dit à Mr. Mallent, je savais pourquoi je venais ici ?

Berard ~~~~~ J'ai dit que je m'en doutais, et certainement les conversations de Nautil, les groupes, les conversations que j'y venais d'entendre, en y réfléchissant tout cela devait m'éclairer.

M<sup>e</sup>. Coffinières ~~~~~ Berard est-il venu à ce déjeuner avec Nautil ?

Berard ~~~~~ Non, j'y suis arrivé seul.

M<sup>e</sup> Coffinières — Quels sont les renseignements plus étendus que Mallend aurait donnés à M<sup>e</sup> Bernard, quand il l'a conduit dans son appartement ?

Bernard — J'ai répondu hier à cette question.

M<sup>e</sup> Coffinières — Pourquoi M<sup>e</sup> Bernard n'a-t-il pas dit à M<sup>e</sup> de Montéligier ou à M<sup>e</sup> le Duc de Lagaye, que Sausset avait emporté ses proclamations et un drapeau tricolore ?

Bernard — Je ne m'en souviens pas.  
Etant les 2 derniers Interrogatoires qu'il a subi, M<sup>e</sup> Bernard n'a-t-il pas reçu quelques visites pendant son séjour ?

Il faut dire la vérité, ici — Oui j'ai eu des Communications étendues au Secrétaire M<sup>e</sup> Mallend trouva bon moyen de me parler; Il me fit entendre que M<sup>e</sup> Demoulin était la Cause de mon arrestation, Il faut me dit-il un patois, trouvez un biais pour vous tirer de là, Je connais une personne qui approche de très près le soleil, Nous vous tirerons de là; Je répondis que je n'entendais rien à une manœuvre aussi infâme; Quela Dérive seule pouvait me sauver, et que je voulais la dire toute entière, ma femme parvint aussi à me voir au Secrétaire; elle m'a dit que M<sup>e</sup> Mallend s'était présentée chez elle et s'était jeté à son Col en lui offrant de l'argent; J'ai refusé, mais elle dit, Sausset toi par la Dérive et plurons toute notre Confiance en Dieu

M<sup>e</sup> Le Procureur Général — A quelle époque l'ami M<sup>e</sup> Mallend est-il parvenu à pénétrer dans votre Secrétaire ?

Bernard — Il n'est pas parvenu dans mon Secrétaire, mais il fut placé dans une pièce au dessus de moi, nous pouvions facilement nous parler.

130  
M<sup>r</sup> Le Procureur Général — Mallent fut-il amené dans le jour le jour même de son arrestation ?

Berard — J'en ignore : arrêté le 22 Septembre, je couchai d'abord à la préfecture de police; ensuite on me conduisit à la force, j'en puis préciser l'époque où M<sup>r</sup> Mallent me parla la première fois.

M<sup>r</sup> Le Procureur Général — Mallent en vous appelant l'ad- il explique de manière à faire croire qu'il savait que vous étiez au-dessus de lui, ou vous appela-t-il pour connaître quel était le prisonnier qu'on y avait ôté ?

Berard — J'étais croire qu'il le savait.

M<sup>r</sup> Le Procureur Général — En quelle langue mallent vous parla-t-il la première fois ?

Berard — En Patois, il m'appela : ah ! Jean Louis de Villeneuve, ces noms étaient celui d'un de mes oncles et celui de mon quartier.

M<sup>r</sup> Le Procureur Général — En ce cas nous requérons, que ces délits soient constatés sur procès verbal de Ce jour, nous réservant de prendre par la suite telle conclusion que commandera dans l'intérêt de la justice.

M<sup>r</sup> Le Président — Interpelle Mallent de s'expliquer sur les faits avancés par l'accusé Berard.

Mallent — Je fais M<sup>r</sup> le noble pair, que vous cherchez la vérité : j'en ai la dire toute entière. Berard joint l'infamie à la fausseté : j'ai vu que j'ai été chez lui quand j'ai su qu'il venait d'être arrêté ; il était mon compatriote, père de famille je crus devoir des consolations à sa femme ; ce se désolait, j'en offris de partager deux ou trois francs que j'avais chez moi ; le jour même où l'on m'arrêta toute la famille devait dîner chez moi.

Je fais que M<sup>r</sup> Berard, a communiqué souvent avec des personnes qui lui ont donné des Conseils pendant qu'il était au secret.

M<sup>r</sup> le Procureur  
Général

— Savez vous quelles sont les personnes qui ont donné des conseils à l'accusé Berard, et quelles sont celles qui ont facilité les communications avec lui pendant qu'il était au secret?

Mallard

— L'homme qui nous gardait, et auquel je demandais un jour si M<sup>r</sup> Berard était à l'interrogatoire, me répondit: Non il est avec sa femme.

M<sup>r</sup> le Président

— Je crois devoir dire à la Cour que sollicitée au nom de l'humanité par la femme de Berard de la laisser voir son mari auquel elle voulait porter des consultations, je ne pus résister à ces sollicitations, et après avoir pris l'avis des nobles pairs qui m'assistaient, je lui donnais cette permission. Je dois donc prendre sur moi toute la responsabilité de ce fait.

M<sup>r</sup> Mart

— Interpelle Mallard, de déclarer quel motif l'avait conduit à aller chez l'accusé Berard?

Mallard

— Le 14 je n'en parle pas, je fus sur les boulevards cherchant mon fils qui avait disparu depuis quelques jours, je savais qu'il était amateur d'équitation; je me rendis au Cirque de Franconi; Ce théâtre était fermé, en passant devant les fenêtres de M<sup>r</sup> Berard qui demeurait en face, j'eus de la lumière: le domestique était seul à portée; Il me dit qu'il y avait demandé chez le Commandant; alors je lui écrivis un mot: Je voulais lui apprendre la disparition de mon fils à la prière de l'arêteur s'il le rencontrait; le domestique revint m'engager à monter: en arrivant chez M<sup>r</sup> Berard, j'y trouvais M<sup>r</sup> Rey, M<sup>r</sup> Nantel.

M<sup>r</sup> Dumoulin & M<sup>r</sup> d'Amey : M<sup>r</sup> Bernard venait  
del'apuel, on parlait assez haut ; M<sup>r</sup> Dumoulin  
dit : pour parler comme cela il faudrait j'aurais  
porté et renvoyé le domestique.

M<sup>r</sup> Rey parla d'une lettre qu'il avait reçue  
de j'en sais où : on ne l'expliqua pas devant moi  
j'entendis seulement : Oui mais les nouvelles  
contenues dans cette lettre ne sont pas conformes  
à celles des journaux

J'ai pu dire que ces nouvelles n'étaient pas  
celles que l'on attendait, je n'attachais aucune  
importance aux mots

M<sup>r</sup> le Président - à Sauzet : — Depuis quand commença  
le Capitaine Mantel ?

Sauzet — J'en ai jamais eu de liaisons avec lui, je crois  
me rappeler n'avoir vu Mantel que deux ou trois  
fois dans ma vie.

L'Établissement fut ouvert le 1<sup>er</sup> juillet  
je ne puis préciser l'époque où j'ai vu le Capitaine  
Mantel la première fois.

Quand M<sup>r</sup> Bernard est venu chez moi, le  
Capitaine Mantel n'y était pas : Le M<sup>r</sup> Magiac  
s'y est trouvé, c'était le 4 Août, Cavité a enlevé sa  
voiture le 5, j'en ai fait un grand signe à M<sup>r</sup>  
Bernard pour l'engager à passer avec M<sup>r</sup>  
Magiac.

M<sup>r</sup> le Président — à Bernard — M<sup>r</sup> Sauzet, vous n'avez  
fait un signe pour passer dans la pièce voisine  
de celle où l'on déjeunait ?

Bernard — J'avais les yeux sur le Colonel Sauzet.  
Je crois qu'il m'a fait signe que l'on me demandait  
de l'autre côté.

Sauzet — M<sup>r</sup> Bernard arriva lorsque le déjeuner était



423

près de finir; il mangea seulement une  
tranche de melon; il y avait cinq Couverts; on se leva  
presque aussitôt, et le paracriant fort  
extraordinaire qu'un étranger ait fait entrer dans  
mon Salon, M<sup>r</sup> C. Bernard sans m'en demander  
la permission.

M<sup>r</sup> le Président — à Bernard — à quelle époque de déjeuner  
arrivâtes vous.

Bernard — Comme le dit M<sup>r</sup> Jactet au moment où le  
déjeuner était fini.

M<sup>r</sup> le Président — Est-il à votre connaissance que M<sup>r</sup> Mezian  
avait témoigné le désir de faire la connaissance  
du Commandant Bernard?

Sausse — Je n'ai rien entendu de semblable; j'étais très  
souvent obligé de sortir pour vaquer aux affaires  
de la maison.

M<sup>r</sup> le Président — Quelles relations aviez vous avec M<sup>r</sup> Mezian?

Sausse — Aucune relation particulière; il se maria le  
3 août, il vint déjeuner le 4, et partit le 7, il ne me  
parla nullement du but de son voyage; sa femme  
avait dit qu'elle allait en Belgique acheter des  
mousselines.

M<sup>r</sup> le Président — Après le déjeuner que devînes vous?

Sausse — Je vaquais aux affaires de la maison; je ne  
me rappelle ni d'être allé chez M<sup>r</sup> Kalleus ni même  
d'avoir pris congé de M<sup>r</sup> C. Bernard; depuis  
longtemps j'avais abandonné tout ce qui était  
relatif à l'état militaire, et je ne fréquentais plus  
qui que ce soit qui fut en service. Je n'ai jamais  
vu M<sup>r</sup> C. Bernard depuis ce jour-là.

Bernard — Déclare également n'avoir pas vu depuis ce  
jour le Colonel Sausse.

M<sup>r</sup> le Président — à Sausse — Quel jour avez vous quitté

Paris 9.

Paused — Le 14.

M<sup>r</sup> le Président — L'avis de votre arrestation n'ayant point été reçu à cause de l'émoussé ?

Paused — Oui, il vint chez moi et me parla dans mon bureau devant tout le employé : il m'engagea à ne pas sortir le lendemain avant huit heures, et me dit qu'il apporterait les ouïs (Cableaux), qu'il voulait déposer au Cazar.

M<sup>r</sup> le Procureur G<sup>ral</sup> — L'ami Paused a déclaré n'avoir pas eu connaissance de la Conversation qui a eu lieu entre Maziau et Berard, persiste-t-il dans cette explication ?

Paused — J'y persiste

M<sup>r</sup> le Procureur G<sup>ral</sup> — Mallend, niez vous qu'un entretien particulier ait eu lieu entre Maziau et Berard ?Mallend — M<sup>r</sup> Berard m'a dit qu'on venait de le faire Paused. J'entrerais pas mes entrées dans le Salon lorsque je rentrais dans la Salle à manger, M<sup>r</sup> Berard était debout et avait l'air de fortifier du SalonM<sup>r</sup> le Procureur G<sup>ral</sup> — Dans votre interrogatoire du 18 J<sup>u</sup>illet vous avez convenu que vous les envoie<sup>z</sup> au sortis ?Mallend — Si j'ai dit cela, c'est que cela est vrai et qu'alors je m'en rappelle : je persiste donc dans cette 1<sup>re</sup> Déclaration, et je déclare à la noble Cour, que je reconnais pour vrai tout ce que j'ai dit dans mes interrogatoires devant la Commission.Lorsqu'on m'a interrogé, j'ai dit et c'est vrai que si M<sup>r</sup> Paused avait eu connaissance d'une Conspiration, il se serait bien gardé d'en parler devant moi.

Paused — Je prie votre Grandeur de demander au Commandant Berard si, pendant le peu de temps

qu'il est resté dans la salle à manger, on n'est pas venu me demander plusieurs fois ?

Berard — Cela est vrai, on appelle M<sup>r</sup> le Colonel Sausse deux ou trois fois.

Sausse — Le Capitaine Mantel a-t-il quelque fois parlé de moi au Commandant Berard ?

Berard — Jamais.

Un Pair — à Sausse = Permettez vous de dire que Mantel n'est pas venu chez vous pendant le dîner ?

Sausse — J'ignore s'il est venu au hasard ; mais j'affirme que l'homme qui n'est pas venu chez moi et que je n'ai pas parlé.

Mallard — Je persiste à dire que Mantel est venu avec M<sup>r</sup> Berard.

un Pair — Lorsque l'ami Berard est arrivé au dîner le Colonel Sausse était-il dans la salle à manger ?

Sausse — Je ne m'en rappelle pas.

M<sup>r</sup> le Procureur <sup>G<sup>ral</sup></sup> — Combien de temps Mantel est-il resté dans la salle à manger ?

Mallard — Cinq à six minutes fort peu de temps.

M<sup>r</sup> le Procureur <sup>G<sup>ral</sup></sup> — Il paraîtrait peut être assez incroyable de voir entrer pendant 5 à 6 minutes dans une salle à manger un homme qui ne connaît pas le maître de la maison, ni aucun des convives.

Mallard — Il s'approcha de Maziau, lui dit quelques mots, et Maziau lui répondit : à revoir Capitaine Mantel : C'est là ce qui me l'a fait remarquer.

M<sup>r</sup> le Procureur <sup>G<sup>ral</sup></sup> — Mantel n'est-il assis quand il est invité avec Berard ?

Mallard — Je ne m'en souviens pas.

Berard — Je suis arrivé seul, ce peut être une

Demie heure après que le Capitaine Bernard est  
venue.

M<sup>e</sup> Prumilly — M<sup>e</sup> Bernard a-t-il dit qu'il pensait que  
M<sup>e</sup> Paustet ne ferait rien du Complot

Bernard — Il ne m'a rien dit qui put me le faire croire  
Je pense cependant qu'il devait en avoir connaissance

M<sup>e</sup> Prumilly — Comment se fait-il que le Commandant  
Bernard ait désigné le Colonel Sausé? Comme  
un des principaux agents du Complot?

Bernard — L'Avocat ouvre un débat qui semble à  
Coulé à fond, il va d'en suivre des affirmations  
et des dénégations. C'est le Colonel Sausé qui  
au déjeuner m'a appelé Colonel ou Général, j'ai  
eu ainsi que je l'ai dit une conversation avec M<sup>e</sup>  
Paustet, il m'a parlé de son mécontentement  
du Croire enfin qu'il était fort instruit?

Sausé — La mémoire de M<sup>e</sup> Bernard m'a fort pu  
en le moment, je le jure.

M<sup>e</sup> Prumilly — Comment M<sup>e</sup> Bernard a-t-il pu Croire au  
Signe d'une dame qui était à ce déjeuner que  
Sausé était du Complot?

Bernard — J'ai vu des signes d'intelligence accompagnés  
de paroles: il était question d'un voyage et  
d'une abtenu qu'aurait pu faire cette dame.

M<sup>e</sup> Prumilly — Était-ce un signé que vous avez  
présumé qu'elle ou son mari était du Complot?

Bernard — Plus bien clair que toutes les personnes  
qui se trouvaient là devaient en avoir connaissance.

Un Pair — Quelle était cette dame?  
Bernard — C'était la dame Richer

137

# Audience du 1<sup>er</sup> Mai

M<sup>r</sup> le Procureur Général fait le dépôt d'un procès verbal dressé par le Commissaire de police du quartier de l'Échiquier à l'effet de constater si les accusés Ferrard et Mallon ont pu communiquer ensemble lorsqu'ils étaient l'un et l'autre au secret à la force.

M<sup>r</sup> le Président

— Requis d'interrogatoire, vous avez entendu les faits présentés contre vous par les Émoyés et par vos accusés ?

À quelle époque avez vous eu connaissance du Complot ?

Dumoulin

— Jamais j'en ai entendu parler de Complot ni de Conspiration, lorsque la Carte trouvée chez le Capitaine Manès me fut représentée, je déclarai d'abord que j'en ne le connaissais pas. Suit l'observation que vous m'avez faite qu'il était étonnant qu'une si bonne Carte de visites ait été trouvée chez un homme qui m'était inconnu. J'eus répondu que je n'avais pour mes connaissances que les personnes avec lesquelles j'avais des relations directes.

J'allais au bazar, (étant en état d'oppression) je partageais mon temps entre les arts que j'aime beaucoup et mes affaires.

J'avais un jour des tableaux, qui étaient peints par les Cadres, un Monsieur qui se trouvait près de moi me dit, que j'en parlais bien légèrement. La conversation s'engagea entre nous, et nous parlâmes de tableaux.

Jelui dis que j'en avais une galerie, je  
l'engageai à venir la voir; il me le promit.

Quelques jours après je le remontrai et  
lui fis quelques reproches de ce qu'il n'était  
pas venu suivant sa promesse; il me dit qu'il  
viendrait, il ne fut pas plus exact. J'allai  
chez lui, je ne le trouvais pas; j'ame rendit  
ensuite au Bazar, où étant arrivé, j'ame  
souvins que je n'avais pas laissé de Carte  
chez Nantel: Jelui en fis porter une par  
un Commissionnaire et j'écrivis sur cette  
Carte que je l'attendais le lendemain à six  
heures et demie.

Je n'ai jamais été d'époque et ne puis  
en être encore aujourd'hui, parce que je  
attachais aucun importance.

M<sup>r</sup> le Président

— N'avez vous pas djeuné chez le Capitaine  
Nantel ?

Dumoulin

— Jamais, j'en ai formellement dit  
égard tout ce qui a été dit par les Co-amis.

M<sup>r</sup> le Président

— Le C<sup>o</sup> a-t-il rencontré vous le Commandant  
Bérard ?

Dumoulin

— Je ne puis dire si j'ai rencontré Bérard  
là; je le rencontrais quelque fois dans les  
promenades.

J'en lui ai jamais parlé ni de Comité ni  
de loi de Rome.

M<sup>r</sup> le Président

— Il paraît que comme j'avois un  
accompagné le Commandant Bérard chez  
lui, vous auriez eu une conversation ensemble.

Dumoulin

— Je ne le fait.

M<sup>r</sup> le Président

— Le 7 Août, m'allâtes vous pas chez le  
Commandant Bérard, et ne lui offîtes

vous pas un billet de mille francs ?

Dumoulin — Jamais.  
M<sup>r</sup> le Président — Quelques jours après ne dormîtes vous pas au Commandant Berard un tending vous au Café Eure ?

Dumoulin — Jamais, je pouvais l'entretenir chez lui, si j'avais eu quelque chose à lui dire.

M<sup>r</sup> le Président — Le 14 Août, n'allâtes vous pas avec une certaine personne Chez le Commandant Berard ?

Dumoulin — Je me rappelle qu'un jour j'emmy trouvais avec M<sup>r</sup> Rey. C'est moi qui le présentais Chez M<sup>r</sup> Berard. Nous nous promenions sur le boulevard : j'eus dit que j'allais voir quelqu'un d'une certaine connaissance et j'eus proposé de m'accompagner et y consentit. M<sup>r</sup> Berard se rendait à l'appel : il nous fit servir du lubier. Le Capitaine Nantel était alors Chez lui. Nous restâmes seuls avec lui. M<sup>r</sup> Berard revint peu de temps après ; la Conversation fut générale.

M<sup>r</sup> le Président — Mallent revint-il pas alors ?

Dumoulin — En effet, il vint : j'en le connaissais nullement.

M<sup>r</sup> le Président — De quoi fut-il question dans cette Conversation ?

Dumoulin — Dans toutes les Sociétés on parle de politique : il en fut question comme ailleurs.  
J'en ai par vu lire de lettres.

M<sup>r</sup> le Président — Restâtes vous longtemps Chez le Commandant Berard ?

Dumoulin — Peut être une heure ou une heure 1/2, j'en m'en rappelle pas. C'est parce que M<sup>r</sup> Berard a dénommé cette réunion que je m'en suis

Pourvenue : C'en'était même pas une réunion puis qu'il attend à l'appel, et que quelques minutes plus tard nous ne nous serions pas rencontrés.

M<sup>r</sup> le Président

— Vous rappelez vous une réunion qui aurait eu lieu au Bazar les Paulsg Street ?

Dumoulin

— Il en est de cette réunion comme de la rencontre chez M<sup>r</sup> Bernard. C'est M<sup>r</sup> Bernard qui m'avait donné rendez vous au Bazar, je ne puis préciser la date, mais ce fut un jour voisin d'une fête ou d'un dimanche.

Je dis à M<sup>r</sup> Bernard d'amener son fils jeudi, que nous irions prendre de la glace. Il m'engagea à me trouver au Bazar - J'y arrivais très tard, j'entrai dans la Cour, j'y vis Bernard fils. Je lui demandai où était son père; il me répondit qu'il était monté chez M<sup>r</sup> Mallent. Je demandai par où il fallait monter: J'appelai, quelqu'un me répondit: par ici, Je montai et j'en trouvais M<sup>r</sup> Bernard, M<sup>r</sup> Rey et M<sup>r</sup> Mallent.

M<sup>r</sup> le Président

— M<sup>r</sup> Gamy n'y était-il pas aussi ?

Dumoulin

— Je ne m'en rappelle pas. J'observerai à la Cour que si dans mes interrogatoires j'ai eu cette réunion, C'est parce qu'on me parlait de Conciliabule.

M<sup>r</sup> le Président

— Quel jour il passa au Bazar tandis que vous y étiez ?

Dumoulin

— Il n'y a pas eu d'altercation.

M<sup>r</sup> Rey selon son habitude parlait Constitution

M<sup>r</sup> Bernard et le Capitaine Hamill



particuliers des événements de mois de juin.

Le Capitaine Nantel disait : que si ces mouvements se renouvelaient, il ferait plutôt patrouilles pour les bourgeois que pour les Ministres.

M. Berard appuyait avec Chalmeil ce que disait le Capitaine Nantel.

Devant moi il n'a pas été question de mouvement et de Conspiration.

J'observai au Capitaine Nantel, que si il commençait à se faire arrêter toujours en me rapportant à ce qui venait d'être dit des mouvements de juin.

Le Capitaine Nantel parlant de dispositions pour favoriser de pareils mouvements, C'est ce qui fit que je lui dis qu'il se ferait fusiller.

Après votre grandeur de se rappeler que dans mes précédents interrogatoires, j'ai déclaré qu'il n'avait jamais été question de Complot et que je n'avais connu de Complot.

Lors que mes déclarations furent rédigées je n'ai attaché aucune importance aux motifs.

Cette réunion fut fortuite

M. le Procureur

— Pêtes vous M. Rey donner des billets au Capitaine Nantel ?

Dumoulin

— Non et je n'entendis pas non plus M. Rey dire au Capitaine Nantel de venir le lendemain chez lui, et qu'il lui remettrait quelque chose.

M<sup>r</sup> le Président - Le lendemain n'allez vous pas chez le  
Commandant Berard, et ne lui offrez vous  
pas de l'argent ?

Dumoulin - Jamais.

M<sup>r</sup> le Président - Quel jour vous êtes vous trouvé à voir le  
Commandant Berard au presage du Wauhall.

Dumoulin - Après les événements d'Avrès, M<sup>r</sup> Berard me  
pria de le tenir au courant : je lui dis que  
comme la police devait être très active je  
voulais pas le voir chez lui : je me dit vous  
vous verrez sur le boulevard.

Mais nous revînmes cinq ou six jours  
après ces événements.

M<sup>r</sup> le Président - Qui est ce qui arrangea ce rendez vous ?  
Dumoulin - Dans la conversation M<sup>r</sup> Berard m'ava  
témoigné le désir de voir le Colonel Fabvier  
ancien aide de Camp du Maréchal duc de  
Raguse.

Peu de jours après me trouvant au Café  
Rossignol, M<sup>r</sup> Henry mon horloger me  
présenta le Colonel Fabvier ; nous sortîmes.  
Notre promenade nous conduisit jusqu'au  
Château d'eau : me trouvant dans le quartier  
de M<sup>r</sup> Berard, je dis au Colonel Fabvier  
qu'un de mes amis désirait le voir, nous  
allâmes chez M<sup>r</sup> Berard : il était absent.  
Nous le rencontrâmes et je lui présentai  
le Colonel Fabvier.

Il ne fit pas question de Complot ni de  
lettres menaçantes qu'on devait écrire aux  
pairs.

- Je me rappelle qu'on disait, qu'en

partant des soldats de la légion de la mort  
avaient dit: Nous donnerons de nos nouvelles.

M. le Président — Ne déjeunâtes vous pas un jour avec le  
Commandant & Berard chez le traicteur  
Legrand ?

Dumoulin — M. Berard venait souvent me voir; il  
me dit un jour, nous déjeunerons ensemble.  
Pour m'en débarrasser j'acceptai son invitation  
et nous déjeunâmes chez Legrand.

Je n'eus pas dit que j'avais écrit des  
lettres aux pairs, mais j'ai pu lui parler de lettres  
qui, disait-on avaient été adressées à  
quelques pairs.

M. le Président — N'êtes vous pas allé chez le Commandant  
& Berard un jour à une heure très avancée ?

Dumoulin — Je crois bien me rappeler, qu'une fois j'allai  
chez M. Berard, et qu'il était déjà couché  
lorsque j'arrivais: il me dit qu'il était malade,  
mais il n'était pas minuit. Jamais je ne  
retrouvai chez moi plus tard que onze heures.

Jamais j'en ai dit à M. Berard, que j'avais  
connaissance d'aucun Complot. Je n'en ai  
parlé ni de Nemès ni de Nantes.

M. le Président — N'êtes vous allé chez le Colonel Saussé  
la veille de son arrestation ?

Dumoulin — Oui j'y étai allé pour lui porter des  
tableaux que je voulais faire vendre.

mm

Dumoulin — Sur l'interprétation de ce mot :

J'avais trouvé chez moi deux mots de M.  
Berard qui m'invitait à passer chez lui,  
ayant été interrogé et ayant dit que sa

111  
légion) devait partir j'y fus pour lui dire  
adieu.

M. Bérard m'avait parlé d'une contente-  
ment de la légion, et de la Crainte qu'avait  
les officiers d'éprouver le même sort que ceux  
de la légion de la Montagne, C'est à dire d'être  
arrêtés ou destitués.

M. le Procureur Gal — Quel motif aviez vous de désire  
voir le Capitaine Martiel ?

Dumoulin — Je prétends que je n'avais aucun motif  
personnel de souhaiter de voir le Capitaine  
Martiel.

Si je lui ai écrit, C'est que l'ayant allé  
chez moi sans qu'il y fut venu, j'avais de  
l'humeur, j'ai pu écrire, instamment pour  
de suite, la Carte est petite. le mot instamment  
remplit tout. le mot instamment rempli  
l'humeur que j'avais d'avoir attendu

M. le Procureur Gal — Puis-je Dumoulin a prétendu que  
lorsqu'il s'était rendu chez Bérard avec M.  
Rey, la Conversation avait été générale,  
qu'il n'avait point entendu parler de Complots  
qu'il n'avait pas vu lire de lettre. Cependant  
dans son Interrogatoire du 9 8<sup>bre</sup>, j'ai avoué  
qu'il avait proposé de renvoyer le Dumoulin  
parce que Bérard s'exprimait avec trop de  
liberté et que, si M. Rey les avait entendus on les  
aurait pris pour des Conspirateurs. J'ai  
encore avoué : que Bérard a parlé de  
mouvements militaires à exécuter, et que  
je n'allais sans le mêler beaucoup de la  
Conversation, proposait toujours des  
moyens acerbes en Cas d'événement. Que  
quant à Rey, il insistait afin d'agir,

provincie opposition légale à Constitutionnelle, Cequelci Dumoulin appuie sur le fait que les insurrections militaires tuent la liberté.

Dumoulin — Je rappelle à la Com. que lorsque M<sup>r</sup> Bérard en passant de la barre et du Forum, ou vint à parler des événements de juin, je pris part à la Conversation: j'observais que M<sup>r</sup> Bérard s'expliquait d'une manière légère, et je lui dis: Si vous voulez parler ainsi renvoyez votre domesticque.

2<sup>e</sup> Explication que j'ai donnée et donnée à mes Réponds devant la Commission.

J'ai dit que M<sup>r</sup> Bérard et M<sup>r</sup> Kérat parlent des événements de juin. Il n'était pas de mon intérêt ni de mes sentimens de m'occuper de mouvements: ils parlaient de leurs mécontentemens. Moi je disais que le Gouvernement Constitutionnel était à respecter et que les mouvements militaires tuent la liberté.

M<sup>r</sup> Coffinières — En effet M<sup>r</sup> Dumoulin a dit M<sup>r</sup> Mallard ne parlait pas beaucoup et proposait des moyens acerbes.

Je vous prie, Monsieur, d'interpeller M<sup>r</sup> Dumoulin de s'expliquer sur les propos tenus par M<sup>r</sup> Mallard?

Dumoulin — C'est suite d'une discussion dans laquelle je suis menacé, le Réponds peut être avec un peu de vérité.

Je ne me rappelle des moyens acerbes, qu'en lisant d'après d'écritations, et de suite j'écrivis à M<sup>r</sup> Mallard pour lui témoigner mon regret de l'avoir Compromis.

Les moyens acerbes doivent plutôt se  
rapporter à M<sup>r</sup> Berard qu'à M<sup>r</sup> Mallent, qui  
ne parlait pas beaucoup.

M<sup>r</sup> le Procureur Général — Il est impossible d'admettre cette dernière  
version de Dumoulin, puisque dans l'interrogatoire  
que nous avons déjà indiqué, il a déclaré qu'il se  
trouvait chez Berard avec le Capitaine  
Montiel, et a dit à ce dernier: qu'il ne convenait  
pas comment dans une Réunion d'amis,  
il s'était glissé un inconnu, voulant parler de  
Mallent; que l'air et les propos de ce homme  
ne lui convenaient pas, et qu'il a avoué qu'il  
avait averti Berard que ce homme pouvait  
bien être un agent provocateur.

M<sup>r</sup> Cottinier — Je vous prie M<sup>r</sup> de vouloir bien demander  
au Commandant Berard si M<sup>r</sup> Mallent  
a tenu des propos acerbes

Berard — Non, Monsieur non: j'ai dit comment  
M<sup>r</sup> Mallent était venu chez moi; il m'écrivit  
un mot, j'en fis dire de venir; il monta,  
trouva un morceau, et engagea conversation  
avec M<sup>r</sup> Rey. M<sup>r</sup> Mallent dit même: si vous  
fermez la porte, je m'en vais.

M<sup>r</sup> Odilon Barot — M<sup>r</sup> Berard était-il prévenu de la  
visite de M<sup>r</sup> Rey?

Berard — Non je ne savais pas qu'il apportait un M<sup>r</sup>  
Rey au monde.

Un Pair — M<sup>r</sup> Delavarderie a dit, que M<sup>r</sup> Dumoulin  
avait été expédié au Prince Eugène. D'après  
ce qu'il a appris ce fait?

Delavarderie — Montiel m'avait dit que c'était un Colonel  
du nom de Dumoulin. (en montrant l'acte de  
Dumoulin) il n'a jamais été Colonel, je ne puis  
pas que ce soit celui que Montiel ait voulu

me parler

Un Sair — A quelle époque l'accusé Dumoulin a-t-il connu le Commandant Bernard ?

Dumoulin — Dans le Courant de juillet sur le boulevard, il me fut présenté comme Compatriote par une personne que je ne saurais désigner.

Bernard — Je le plains de s'être trompé : j'avais prié M. de la Motte de lui demander quelle est la personne qui m'a présenté à lui ?

Dumoulin — Je ne puis préciser cela, j'en suis sûr.

M. le Président — Comment se fait-il que dans vos précédentes interrogatoires vous n'avez pas nommé Dumoulin comme étant la personne que vous aviez vue au déjeuner chez Nanil ?

Bernard — J'ai déjà eu l'honneur de vous dire qu'alors je ne voulais pas le nommer : depuis M. Mallou, m'ayant dit que M. Dumoulin m'avait chargé, il fallut bien parler pour expliquer cette énigme.

M. Odillon-Barrot — Pourquoi M. Bernard n'a-t-il pas dit à M. Montélagier que Nanil était encore à Paris et que c'était de M. Dumoulin qu'il l'avait appris ?

Bernard — Vous remarquerez que dans les déclarations de M. Montélagier, il n'est question de M. Dumoulin qu'à l'occasion de mon arrestation.

Un Sair — Lorsque l'accusé Dumoulin est allé avec M. Rey, chez le Commandant Bernard, Nanil y était-il déjà ?

Dumoulin — Nanil y était déjà, et Bernard était

était à l'appel.

Un Pair

— L'accusé Dumoulin a dit, qu'en brisant une carte chez Mantel, il ne voulait qu'elle fût engagée à venir voir les tableaux; pour la Suisse, Commence-t-il par les mots: Je suis venu pour vous parler.

Dumoulin

— Je voulais lui dire que j'étais venu pour lui parler de ce dont il m'avait parlé lui-même.

Un Pair

— Il paraît avoir eue une intimité avec vous et M<sup>r</sup> Rey. Quelle était la cause de cette liaison?

Dumoulin

— Je le voyais comme Compatriote, comme ami et comme avocat.

M<sup>r</sup> Odillon Barot

— Je prie, M<sup>r</sup> le Président, de vouloir bien demander au Colonel Sausser si M<sup>r</sup> Dumoulin lui a proposé de mettre ses tableaux en vente?

Sausser

— Oui, c'est la veille de mon arrestation.

Un Pair

— L'accusé Dumoulin, peut-il prouver qu'il n'a pas été dans le grand Duché de Bade en juillet ou avant derniers?

Dumoulin

Il est de fait, que beaucoup de personnes m'ont pris pour un agent de police, et pour un espion. J'ai observé dans mes précédents Interrogatoires qu'en 1816 un intrigant a parcouru sous mon nom toute l'Allemagne.

Un Pair

— L'accusé Dumoulin vient de se présenter avec indignation la qualité d'agent de police; il a raison, n'a-t-il pas eu de relations avec la police?

Dumoulin

— C'est avec la plus grande peine que je me vois forcé de répondre à cette demande. J'ai vu M<sup>r</sup> Mounier une fois, il me



Reçu bien, Jelin avait été présenté par  
son oncle.

M<sup>r</sup> Guarite Demoulin m'avait dit que  
je devais être arrêté; qu'il en avait été informé.  
C'est à cette occasion que j'écrivis à M<sup>r</sup> Morenie  
pour lui dire que j'étais prêt à lui fournir toutes  
les explications qu'il désirerait.

À Londres vint loger dans l'auberge où j'étais  
M<sup>r</sup> le Comte de Beaumont Brivoisac, au bout  
de huit jours il me fit connaître, qui il était. Je  
quittai l'auberge: j'eus prétendu de l'argent, qu'il  
ne m'a pas rendu; J'eus revenus à Paris, Je l'y ai  
vu quelques fois, Il me dit qu'il ne pouvait me  
payer, si je ne lui aidais à faire quelques affaires:  
Je les lui facilitai: depuis il m'a donné quelques  
signatures, et j'ai payé.

Un Pair

— Interpellé Berard de déclarer quel était  
le Signataire de l'Officier à demi-solde qui  
lui a été présenté par Demoulin.

Berard

— Un jour M<sup>r</sup> Demoulin vint chez moi et y  
amena un homme que je n'avais jamais vu;  
M<sup>r</sup> Demoulin me dit qu'il était de Narbonne  
de Narbonne, que c'était un officier à demi-solde  
qui avait été arrêté, et que c'était un homme  
dans le genre de Lamy. Il était petit, brun,  
barbe forte et de taille de 5 p. 2 p.

Demoulin

— J'ai dit que c'était un domestique  
qui avait été arrêté, j'en ai pas voulu le  
nommer par délicatesse.

C'est un jeune homme Charmant, il  
habite Narbonne, il se nomme Poute.

50  
Berard — C'était par M<sup>r</sup> Lamy  
un Pair — Berard a-t-il vu plusieurs fois Q. D.  
officier à 1/2 solde.  
Berard — Une seule fois.

---

59-Genoie

Barbant. Dépose : J'en ai pas connaissance  
d'avoir fait un déjeuner avec M<sup>m</sup> Mallet  
Lamy.

Quelque fois M<sup>r</sup> Berard venait chez moi  
pour des réparations de mon étal dont il me  
chargait :

Quelque fois il déposait chez moi son  
uniforme.

J'ai déjeuné plusieurs fois avec M<sup>r</sup>  
Mallet, je ne me rappelle pas avoir déjeuné  
avec lui à son retour d'un voyage. J'ai vu pour  
la dernière fois, quelques jours avant son  
arrestation. J'étais allé chez lui.

---

60-Genoie

M<sup>r</sup> Michon Dépose : D'après les interprétations  
de M<sup>r</sup> le Président.

À l'époque des troubles de juin j'ai vu  
beaucoup de personnes venir s'informer de la  
santé de M<sup>r</sup> Rey, qui demeurait dans la maison  
dont je suis portière.

Dans le mois d'avril, je n'y ai vu venir que  
M<sup>r</sup> Dumoulin, je n'y ai pas vu venir M<sup>r</sup>  
Berard.

J'en ai jamais entendu parler de  
Capitaine Nantel.

M<sup>r</sup> Rey disait quelquefois: J'ai su  
qu'il était parti le 14 août: Quelque temps  
auparavant, il m'avait dit qu'il comptait aller  
à Grenoble.

Le 22 août ou peut être le 22, M<sup>r</sup> Prévo  
ecclesiastique vint chez moi, il tenait à la main  
une lettre de M<sup>r</sup> Rey, ma fille lut cette lettre  
qui contenait ces mots: Les affaires sont menées  
longue vous recevrez cette lettre je serai hors des  
murs de Paris, j'emporte vos papiers.

Un Colonel Boissier venait quelquefois  
chez M<sup>r</sup> Rey.

Après le départ de M<sup>r</sup> Rey, je m'apprends que  
l'on avait emporté beaucoup de ses papiers.

C'est lui même et un jeune homme qui travailla  
à son journal qui les ont emportés.

Depuis le départ de M<sup>r</sup> Rey, il n'est présenté  
chez lui très peu de personnes que je ne connaisse  
pas.

M<sup>r</sup> De la Fayette est venu deux fois chez  
M<sup>r</sup> Rey; M<sup>r</sup> Prévo y est venu aussi, je ne  
puis dire à quelle époque.

Un Pair

— Ayant demandé à faire une interpellation à la dame Bachelier, il lui adressa la question suivante.

D. Lorsque le Capitaine Nantel donna  
à déjeuner, pourquoi était-il servi?

le Bachelier

— Le Capitaine Nantel recevait rarement,  
C'est moi qui servais: Cependant quelquefois

il est arrivé qu'il l'a été par une de ces  
ouvrières qui travaillait à la maison.

61? Genin

Flacheron

Dépose : Reinterpellation.

Depuis 10 à 11 ans, j'ai eu en relation avec  
M<sup>r</sup> Dumoulin : au mois d'août dernier, M<sup>r</sup>  
Dumoulin avec lequel j'en ai plus fait d'affaires  
depuis 7 ans environs, m'a recommandé le  
Colonel Paillies comme un Négociant  
Voyageur.

J'en ai pas conservé la lettre de M<sup>r</sup>  
Dumoulin.

M<sup>r</sup> Paillies que je ne connaissais pas  
antérieurement, me dit : qu'il venait à Lyon  
pour une Spéculation du soir : je lui répondis  
que j'en étais parti au mois de ce article.

Quelques jours après, il revint encore  
chez moi, j'étais occupé, j'eus parlé peu  
il s'en alla, et c'est après son départ de Lyon  
peut être 15 jours ou 3 semaines que retrouvant  
dans mes Cartons la lettre de M<sup>r</sup> Dumoulin,  
j'eus fait la réponse qui m'a déjà été représentée  
lorsque j'ai été interrogé devant la Commission.

J'ai très peu de mémoire, et il est impossible  
me rappeler les détails : j'en ai même pas pour  
quelle maison M<sup>r</sup> Paillies m'a dit qu'il voyageait.

M<sup>r</sup> le Président fait représenter au S<sup>r</sup>  
Flacheron la lettre qu'il a écrite à Dumoulin  
et lui demande s'il l'a reconnue.

Le S<sup>r</sup> Flacheron déclare la reconnaître,  
M<sup>r</sup> le Président donne à la Chambre lecture  
de cette lettre ainsi conçue : "Votre très"

18  
" estimée & subscrite m'a été d'auteurs plus  
" agréable que joint à laquelle ma procureur de  
" vos Chères nouvelles, elle est un témoignage très  
" flatteur de l'opinion que vous avez de moi, & que  
" j'aurais toujours à Coeur de justifier. Croyez  
" également, Monsieur, que je regrette bien sincère-  
" ment que ma position & les Circonstances ne m'aient  
" pas permis d'accueillir comme j'l'aurais désiré  
" votre ami, du Caractère duquel je fais le plus  
" grand cas. Je regrette aussi beaucoup que son départ  
" précipité m'ait privé de lui faire mes adieux,  
" comme aussi de lui remettre Celle-ci, & de lui Com-  
" munique quelques réflexions dont on m'a fait  
" part, lesquelles, qui seraient peut être inconve-  
" nantes ici, seraient trop longues à vous  
" détailler: Néanmoins je puis vous dire que les  
" prépondérances de la personne qui opère pour la  
" maison pour laquelle votre ami voyage, est la  
" seule cause qu'il n'a pas eu plus d'accès auprès  
" des grands faiseurs, en leur faisant entendre qu'il  
" n'était guère probable qu'on l'eût envoyé sans  
" l'en informer, & que d'ailleurs on ne peut pas  
" manquer de lui adresser. Souvenez, Monsieur,  
" qui est la plus grande Confiance en votre  
" discernement, je me ferai toujours un devoir  
" d'aider de tous mes moyens les amis que vous  
" Croirez convenable de m'adresser.

" C'est dans ces dispositions, Monsieur, que  
" je vous renouvelle l'assurance de la Considération  
" distinguée, comme aussi du dévouement & de la  
" Réserve de votre ami. Signé Philippe Flecheroy

M. le Président — Interpellé l'Amovable se déclare d'ici à  
quelques Observations à faire sur la dite disposition.

174

autemoin.

Dumoulin — J'en ai aucune observation à faire, je m'en rapporte à mes Interrogatoires.

Etant à me promener sur le boulevard de la Gare avec quelques personnes, on parlait affaires: L'un de ces personnes me dit: Vous devriez bien aider un Colonel qui va se mettre dans les affaires. Je promets une lettre de recommandation et j'en remis une en effet à M<sup>r</sup> Vaillès pour M<sup>r</sup> Flacheron de Lyon.



Flacheron — Sur diverses Interpellations réponds: Il est probable qu'on a pu choisir un Militaire parce qu'il donne moins de soupçons relativement à la spéculation projetée.

J'en suis parti et rangé au Commerce de soieries j'en suis entré dans la maison qui spéculent sur les soieries.

J'en ai aucun souvenir de ce qui s'est passé. Je vous l'ai déjà dit, j'en ai plus la lettre de M<sup>r</sup> Dumoulin.

Quand j'ai dit que j'étais initié, j'ai voulu dire que je connaissais les maisons qui traitaient de cet article.

M<sup>r</sup> le Procureur Général — Cette lettre sur Flacheron établit en fait: 1<sup>o</sup> une personne répondante à Lyon - 2<sup>o</sup> un ami militaire qui s'en va à Lyon à l'instigation de cette même personne, Comment Concilier le contenu de cette lettre, avec les réponses qui ont été faites par le Colonel Vaillès.

Flacheron — J'en puis expliquer cela: j'en ai plus la lettre de M<sup>r</sup> Dumoulin.

M<sup>r</sup> le Procureur Général — Qu'entendez vous par les grands faiseurs?

Flacheron — J'entendais les banquiers qui ont la grande main dans ces opérations.

Un Pair — Vous devez tenir du législateur de Comptes de

11

Cette lettre q' a t-elle été portée ?

Flacheron — J'en insais que les lettres directement relatives à mon Commerce.

Il y a si longtems, que je ne puis m'expliquer

J'aurais très embarrasé d'en expliquer

Dumoulin — Pour l'interpellation répond :

J'ai déjà dit que j'avais donné une lettre de recommandation comme cela a lieu habituellement dans le Commerce, j'ignore quel était le Commerce que voulait faire M. Salthés.

M<sup>r</sup> Odillon-Barod — Demande quel témoin déclare de M. Dumoulin dans la lettre de recommandation, présentait M. Salthés comme militaire ou comme négociant ?

Flacheron — J'en ai su que depuis que M. Salthés était Colonel

M<sup>r</sup> Mears — Pourquoi cette lettre ne contient-elle aucun nom ?

Flacheron — Chacun a sa manière d'écrire.

Un Pair — L'accusé Dumoulin a-t-il reçu la lettre de M. Flacheron ?

Dumoulin — Oui j'ai vu que j'en ai gardé et quelle a été saisie chez moi.

Un Pair — J'ai pensé l'accusé Dumoulin de cette lettre.

Dumoulin — J'en ai pas fait grande attention : j'ai cru remarquer que M. Flacheron n'avait pas grande confiance en moi, ni en M. Salthés.

Un Pair — L'accusé Dumoulin a-t-il communiqué à M. Salthés la réponse de M. Flacheron ?

Dumoulin — Non car j'en ai pas vu ; j'en ai même rappelé par si j'en avais recommandé à M. Flacheron comme militaire, ma lettre était insignifiante, c'était une simple recommandation.

Un Pair — Le témoin Flacheron connaît-il il

176  
Flacheron  
Un Béarnais.

M. Pailhet ?

- Non.

- Comment alors dans la Région à l'aussi  
Lumoulin, dit-il, qu'il ferait le plus grand  
Cas de son Caractère ?

Flacheron

M. Pailhet m'avait dit qu'il était militaire  
à Cas de son Caractère militaire que j'entendais  
parler.

62 Lemoine

Pailhet

Dépose : Dans le courant d'avril  
dernier, je voulais me rendre à Beziers pour  
affaires de famille, j'en fis aucun mystère  
de mon voyage : je vins à Paris solliciter une  
permission à l'état major, et j'allai la faire  
viser à la préfecture de police. J'en sortais bon  
- qu'en retournant chez moi, je rencontrai sur le  
boulevard plusieurs personnes avec lesquelles était  
M. Dumoulin, on me demanda où j'allais : je dis  
j'allais partir, et qu'en passant à Lyon j'en  
comptais y faire quelques spéculations pour me  
m'indemniser des frais de mon voyage : M.  
Dumoulin m'offrit une lettre de recommandation  
que j'acceptai, et qu'il me remit.

Arrivé à Lyon, je remis à M. Flacheron  
la lettre de M. Dumoulin.

Il me dit que les Soies étaient à un prix élevé  
et m'engagea à ne faire aucune opération.

Je ne connais pas les personnes qui étaient  
avec M. Dumoulin.

Il rapporta chez moi la lettre de recom-  
- mandation.

J'arrivai à Lyon le 18 ou le 19 - M. Flacheron  
parti le 16 de Paris.

Je remis à M. Flacheron la lettre le 20 ou le 21



M Dumoulin reprochant par Savoie quelles personnes je pouvais voir pour faire mes opérations, me recommanda à M Flacheron.  
Je me presentai à M Flacheron comme militaire.

Pour cette opération je fus obligé de vendre 200 jours de Rente.

J'aurais pu avoir une recommandation d'une maison de Commerce de Paris.

J'avais parlé deux ou trois fois à M Dumoulin il savait bien que j'étais Colonel.

Un Oais

— Par quel hazard l'accusé Dumoulin donna-t-il une lettre de recommandation à M Pailhès qu'il connaissait peu.

Dumoulin

— Ainsi que je l'ai déclaré une des personnes qui étaient là au moment où je rencontrai M Pailhès, me dit qu'ayant de la connaissance dans le midi, je devrais lui donner une lettre de recommandation : qu'il était un ancien Militaire. Je répondis aussitôt que je la lui donnerais volontiers, et je l'ai lui offris.

Un Oais

— M Pailhès malgré les Conseils de M Flacheron qui lui dit que les Soies étaient alors à un prix élevé, s'est-il présenté chez quelque négociant ?

Pailhès

— Je n'ai vu personne du moment où M Flacheron m'eut dit que les Soies étaient en hausse, Je renoncai à ma Spéculation.

M Le Procureur Général

— Le Comte Pailhès connaît-il la lettre écrite par M Flacheron à l'accusé Dumoulin en réponse à la sienne.

Pailhès

— Cette lettre m'a été communiquée par le Président lorsqu'il m'a interrogé.

18  
Je ne fais donner aucune interprétation  
à cette lettre.

un Oais — En arrivant à Lyon dans quel lieu est  
descendu le témoin ?

Pailhès — J'ai descendu à l'auberge où s'arrêtait le  
diligence qui m'avait amené.

un Oais — Comment le témoin a-t-il été de son  
auberge chez M. Flacheron, est-ce à pied ou en  
voiture ?

Le témoin — J'y suis allé à pied.

un Oais — Vous avez déclaré précédemment que vous  
vous étiez donné une entorse.

Le témoin — Je marchais avec beaucoup de peine, mais  
m'avait été ordonné de marcher.

### Sur Interpellations

Je ne voyageais pour aucune maison de  
Commerce, je voyageais pour mon Compté,  
et pour mes propres affaires.

Je n'avais pas de rapport avec une maison  
pour laquelle opérait à Lyon une personne  
prépondérante.

Je n'ai parlé à personne à Lyon de mes  
Opérations projetées.

Le témoin Flacheron est introduit  
de nouveau après que le Colonel Pailhès s'est  
retiré.

M. Le Procureur  
Général — Vous vous souvenez de l'expression de votre  
Réponse à la lettre de Recommandation que  
vous avait écrite l'ami Dumoulin : Dans  
cette Réponse vous avez dit : Qu'une personne  
prépondérante opérait à Lyon dans l'intérêt

de la maison pour laquelle voyageait la  
personne qui vous était recommandée &c.

Flacheron — Le recommandé m'a dit qu'il voyageait pour  
une maison de Commerce. Je n'ai pas vérifié  
j'en ai cru.

Que voulez vous que je vous dise.

M<sup>e</sup> Le Procureur — Nous vous observons que par défaut de mémoire  
on peut omettre quelques Circonstances, mais on  
n'invente pas et l'on ne précise pas des faits.

Flacheron — J'enquis pas expliqués de choses que je ne  
comprends pas.

M<sup>e</sup> le Procureur Gal — Dans ce cas nous requerrons que les dénégations  
du témoin Flacheron soient consignées dans le  
procès verbal de ce jour, et que par la Cour, il nous  
soit donné acte de nos réserves de poursuivre  
ultérieurement si il y a lieu de le témoin.

M<sup>e</sup> Deville — Demande à la Cour la permission de s'opposer  
en droit à ces réquisitions. Il se fonde sur les  
dispositions des articles 318 et 330 du Code  
d'Instruction Criminelle.

M<sup>e</sup> Le Procureur Général réplique et persiste  
dans ses Conclusions.

M<sup>e</sup> Le Président annonce que la Cour en  
délibérera.

# Audience du 29 Mai

La séance est ouverte à 8 heures trois  
quarts, on procède à l'appel nominal des M<sup>rs</sup>.

pairs.

M<sup>r</sup> Le Comte Cascher en seul manquant  
pour Cause de maladie

M<sup>r</sup> Le Président prononce l'arrêt rendu  
par la Cour sur l'incident Survenu à l'audience  
précédente

M<sup>r</sup> Le Président ordonne d'introduire les  
témoins.

~~~~~

63^e Témoin
M^r Letourneur
(Delamarche)

Dépose: Je ne connais pas l'acte
d'accusation: je ne l'ai ni lu ni entendu.
Je n'ai eu aucune relation particulière
avec le Capitaine Mantil: Il est venu dîner
dans l'hôtel où je demeurais. Il a causé avec
madame del'hôtel. C'est elle qui le lendemain
m'a fait son éloge, j'étais à Paris pour solliciter
auprès du Ministre. J'avais besoin d'obtenir
quelques renseignements sur un militaire. La
madame del'hôtel m'engagea à m'adresser
au Capitaine Mantil, qui, me dit elle,
pourrait peut être m'être utile.

Le 19 août dernier, je fus chez le Capitaine
Mantil, le matin; il me dit qu'il était très
pressé: j'el'engageai à venir dîner à l'hôtel en
lui disant que je lui expliquerais ce que j'attendais
de sa complaisance. J'el'attendis inutilement.

Le 20, j'allai chez lui. Je fus arrêtée, et je
suis restée jusqu'à quatre heures dans les mains
de la police.

Un Pair

— Il faudrait prier Madame de Letourneur
vers la Cour, et de parler plus haut, il me
semble qu'il est question de police. Cela m'intrigue
beaucoup.

le Témoin

— Je suis restée sept heures entre les mains

de la police ont a eu le dequestion.

N'avez vous pas declare au Commissaire de police qui vous a interrogé que M. Fauzet était le seul Capitaine Mantel?

J'étais si troublé que je ne sais ce que j'ai pu dire

Caused

Sur Interpellation de M. Le President - Je n'ai aucune Observation à faire sur la deposition du témoin: J'étais allé pour voir madame Lefort. Le Capitaine Mantel se trouva à la table, c'était un table d'hôte; la Conversation fut générale: Je Crois que ce fut au Café de la Ville.

Ch. Benoit
Poubelle

Depose: Il n'est rien parvenu à ma connaissance d'un Complot: Cependant j'ai remarqué que dans l'acte d'accusation, on avait incriminé un voyage fait à Vitry par le Colonel Sauret. Comme j'ai accompagné dans ce voyage je vais en expliquer les motifs.

J'avais un ami à Bar-sur-Seine et je voulais traiter d'une étendue: le Colonel Sauret en fut instruit. Comme il devait aller à Vitry, nous partîmes ensemble avec M. Bailly.

Nous sommes arrivés à Blaisy chez M. Dorez; nous y sommes restés plus longtemps que nous ne pensions: nous avons passé Notre-Dame de la Pêche et à la Chasse.

Nous apprîmes par les journaux qu'un Complot avait été découvert à Paris: C'est alors que

première fois que j'entendis parler de Complot
à Châlons nous trouvâmes M. Mallard qui
revint à Paris avec nous.

Notre voyage avait été arrêté quel-
ques temps auparavant.

Avant d'arriver à Vitry, nous nous
sommes arrêtés chez M. Le Guénel à Vitry.

M. Baillon n'est pas revenu avec nous
nous l'avons laissé à Blauzy.

Dans ce voyage il n'a été question d'aucun
Complot ni de mouvement; C'était une partie
de plaisir.

M. le Président — N'avez-vous pas été un jour avec une
autre personne chez le Commandant Bernard?

le témoin — Le 21 juil^{et}, j'ai fait une visite au
Commandant Bernard - j'allais au bal
pour m'informer des nouvelles de M. Dublar
qui avait été arrêté. J'y trouvais M. Dublar
et nous nous liâmes ensemble: Il me
parla de M. Bernard comme d'un officier
supérieur distingué.

Le 21 juil^{et} quelques heures du matin,
je fus chez M. Bernard avec M. Dublar.
Celui-ci entra le premier, je ne connaissais
pas le Commandant Bernard: Celui-ci
m'invita à entrer; je parlai avec lui des Complots
du 19 Août, de l'arrestation du Colonel Paul
des personnages qui se trouvaient soupçonnés
sans néanmoins nommer personne: En
la conversation fut vague, on parla de
peinture. Il n'y eut rien de particulier.

Je parlais de ces affaires avec beaucoup de réserve, parceque les bruits publics font souvent mensongers.

Je n'ai ne parlément pas du voyage que j'avois fait à Virey avec le Colonel Sausset; je n'y attachois aucune importance, et je n'en parlai même pas à M. Dublar.

Je ne proposai à M. Bernard de lui faire voir personne, et j'ai d'autant plus surpris quand j'ai lu les memes Interrogatoires qu'il avoit dit:

1°. Que j'avois proposé de lui faire voir M. Delafayette: je ne lui en ai pas dit un mot.

2°. Que j'avois proposé de lui faire voir le Capitaine Hanic: je ne fais comment il a pu penser et dire cela; je ne lui ai pas parlé du Capitaine Hanic que j'en ai jamais connu et auquel j'en ai jamais parlé.

3°. Que j'avois parlé de personnes importantes: ils sont aussi de fabrication.

Sausset

— Nous sommes partis le 15 de Paris: nous sommes arrivés à Lagny à 11 h. p., nous sommes allés à Meurs chez M. le General Harlet: le lendemain nous sommes partis pour Blary; j'avois quitté le Bazar pour ma santé.

Je ne suis pas resté plus long temps à la Campagne, parceque ma femme étant venue me dire que la police s'étoit présentée pour s'informer de moi, j'revins aussitôt à Paris.

Je connoissais M. Porbelle: j'l'avois vu quelque fois: Je connoissais M. Baillon

Berard

Depuis longtemps

— J'ai remarqué que le témoin cite quelques Circonstances : d'abord, M^r Dublar s'est présenté et m'a dit qu'un de ses amis voulait me parler. Je lui dis de le faire monter. en entrant le témoin me dit : Je suis l'ou belle C'est moi qui ai accompagné M^r Sausse dans son voyage : vous pouvez avoir confiance en moi : Nous avons vu avec plaisir que votre légion devait partir et se rendre à Metz : on pourrait utiliser son départ : la personne avec laquelle il devait s'aboucher était le Colonel Fabvier : on a pu remarquer qu'il a été de le nommer, au reste je persille dans mes interrogatoires.

Le témoin

— Jamais j'en'avais vu le Colonel Fabvier auquel j'en'avais jamais parlé; C'est une invention de M^r Berard.

Nous avons pu parler du départ de la légion, mais j'en'ai pu parler de moi-même.

M^r Dublar m'avait parlé de lui comme d'un officier distingué : C'était une simple connaissance que je cherchais et non pas un Complice dans le cas ou j'aurais été un Co-conspirateur.

Pendant après l'arrestation de M^r Berard, Je fus au bazar : M^r Mollen est était affligé : Il me dit que la femme de M^r Berard était peu faite de l'arrestation de son mari dans une situation très malheureuse. Je me rappelle même que M^r Dublar et

14

moi offensus de faire un prélèvement
sur mes appointemens pour le Boulanger
muni.

M^r Bennequin — Le témoin a-t-il parlé ou non à M^r
Bérard de son voyage à Vitry.

Le témoin — Je n'en ai souvenir pas, cependant j'ai
pu dire que le Colonel Sauset était allé à
Vitry avec moi, mais je ne l'affirme pas.

Je n'ai jamais proposé à M^r Bérard de
lui faire voir M^r Delafayette.

Bérard avec impertinence) Qui vous l'avez proposé.

M^r Bennequin — Le témoin a-t-il la même certitude
de n'avoir pas prononcé le nom du Colonel Fabvier?

Le témoin — Je n'en ai pas la même certitude: je crois
même n'en avoir pas parlé: on aurait pu parler
de lui comme on parlait de lui d'autres qui
d'après les bruits publics pourraient être Compromis.

Bérard — Je n'ai fait d'observations contre
de faux témoignages: il faut se libérer qu'il
s'agisse

M^r de Datis meurt — Le voyage a-t-il été concerté entre le
témoin et M^r Sauset ou avec M^r Baillon?

Le témoin — Je n'ai parlé directement à M^r Sauset

Sauset — Je parlais de mon voyage avec M^r Baillon. M^r
Doubelle dit que son intention était d'aller
à Paris pour une étude, et se proposait
de jeter après de faire route avec moi, nous
avons fait le voyage à frais communs.

M^r de Datis meurt — Pourquoi le témoin a-t-il dit qu'il ne
connaissait pas M^r Baillon?

le témoin — Ayant été arrêté pour le voyage de Vétray, j'en voulais pas le compromettre.

M de Watisménil — Vous avez eu une conversation avec l'accusé Berard, vous avez déclaré celui avoir fait aucune proposition relative à un Complot. M Berard ne vous a-t-il pas tenu des propos contraires à ses devoirs ?

le témoin — Il m'est difficile de me rappeler ce que M Berard m'a dit.

M de Watisménil — Selon l'accusé Berard, il a été question du départ de la Légion : ne vous a-t-il rien dit ?

le témoin — Il ne m'en a rien dit.

La conversation ayant touché sur la découverte du Complot & sur la situation de la France M Berard aura peut être craint de m'avoir parlé trop légèrement.

Sausse — Or la Cour se rappelle à l'égard de son voyage qu'il n'a pas caché le nom de ceux qui l'avaient accompagné.

un pair — Le témoin connaissait-il M Dorez ?

le témoin — Je ne l'ai connu qu'à Blay.

Je n'avais pas un brail positif - C'était un voyage d'agrément et une occasion de renouer connaissance avec un ami.

un pair — Le témoin connaissait-il l'accusé Mallent avant de partir pour Paris ?

le témoin — Non.

un pair — Lors de votre entrevue avec l'accusé Berard a-t-elle été de longue durée ?

le témoin — Non, un quart d'heure.

un pair — Vous a-t-il reconduit jusqu'à la porte de

son logement on jure dans la Rue

le témoin — jusqu'en bas.

un pair — A-t-il été proposé au Comte Bernard de lui faire voter Nanté ?

le témoin — Je n'ai pas entendu cette proposition.

M^r Prunelle — Le témoin a-t-il dit à Blauy le 21 février, haret ?

le témoin — Non je n'en ai vu qu'à Searme.

M^r le Président — Pour la prière de l'accusé Bernard fait au témoin l'interpellation suivante :

N'avez vous pas porté à l'accusé Bernard d'un objet emballé qui avait la forme d'un parapluie, qui aurait été emporté à Vitry.

le témoin — Il n'a été emporté ni paquet ni objet emballé.

Bernard — Eh bien, M^r, cet objet était un drapeau tricolore et c'est M^r qui me l'a dit.

le témoin — Cela est entièrement faux.

un pair — En quels termes le témoin a-t-il parlé à l'accusé Bernard de Capanquet ?

Bernard — M^r il s'est servi de termes de drapeau tricolore.

Il me parlait d'un mouvement à opérer par Vitry.

Il me dit qu'il l'avait emporté.

M^r le Président — Vous a-t-il dit emporté ou envoyé ?

Bernard — Qu'il l'avait envoyé en diligence.

un pair — Demandez que Bernard rapporte exactement la conversation de Doublé.

Bernard — Il me dit qu'il l'avait fait voyager par la diligence.

M^r Le rapport le témoin entra chez moi

il débuta de cette manière :

J'ai été avec M. Sauter à Vitry : nous avons regardé comme une circonstance remarquable l'écart de votre Légion, parvenu en chemin faisant on peut en dire plus pour le jeter dans Vitry. — Dubler dit : il y a de l'artillerie —
Soubelle répondit : on aurait un repere tricolore : on peut bien en avoir un puisque j'en ai fait voyager un par la diligence

un Baie

— Le comte Bernard a-t-il parlé à M. de Montetegies de Cadrapeau Tricolore ?

Bernard

— Lorsque j'eus Ch. M. de Montetegies, j'en eus pas si j'eus parlé de Cadrapeau Tricolore

un Baie

— De qui Delavenderie avait-il appris quels chefs de la révolte qui devaient s'élever à Vitry et à Sauter à Baillon ?

Delavenderie — C'est le Capitaine Mantel qui me l'a dit

M. Runisley — Le Capitaine Mantel a-t-il dit quel mouvement devait commencer par Vitry ?

Delavenderie — Oui il me l'a dit.

un Baie

— Comment le Comte a-t-il cherché à faire la connaissance du Commandant Bernard le 18, puisqu'il savait qu'il devait partir dans la semaine.

le Comte

— Il y avait longtemps que j'avais envie de le connaître.

C. Comte

Dubler

Dépose : J'en ai appris l'existence de Complot que par les journaux.

J'ai déclaré à la Cour dans mes précédents

Interrogatoires que je croyais cette Conspira-
tion factice et imaginaire.

M^r le Président — N'avez vous pas le 21 j^r fait une visite
au Commandant Berard ?

Le Comois — M^r Berard m'avait été désigné comme
un officier l'expérience distingué; je désirais faire
la connaissance; le 21 j^r j'allai chez lui; j'étais
accompagné de M^r Poubelle, j'entraî seul; je
dis à M^r Berard que quelqu'un m'attendait
au Café: Pourquoi me dit-il, ne l'avez vous pas
fait monter: j'allai le chercher.

Il n'a pas eu question de voyage de Pétry.

Il n'a pas eu question de départ de sa légion
ni d'un mouvement à faire sur Pétry.

M^r Berard parla de M^r Moullens qu'il
semble désigné comme employé de la police.

Je ne connaissais ni M^r de la Fayette ni
le Colonel Jubvies. Je ne pouvais donc proposer
à M^r Berard de le mettre en rapport avec eux.

Il fut question d'arts, de Lithographie, de
dessin: M^r Berard nous montra un tableau
qu'il avait fait: peut être fut-il question de
politique; mais pour mon compte je ne m'en
suis pas occupé: j'ai entendu la conversation
et M^r Poubelle pas plus que moi, ne suis occupé
de Conspiration: Nous ne sommes restés qu'un
quart d'heure chez M^r Berard.

Je n'ai jamais parlé au Capitaine
Nantel, et ni moi ni M^r Poubelle n'avons
parlé de lui à M^r Berard.

M^r de Datis m'en dit — Il semblerait résulter de ce que vous le
venez de dire qu'il aurait été question de

politique, mais que pour votre Compte vous ne vous en seriez pas occupé ?

Le Cemoir

— Je me serai mal exprimé; j'ai voulu dire pour mon Compte ni parmi les trois personnes qui se trouvaient là.

Sur Interpellation :

C'est moi qui ai proposé à M. Poubelle de le conduire chez M. Berard, et de lui faire faire sa connaissance.

— J'elui avais fait cette proposition depuis son retour de Vitry. Je le connaissais peu alors. J'elui ai fait cette proposition parce que M. Berard étant connu comme un officier distingué, j'ai pensé que M. Poubelle serait bien aisé de faire sa connaissance.

M^r Bennequin

— Le Cemoir avait-il parlé à Poubelle avant son voyage de Vitry ?

Le Cemoir

— Non

M^r Bennequin

— Avait-il vu souvent Berard ?

Le Cemoir

— Deux ou trois fois

M^r Baie

— Le Cemoir savait-il que le Commandant Berard devait partir le lendemain pour Metz ?

Le Cemoir

— J'y fus le 21, et par le bruit public j'avais su que la Légion partait le 27; et comme il avait à moi un livre sur la Lithographie, je fus chez lui pour le lui redemander.

Berard

— Avoue qu'en effet le témoin lui avait prêté l'écrit.

M^r le Président

— A quelle occasion êtes vous allé la première fois chez le Commandant Berard ?

Le Cemoir

— J'el' avais rencontré au Pazar à la fin de Juillet.

M^r le Président

— Le 21 j^{our}, emportés vous votre livre ?

14

le Génoin - Non Monsieur, j'en oubliais, et c'est pour
cela que le lendemain j'allai chez lui.

un Pair - Le Génoin a-t-il entendu Soubelle parler
d'un drapeau tricolore ?

le Génoin - Il n'en fut nullement question.

un Pair - Le Génoin connaît-il le Colonel Fabrice ?

le Génoin - Avant mon arrestation, jamais j'en n'avais vu.
M^r Soubelle n'a nullement proposé au Com^d
Berard de le mettre en rapport avec le Colonel
Fabrice.

son nom a pu être prononcé comme dans
une conversation, mais j'en n'en rappelle pas.

un Pair - Le Génoin sait-il si Soubelle connaissait
le Colonel Fabrice ?

le Génoin - Je ne le crois pas..... Non il m'en a dit depuis.

un Pair - Le Génoin a-t-il vu le Capitaine Monte
aubazac ?

le Génoin - Je n'ai jamais vu; j'en n'avais quelques
fois remontés dans des lieux publics. J'ai mangé
dans le même restaurant que lui près du bazar,
avant le mois de juin.

Berard - Prie M^r Le Président de demander
au Génoin, quelle personne lui a vu M^r Soubelle
ou l'a rencontré en sortant de sa maison ?

le Génoin - Je n'en souviens pas.

Berard - Cette personne est cependant connue de
moi et du Génoin.

le Génoin - Je n'en souviens nullement.

un Pair - La Légion du Com^d Berard devant
partir le 27, comment le Génoin a-t-il pu
songer à faire leur connaissance à M^r
Soubelle avec le Com^d Berard le 21, pour
si peu de temps ?

le Génoin - Je le lui proposai sans aucune intention.

M^o de Patisménil — L'ami Berard vient de déclarer
 qu'en sortant de chez lui M^o Soubelle ou M^o
Dublan avaient rencontré une personne qu'il
 connaissait; Quelle était cette personne?
 Berard — Ces M^o m'ont dit que c'était M^o Mallens
 et qu'ils lui avaient même caché qu'ils étaient
 venus chez moi.
 Mallens — C'est un faux.
 M^o Brunilly — Le Génoin et-il dit au Com^o Berard
 qu'il lui ferait voir le Capitaine Nantel?
 Le Génoin — Non.

Audience du 23 Mai

C^o Génoin Dépose: J'ai lié avec le Colonel
 Dorez-Parey. Sauzet, nous avons été militaires et
 prisonniers ensemble. Nous nous sommes
 revus à l'époque de la restauration: Lors qu'il
 a levé son établissement, j'ai écrit qu'il
 y avait dans notre pays quelques habitations
 qui auraient pu lui convenir; j'ai invité
 à venir me voir.

Qu'un mois d'Avril il est venu avec deux
 de ses amis, nous nous sommes amusés à la
 Chasse et à la pêche, j'en connais par
 ses amis.

Dans une lettre antérieure à son arrivée
 il m'avait dit qu'il amènerait une personne
 qui acheterait peut être la maison de Caupry.

J'ignorais le nom des deux amis qui
accompagnaient le Colonel Sauset. J'appre-
-lais l'un Saubelle et l'autre Besson. Ce der-
-nier est resté chez moi sur mon invitation
après le départ du Colonel Sauset parce que la
maison de mon voisin ne lui avait pas convenu.

Je reconnais M. Meallent peut être,
venu chez moi pendant environ cinq minutes ;
il n'a fait qu'entrer et sortir ; j'ignorais alors
son nom.

Par le Lt ou Lt Colonel des personnes venant
de Châlons nous ont appris la nouvelle de la
découverte du Complot à Paris.

Pendant le séjour du Colonel Sauset
chez moi, il n'a été question d'aucun projet de
mouvement, j'en ai ni vu ni entendu parler
de Drapeau Tricolore.

J'en ai vu apporter chez moi accompagné
de la forme d'un parapluie.

un Oais — Pourquoi Baillon prenait-il le nom de
Besson ?

le Beauvin — Il m'avait dit en riant qu'il s'appelait
ainsi, parce que j'eus demandé si j'en
l'avais pas vu chez le Colonel Férol et que
ne se nommait pas Besson, Il m'avait
répondu Oui.

Sauset — Je n'ai jamais connu que pour son nom
de Baillon, et je crois même avoir nommé
à M. Dorez les deux personnes qui m'accompagnaient.

M^c Brumilly — Le Lt Colonel n'est-il pas venu plusieurs

personnes Chez le Cemoire ?
Le Cemoire — Le 21 Août M. Jourdain est venu chez
moi avec trois de ses nièces et un de ses neveux.
Ils ont couché Chez M. Bertrand qui les invita
à y rester, parceque je n'avais pas de lits pour
Revenir tout.

Le Général Barlet n'y étoit pas
M. Douville avait annoncé en arrivant
qu'il avoit le projet d'aller à Bar sur Aubert
lorsque nous apprimes les événements de Paris,
le Colonel Sautel dit qu'il vouloit y retourner,
et M. Douville dit que puisqu'il étoit resté plus
longtemps qu'il ne le croyoit, il alloit retourner
également à Paris: Il partit en effet avec
Colonel Sautel.

67 Cemoire
Bertrand.

Dépose: J'ai déclaré au Jugé d'ins-
-truction de Vitry, que j'ignorois dans quel temps
le Colonel Sautel étoit arrivé dans la dite
ville, et dans quel temps il en étoit parti; j'ai
entendu dire qu'il y étoit venu dans l'intention
de Chasser les Cordeliers de Madame
d'Barville.

2 jours après ils se font présenter pour
voir ma maison et mes jardins que j'avais le dessein
de vendre.

Le 21 Août, vers sept heures après
il faisait très mauvais. M. Dorez vint chez
moi et demanda à ma femme des lits pour
quelques personnes qui venoient d'arriver.

Il y avait 3 jeunes Demoiselles un jeune homme de 20 ans, et un monsieur décoré. Ma femme officia des les recevoir, ils vinrent.

En déjeunant elles m'ont dit qu'elles demeuraient à Meurs près Sezanne; que la plus petite était la fille du Général barles, qu'elle & autres étaient Nieces de ce Général; que le M^r décoré était M^r Jourdain officier de marine, et le plus jeune le fils de madame Létourneau.

Je n'ai vu Sauset qu'une seule fois lorsqu'il vint se promener dans mon jardin.

Sauset — Demande si M^r Bertrand a entendu dire qu'en 1815, il ait fait arborer quelque part le drapeau tricolore?

le témoin — Non.

Sauset — Demande si le témoin a entendu dire qu'il était un perturbateur?

le témoin — J'en ai rien entendu de Peubleble.

68-témoin

Obeguerty

Dépose: Le 18 Août dernier, j'appris l'arrivée de M^r le Colonel Sauset à Vitry: je fus qu'il était allé loger à Blaucy, avec deux étrangers: j'eus des informations sur eux? On me dit qu'ils étaient venus pour acheter une maison, et y établir un entrepôt de bazas - Le lendemain l'on me dit qu'ils étaient venus pour une partie de chasse et que le Colonel Sauset était allé à Chalons pour prendre un port d'armes.

Le 20, l'on me dit que M^r Gerard et le
 Juré de la place avaient été invités à dîner
 chez M^r Dorez, le Juré de la place que je
 questionnai me dit quel'un des Etrangers se
 nommait Besson, et qu'il ignorait le nom
 de l'autre.

Quelques instants après je rencontrai chez
 M^r le fou Riset au moment où il interrogeait M^r
 Dorez le nom de deux personnes qui avaient
 accompagné le Colonel Pautet: M^r Dorez répondit
 que demandé par le nom des amis de mes
 amis: l'un femme Besson ou Besson l'autre
 Braubelle ou Saubelle.

Le Juré de la place m'a dit qu'au dîner
 il n'avait été question que de choses insigni-
 ifiantes; qu'il soupçonnait quel'un était
 un Militaire, et l'autre dans la Magistrature.

Scused

— Sur Interpellation — J'ignore si M^r
 Dorez avait invité rapport à moi M^r Gerard
 et le Juré de la place.

le témoin

— Sur Interpellation — Je Crois que si il
 y a eu une Conspiration le but était de s'em-
 parer du magasin à poudre et de l'artillerie qui
 s'y trouve, Ce magasin est situé hors la
 ville.

Il y a dans Ce magasin quatre pièces
 de 4, une pièce de 12, six pièces de 8 de mortiers
 et obus.

un Pair

La Garnison de Vitry est de 150 Vétérans
 — Demande si la place de Vitry est fermée,
 et si elle était à l'abri d'un Coup demain?

le témoin

— La ville se ferme et pourrait se
 défendre; mais si le magasin à poudre était

pris, on n'aurait pas une seule Quilouche.

Le Commissaire tous les Pétitionnaires qui Comprobaient la Garnison et je fus des d'us Comme de moi même.

un Pais

Le Commissaire a-t-il entendu parler de l'arrivée d'un paquet contenant un drapeau bicolore?

le Commissaire
Sausset

— Je n'ai entendu parler de rien de semblable.
— Pie M Le Président se demandait au Commissaire s'il a jamais entendu dire qu'il ait fait du mal à quelqu'un?

le Commissaire

— Non au contraire, le Colonel Sausset a fait du bien à beaucoup de personnes, mais c'était à celles qui étaient incontentes du Gouvernement

le Commissaire

Jacques

Dépose: Je n'ai eu aucune relation avec le Colonel Sausset; Il est seulement passé chez moi le 26 août dernier, et n'y est resté que 5 à 7 minutes. Il me pria de lui procurer un Commissaire pour porter à Argilliers un gilet ou un jambon qu'il avait.

Il me dit qu'il était malheureux pour moi d'avoir été si longtemps prisonnier que sans cela j'aurais avancé.

Il n'a dit rien de politique.

Après l'arrestation du Colonel Sausset je témoignai quelque regret de ce qu'il était venu chez moi, parce que je craignais qu'il ne m'arrivât quelque événement fâcheux.

M. le Procureur Gal

Le Commissaire se rappelle-t-il les détails qu'il a donnés aux seigneurs Godemard et

116

Cabillon ?

le témoin — J'en ai pu leur dire autre chose que ce que je viens de dire.

Sausé — fait demander au témoin si c'est celui-ci qui l'a invité à entrer, ou si c'est lui Sausé qui s'est présenté chez le témoin ?

le témoin — C'est moi qui ai invité le Colonel Sausé à entrer.

70^e témoin Cabillon Dépose : M^r Jacques m'a dit : le Colonel Sautel aurait voulu par ses discours me faire tomber avec lui, mais non : j'ai une pension : je veux la conserver, et je suis attaché au gouvernement actuel : j'en ai dit cela depuis l'arrestation du Colonel Sausé.

Jacques — J'en ai pu dire cela ainsi, j'ai dit que peut-être le Colonel Sausé avait voulu me faire tomber avec lui.

le témoin — Sur Interpellation — Il persiste, il l'est exprimé comme je viens de le dire.
 Il est possible qu'il m'ait dit que peut-être le Colonel Sausé s'en empara (appelé pas bien). Je n'ai eu aucune pensée.

71^e témoin Godmard Dépose : M^r Jacques m'a dit que le Colonel Sautel lui avait rendu visite avec M^r Bisserand, Régisseur de mad^e d'Arville, et qu'il lui avait demandé de lui procurer un Commissionnaire pour porter un paquet.

179

à Argilliers; que le Colonel Sausse lui avait
dit: «hélas mon pauvre Jacquies, si tu n'avais
pas été prisonnier si longtemps, tu aurais eu plus
d'avancement: pour moi j'en ai plus que ma
Croix; mais patience tu seras Colonel et moi
général.»

Jacquies

— J'en ai pas tenu le propos.

Le Cemoir

— Tel'ai entendu Comme Cela.

M^r Le Procureur

— Est-il vrai que C'est vous qui avez appelé
le Colonel Sausse?

Général

J'ai entendu quelqu'un qui disait... n'y a
t-il pas eu quelqu'un de nos anciens Camarades.

J'emmenai à ma fenêtre; Je reconnus la personne
qui Conduisait la voiture; le Colonel Sausse
entra Chez moi. Nous fumes un verre de vin; Je lui
procurai quelqu'un pour porter son paquet, et
ainsi que je l'ai dit, Il n'est pas resté plus de
15 à 30 Minutes

72^e Cemoir

Dépose: Après l'arrestation du
M^r Oudard. Colonel Sausse, M^r Jacquies m'a dit — Ça n'est pas!
C'est un mauvais Sujet et un homme à fuir,
si il est arrêté, Il n'en reviendra pas, Il sera fusillé

Il a fini en me disant: Pour moi on me
donnerait C^t et même un louis pour que on ne
m'aurait pas!

M^r Cabillon m'a dit, que Jacquies lui
avait dit, que le Colonel Sausse avait voulu
le faire tomber avec lui.

Jacquies

— Ça n'est pas C^t n'a pas été dit de C^{et} manière,
J'en suis honteux pour ma Demoiselle & de a
(Cavardage inutile).

180
M^r Le Président - Interpelle l'accusé Sausse de
répondre aux diverses questions qu'il va lui
faire relativement à son voyage de Vitry.

Sausse

— Quand aux deux pétitions dont je suis
accusé d'être l'auteur, l'expérience a fait voir
que ce n'aurait été qu'une farce formée de
paille; Car les faits qui y sont énoncés ne me
sont pas applicables.

ma Conduite a toujours été irréprochable
je n'ai rien fait contre le Gouvernement de la

Je n'ai tenu aucun propos, et je n'ai tenu
dans aucun Complot.

M^r Le Président - Et quelle époque avez-vous eue votre
voyage de Vitry?

Sausse

— Je devais partir sitôt que le Drapeau
serait enlevé. Ainsi que je l'ai dit, ce
voyage n'avait d'autre but que celui de
l'entendre, je n'ai pu me procurer le
Kerlet; de là nous sommes allés chez M^r
Dory à Blaisy.

La vérité est que depuis 2 à 3 mois
j'avais formé le projet d'aller Chasser dans
les environs de Vitry; je l'avais dit haut et
— bas, et j'avais même d'abord invité
deux personnes qui n'ont pu venir.

Mon frère était prévenu M. Dorez
de mon voyage.

Je n'ai vu à Vitry aucun ancien
Militaire; On ne parlez pas que je marrais
chez le Sr Jacquier à Blaisy, nous n'avons
eu aucune conversation politique; nous nous sommes

amités à Chasse, à peche et à Courir.

C'est par le Moniteur que j'ai appris la découverte du Complot à Paris, et C'est même par Suite de cette nouvelle, que ne recevant aucune lettre de bazou ni de ma femme, que j'ai renvoyé mon neveu à Paris.

L'apologie était venue plusieurs fois à la maison sous prétexte d'y chercher Mantel et d'autres Conjurés : ma femme vint à Vitry m'en prévenir, ce m'engagea à me Cacher si j'avais quelque chose à redouter; Je lui répondis que n'ayant rien à Craindre je retournerais à Paris, ce j'y Revins en effet.

M^r Le Procureur Général. — En tant qu'avril 1813 où logeait à Paris l'accusé Sautel ?

Paused — Je Crois avoir logé à l'hôtel de Hambourg.

M^r le Procureur G^{ral}. — Comment alors le fait-il que les pétitions aux quelles vous vous prétendez étranger portent votre Signature et l'indication de Petrograd et de votre domicile ?

Paused — Je n'ai pas fait ces pétitions, Je n'en ai pas Signées; Je les ai vues, les faits qu'elles énoncent me sont étrangers; Je ne Connais même pas les Généraux qui y sont nommés; C'est un tour que l'on aura voulu me jouer.

M^r Le Président — En partant de Paris pour vous mettre à la poursuite de la personne que vous recherchez aviez vous le projet de passer à Vitry ?

Mallard — Je me rendais à Nancy, ce je suis parti.

le 22 Août sur l'indication d'un voyageur
 que je questionnai, et qui me dit qu'il croyait
 avoir vu le jeune homme dont j'étais d'origine
 le signalement; Que ce jeune homme lui
 avait dit qu'il se rendait à Nancy, où il
 avait de la famille, mais qu' auparavant, il
 voulait aller visiter son père de Pucelle.
 Comme ce voyageur avait rencontré le
 jeune homme sur la route d'Amiens, j'en
 rendis aussitôt et delà à Combray sans pouvoir
 le rencontrer. Je dus alors me rendre immédia-
 tement à Nancy; je repris la route de Saint
 Quentin; de celle dernière ville j'en rendis
 à Rheims; de Rheims j'allai à Vitry
 pour me rendre à St Dizier, et delà à Nancy.
 J'arrivai à Vitry vers onze heures; La
 diligence n'en repartait qu'à 3. J'allai
 pour voir M. Guillochain négociant que
 j'en trouvais pas; j'en informai chez lui
 si le neveu du Colonel Lours était encore
 à Vitry; on me répondit affirmativement.
 J'allai le trouver, et ce fut lui qui m'apprit
 que son Oncle était dans le pays; après le
 diner j'allai le voir, il m'engagea à revenir
 à Paris avec lui, j'y revins en effet.

M^r le Président — Lors de votre départ de Paris n'avez vous
 pas voyagé dans la même voiture que la de
Maziau ?

Malleus — Oui M^r mais ce fut par hasard, nous
 ne nous parlâmes point pendant la route
 Au Surplus, Nobles Seigneurs, je me permets

de faire obtenir que j'en pouvais avoir l'intention de faire le voyage pour aller demander des avis à qui que ce soit, puis que j'en suis parti de Paris le 22 Août, et que les journaux du 20 qui rendaient compte de la découverte de la Conspiration, m'avaient précédé.

73^e Bemois

Quirand

Depose: Le Dimanche six août je fus accosté à la foire ou je suis en garnison, par Mlle Parachin que j'avais connue à Paris: elle me presenta M. Maziau qu'elle me dit avoir épousé de puis peu de jours, et être père de 2 enfants. Après l'inspection rentrant chez moi, j'y trouvais à ma porte M. Maziau et sa femme, je les engageai à entrer. M. Maziau nous laissa sa femme et sortit pour aller chercher un officier, auquel il avait dit de lui remettre une lettre: Il revint sans avoir pu trouver l'officier: C'était M. Guent. Je l'appelai et l'appelai: M. Maziau chercha dans son portefeuille la lettre qu'il avait à lui remettre: Ne la trouvant pas il dit: qu'il l'avait sans doute laissée à Jouanberge, et pria cet officier de l'accompagner: Au bout de quelques heures M. Maziau revint chercher sa femme: Il nous dit qu'il allait partir.

Un quart d'heure après mad^e Maziau qui avait repris ses habits de voyage vint me

le témoin - Non, Monsieur, j'allois alors pour la première fois : j'en suis sûr qui a pu m'attirer de pareilles et semblables Confidences.

Le soir j'allai chez mon Colonel; je me le trouvais par. le lendemain matin j'y retournai et je lui fis part de tout sans cependant lui nommer M. Maziau.

Un Pair - Maziau ne vous a-t-il pas nommé un ou deux personnages qui devaient être à la tête du mouvement?

le témoin - Il m'en a nommé un : le Général Joy.
M^r Coillon Baro - Maziau a-t-il communiqué au témoin qu'il avait quelques intelligences avec des officiers de la garnison de Lafère?

le témoin - Non, il ne m'en a rien dit.

M^r Coillon Baro - Maziau est-il resté longtemps à Lafère?

le témoin - Très peu de temps.

un Pair - Le témoin peut-il expliquer comment il aurait porté Maziau à lui faire de semblables Confidences?

le témoin - J'espère que M. Maziau n'aurait pas réussi auprès de l'officier auquel il avait parlé avant moi, et aura peut-être cru qu'il réussirait mieux auprès de moi.

Dès le 7, c'est-à-dire à M. Depeuvard j'ai mis dans ma lettre une petite note par laquelle je lui rendais compte des Confidences qui m'avaient été faites par M. Maziau.

un Pair. - Le témoin a-t-il nommé Maziau

186
sans son billet à M^r de Snyverd ?

Le Censeur — Non.

M^r Lacroix — Quel motif vous a empêché de le
nommer ?

Le Censeur — J'ai pensé dans mon Conseil un motif
d'humanité. Je savais que M^r Maziau
était père de 8 enfants, et j'en voulais
pas faire des victimes à la fois.

un Oais — Votre Colonel et M^r de Snyverd vous
ont-ils pressé de leur nommer la personne
de laquelle vous tenez les détails dont vous
leur avez rendu compte ?

Le Censeur — C'est que longtemps après, que je
nommai M^r Maziau : C'est le 4^o jour que
mon Colonel m'ayant montré une lettre
du Général Commandant la Division
Militaire, m'ordonna de faire mon
rapport par écrit ; mais avant ce jour
j'en ai parlé plusieurs fois à mon
Colonel, celui disant qu'il m'était
advenu sans lui dire par qui.

74 Le Censeur

St Girard — Dépote : J'ai reçu la visite
de M^r et M^l^{le} Maziau à Paris : elle
m'a dit qu'elle avait épousé M^r Maziau
depuis peu de jours, et qu'elle se rendait
en Belgique pour acheter des marchandises
M^r Maziau le moigna beaucoup

celle de servir les officiers. M. Grand, qui
n'avait pu rencontrer Che, lui vint au Cuffé
mon mari sortit appeler cet officier et
le Ramena.

M. Maziau lui dit qu'il avait une
lettre à lui remettre, à laquelle je crois d'un
Lieutenant Colonel; il Chercha la lettre,
ne l'a trouvée pas, et l'engagea à l'accompagner
à son auberge.

M. Maziau demanda la permission
d'aller se faire chez nous pendant qu'il
allait visiter quelques autres personnes.
peu après il revint la Chercher, en disant
qu'ils étaient pressés de partir.

Un instant après M. Maziau revint
en habit de voyage et dit à mon mari que
M. Maziau avait quelque chose à lui
dire, et le pria de passer à son auberge; mon
mari s'y rendit.

M. Maziau avait dit alors à mon
mari qu'il se préparait un mouvement à
la guerre &c &c.

" M^{te}. Le témoin Rend Compte des
" mêmes propos ci-dessus rapportés par son
" mari, et dans les mêmes termes.

M^{le} le Président — Cher, vous présente au moment
où Maziau a tenu ce discours à votre
mari ?

le témoin — Non, M^{gr}, mon mari n'en parle
pas même de fuite, mais j'ai lu le rapport

180
qu'il a fait à son Colonel et C'est ainsi
que j'en ai été instruite.

Audience du 24 Mars

un Oais - Dépense Robert a nie hier qu'il
ait parlé du Général Joy: Cependant
dans l'un de ses Interrogatoires il avait
nommé le Général.

Oyobard - Jamais on ne m'a parlé du Général
Joy. Le Capitaine Mantel m'avait dit
qu'il y aurait un Général, et si j'ai nommé
le Général Joy, C'est une idée qui m'est
passée par la tête.

7^e Colonne
Géant

Dépense: le 24 avril dernier
revenant de la parade, j'étais arrêtée devant
la fenêtre de M^r Guinaud. Ce dernier vint
me dire qu'un M^r et une Dame étaient
chez lui et me demandèrent: Je montai
chez lui; j'y trouvais un M^r et une Dame
inconnus. C'était M^r et M^{ad}e Maziau.
M^r Maziau me dit qu'il avait une

189

lettre à me remettre de la part d'un Lieutenant
Colonel d'artillerie enrôlé; et Charles Cuvier
lettre dans son portefeuille n'en a trouvé pas; je
m'engageai à l'accompagner à Sonauberg;
Jemy rendis. Lorsque nous fumes arrivés
il n'en parla plus de lettre, mais du mécon-
tentement de la nation: Il me demanda
quel était l'esprit de mon régiment; je lui
répondis qu'il était sage, tranquille, inva-
riable. Comme celui de toute l'artillerie
quel'on ne devait pas Craindre pour le
régiment pour renouveler des troubles qui
feraient le malheur de la France. Qu'il
n'y avait que la famille des Bourbons
qui puisse assurer la tranquillité. Maximilien
dit qu'il était de mon avis, mais qu'il ne
Croyait pas qu'on put obtenir le Gouvernement
Constitutionnel sans restriction de la volonté du
Roi.

Mes Réponses l'auront probablement em-
pêché d'insister.

J'en aurais fait aucune déclaration de
ces faits parce que j'y attachais pas
beaucoup d'importance.

M^r de Watisménil - N'ou supposez vous quel accusé Maximilien
pouvait vous Connaître?

le Comte - Il ne me Connaissait pas.

M^r de Watisménil - N'avez vous pas été à l'école Polytechnique?

le Comte - Oui.

M^r de Watisménil - Y avez vous connu le Capitaine Nantel?

le Comte - Oui nous étions de la même promotion.

Le Capitaine n'en a nullement
parlé de ses voyages en France.

un Oais — A quelle époque votre Colonel vous
a-t-il demandé votre Rapport ?
le Benoit — Le 3^e jour.

76. Benoit (Dépose) : Le 8^e Août dernier étai
à déjeuner à ma pension, Je fus appelé
par la Servante, qui me dit qu'une personne
qui avait une lettre à me remettre me
demandait : Je pris et trouvai un homme
que je ne connaissais pas, et chercha la
lettre, ne l'a trouva pas, me dit qu'il l'avait
oubliée à Souauby ; il m'engagea à l'y
accompagner, J'y Constitu : arrivé à
l'auby il me remit en effet une lettre de
recommandation du Capitaine Delamotte.
Je lui demandais après l'avoir lue en quoi
je pourrais lui être utile, Il me répon
dit qu'il était obligé de partir de suite.

Dans le Cours de la Conversation, Ce
homme, que depuis j'ai su être le Capitaine,
me demanda si nous vivions en bonne
Intelligence avec les Officiers de Dragons.
Si le Roi pouvait Compter sur la
fidélité des officiers : Je lui répondis que
je ne croyais pas qu'aucun d'eux

191
peut trahir son serment; il termina en me
disant: ne craignez rien, j'en veux rien faire
qui puisse vous compromettre.

Ainsi qu'il l'a dit, c'en est que depuis
ce pauvre ordre du jour de la place que j'ai vu
que cet individu s'appelait Maziau.

J'en ai par parlé de cette visite à mes Chefs
Maziau me dit encore qu'il était venu à
Palenciennes pour son Commerce et qu'il était
Commis-marchand voyageur.

Delamotte — C'est une lettre de pure et simple recom-
mandation que j'avais remise à M. Maziau;
Il m'avait dit qu'il allait à Palenciennes,
et que devant y rester quelques jours, il aurait
été bien aise d'y être recommandé à quelqu'un

un Pair — Maziau était-il nommé dans cette lettre?

Delamotte — Je ne m'en souviens pas.

M. de Watisménil — P. Qu'est-ce que Maziau est-il questionné
le témoin sur l'opinion dominante dans son
régiment?

le Cemois — Il me demanda s'il y avait beaucoup
de libéraux dans le régiment. Je lui répondis
que je ne m'occupais pas de politique.

M. le Cemois Dépose: Cemois d'avis de mes
parlet. M. parlet m'a fait part d'un entretien
qu'il avait eu avec un Commis voyageur
qu'il croit être M. Maziau. Ce voyageur

lui avait demandé si les officiers étaient
mecontentes, s'ils devaient en bonne Intel-
ligence avec le Camp du Régiment de Dragons.
Si l'on pouvait Compter sur eux: J'ai vu et
lu la lettre de Recommandation: elle était
ainsi Conue: « en l'absence de M. votre père
J'ai l'honneur de vous prier d'être utile au
porteur dans la Ville de Valenciennes où il
sera. Cette lettre était Signée Delamotte

78. Cemoire
Delesalle

Dépose: M. Mazuin a fait partie
du 3^e Régiment de Dragons où j'ai servi
18 ans. J'en avais tenu à Versailles en 1800
nous nous rencontrâmes aux environs de
Parisage.

Le 10 avois dernier, entre 6 et 7 heures
du soir, il est venu à Lille pour faire des
achats de dentelles et de Mousseline.
Lorsqu'il se présenta Chez moi j'étais allé
au Cirque; ma fille vint me prévenir qu'un
Militaire d'une Commission était venu
me demander et qu'il m'attendait à l'auberge
de Jemmy Rendis; J'y trouvais M.
Mazuin qui me présenta mademoiselle
Barachin son épouse; J'avais une visite
à rendre, je le quittai: en sortant je rencon-
trai M. Bernos la dame et madame
Dutilloy qui arrivaient

Après ma visite, Je revins à l'auberge

193

de M^r Maziau, il était seul, j'en ai
demandai ou était la femme; Il me répondit
qu'elle avait été emmenée au spectacle par
M^r et M^{lle} Bernois. Il m'accompagna
jusques Chez moi, seulement pour recevoir ma
mon Logement: Il y resta 5 à 6 minutes
et je le reconduisis: en me quittant il me
dit: j'en serais ravi plus. La Conversa-
tion a été de peu d'importance - Il me dit
seulement vous devriez être malade - non lui
répondis-je, j'ai éprouvé quelques Eracasseries,
mais maintenant j'en suis content de mon sort.

M^r Maziau est parti à Lillo le 11 à la 2^e
et n'en est ~~parti~~ ^{partir} le 13, quoiqu'il m'eût
annoncé qu'il dût partir le 12.

C'est fait que le 6^{ème} que j'appis qu'il
planait quelque chose de fâcheux sur le
Couple de M^r Maziau.

M^r Courdier - Le témoin a-t-il eu connaissance que
Maziau ait pratiqué des militaires de la
garnison?

Le témoin - Je n'en ai eu aucune connaissance

7^e témoin

Bon Bullot - Dépose: Vers le 7 ou le 8 août dernier
M^r Guiraud Chirurgien aide major dans
mon Régiment, que je voyais assez fréquem-
ment, et malheureusement pour une
chose assez insignifiante, vint Chez moi et
me dit: Il m'est advenu par hasard qu'on

Bonhello — Comment est-il été possible que j'aie
entendu en détail sans demander à M^r
Guiraud de qui il les tenait.

Guiraud — M^r Le Colonel m'en a demandé plusieurs
fois. Je ne voulais pas nommer M^r Maziau
parcequ'ainsi que j'ai dit je ne voulais pas
faire des dictées à la fin.

Bonhello — Non seulement je pressai de questions
mais j'en engageai à venir souvent chez moi
et il m'a toujours donné cela comme un bon
d'usage.

Guiraud — Hier j'ai eu l'honneur de dire à la
Cour que le jour où le monsieur annonça
la Conspiration, y ayant vu le nom de M^r
Maziau ; j'allai chez le Colonel ; j'eus
montré une Carte sur laquelle j'avais
écrit par hazard le nom de Maziau et je
la déchirai en sa présence.

un Oais — Le Comte Guiraud vous a-t-il
parlé du Général Joy ?

Bonhello — M^r Guiraud m'a parlé du Général
Joy + de manière à me faire croire que
M^r Maziau s'était servi de son nom.

un Oais — M^r Le Colonel Hello avait-il quelque
raison de douter de la vérité de l'insinuation ?

Bonhello — M^r Guiraud, le plus ancien aide Chirurgien
major de l'armée venait me voir souvent
pour me prier de presser son avancement ; j'
avais à se plaindre de son Chirurgien major,
j'étais fatigué de voir constamment chez
moi M^r Guiraud ; lorsqu'il se y présente
j'étais déjà prévenu, d'ailleurs il passe

194

dans le Régiment pour lequel on appelle un
Courtisan: mais jadis le dieu se Considère
M^r Guinaud pour un des Officiers qui pense le
moins, et le plus dévoué au Roi.

J'observe que M^r Guinaud avait exigé ma
parole d'honneur que je ne le nommerais pas.

M^r le Président — M^r Guinaud vous a-t-il dit que Maziau
avait cherché à le séduire et qu'il avait feint
de partager ses opinions pour en faire d'a-
-vantage ?

D^{eu} Bullod — Réduire les uns par les autres: mais M^r
Guinaud m'a dit que M^r Maziau lui avait
parlé de l'Égarement, il avait dit qu'avoir servi
après en gagner sa Confiance.

Guinaud — Je suis en possession du billet que j'avais
adressé à M^r de Suvert.

Ce billet est immédiatement déposé
par le Censeur: M^r le P^r l'a en donne lecture
à la Cour.

M^r de Suvert — Comment se fait-il que ce billet se trouve
entre les mains de M^r Guinaud ?

Guinaud — M^r de Suvert me l'a remis et veut
trouver sur ce billet une déclaration de M^r
de Suvert qui prouve ce que j'ai eu l'honneur
d'annoncer.

D^{eu} Bullod Par Interpellation — On peut être
très dévoué au Roi et à son auguste famille
et ne pas toujours être Ceu sans ses Rapports.

D^{eu} Censeur Dépose: Censeur d'avoir, du 12 au 13
Rossignol. j'étais en garnison à Lille. M^r Maziau

m'a envoyé Chercher par un Condottiere
de l'auberge du Lion d'or, qui me dit que
M^r et une Dame arrivés en poste voulaient me
parler.

Il y fut à Cheueu; ils n'y étaient pas,
je revins une heure après, je trouvai le M^r
avec sa femme, 2 autres dames et un M^r.

Il me souhaita le bonjour: Je lui
demandai quel était le sujet de son voyage
Il me dit qu'il venait faire des complètes. Il
me dit ensuite: vous plaisez vous ici.
Oui lui répliquai-je, C'est mon ancienne
garnison. Il me demanda encore si tout
était tranquille. Oui excepté quelques
Coups de Sabre que l'on tira dans la garnison
le M^r et le D^r Soruier: M^r Maziau m'in-
vita à déjeuner pour le lendemain. Il y
allai à 8 heures 1/2, Il me fit assisier, et
me dit qu'il voudrait bien que je fisse
faire un assaut par le 1^{er}. Je lui dis que
cela n'était pas possible, qu'à cette époque
lorsque nous donnions des assauts c'était
toujours le 2^e jour de St Louis. Il me demanda
si je pourrais aller faire des armes à la
Caserne avec les officiers de la légion. Il
lui dis que je m'en informerais si ces M^r
étaient disponibles.

M^r Maziau me dit que je ne pourrais
pas déjeuner ce jour l'a avec lui, parce qu'il
attendait un M^r mais que cela ferait
pour le lendemain.

Je R^{et}ournai au quartier, ma femme
me demanda pourquoi je n'avais pas déjeuner
avec M^r Maziau. Je lui en dis le motif.

199

alors elle me dit que puisque Ce M^r
m'avait fait une sottise il fallait lui
en faire une autre. Je priai le fournisseur
d'aller d'écrire à M^r Merzian une
lettre par laquelle je le prévénais, que M^r
les officiers n'avaient pas le bras, et qu'ils ne
pourraient faire des armes le lendemain: Je
ne l'ai pas revue.

81^e témoin Depose: Je me souviens par M^r Merzian
Rossignol. Un domestique de l'auberge du Lion d'or vint
demander mon mari, et le prévénit qu'un M^r
et une D^e arrivés en poste désiraient le voir.
Il y alla à 6 heures; Il ne les trouva pas: il
y retourna à 7 heures, je l'accompagnai. Ce
M^r nous offrit un verre de vin que nous
acceptâmes, Il invita mon mari à déjeuner
pour le lendemain, et nous nous retirâmes.

Le lendemain mon mari s'y rendit
à 8 heures. Il peu de temps après il revint sans
avoir déjeuné, il me expliqua la cause:
Je dis à mon mari que je ne voulais pas
que M^r vint faire des armes, puisqu'il lui avait
fait une malhonnêteté, et il lui fit écrire
une lettre par le fournisseur.

82^e témoin. Depose: Le Sergent Rossignol me
Pardelle pria d'écrire une lettre à M^r Merzian pour
le prévénir que l'assaut qui devait avoir lieu

avec M^{rs} les Officiers ne se ferait pas.

83^e Benoit
Prevost

Depose: Quant le voyageur est
arrivé il a demandé un Commissaire
je me suis présenté, il m'a envoyé Chercher
le Capitaine Parquin - Je n'en trouvais pas
d'abord - Je retournai. M^r Parquin m'a dit
qu'il ne s'adonnait pas à des gens qu'il ne
connaissait pas - Je lui dis de venir s'il
le voulait, il me répondit qu'il allait y
aller.

De retour à l'auberge, je rendis compte
au voyageur, qui me demanda si le quartier
était éloigné: Je l'y conduisis, et trouva
le Capitaine Parquin: Ils s'embrassèrent
on me renvoya à l'hôtel.

Ensuite après M^r Fauré qui était
venu avec M^r Parquin voir le voyageur,
m'envoya au quartier Chercher M^r Desmoulin
C'est le voyageur qui m'a payé mes deux
courses.

84^e Benoit

Parquin

Depose: Nobles pairs, à 9 heures
du soir le 13 ou le 14 Août, j'étais au
quartier. Il arriva un Commissaire
porteur d'un mot d'arrêt ainsi conçu: on
 prie M^r l'adjudant de Q^{rs} hoteurs du canton

de donner au porteur l'adresse de M^r Le Capitaine Parquin. J'avis à la Commissionnaire, Retournez à la personne qui vous envoie, et dites lui que je n'en ai pas pris à une invitation qui n'est pas signée. Le marchand de lois Champallier étant survenu, je le priai d'aller à l'hôtel de l'Ambassadeur et de savoir le nom de la personne qui me demandait. peu d'instants après, j'eus avis de Moziau, mon ancien Chef d'escadron; nous nous embrassâmes et me dit qu'il était remarié, que sa femme était à l'hôtel, que les Chevaux étaient Commandés, et qu'il n'avait qu'un instant à me donner.

Je l'accompagnai à son auberge; j'eus dit que nous avions dans le Régiment, quelques uns de nos anciens Camarades, le Capitaine Joure, le Capitaine Desmottes.

Le Capitaine Joure qui était de service resta au quartier pour signer les billes d'appel et vint ensuite nous rejoindre. Le Capitaine Desmottes ne vint pas.

À l'auberge il me dit que sa femme était dans le Commerce, et me pria de lui donner l'adresse de quelques uns de ses Connaissances. Je lui donnai Celle de Mabelle Souer. nous prîmes un verre de Récit, il partit et nous l'engagea à venir nous voir lorsqu'il reviendrait à Amiens.

Le 19, Il Revint; je l'invitai à dîner, il me dit qu'il était un peu tard, et qu'il

204
voulait arriver à Cambrai avant la
fermeture des portes : J'insistai pour qu'il
vint dîner avec le Capitaine. Chemin
faisant il nous dit qu'il allait à la poste
pour savoir s'il pouvait partir de suite.
Ne revenant pas revêtu de fortis, et le rencon-
trai : Il me dit qu'il avait trouvé une
Occasion pour partir à l'instant. Je ne l'ai
pas revu depuis.

Je n'ai eu aucun intérêt particulier
avec M^r Meziau

M^r le Président — Le 19 il me dit qu'il venait de Paris et
qu'il allait à Cambrai pour affaires de
Commerce. Sa femme n'était pas alors avec lui
— Expliquez vous quelle paquet qui vous aurait
été adressé ?

le Comte — Le 20, mon Ordonnance me dit qu'il
était arrivé de Paris un paquet envoyé par
un nommé Laval, et qu'il fallait que j'allasse
à la Diligence pour Signer le Reçu et payer
le port.

J'allai à la Diligence - le paquet ne
m'était pas annoncé, Il n'était pas affranchi
je ne connaissais pas Laval : Je le refusai.

Je n'ai pas dit ce que contenait le
paquet puisqu'il l'ignorais, si j'en avais le
je n'en aurais pas Neworgé, et j'en aurais
rendu Compte à mon Colonel, en lui disant
je ne sais pas qui me jure Refuser l'a.

En Refusant le paquet, j'ai dit : Il me
semble étrange de recevoir de Paris un paquet
que je n'attends pas, lorsque j'attends du dross

de M. Drapier auquel j'ai demandé si
y a Egoine.

Si M. Maziau m'ait prévenu qu'il m'avait
adressé un paquet, j'en aurais reçu et je l'aurais
gardé.

La femme de M. Maziau est arrivée à
Amiens le 22 ou le 23 Août; elle m'a fait prier
d'aller la voir - J'en y rendis, elle me dit que
son mari était parti précipitamment de
Paris, avait pensé qu'il serait peut être venu
me voir: Telui appris qu'il y était venu en
effet le 19 et qu'il devait revenir sous peu.

Un Pair — Demande si le 20 au matin, le témoin
n'avait reçu aucune lettre.

Le Témoin — Je n'ai reçu ni lettre, ni avis relatif à
une Conspiration dans laquelle j'étais inca-
pable de remplir.

M^e Courcier — Lors de la Confiance qui eut lieu entre
M. Sarguin et l'accusé Maziau, le Capitaine
Fauve ne s'est-il pas aperçu d'un Coup de
genouil qui aurait été donné?

Le Témoin — M. Fauve parla de M. Drupe. Comme
je ne voulais pas que M. Maziau lui répétât
ce que je venais de lui dire, j'ai donné un
Coup de genouil.

M^e Courcier — Le Témoin a-t-il su si M. Maziau
avait un Cheval à Amiens.

Le Témoin — Je n'en ai jamais vu.

M^e Courcier — Est-il à votre Connaissance que M^r
Maziau ait cherché à fonder la disposition
des officiers de la garnison.

le Commo - Je n'en ai aucune connaissance
Je lui avais confié que je devais entrer dans
la garde.

8^e Lemoine
faire

Dépose : Le 12 ou le 13 août dernier
vers neuf heures moins un quart du soir, nous
étions 3 ou 4 officiers assis devant la porte du
quartier; Le Capitaine Parquin me dit:
Comment trouvez vous un homme qui m'eût
pu aller le trouver à son hôtel et qui ne
signe pas son billet - Peu après M. Maziau
vint. M. Parquin le reconnut, l'embrassa
et me présenta à M. Maziau auquel nous
fîmes des herminettes; M. Parquin alla
avec M. Maziau à son auberge; Je les y
rejoignis peu d'instant après; on parla d'abord
de Camerades, du Capitaine Desmottes. J'en
envoyai un Commissaire pour le
chercher, il ne vint pas, M. Parquin parla
ensuite de l'espoir qu'il avait d'entrer dans la
Garde, on vint prévenir que les Chevaux
étaient à la voiture; Je parlai à M. Maziau
de M. Dreu; M. Parquin donna un coup
de genou à M. Maziau. Comme je savais
que M. Parquin avait eu quelques diffi-
cultés avec Dreu, je pensai qu'il ne voulait
pas qu'on s'entretint de lui.

Quelque temps de 3 ou 4 jours, je revis le
matin M. Maziau. Il me dit, qu'il alla
déjeuner avec M. Parquin, et les autres
officiers; Je ne pus y aller, à son retour M.
Parquin me dit que M. Maziau n'avait

par de jeuné avec eux.

Il n'a jamais été question en ma présence de politique avec M. Maziau: nous n'avons parlé que de nos anciens Camarades.

8. C.° Cuvier Depose: Dans la nuit du 18 au 19
 1.° Le vingt Août, M. Maziau arriva dans mon auberge
 par la Diligence venant de Paris. Le matin
 il me demanda une Chaise de poste pour
 aller à St Quentin: Il m'a dit qu'il reviendrait
 le lendemain. Je lui demandai son passeport,
 il me le présenta. Je l'inscrivis sur mon registre.

Il m'offrit de l'argent pour la Chaise de
 ma Chaise de poste, je n'en voulus pas & je
 recevois. Il me prévint qu'il laissait quelques
 effets dans l'armoire placée dans la Chaise,
 Je lui dis d'en emporter la Clef puisqu'il devait
 revenir; il l'emporta et partit.

3 ou 4 jours après, une dame très âgée
 vint dans mon hôtel, et me demanda si
 j'en avais par chez moi un M. en Poste.
 Je demandai son nom: Il est inutile, me
 répondit cette dame vous ne connaissez
 pas. Cependant ajouta-t-elle il a dû
 arriver en diligence et prendre ici la
 poste: Je me rappelai alors la Chaise
 de poste que j'avais louée: Je regardai
 sur mon Registre et lus tout haut le
 nom de Maziau. La dame dit: C'est

mon époux j'eus bien aise qu'il vaise
Revenir, Coujé juis venue pour le prévenir
que nous avous des marchandises saisies
à la Douane.

J'offris à Cette dame la Chaise
qu'avais occupé son mari; elle s'y rendit.

Dans la nuit, ma Chaise de port
fut ramené par un homme qui n'était
pas M. Mazieu, et qui au moment où il
apprit que mad^e Mazieu était dans mon
auberge dit: C'est mieux, Cela recourra
mon voyage.

87^e temoin. Disposit: Dans la nuit du 18 au 19
L^e Saignes Avait demandé M. Mazieu arriva dans notre
auberge. Je ne le vis que le matin suivant
à huit heures, et demanda une Chaise de port
pour se rendre à St Quentin, Il voulait
passer par Cambrai, la Route étant
trop longue même ne l'osant pas, et
l'engagea à Se rendre par Peronne, Il
demanda à déjeuner pour deux, Un de ses
amis devant venir déjeuner avec lui. Ce
ami ne vint pas; M. Mazieu déjeuna
seul et partit.

9 heures après son départ un M^e
vint demander après M. Mazieu: Je
lui répondis qu'il était parti: Je ne m'en
demandai pas davantage.

Je n'étais pas présente lorsque la Chaise
de port a été ramené.

Quand mad^e Nazine, est arrivée, elle
paraissait inquiète, elle coucha dans notre
hôtel et repartit le lendemain par la même
poste.

88^e Brevin
huie.

Dépose: J'ai enregistré le paquet
envoyé à M^r Sarguin. J'étais alors à Paris
Contrôleur de messagerie de l'Éclair: l'envoyeur
me dit son nom Savalet.

Ce paquet ayant été refusé par M^r
Sarguin est revenu à Paris le 21 - Ce paquet
a dû être apporté vers 9 heures du soir. Car c'est
le dernier article de la feuille.

89^e Brevin

Parmentier

Dépose: J'ai reçu un paquet à l'adresse
de M^r Sarguin: Ce paquet a été refusé, je
l'ai renvoyé.

90^e Brevin

Dupuis Dépose: le 19 août dernier, est arrivé
un paquet à l'adresse de M^r Sarguin, le 20 j'
l'ai porté vers 5 heures d'après midi. Le capitaine
n'y était pas, j'en trouvais que son domestique

auquel j'aurais le paquet en lui disant
de prier son maître de venir au bureau pour
acquiescer la feuille — Au bout d'une heure
le domestique a rapporté le paquet & je suis allé
avec lui chez le Capitaine Sarguin qui a signé
le refus, en disant qu'il n'attendait pas de
paquet — Qu'il attendait bien du rap de son
frère, mais qu'il n'avait rien de la Peille.

Audience du 2^o Mars

1^o témoin

Dreux. — Déposé: Un Dimanche M. Sarguin
mon Capitaine étant à la messe, le facteur
apporta un paquet; j'eus demandé Combien
il y avait à payer, il ne put me le dire; et
le paquet. — à son retour mon maître dit
qu'il n'attendait aucun paquet & m'ord
— ma de le Raporter Ce que je fis.

2^o témoin

Dreux aussi — Déposé: Je fais qu'un paquet apporté
au bureau le 19 à l'adresse de M. Sarguin
a été retourné d'arriver le 21, parce qu'il
avait été refusé. Je ne sais le effet
qui me font représenter pour être Ce que

209

Contenait le paquet.

93^e Union.

M^{rs} Ducasse Dépose: Je ne connais nul autre
d'accusation que la Circonstance Relative au
passage de M. Maziau à Amiens.

Dans les 1^{er} jours de J^uin, M. le Procureur du
Roi vint Chez moi et me dit: qu'il était informé
que M. Maziau avait passé le 8^o à
Amiens; il me pria de joindre mes efforts aux
Sons. Je m'adressai au Colonel du Chasseur
du Cantal, par lequel M. Maziau ayant servi
dans l'esc. Gardes et sachant qu'il y avait dans
le Régiment du Chasseur de militaires
Sortant de la Garde, Je présentai que si il
avait vu quelqu'un à Amiens C'était bien
être son ancien Camarade. Mais j'en avais
et n'ai jamais eu aucun Soupçon sur le Corps
que j'estime pour un des plus fidèles et des plus
disciplinés de l'armée. M. le Colonel ayant
su que Maziau avait vu le Capitaine
faure et Barquin, les fit appeler, j'étais
présent. Tous deux me protestèrent qu'ils
n'avaient point été question de politique.

J'ai fait des recherches et je me suis
assuré que M. Maziau n'avait fait aucune
tentative, et n'avait vu d'autres militaires
que M^{rs} faure et Barquin.

9^e témoin

C^{te} Lawd. Lauriston - Dépose : Vers le 11^{me} juⁱⁿ M^r le Général Ducasse me prévint que d'après des rapports de Paris, il paraissait que M^r Meziane était venu à Amiens, et y avait vu des officiers de mon Régiment - Je pris des informations et je fus qu'en effet M^r Meziane avait parlé aux Capitaines France et Parquin - Je les fis venir et les questionnai, ils me dirent que vers le 11 ou le 12 M^r Meziane était venu à Cambrai & c^{te}.

Ce Cet endroit le témoin fait la même déposition que celle du Capitaine France & Parquin dans la Déclaration d'Amiens & c^{te} continue ensuite le surplus de sa déposition en ces termes :

Après que je fus averti que M^r Meziane avait vu des officiers de mon Régiment, j'ai dû prendre des informations, et j'en ai pu s^{avoir} qu'il eût été fait aucune proposition aux Militaires de mon Corps.

9^e témoin.

Scribe - Dépose : Dans le Courant de moi d'Avril dernier, je Crois le 19, M^r Meziane est venu me voir à Peronne : Il me resta qu'un seul instant avec moi, parait-il il voulait me dire il arriva à Cambrai avant la fermeture des portes.

Il n'a été nullement question de

politique cette nous.

J'en eus apperçu que M^r Mazieux avait l'air de marchander un Cheval qu'il vouloit acheter.

Il m'a demandé si j'étais Content. Je lui Repondis que Oui

96^e Lemoine

Jacob.

Depose: Vers la fin du mois de Juin dernier à l'époque de la Fête de la Trinité, j'allais à la ferme pour y chercher ma femme. J'étais dans un Champ de blé. Au moment où je me relevais j'apparus près de moi deux individus = ouvras tu medirent-ils = a la ferme = et nous à hayre = a la Commerce ajoutèrent ils = Comme cela une fois bien une fois mal = N'est-il pas vrai que depuis que le Duc de Berry est mort le Commerce ne va plus aussi bien. D'ici au 1^{er} d'Avril, il faut qu'ils soient tous Calbutés, et que la mairie de Cambrai soit enpoisonnée ou assassinée.

Voilà ton Chemin, medirent-ils, en me présentant un pistolet.

Ils étaient enroulés avec des bombes de Poie.

Le 17 Avrit on avait tiré un feu d'artifice à Cambrai: ma femme en revenant me dit qu'il n'était pas beau. J'étais avec mes neveux - j'allai me promener sur l'esplanade: J'y apparus 3 personnes qui avaient des Capottes et que je ne vis pas par devant: J'entendis qu'ils disaient. Oh bien nous n'avons

pas eu de nouvelles : nous en aurons bientôt
nous avons un bon Correspondant à Lyon,
qui nous donne des nouvelles de l'Empereur
Napoléon, quand la Conspiration éclatera
nous passerons out^{re} Coup de Signal.

Le 27 août vers 9 heures à deux fois, j'
rencontrai encore deux officiers en uniforme
qui disaient : Comment Cela se fait-il
nous n'avons pas réussi, nous réussiront
bientôt. Mais pour Cela il faut voir que
le duc de Berry ne fut pas déliné et
l'argent ne nous manquera pas, on donnera
un franc à Chaque soldat, et lorsqu'ils iront
à l'exercice on gardera des Cartouches
et un des individus était vêtu en bleu de
Ciel à décoré, l'autre avait un habit
blanc.

J'en pourrais dire toute Neuvaine
d'un des individus dont j'ai parlé.

27^e Lemoine.

f. Leloup

Dépose : M. Mugier est descendu
chez moi le 27 août vers 10 heures du
matin avec la femme qui m'a demandé des
adresses de différents marchands de bois
de Baptiste, que je lui donnai, Il s'est
soigné, il a Commandé son dîner.

On lui a servi son dîner vers 12 heures,
et il est parti pour Valenciennes, Il me
donna 20 f. pour me payer sa dépense
et est parti sans Reprendre Ce qui lui
revenait.

Le 19 août, Il est arrivé vers 8 heures

213

ou soir il a demandé à manger; je lui ai
proposé d'attendre l'heure de la table d'hôte,
il m'a dit qu'il allait chercher quelques un qui
lui devait de l'argent, qu'il n'avait pu trouver
à Valenciennes, ce qui lui avait-on dit était
à Combray.

Le jour suivant il me dit qu'il n'avait pas
trouvé cette personne, qu'on lui avait dit être à
Arras.

Il partit le 20 au matin pour Arras
et en revint le soir vers 8 heures, je coucha le
soir à la maison.

Le 20 au soir un soldat de la légion de
la suite vint demander un Colonel. Je lui
répondis que je n'avais pas de Colonel. Il me
dit: je vous demande pardon, il est parti le
matin pour Arras.

Il ne lui parla pas parce que M. Maziau
était alors absent. Personne autre n'est venu
lui parler chez moi: le 21 à 2 heures il se
quitta mon auberge.

M^r le Président — Demanda à la femme Eloupe, si dans le
Coursant de mai, l'ami Maziau était
déjà descendu chez elle.

Le Génie — Je n'en rappelle pas.

M^r le Président — Après le départ de l'ami Maziau
quelqu'un est-il venu le demander?

Le Génie — Non, M^r, je n'ai jamais vu d'autres
personnes que le soldat dont j'ai parlé.

Un Oais — Le 7, Le témoin a-t-il vu venir l'officier
dans son auberge pour rendre visite à M^r
Maziau?

le 6^e témoin - j'en ai vu un homme.

Delamotte et Darles - Interpellés par M^r le Président -
Avouent être allés à Auberges de la femme
Leloup pour voir M^r Maziaud.

98^e témoin

de Aubers - Dépose: Quand M^r Maziaud a passé
à Cambrai la 1^{re} fois, j'étais malade. La
seconde fois vers 9 au soir j'étais encore
malade; Il est parti à 9 h 1/2 et est rentré
et encore ressorti et n'est rentré qu'à onze heures
1/4. J'ai vu un soldat venir demander au
Commandant.

Le Lt. M^r Maziaud est parti, j'ignore
quelle route il a prise.

M^r Coffinières - Prie M^r le Président de demander au
Capitaine de postérieurement au départ de
M^r Maziaud on est venu le demander ou à
Auberges.

Non M^r l'homme.

99^e témoin

Coron.

Dépose: le 20 août vers 2 ou 3 heures
après midi, M^r Remy me proposa une partie
de Cartes, que j'acceptai Il me dit jouer
vite = Nous avons le temps = M^r Remy me
dit vous ne savez rien de nouveau = non dis-je
ce auquel on dit quelque chose Coate moi =
Non = En me donnant le Cartes, il me serrait
la main. M^r Delamotte entra dans le Café
parla à M^r Remy, Je n'entendais pas ce qu'il

lui disais = M^r Lecomte portait lui-même : Cela
vous regarde : j' demandai à M. Remy quel était ce
mystère : Il me dit : Juste parole que tu ne diras rien
à personne ; et il ajouta : que M^r Varlet avait reçu par
un officier supérieur une lettre de son frère qui lui disait
de se lever le lendemain et de faire marcher son régiment
que M^r Varlet lui avait adressé à M^r Lecomte. Je lui dis
quel était son frère et lui demandai ce
qu'il voulait faire - Il me répondit que c'était
pour proclamer la Constitution de 1813 et laisser
les Bourbons sur le trône = Nous avons tous
cela lui répondis-je = En sortant du Café je
rencontrai sur la porte M^r Martel qui me
tint à peu près les mêmes propos. - Après dîner
j'allai avec M^r Collin au Café français
et de là au Parquet ; en passant devant Chy moi
je priai d'entrer, que j'avais quelque chose
à lui dire et je lui racontai ce que j'avais
dit M^r Remy et Martel - Oh mon Dieu ! cria
- il le Régiment - Il faudrait en prévenir
les officiers supérieurs - M^r Collin me dit que
si cela tournait mal, nous irions en Belgique
où il avait des parents riches - je expliquai : Je
connais le pays, nous pourrions nous défendre - Nous
convînmes que si le soir nous remarquions quelque
chose d'anormal nous irions de suite prévenir le
Colonel, que sinon nous irions le lendemain.
- Je me rendis à l'appel et n'ayant rien apper-
çu j'allai me coucher.

Le lendemain matin et M^r Collin me
dit, que le soir il avait tout dit à M^r Rouin
Campagne et au Capitaine Berres, Je lui
répondis qu'il avait bien fait - le soir vers
3 et 6 heures nous allâmes Chy le Colonel
où je fis ma déclaration - M^r Remy et fut
appelé et me donna un démenti formel.

Le Colonel le fit sortir, je courus

après lui en l'appellant pour lui demander
raison du Démenti qu'il m'avait donné - Le
Colonel me rappela - ayant vu qu'il ne prenait
pas plus d'intérêt à ce que j'eux avais
dit, j'en dis que Paul doute qu'il était rien

Le lendemain j'allai chez M^r
Nemy pour lui demander raison, j'en eus
trouvai pas, je rencontrai M^r Defaruy et
je lui dis ce que j'en avais dit - je me dis
je vous défends d'y retourner, il est peut être
déjà parti.

un Oais

- C'est la lettre au l'officier Supérieur
qui en était porteur, qui engageait à
soulever la troupe et à marcher sur Paris

le Comte
Nemy

- C'est l'officier Supérieur.
- Je lui dis, il Courra une nouvelle bruite de
Cambrai, on parle d'un gouvernement
Constitutionnel.

C'est le 14 ou le 15 à ce que je crois - peut
être deux jours après - Quant à ce que
m'attribue le 20, je le nie, ce le renie avec
quelqu'un.

M^r le Comte

Je - C'est le 14 ou le 15 à ce que je crois - peut
être deux jours après - Quant à ce que
m'attribue le 20, je le nie, ce le renie avec
quelqu'un.

le Comte

- C'est le dimanche 20, qu'il m'a parlé
pour la 1^{re} fois.

un Oais

- Demande à Leclapotte quel jour il
va au Café Corona - Nemy jouant aux
Cartes.

Leclapotte

- Je n'en ai jamais parlé pas d'avoir vu Corona
et Nemy jouant aux Cartes.

Le témoin — Sur interpellation = En sortant du Café, Nemy savait dit qu'on devait le soir ou le lendemain se rassembler sur l'esplanade.

M. le Procureur g.^{al} — L'accusé Nemy s'est efforcé d'affaiblir la confiance que l'on pouvait avoir en la Déposition de Corona — critériquement au 20. ne savait il pas que l'on voulait obliger le Roi à établir un système fixe de Gouvernement Constitutionnel ?

Nemy — Cette nouvelle était à ma connaissance.

M. le Procureur g.^{al} — Qui vous l'avait apprise ?

Nemy — Mr. Desbordes.

M. le Procureur g.^{al} — Ne saviez vous pas avant le 20. août qu'un ou plusieurs officiers voulaient se mettre à la tête du mouvement ?

Nemy — Le 20. août M^r. Delamotte me fit signe de le suivre nous étions quatre.

La conversation tomba sur les bruits qui circulaient que les ministres voulaient ^{faire} dégrader le Roi et donner la régence du Royaume à Mr. le Comte d'Artois. M^r. Delamotte dit, que cela ne serait pas, que plutôt nous devrions prendre les armes pour conserver la Chaise.

Nous nous trouvâmes sur l'esplanade Deane, Leguina, Martel et moi ; je dis que j'aurais été flatté de rencontrer M^r. Delamotte - il s'exprimait avec véhémence et je craignais que ses discours ne fussent mal interprétés par la malveillance.

M. le Procureur g.^{al} — Pourquoi l'accusé a-t-il tenu des discours différents dans ses précédents interrogatoires ?

Nemy — Accusé de Belgique ou France j'étais dévoué à la légitimité ; dans la légion de la Seine il n'a jamais été question que du Roi et de la Chaise.

M. l'Orateur — Lorsque le soir vous êtes allé sur l'esplanade, étiez-vous

218
Le témoin — en uniforme ?
En bourgeois.

un Pair — L'accusé a-t-il paru aux appels du 22. au 25. jour où il prétend avoir quitté Cambrai ?

Rémy — Le 21. j'ai été à l'exercice, j'ai répondu à l'appel de 11. heures ; la Soir j'en ai cachai dans une maison à Cambrai où je restai jusqu'au moment de mon départ le 25.

Le témoin — M. Rémy m'a dit que M. Naret devait s'emparer de 3. B.^{on} et M. Delamotte des deux autres.

M. Berville — Vie M. le Président de demander au témoin si Rémy lui a nommé les officiers qui étaient dans le projet et qui ils étaient.

Le témoin — Je n'ai dit qu'ils étaient une vingtaine, mais il ne me les a pas nommés, on dit moi je ne m'en souviens pas.

M. Berville — Avec vous répondu à M. Rémy de manière à lui faire croire que vous étiez d'accord avec eux pour l'exécution du projet.

Le témoin — Rien au contraire puisque j'ai répondu à M. Rémy qu'il était fou.

Je ne sais pas si j'ai vu des officiers en Schakos, je ne faisais pas attention.

M. le Procureur g.^{al} — Vous rappelez vous d'avoir nommé à votre Colonel plusieurs Officiers ?

Le témoin — Le Colonel lut les noms de divers officiers en disant je parie qu'il en est : à qui je répondis, je n'en sais rien faites les appeler et ils vous répondront.

Je ne puis affirmer si c'est Rémy ou Martel qui m'a dit qu'ils étaient une vingtaine d'officiers.

99. (bis)
Campagne

Dépose : Le 20. aout Darnier étant au Spectacle

219

Cambray, j'en trouvai par hasard auprès de Mr. Collin que j'invitai à venir au Café: Mr. Collin me parut triste et me parla d'une conspiration contre le Gouvernement. — que Corona lui avait dit qu'il y avait plusieurs officiers, et il me nomma Mr. Martel, Brue et Regulu, il ajouta même que Mr. Callet était à la tête.

Nous fûmes au Café français, où nous trouvâmes Mr. Regulu, et Ligeret qui était en Schakot et ivre: il dit qu'il y avait longtemps qu'il n'avait tiré son épée et qu'il ne la tirerait que pour la Patrie! nous fûmes à 11 heures 1/2. Mr. Collin et moi chez Mr. Leret: il nous engagea à vérifier si il y avait rien de nouveau. nous nous rendîmes à la Citadelle et à la Caserne Cantimpé: nous ne vîmes rien.

En revenant, Mad. Delsarte limonadière nous dit qu'elle avait oui dire que le jour de la S. Louis ne serait pas une fête royale, et qu'elle avait vu passer des officiers en Schakot. — Le lendemain Mr. Defarey me fit appeler chez lui.

Qu'au Café Regulu n'a rien dit, mais j'ai cru voir qu'il faisait signe à Mr. Ligeret de se taire.

Le lieutenant Collin m'a dit que le complot existait, et que le but était contre le Gouvernement.

Regulu — Lorsque je suis arrivé au Café Mr. Champagney était déjà.

Mr. le Président — Avez vous entendu quelques officiers tenir des propos contraires au Gouvernement?

Le témoin — Je n'ai entendu aucun propos, mais on disait que Mr. Delamotte ne pensait pas comme nous.

100^e Lemoine —

Ligeret — Dépose: Je ne connais l'existence d'aucune conspiration.

220
ou Complot: On n'a parlé d'une démonstration pour
contrebalancer un mouvement qui devait se faire à Paris.

On parlait à Cambrai de donner la régence au
Comte d'Artois et de forcer le Roi à abdiquer.

M^{rs} Gode, Paquet et Desbordes sont venus un jour
chez moi, me dire qu'un officier supérieur était arrivé à
Cambrai, et répandait des bruits alarmants: et qu'il
allait faire une démonstration pour s'opposer à ce mouvement.

M. Norlet ne voulait par qu'on fit de mouvement de
démonstration.

M. le Président — Dans vos précédentes interrogatoires vous avez dit que
le mouvement de Cambrai était projeté par occasion de Paris
et pour concider avec celui de Paris?

Le témoin — Si j'ai dit concider, j'en suis trompé; j'ai voulu dire
contrebalancer.

Le projet était de proclamer la mise en vigueur de
la Constitution.

un Pair — Vous avez dit que vous répondîtes que vous ne vouliez
pas prendre part au mouvement de démonstration:
pourquoi ne le vouliez vous pas?

Le témoin — Parce que ce n'était par mon intention.

M. le Président — Ne vous êtes vous pas trouvé au café et n'y avez
vous pas tiré votre épée en tenant des propos?

Le témoin — Je ne me souviens pas de cela.

un Pair — Vous avait-on dit que la légion dut marcher sur Paris?

Le témoin — Non, j'ai entendu parler d'un mouvement démon-
stratif, mais je ne sais pas comment il devait s'exécuter.

un Pair — Pourquoi le témoin a-t-il dit au S. L'homme que
ne pourrait pas compter sur lui parce qu'il était un ultra?

291

Le témoin — Dans le régiment il existait deux opinions bien distinctes: Mr. Lhomme pensait comme je ne puis pas.

Sur interpellation dit: Comme en contrebalançant le mouvement de Paris il devrait y avoir un changement de ministère, nous espérons que le ministère nous serait favorable.

Si j'ai dit que je n'avais pas voulu révéler ce que je savais à mes Supérieurs dans la crainte de compromettre mes Camarades, c'est que je craignais qu'ils ne fussent compromis en marchant dans le parti de l'opposition.

M. Courdieu — Dans la soirée, le témoin a-t-il rencontré le Cap. Karlek?

Le témoin — Je n'en rapporte à mes Dépositions et ce que pourra dire le Capitaine Karlek. Comme j'étais un peu échauffé par le vin, je ne puis m'en souvenir.

M. Berville — Y avait-il dans la chambre du témoin ou dans celle de Desbordes une carte géographique?

Le témoin — Il n'y en avait ni chez moi ni chez Mr. Desbordes.

M. le Président — Vous retractez donc ce que vous avez dit précédemment?

Le témoin — Je ne retracte rien.

M. Boiv — Quel sens le témoin attachait-il au mot contrebalancer?

Le témoin — Je ne puis l'expliquer.

God.-Baquet — Je n'ai jamais eu chez moi de carte géographique.

Karlek — C'est à tort que j'ai dit qu'il y avait chez God.-Baquet une Carte géographique; j'avais cru d'abord dans mon intérêt de faire cette réponse, mais je vous maintiens de dire la vérité; et je répondrai quand mon tour sera venu de parler.

M. Pair — Hier, le témoin Ligeret a parlé de mouvements hostiles qui devaient avoir lieu à Paris pour forcer la loi à être votée, et il a dit tenir ces nouvelles de Desbordes et de Godot Saquet. De qui ceux-ci les tenaient-ils ?

Godot-Saquet — M. Ligeret s'est mal expliqué hier.

101.^e Témoin
f.^e Deltarte — Dépose : Sur l'interpellation de M. le Président ainsi conçue : avez-vous entendu parler d'un complot, soit avant soit après la découverte ?

Le témoin — J'ai entendu très peu de chose, mais je ne puis dire par qui ; il n'a été tenu chez moi aucun propos, mais j'ai entendu quelqu'un sur la banc d'Orléans, que le jour de la S. Louis ne serait pas un jour de fête royale.

Il était ou le heures du soir, je n'ai pas vu ceux qui tenaient ces propos. C'était du 18. au 20.

102.^e Témoin.

Martel — Dépose : J'ai appris le 20. août qu'un inconnu avait apporté à Cambrai des bruits alarmants, qu'il s'agissait de faire abdiquer le Roi — Cette nouvelle a causé de l'agitation dans Cambrai. Chacun en parlait plus ou moins vivement à sa manière.

M. le Président — Le soir vous êtes-vous trouvé avec Bruet et Seguier sur l'Esplanade ?

Le témoin — Non. — J'en ai jamais entendu parler d'un projet

De S'emparer de la légion .

Je n'ai jamais eu rien de commun avec Corona.

Tout le monde parlait d'une lettre apportée au Cap. Narlet par un inconnu, mais il n'était nullement question de complots.

M. le Président — Quelles personnes se sont trouvées le dimanche chez Bruce et Segulu, et qu'y dit-on ?

Le témoin — Il fut question des bruits qui circulaient ; le Capitaine Delamotte y était. — il ne fut par question d'exécuter un mouvement.

M. le Président — Le témoin dans ses interrogatoires avait-il parlé des mouvements hostiles qui devaient avoir lieu à Paris ?

Le témoin — Il n'en a pas été question dans mes interrogatoires, ou ne m'en avait pas parlé.

A l'époque de mes interrogatoires j'étais malade et au secret, mes camarades étaient au lieu de sûreté ; je dis maintenant la vérité.

M. le Procureur g. — C'est le 25. 7^{br} que vous avez déclaré que si vous vous étiez rendu chez Bruce et Segulu, c'était pour détourner de leur projet criminel vos camarades égares !

Le témoin — Ce projet a été abandonné aussitôt que conçu.

M. le Président — Il est donc à la connaissance du témoin qu'un projet avait été conçu ?

Le témoin — Quand j'ai parlé de projet, j'ai voulu parler des opinions émises par mes camarades.

Ce projet consistait à s'opposer au mouvement révolutionnaire de Paris.

Comme l'armée ne doit pas être délibérante, nous convenir d'une nous mêler de rien.

On ne voulait que faire une démonstration de troupes.

21
En avait dit qu'on devait changer de ministère,
faire abdicquer le Roi, et que la Charte serait compromise.

M. le Procureur g^{al} -

Pourquoi le témoin n'a-t-il pas parlé de ces faits
lors de son premier interrogatoire ?

Le témoin -

Il m'est impossible de rien préciser.

M. le Président -

à Corona = Avez-vous rencontré le témoin Marcel
le 20. août dernier. Vous a-t-il parlé d'un projet de
mouvement à exécuter dans la légion ?

Le témoin -

J'affirme que j'ai rencontré; je ne me rappelle
pas précisément ce qu'il m'a dit, mais il m'a dit
quelque chose de cette affaire.

Remy -

Dans l'entretien que j'ai eu avec Corona, je ne lui
ai parlé que du Roi et de la Charte constitutionnelle
et ce qu'il me répondit, nous avons tout cela, la preuve
en effet.

M. de Natimesnil -

Antérieurement aux époques dont il vient de parler,
quelqu'un avait-il parlé au témoin de la possibilité d'un
mouvement ?

Marcel -

Non. Devant moi M^r. Delamotte n'a jamais professe
de principes contraires au Gouvernement = M^r.
Delamotte avait seulement parlé de la possibilité
de lever le Régiment pour protéger le Roi et la Charte.

103. Témoin

Deschamps -

Dépote: Le 15. ou le 16., il était 11. heures ou 11. heures
et demie; je rentrai chez moi; j'ai rencontré Bruce
Seguier et Delamotte; notre entretien dura 7. à 8. minutes.

225

La conversation fut vague. - Je ne me souviens pas de ce qui m'a été dit, mais ils ne m'ont parlé ni de complot ni de conspiration : Ce ne fut que le 22. après l'arrivée du Moniteur que j'ai pu entendre parler.

Je n'ai pu entendre parler d'un mouvement qui dut avoir lieu à Paris.

J'ai pu dire que Regule m'avait dit : tu es bien fâché, tu voudrais bien être Derrotier, mais il n'est plus temps. Je déclare aujourd'hui que je ne puis affirmer qui m'a dit cela. Jecrois que c'était le 21. ou le 22. aout.

Brue — Si j'avais été dans le complot, je n'en aurais pas parlé à M^r. Deschamps, qui était un homme tranquille.

Regule — Je ne me souviens nullement d'avoir eu une entrevue avec M^r. Deschamps.

Deschamps — Mon Colonel a pu mettre des choses que je n'avais pas dites.

C'est le 22. que j'ai dit chez moi de ne pas donner la Clef de ma chambre.

M. le Procureur g^{al} — Vous rappelez-vous avoir dit devant le juge d'instruction que Delamotte avait témoigné le regret de vous en avoir tant dit ?

Le témoin — Il est possible que je l'aie déclaré ; alors ma mémoire était plus fraîche, mais maintenant je ne me rappelle plus de rien.

M. le Procureur g^{al} — Le témoin se souvient-il d'avoir fait plusieurs déclarations devant le juge d'instruction ?

Le témoin — Deux.

104^o Cécilien

L'homme.

Dépose : Le 20. aout, M^r. Brue est venu me chercher au spectacle vers 9 heures, disant qu'il avait quelque chose

226
à me communiquer. — Vieu avec moi sur l'esplanade,
je te dirai quelque chose; tu verras quelqu'un que tu ne
verras pas fâché de voir. Il aura chéri lui et me dit d'aller
devant.

Il n'est parvenu me joindre sur l'esplanade, et je
ne lui revu que le lendemain matin à l'exercice.

Il ne m'a jamais parlé d'aucun projet.

15. jours avant, je rencontrai M. Ligeret: il était
gai: je lui témoignai mon inquiétude parce que j'avais
un effet à payer: il me dit: Les affaires ne seront pas
toujours à ce point, et si tu ne fréquentais pas de vaillants
comme tu le fais, je te dirai quelque chose; mais je
ne te dirai rien.

Je déclare qu'aucun officier de mon régiment ne
m'a parlé de rien.

109. L'union.
Boisaine.

Dépose: Le 20. Aout 1815, rentrant du spectacle, je
rencontrai M. Delamotte — il me dit qu'il paraissait
qu'il allait y avoir à Paris un mouvement pour proclamer
la Constitution de 1815, et la faire accepter au Roi. — qu'il
faudrait faire comme les autres et ne pas rester en arrière.
Je lui dis que cela n'avait pas le sens commun et que je
ferais tous mes efforts pour m'y opposer. = M. Delamotte
me répondit que je pourrais bien avoir raison.

Delamotte

Je n'en avais entendu parler par personne auparavant.
Je n'ai parlé à M. Boisaine que de la Charte. — Je
ne lui ai parlé ni de la constitution de 1815, ni qu'il fallait
aller à la Caserne pour enlever le régiment, et ne pas rester
en arrière.

Dutoya

Dépose: Vers le 10. ou le 12. août D. M. Delamotte
me à bord de dans la rue et me dit qu'il s'agissait d'un grand
projet, que la France entière devrait demander au Roi le
maintien intégral de la charte et le rapport des lois d'exception.

Il me dit que les légions devaient se porter sur Paris au cas
de lire la Charte — Je répondis que je suivrais mon drapeau.

Il me dit que tout ce qu'on voulait faire était pour assurer
le bonheur du Roi et le maintien de la Successibilité au trône.

Le 19. au soir, M^r. Delamotte me dit: il faut aller causer de
cela; il n'y a pas de temps à perdre.

Je ne voulus pas y aller. Je rencontrai deux officiers et je
leur dis: venez donc parler à Delamotte, j'accrois qu'il est
sou. = Il nous conduisit dans une chambre, et il nous dit
que c'était pour le bien du Roi, l'intérêt de la France, le
maintien de la Charte. = un des officiers qui m'accompagnait
me dit: soyez tranquille, je vais dire à Delamotte d'aller
se coucher, et à ce forceur de Maxime de Sen aller ou
bien nous l'arrêteront.

Le 23. on me dit qu'un mandat d'arrestation était décerné
contre moi, et je pris la fuite.

M^r. Delamotte me dit: que Maxime était venu à Cambrai
porteur d'une lettre de recommandation pour Parlet.

un Pair

Demande s'il y a eu de la conversation dans la maison, un
officier n'a pas dit qu'il allait faire coucher Delamotte?

L'émouin

Oui.

Delamotte

Sur interpellation: Je n'ai parlé à M^r. Dutoya d'aucun
projet, je ne lui ai parlé que de bruits. — Il n'a jamais
été question de renoncer à un projet que j'en avais par cœur:
Je n'ai pas dit que l'on devait prendre un parti, ni qu'il

ne fallait pas rester en arrière.

Dutoya

Sur interpellation. = Si j'ai dit que Mr. Delamotte m'avait dit le 19. qu'il ne s'agissait plus que de prendre l'heure, ce fait n'est pas exact: je voulais sortir du Secret où j'étais.

Mr. Delamotte m'avait dit qu'il n'y avait pas de temps à perdre. J'ai dit qu'il ne s'agissait plus que de prendre l'heure: mon expression est plus forte, voilà tout.

Mr. Delamotte m'a dit qu'il présumait que les nouvelles qu'avait apportées Mr. Mathieu à Cambrai pourraient peut-être y déterminer un mouvement.

C'est dans l'entrevue du 10. au 12. que Mr. Delamotte me dit qu'il y avait un Officier Supérieur qui avait apporté une lettre au Capitaine Parlet.

Dans la seconde entrevue Mr. Delamotte me dit, il ne faut pas perdre de temps: il faut aller parler de cela.

Il me dit qu'il présumait qu'il pourrait peut-être y avoir à Paris un mouvement du 19. au 20.

Mr. Delamotte me dit: pour le Roi je marcherai

un Roi

Le témoin

Etant en Belgique, aura vous entendu parler de M. Mathieu

Oui, on parlait de lui, et l'on disait qu'il avait passé à Mont

107. Lémoin.

Boussin.

Dépose: J'ai porté une lettre à Cambrai à l'hôtel Du grand Canard, mais c'était au mois de Mai D.^{er} c'était le Capitaine Chévenin qui m'en avait chargé.

En août Mr. Chévenin vint à Cambrai: un

226

Dimanche le 20. aout Mr. Delamotte y vint, on me dit
de me retirer.

Le lundi 21. aout sur les 10-11. heures, j'y retournai,
on me dit qu'il n'était pas rentré: j'allai chez Mr. Delamotte
je lui demandai si Mr. Cherevini était chez lui; Mr.
Delamotte me dit que non, Cependant la porte étout
entre baillée, je l'apperceus dans la chambre, où il déjeunait
avec deux personnes ou bourgeois que je ne connais pas.

Delamotte — Je ne me rappelle pas d'être allé chez Mr. Cherevini le 20. aout.

Cherevini — Ce fait est faux. Poussin confond sans doute: il veut
probablement parler d'une visite qui n'aurait été faite par
Mr. Delamotte, avant mon départ de Casubrai.

Le 21. j'en ai par déjeuné chez Mr. Delamotte, j'y
avais couché; le matin j'y ai vu venir une seule personne
que j'ai vu depuis être Mr. Makiau.

Delamotte — Il n'est venu chez moi le 21. d'autres personnes que Mr.
Makiau et Cherevini.

Cherevini — J'ai pris la goutte avec Mr. Makiau et Delamotte.

108. Louvois.

Maweden. — Dépote: Le 18. ou le 19. aout d. le matin, j'ai porté à
Mr. Makiau une lettre de la part de Mr. Delamotte. Je
la lui ai remise à lui même; il ne m'a donné aucune
réponse; je ne l'ai pas tenu.

Le même jour sur les 1. heure, le Capit. Delamotte
a donné à dîner: je n'y ai par vu Mr. Makiau.

Delamotte — Je ne me rappelle pas d'avoir fait porter une lettre à Mr. Makiau

Le témoin — C'est la veille du jour ou l'on a tiré à la Cible.

Régulier — On a tiré à la cible le 21.

Le témoin — Je ne puis dire quel jour le Capitaine Delamotte est

allé à Douay; je sais qu'il a été absent du corps, mais
j'ignore où il était, et je ne puis dire si la Cap. Cherevin
a fait un voyage à la même époque: j'ai seulement
entendu dire dans la Caverne que le Cap. Delamotte
était en voyage; que la Cap. Cherevin était allé à
Douay, et avait été sa décoration.

Delamotte — Je ne suis par allé à Douay avec Mr. Cherevin,
suis allé seul et à pied

109. Lemoine.

Laget —

Dépose: Un dimanche soir je rentrai chez moi, je
ne puis dire la date, c'était dans le mois d'août:
appercerant de la lumière chez la Cap. Delamotte
je demandai s'il était rentré: ma femme me dit
non, mais qu'un de ses amis avait demandé sa clef
et était monté dans la chambre.

Vers 9 heures 1/2. Tous officiers furent, montèrent
et restèrent 1/2 minute.

Mr. Delamotte entra vers 11 heures.

Le lundi matin je vis sortir une personne, que
depuis j'ai su être la Capitaine Cherevin.

Le lendemain quelqu'un vint me dire que
Delamotte était parti, et qu'il avait donné ordre de
fermer ses effets. — Je ne connaissais par cette personne
je montai. Mr. Cherevin était dans la chambre
l'engageai à y rester; le soir il ne revint pas.

Je crois que c'est le dimanche que le Cap. Delamotte
après être rentré vint me demander ma capote pour
un instant; je la lui refusai; il trouva mauvais que
la porte de l'allée fut fermée; il sortit, et retourna

au bout de quelques minutes.

Il n'est par à ma connaissance que Mr. Delaunoy ait donné à dîner ou à déjeuner.

Je reconnais Mr. Chéreau pour être la personne que j'ai vu, le lundi matin, sortir de chez moi.

110.° L'émoin

Arnoux

Dépose: Je sais qu'un nommé Antoine Mathieu natif de Versailles logé à l'hôtel du grand Canard à Cambrai, a fait demander des Chevaux 3. fois: il avait un passeport où il était qualifié de Commis voyageur: il demanda des Chevaux la 1.^{me} fois le 7. pour la route de Bouchain.

La 2.^e le 20. pour arras vers 6. heures du matin.

La 3.^e le 21. pour Valenciennes vers 2. heures: il avait demandé les Chevaux pour la route de Paris.

111.° L'émoin

Pudhomme

Dépose: Le 7. août 9.^{me} j'ai conduit un voyageur que j'ai pris au grand Canard: les Chevaux avaient été demandés pour la route de Paris, et le voyageur me dit de le conduire sur la route de Bouchain.

112.° L'émoin.

Robert

Dépose: Le 20. août 9.^{me} j'ai conduit un voyageur sur la route de Cambrai: il n'est resté que 20. minutes à arras: un officier des Chasseurs du Var est monté, a fait une 1/2. lieue avec lui.

113. Témoin

Collin

Dépose: Je me tais contre la conspiration qu'a ce que
m'a dit Mr. Corona.

Le 20. Aout au Spectacle, il me demanda si je savais
quelque chose de nouveau: je lui répondis que non.
alors il m'apprit que Remy lui avait dit, qu'une 20.
D'officiers devaient partir pour Paris pour un changement
à la Constitution: que le cap^e. Delamotte devait s'en-
-ferrer de deux Bataillons, et Harlet de l'autre - que
le Cap^e. Harlet avait reçu une lettre de son père relative
à cette affaire: il ne me dit pas par qui la lettre était venue.

Je dis à Mr. Corona qu'il fallait avertir les officiers
supérieurs. - mais, me dit Corona, si cela n'était pas
vrai. - eh bien! lui dis-je, il faut nous en avertir.

Nous allâmes Mr. Campagne et moi, prévenir le
Capitaine Terret sur les huit.

Je n'ai pas entendu les propos que Ligeret, étant
au Café, a tenu au S. Mr. Campagne.

C'est le 21. au soir que je suis allé chez le Colonel
quand il nous fit appeler, Mr. Corona lui répéta ses
Déclarations.

Mr. Corona ne m'a pas parlé de Mr. Mathieu.

Mr. Corona m'a dit tenir de Remy ce que j'ai rapporté
et que Harlet lui avait tenu à peu près les mêmes paroles.

114. Témoin.

Terret

Dépose: Le 20. aout d. vers 10. heures 1/2. Du soir,
Mr. Collin et Campagne vinrent chez moi: Mr. Collin
me dit: Le Roi est mort!

" que la légion devait partir la nuit et se réunir

„ Sur l'Esplanade : que Mr. Narlet devait prendre le
„ Commandement d'un Bataillon, et Mr. Delamotte
„ celui Des Deux autres .

„ Mr. Campagne me Dit qu'il venait du Café où il
avait vu Mr. Ligeret en tenue de route, qui avait
tiré son épée, en disant qu'il ne la tirerait que pour
la liberté .

M. le Président — Demanda à Collin = avez vous dit au Cap. Cerret
que le Roi était mort ?

Collin — Je lui ai dit qu'on disait que le Roi était mort .

un Pair — Après la Déclaration faite au témoin par Mr. Corona,
Mr. Collin s'est-il écrié le Roi est mort ?

Collin — Je n'ai pas dit à Corona : ah mon Dieu ! le Roi est
mort : C'est Corona qui me dit : le Roi est mort .

M. Berville — Le 15, le 16 et 17. août, Mr. Delamotte a-t-il mangé
à la pension ?

Cerret — Il y mangeait souvent .

Collin — M. Ligeret était en Schakot .

Campagne — M. Ligeret était en Schakot et en haussecol .

M. Lemoine

Sriol — Dépose : Le 20. août D. j'étais couché : On vint
frapper chez moi . Comme on me dit qu'on avait quelque
chose à me communiquer, j'ouvris . — Mr. Cerret me dit
que Mr. Collin et M. Campagne lui avaient appris
que les officiers étaient rassemblés, que Mr. Ligeret avait
tiré son épée en disant qu'il ne la tirerait que pour la
liberté ; que Mr. Delamotte devait s'emparer de deux
Bataillons et Narlet de celui des Chasseurs : je m'habillai

214
Je sortis, je me rendis aux Casernes, les Soldats Dormaient
je restai aux environs de la Citadelle jusqu'à 1. heure
de la j'allai au Café français où je ne trouvai personne
je me promennai jusqu'à 4. heures et ne vis rien. Le
lundi matin j'allai informer le Colonel. C'est vers
2. heures que j'allai au Café où je lus le moniteur, qui
annonçait la découverte de la Conspiration Du complot
à Paris.

116. Leuonin.

Defaroy

Dépêche: Le lundi 21. Aout M. friot me dit
que dans la nuit il y avait eu un complot pour faire
prendre les armes à la légion: nous courûmes d'appeler
chez moi Messieurs Collin et Campagne.

Ils vinrent, me firent le même rapport qu'à
M. friot. — J'allai chez le Colonel avec M. friot
J'ai été présent aux dépositions de M. Collin
Campagne et Corona.

Je remarquai qu'en présence de M. Nempe
Corona était extrêmement déconcerté

Quelques jours après, M. Delauné lieutenant
Noi me dit que M. Cherrier lui avait tout
révélé; qu'il savait tout, je lui demandai quelques
détails.

Il me dit: M. Cherrier sort de chez moi, il va
revenir: je sais tout: vous n'avez pas besoin de vous
inquiéter.

M. Cherrier m'a dit qu'il était couché chez
Delavotte lorsque M. Ligeret y est venu, et passant
main sur la figure l'a reconnu et dit: C'est Cherrier

pour pouvoir parler.

231

« Que le complot était d'aller chez le Colonel. De S'emparer
Des caisses, De donner De l'argent aux Soldats; De S'emparer
Des autorités et De marcher sur Paris.

sur interpellation = M. Deschamps m'a dit qu'on ne
lui avait jamais fait de propositions entières.

Je lui ai Demandé si on ne lui avait pas dit: Tu
voudrais bien être Des nôtres, mais il n'est plus temps, il
me dit d'abord que cela lui avait été dit, Depuis il m'a nié.

Audience Du 28. Mai.

117. Émoué.
Debilly

Depose: Le 21. Avant Dernier au matin, M. Corret
me dit ce qui avait eu lieu pendant la nuit; Je ne
voulais pas le croire.

Après Déjeuner, je me rendis vers midi au Café où j'ai
vu le Capitaine Karlet: un homme s'intéressa lui fit un
signe Chez moi le Cap. Karlet me dit: Je
Sors De chez le Colonel: je lui ai fait ma profession de
foi: il m'a dit que puisque je l'en assurais, il ne me
croyait pas coupable. Je fis quelques observations au Cap.
Karlet, qui continua ainsi: Croyez vous que moi qui
ai reculé tant De marques D'amitié De mes Camarades, je
voudrais les égorger? mais lui dis-je, je n'ai pas entendu
parler De cela. Oui, me repliqua le Capitaine Karlet,

C'était le projet. - D'ailleurs, il y a des hommes à
passion dans le régiment - Je la dérompai et lui dis
que je ne désirais rien tant que de le trouver innocent

Varlet - à quelle heure suis-je rentré le samedi soir 19 ?

Le témoin - Je ne m'en rappelle pas.

Varlet - à quelle heure suis-je rentré le 20 ?

Le témoin - Il m'est impossible de le dire.

Varlet - Le témoin a-t-il remarqué dans mes manières quelque
préoccupation antérieurement au 19. et au 20. août ?

Le témoin - Non.

Varlet - Je ne me rappelle pas d'avoir tenu à M^r. Debilly
propos qu'il me prête, que le projet était d'égorger
mes camarades.

M^r. Courdier - Le témoin pourrait-il croire que ces paroles coïncident
avec ce qu'il connaissait des projets ?

Le témoin - Je n'en avoir pas entendu parler.

Varlet - Il est vrai, je ne me rappelle maintenant que la Polons
me l'avait dit.

118.° Témoin

Leclerc de Juigné. Dépose : Le 21. août 9. après midi, n'ayant aucune
connaissance de ce qui s'était passé à Paris, je fus informé
qu'il s'était formé une conspiration dans la légion de la
Seine à l'effet d'y fomenter une insurrection.

Je connaissais le mauvais esprit de quelques uns
des officiers du 3.° Bataillon : je chargeai M^r. Farcy
de procurer de plus amples lumières : il revint, me disant
que M^r. Corret pourrait me donner des renseignements.

M^r. Corret me dit que la veille Collin et Campagne
lui avaient dit que cette même nuit on devait battre

237

la générale, faire sortir la troupe des Casernes, et les
faire marcher sur Paris: Mr. Collin en avait été informé
par Corona.

J'entendis ensuite Mr. Friol, qui me confirma ce que
m'avait dit Mr. Faroy, Mr. Collin et Mr. Corona. Mais
cet officier qui n'est pas français s'exprime avec tant
d'obscurité que j'eus peine à la comprendre: Je crus
entendre qu'il me disait, que la veille au soir Nemy
lui avait dit que le projet était de battre la générale
à l'improviste; de détacher de faire soulever les soldats,
les faire sortir de la ville et marcher sur Paris; que
les chefs étaient Mr. Dolanotte et Chévenin: que le
sous lieutenant Martel étant survenu leur avait dit à
peu près la même chose, et avait ajouté qu'une lettre
avait été apportée de Paris à Mr. Martel par un inconnu,

que Mr. Martel devait s'emparer du 3^e Bataillon
et Mr. Dolanotte des deux autres

que tous les officiers qui avaient intention de coopérer
à ce mouvement, devaient la soir se rendre sur l'esplanade
ou Schahote pour prendre les dernières résolutions.

J'envoyai chercher Mr. Nemy et le confrontai à Mr.
Corona. il nia tout: Mr. Corona changea de
langage et démentit à peu près tout ce qu'il venait de
dire.

Après le départ de Mr. Nemy, nous parvîmes avec
assez de peine à lui faire mettre par écrit les points
les plus importants.

Les nouvelles arrivant de Paris donnèrent du poids
à ce qu'avait dit Mr. Corona.

Mr. Martel vint, prétendit n'avoir rien dit à Mr.

Corona, mais avoua avoir entendu dire au^r Delamotte qu'il
serait possible de faire marcher la légion.

Le Capitaine Harlet n'avoit reçu aucune lettre de son frère
avec lequel il étoit, disoit-il, bruyé depuis long temps
M^{rs} Pegulu, Bruc et Delamotte disparaissent.

Le 28, M. Godo Paquet, Dutoya et Cordier, prirent
également la fuite.

D'après tous les renseignements que je me suis procurés
il m'a paru certain, que le projet étoit de faire sortir
les troupes, de s'emparer de la Citadelle, de la Casse
du régiment et de celle du payeur. — on devoit également
s'emparer de tous les officiers restés fidèles: M^{rs} Delamotte
et Chervin devoient se mettre à la tête des 1^{er} et 2^{es} Bats.
et le Capit. Harlet à la tête du 3^e. — On devoit s'emparer
des Cartouches à balles, les distribuer à la troupe, remettre
quinze francs à chaque soldat, les électriser et les diriger
sur Paris.

Un tel projet étoit impraticable, puisque aucun des
sous officiers ou soldats n'avoit été informé, et que
les Officiers qui voulaient se mettre à la tête, avoient
peu d'influence au Corps.

Il y avoit quelques officiers dont l'opinion étoit louée
tels que M^{rs} Collin et Campagne.

M^{rs} Delamotte n'étoit au Corps que depuis quelques
temps: il avoit été renvoyé de la légion des Bats par cause
Je l'avois plusieurs fois signalé comme ayant une mauvaise
opinion et comme dangereux: J'avois même demandé
son renvoi.

Godo Paquet — Prie M le Président de faire expliquer la teneur
ce qu'il entend par Officiers mal pensés?

211

Le témoin — J'entend par là les officiers qui ne professaient pas des opinions royalistes pures.

Godot Baquet — Dans mon service, le témoin a-t-il eu à se plaindre de moi?

Le témoin — Je n'ai eu aucun reproche à faire à Mr. Godot Baquet: il faisait très bien son service: je ne lui ai fait aucun reproche sur ses opinions, mais je connaissais la manière de penser des officiers.

Delamotte — Il est faux que M.^r le Colonel de la légion des Bataillons pyrénéens ait demandé mon renvoi de la légion: il m'a au contraire exprimé ses regrets lorsque je reçus du Ministre mon ordre de Changement.

Le témoin — Je crois que c'était par Mr. Delamotte lui-même que j'avais appris cette circonstance.

M.^r Courdier — Lorsque M.^r Corona a dit au témoin que les officiers devaient se réunir sur l'esplanade, lui fit-il connaître le motif de cette réunion?

Le témoin — Il m'aurait dit que c'était pour prendre les dernières résolutions.

un Pair — Quelle était la partie de la déclaration que M.^r Corona a donnée en présence de Mr. Remy?

Le témoin — J'ai dit qu'il avait dit à peu près tout, parce que Mr. Corona avait prétendu que Mr. Remy lui avait demandé: Voulez vous être des nôtres: à quoi Monsieur Remy dit: qu'en effet étant au Café il lui avait dit: Voulez vous être des nôtres; voulant dire par là: voulez vous prendre quelque chose avec nous.

un Pair — Le témoin a-t-il dit à l'accusé Narlet, que les conjurés devaient égorger ceux qui n'étaient pas du complot?

Le témoin — Jelle lui a rien dit, car lorsque j'ai interrogé le Capit.^e Narlet, j'ignorais ce fait, que je n'ai appris que

postérieurement.

M. Pair — Interpelle Collin De Tice si lorsque M.^r Corona a été confronté à l'accusé Renny chef le Colonel, il s'est rétracté ?

Collin — Il ne s'est pas rétracté : M. Renny ayant déposé, M.^r Corona n'a rien répondu.

M. Pair — Interpelle Collin De Tice de déclarer si M.^r Corona lui avait dit : que l'accusé Chereuil devait être à la tête du soulèvement ?

Collin — Il ne m'en a pas parlé.

M. le Procureur g.^{al} — Le Colonel est-il certain que M.^r Corona lui a nommé l'accusé Chereuil comme devant prendre part au complot ?

M. De Juigné — Oui, il me l'a nommé.

M. le Procureur g.^{al} — Pourquoi le Colonel n'avait-il pas parlé de ce fait dans ses précédentes dépositions ?

M. De Juigné — Je crois être sûr qu'il me l'a nommé.

M. le P.^r g.^{al} — Pour quelle cause l'accusé Chereuil a-t-il été renvoyé de la légion de la Seine ?

M. De Juigné — Pour cause d'insubordination.

Je n'ai par connaissance que M.^r Chereuil ait été traduit devant un Conseil de guerre ou une Cour d'assises.

M.^r Deleau, Lieutenant de Roi m'a dit que M.^r Chereuil lui avait donné de grands détails : C'est 22. que j'en ai causé avec M.^r Le Lieutenant de Roi.

M. Pair — Nautil n'avait-il pas nommé le Cap.^t Deleau à l'accusé De Laxerderie, comme devant être à la tête de la légion ?

De Laxerderie — Oui, il me l'avait nommé ; il avait un catholique

De nous qu'il citait en toutes Circonstances : il m'avait également cité un autre officier dont j'ai oublié le nom.

M. Berville — Nautil avait-il parlé du Cap. Delamotte, comme d'un homme déjà acquiescé ou comme d'un homme qu'il présumait pouvoir entrer dans le Complot ?

Delavendrie — Comme d'un homme qu'il présumait.

Chereuil — Est-ce pour la turbulence de mes opinions politiques que j'ai été écarté de la légion de la Seine ?

M. De Juigné — J'ai déjà dit que m. Chereuil avait été mis au traitement de réforme pour cause d'insubordination.

M. Berville — Le témoin nous a donné des Détails qui lui étaient parvenus par différents rapports ; a-t-il cru devoir y ajouter une grande foi, ou les a-t-il considérés comme peu importants ?

M. De Juigné — Je ne dis pas que ce soit une certitude absolue, mais qu'il m'a paru que tel était le projet. une partie de ces Détails m'a été donnée par M. Deleau lieutenant de Roi, comme les tenant de Cap. Chereuil.

119. Lémoin.

Deleau — Dépote : Le 22. aout J., je fus prévenu de l'évasion de plusieurs officiers de la Seine : Je me rendis chez le Colonel de cette légion qui me dit avoir eu des révélations d'un de ses Officiers.

Le 23. M. Chereuil vint chez moi ; je ne pus le recevoir.

Le 24. ayant été informé de sa visite, je le fis appeler, et l'engageai à me dire tout ce qu'il pourrait savoir.

M. Chereuil me dit : Samedi, ayant rompu avec la personne que je cherchais à épouser, j'allai coucher chez —

Mr. Delamotte : il n'était pas encore entré. Vers

11 heures et demie j'étais endormi, lorsque deux officiers

M^{rs} Ligerat et Karlat virent dans cette chambre

ils passèrent la main sur ma figure, me reconnurent

Je dis que je ne voulais être en rien et pour rien

dans ce qui devait se faire au régiment.

Je pressai M^r. Cheremin dans tout ce qu'il

savait, et tout ce qu'avait pu lui dire M. Delamotte

" Je ne suis pas coupable, me dit alors M^r. Cheremin. Vers

une heure du matin, M^r. Delamotte est entré. Il fut

" surpris de voir quelqu'un chez lui : il paraissait inquiet

" immédiatement après il entendit du bruit dans la rue; il

" se mit à la fenêtre et me dit : je veux savoir des officiers

" à la porte de M^r. Corret : cela m'inquiète, comment

" lui dis-je, cela peut-il vous inquiéter : oui, me répondit

" le Capitaine Delamotte; je suis fouillé dans une

" mauvaise affaire. il s'agit d'envoyer la légion et

" de la faire marcher sur Paris : c'est un nommé Mathieu

" qui fait tout, je l'ai vu chez M^r. Delamotte et je lui

" ai même représenté que lorsque l'on était chef d'un

" mouvement semblable on donnait une garantie en

" agissant : qu'à la place du Cap^t. Delamotte j'aurais

" voulu que Mathieu vint avec moi au quartier, au lieu

" d'attendre qu'on allât le chercher à son hôtel.

M^r. Mathieu me répondit : C'est vrai, je n'y avais pas fait

attention.

M^r. Cheremin me dit encore : qu'on devait s'emparer de

Créteil Du Maire, Du Sous Préfet, et marcher sur Paris.

M^r. le Président — Nous avons vu que l'accusé Cheremin a vu de près

vous avoir fait ces révélations.

Le témoin — Et l'a vu, mais moi je l'affirma devant Dieu et devant les hommes.

Chevenin — Je n'ai pas été appelé chez Mr. Deleau, j'en suis sûr, et moi-même. C'était une visite de pure bienveillance. Le 23. il n'était pas visible: le 24. j'y retournai, je lui dis ce que j'avais appris par les écrits de Ville, que j'avais entendu dire que l'ancien Souverain n'en étaient pas le motif, sans doute il a pu pour des révélations d'accidents de conversation. — Les Enfants même parlaient de ces événements, chacun faisait la Conspiration à sa manière.

Le témoin — J'affirme de nouveau que c'est Delamotte que Mr. Chevenin m'a dit tenir tout ce qu'il me disait.

M. le Président — Quelles mesures avez vous prises après que vous fûtes instruit du Complot ?

Le témoin — J'ai fait fermer les portes de la Ville.

M. le Président — L'accusé Chevenin a-t-il parlé au lieutenant De Roi, de Delamotte, de Makiau et de la Ville que fut faite par M.^{rs} Ligeret et Narlet ?

Chevenin — Oui, je lui en ai parlé.

Chevenin — Puis M. le Président de demander au témoin s'il a dit au Colonel De Juigné, que lui Chevenin était à Cambrai pour travailler au projet ?

M. Deleau — Non.

Chevenin — Le Cap. Delamotte ne m'a rien dit du tout: lorsqu'il est entré, j'étais absorbé de mes affaires.

M. le Proc. g. — Cependant on a demandé à l'accusé Delamotte s'il avait parlé à l'accusé Chevenin pour l'engager à se joindre au mouvement, et il a répondu affirmativement.

Comment l'accusé Chereim peut-il expliquer ces contradictions
 Chereim — C'est au Cap: Delamotte à expliquer cela.

Delamotte — Je puis lui avoir parlé des bruits qui circulaient
 dans Cambrai, et lui avoir nommé Martiau: mais
 je n'ai pu lui proposer l'entrée dans un complot que
 je n'avais pas formé.

Il me racontait par des mouvements: M. Martiau
 est venu; je Dejeunais, il a pu me parler des bruits
 qui circulaient, et me demander ce que faisait la légion
 et j'ai pu lui répondre que la légion suivait le mouve-
 = ment de l'armée.

un Pair — Quel jour le témoin a-t-il reçu des ordres de l'Assemblée
 ou du Gouvernement relatif à l'accusé Martiau?

M. Deleau — Il ne m'est rien arrivé à moi personnellement, et
 ne sache pas qu'avant le 26. il soit rien arrivé aucun
 ordre aux autorités Civiles.

120° Témoin

Chenevrière — Dépose: 14. ou 15. jours avant le Départ du C. Delamotte
 il avait prêté une partie de chatte: il est parti avec
M. Brue et Pegulu. il faisait très mauvais temps
 au moment du Départ, M. Delamotte dit
 Voyez-vous ce Corona qui était avec nous! quand il
 a vu que le Coup était manqué, il nous a vendus.

Brue — La Déclaration du témoin est fautive.

Pegulu — J'en ai nulle connaissance de ce que dit le témoin.

Le témoin — Quelque temps avant son Départ, M. Delamotte
 m'avait dit que le Roi était mort. — ce que j'ai dit
 à mes camarades, qui se sont moqués de moi.

245

Delamotte — Je ne sais quel est le génie infernal qui a fait courir le bruit de la mort du Roi: Je n'ai pardonné cette nouvelle à cet homme; je suis connu pour mon attachement au Roi et à la Charte.

Le témoin — M. Delamotte m'a dit qu'il avait à Douai un ami qui était commandant d'artillerie, et qui en cas de succès donnerait un bon coup de main.

J'ai entendu le Cap. Delamotte dire un matin à M. Ubreuvin, qu'un coup avait manqué.

J'arrivai un matin, il regardait par la fenêtre et dit: il paraît que cela a manqué.

Ubreuvin — Je s'en est fait.

Le témoin — C'est le matin du jour où vous aviez couché chez M. Delamotte. M. Delamotte, Bruin et Pegulu sont partis le matin après l'Exercice.

M. Bruin et Pegulu, m'avaient dit d'aller chez M. Remy, et de lui dire qu'ils allaient déjeuner dans l'endroit Coureux.

121.° Témoin

Hebert — Dépose: Le 22. Aout D.^{or}, j'étais de service, en sortant de la Citadelle je rencontrai M. Remy qui me dit: hier j'ai été appelé chez le Colonel: on vous accuse d'avoir voulu enlever la légion. — Je vais partir. — où? en Belgique
" J'ai dit quelque chose à Corona, qui l'a répété à
" Collin, lequel l'a déclaré au Colonel:
" "Une lettre apportée à Harlet l'instruisait d'un mouvement
" qui devait avoir lieu dans toutes les Villes de France.

Remy — Je rencontrai en effet le Cap. Hebert: Je lui dis que

je voyais bien qu'on voulait se débarrasser des anciens militaires.

un Pair — Je dénie les propos que me prête le Cap. Hebert.
Le Cap. Hebert n'a-t-il pas prêté de l'argent à Remy?

Remy — Il m'a prêté 40. francs pour passer en Belgique.

Le témoin — Le 22. au matin, je rencontrai M. Chereuil qui me dit qu'il était allé chez M. Delamotte: qu'il avait trouvé tout dérangé dans la chambre et qu'il croyait qu'il était déménagé.

M. le P. g. — Lorsque Remy annonça au témoin l'intention de passer en Belgique; ne commença-t-il pas ainsi: mon soumier perdur?

Le témoin — C'est la première chose qu'il me dit.

Remy — Cela est faux.

M. le P. g. — Le témoin a-t-il eu connaissance que Chereuil ait fait des révélations au Lieutenant de Roi?

Le témoin — Le bruit en courrait dans la ville; on disait: il paraît que Chereuil est employé à la police, on dit qu'il a tout révélé.

Sur interpellation. = 2. ou 3. mois auparavant j'étais seul avec M. Varlet qui dit: est-ce qu'il ne se trouvera pas encore 3. Lourcel!

Varlet — Je ne me permettrai aucune observation.

122. Témoin
Lemarchant

Dépôt: Vers la fin d'août, j'ai déposé qu'au 20. je n'avais entendu parler d'aucun complot.

Depuis, le 23, M. Godo saquet me fit part de la

211

peine qu'il éprouvait d'avoir été chargé par M. Parlet et Ligeret, et ajouta qu'il aimait mieux mourir que de deshonorer sa famille.

Le 25, je le vis à la messe et je lui dis que j'avais vu dire qu'il existait un mandat d'arrêt contre lui et contre plusieurs officiers.

Le 27. au soir, je le rencontrai vatu au roulier; il me fit ses adieux et me dit qu'il partait en Belgique.

123.° Témoign

Begot

Dépose : Le 8. Aout D.^{er}, à 4. heures après midi, étant à Maubeuge, je rencontrai un officier qui me dit qu'un étranger m'attendait à l'hôtel du nord; j'en y rendis et trouvai M. Makiau.

Nous parlâmes de choses vagues et de Commerce.

Le 22. à 7. heures du matin je le revis: il me proposa de l'accompagner à mouv. - J'y consentis: nous nous y rendîmes. J'avais dans cette ville un ami, M. Kretzli, que j'étais bien aise de voir: nous allâmes dîner chez M. Kretzli. - Je suis revenu en France avec M. Kretzli qui a reconduit la chaise de poste à Osnied.

M. Makiau m'a dit qu'il allait à Bruxelles pour affaires de Commerce.

124.° Témoign

Kretzli

Dépose : Le 22. Aout D.^{er}, M. Makiau est venu chez moi à mouv avec M. Begot, vers 4. heures du soir; je n'étais pas chez moi; ma femme les reçut; on me fit prévenir; en rentrant je trouvai M. Makiau; je lui demandai

le but de son voyage, il me dit qu'il venait en Belgique pour affaires de commerce.

Il me demanda si je pourrais lui donner deux jours de mon temps, qu'il avait à Marseuys une voiture qu'il avait louée à Amieur, où, me dit-il, j'y trouverais probablement son épouse.

J'arrivai à Amieur; on m'apprit que mad^e Makiau était là, et je lui dis ce que son mari m'avait chargé de lui dire; c'est à dire de tenir de fonds prêts pour payer les marchandises qu'il avait achetées.

Je connais Mr. Makiau pour avoir servi avec lui. En arrivant à Mours il me dit qu'il était marié depuis peu.



J'affirme que Mr. Makiau n'a jamais parlé d'autres choses que de nos anciennes campagnes et de ses affaires de commerce.

Mr. Makiau m'avait donné 12 piécés d'or pour son frais de voyage. — il m'avait dit qu'il reviendrait sous 15 jours à Mours.

En arrivant à Amieur j'y trouvai Mad. Makiau qui me dit qu'elle était très inquiète de son mari, et qu'elle était bien aise de le savoir en Belgique.

Je ne me souviens pas d'avoir rapporté une clef Mad. Makiau, à moins qu'elle ne se soit trouvée dans le livre de poste que je lui remis.

V^{ve} Lecointre —

Sur interpellation dit: Je ne sais qui a rapporté la clef; mais ce qu'il y a de certain c'est qu'après le départ de Mad. Makiau, la clef s'est trouvée sur la table d'une table laquelle il n'y avait aucun effet.

M. le Président — Interpelle Varlet de Déclarer si ce n'est par à lui que M^r. Mathieu a été adressé et recommandé par le Colonel Varlet son frère ?

Varlet — Je demande que le Capitaine Lebert soit appelé, et Déclare s'il persiste à soutenir que j'ai tenu le propos : Est-ce qu'il ne se trouvera par D. Loural. — Jamais je n'ai tenu cet infâme propos.

M. le Président — C'est votre Défenseur qui a demandé l'explication de ce propos étranger à l'affaire.

M^r. de Sarcy — Je n'ai jamais connu de mauvais sentiments en M^r. Varlet, et je ne lui ai jamais entendu tenir de propos semblables.

M. le Président — Interpelle Varlet de répondre à la première interpellation.

Varlet — Cela est vrai.

M. le Président — Vous avez nie d'abord avoir reçu une lettre de votre frère, et depuis vous en êtes convenu : Comment était conçu ce billet ?

Varlet — " Vu de mes amis par Cambrai, recevoir-le comme vous me recevriez vous même. Je suis toujours votre ami. "

C'est le 7. que M^r. Mathieu m'a remis ce billet à Souabege. Je l'avais vu à la Citadelle où il m'avait dit qu'il avait un paquet à me remettre de la part de mon frère : il ne m'a remis autre chose que le billet dont j'ai parlé.

M. le Président — Vous avez dit que M^r. Mathieu avait cherché à vous sonder ; qu'il avait y avoir un mouvement. &c^o

Varlet — Il y a bien quelque chose de vrai, je ne sçens rien

retrancher à cela : C'est à peu près tout ce que m'a dit
M. Mathieu.

M. le Président — Vous avez dit que M. Delamotte était présent.

Varlet — J'engageai M. Delamotte à m'accompagner
lorsque j'allai inviter M. Mathieu. — il y vint.

M. le Président — En allant chercher Delamotte au Café, pour vous
accompagner chez Mathieu, ne lui avez vous parlé
en parlant Des Bourbons : Ou rien veut plus

Varlet — Je ne me rappelle par avoir dit rien de semblable
à M. Delamotte.

M. le Président — Arrivé chez M. Mathieu ne vous a-t-il pas expliqué
avec plus de détails le mouvement projeté ?

Varlet — Il ne m'a parlé que des bruits et non de mouvement
mais sans aucune proposition, il ne m'a fait aucune.

M. le Président — Comment avez vous vu Mathieu le 19 ?

Varlet — Je sortais du Café, je rencontrai sur la promenade
l'inconnu que j'avais vu le 7 ; C'est alors qu'il m'a dit
des détails que j'ai oubliés.

J'ai rencontré M. Delamotte et M. Godo Saquet, en
rentrant chez moi je vis M. Debilly.

M. le Président — A quelle heure le 19. avez vous vu Mathieu ?

Varlet — à 9 heures ou 9 heures et demie.

M. le Président — Vous avez dit dans vos précédentes interrogatoires
qu'étant au Café, Delamotte y était venu et vous avait
dit : Je vous attends sur l'esplanade.

Varlet — C'est par lui que m'engagea à m'y rendre ; j'ai dit
cela parce que M. Delamotte était en fuite.

M. le Président — Que vous dit alors cet inconnu (Mathieu) ?

Varlet — Je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau, et il

21

me répondit à peu près ce que j'ai dit dans mon interrogatoire
J'ai cru pouvoir amplifier pour servir l'autorité.
Je crois bien que ce que Makiau m'a dit est la vérité
Je crois qu'il m'a dit que c'était au nom de la constitution
qu'il fallait enlever la troupe; Makiau m'a parlé de
bruits courants mais sans projet

M. le Président — Est-ce dans la chambre de Desbordes ou de Godot-
Baquet que s'est achevée la conversation ?

Narlet — Je ne puis expliquer cela, je me en rappelle pas.

M. le Président — Vous avez dit dans vos interrogatoires que c'est dans
la chambre de Desbordes que Makiau avait dit que
l'on agirait simultanément et que l'on avait consulté
une carte géographique; vous avez même dit que
Godot Baquet avait fait des observations &c.

Narlet — Ces déclarations sont exactes, je ne puis les nier.
il y a bien quelque chose de vrai. Ces M.^{rs} étaient absents
lorsque j'ai fait ces réponses, maintenant je dois dire
la vérité.

M. le Président — Le fait d'un examen sur une carte géographique —
a-t-il eu lieu ?

Narlet — Non, M.^r, il n'y avait pas de carte.

M. le Président — Makiau vous a-t-il parlé de l'envoi de démisaires
dans les provinces ?

Narlet — Il vous a dit cela à peu près.

M. le Président — Vous avez même ajouté que vous aviez menacé
Makiau de le faire arrêter

Narlet — C'est vrai, je dis à Makiau, je vous prends pour un fou
sorti de Charenton. Je vous engage à partir: il me
répondit qu'il partirait le lendemain.

~~~~~

22

Je n'ai jamais connu de projet formel, je n'ai pu faire d'observations.

M. le Président ~ Qu'avez vous fait le 20 ?

Narlet ~ Rien de plus que mon service. revenant du Spectacle, je rencontrai Mr. Ligeret qui me dit qu'est-ce que l'on dit, qu'il doit y avoir un mouvement cette nuit ? Mr. Ligeret était ivre nous allâmes chez Mr. Delamotte. Mr. Cherwin y était couché Mr. Ligeret voulut lui parler et je lui dis: laissez le tranquille en sortant je rencontrai Mr. Delamotte qui me dit: il n'est question de rien, je vais me coucher.

M. le Président ~ Vous avez dit dans vos interrogatoires qu'en abordant Mr. Delamotte vous lui demandâtes ce qu'il avait fait dans la journée: Sans doute Der Sottiser & Co.

Le 21. où aller pour Makiau ?

Narlet ~ Le 21, j'étais au Café avec Mr. Debilly et Prerôt: Vers 2 heures Mr. Makiau est entré, et me dit qu'il venait de chez moi il prit le moniteur, qu'il me quitta quand au moment où nous sortîmes. il m'accompagna chez moi où il balbutia, me dit qu'il voulait voir le Capitaine Delamotte: je lui demandai ce qu'il lui voulait: il me quitta au bout d'une minute en me disant qu'il partait. Je ne l'ai par revu depuis: il ne me parla par des nouvelles concernant dans le moniteur.

M. le Président ~ Vous avez entendu les dépositions de Mr. Debilly a déclaré, que vous lui avez dit que le projet était de dégorger vos camarades !

Narlet ~ Je n'ai pu lui tenir ce propos: je n'ai jamais connu de projet de complot à Cambrai: j'ai toujours pris ce

que m'a dit Mr. Maxiau pour ses extravagances, je n'y ajoutais aucune foi, et la preuve c'est que je n'en ai jamais parlé à aucun officier, sous officier, soldat ou bourgeois.

Le 20, Maxiau m'a dit peu de chose.

Le 21, il me dit beaucoup.

Il m'y avait paru de proposition directe de Mr. Maxiau je ne pouvais pas aller dire à mon Colonel: Mr. Maxiau m'a confié cela, il m'avait été recommandé par mon frère.

Il n'y avait pas de projet.

Le 20, je n'ai vu personne et je n'ai parlé à personne. après l'inspection j'allai au café: après la messe j'allai chez le Commandant Courval: après dîner j'allai au spectacle je n'y ai vu personne, et ce n'est qu'en sortant que j'ai rencontré Mr. Ligeret.

un Pair — Maxiau vous a-t-il dit qu'il avait un uniforme et un cheval prêts à Ombaut ?

Narlet — Il est possible qu'il n'en ait parlé; je ne m'en souviens pas maintenant.

un Pair — Vous avez déclaré que vous avez dit à Maxiau Ecouter, j'en ai assez fait pour l'amitié D.<sup>e</sup> Cette manière de vous annoncer semble annoncer qu'il existait de l'intimité entre vous ?

Narlet — Je me serai mal expliqué: je n'ai pu lui dire: je ne tutoie jamais personne. Je voulais parler de l'amitié que je portais à mon frère qui me l'avait recommandé.

un Pair — Vous avez dit que le 7, Maxiau ne vous avait déclaré.

que des choses insignifiantes et cependant dans votre interrogatoire vous avez dit qu'il avait commencé à vous sonder.

Narlet — Il m'a demandé: est bien que dit-on ici est vous contents ?

un Pair — A quelle époque avez vous vu le nom de Makian ?

Narlet — Je ne l'ai vu que depuis que je suis dans les prisons: cela peut paraître étonnant, mais c'est la vérité.

un Pair — Il est bien singulier que Makian, qui venant de lire le moniteur se rendait chez vous, ne vous en ait pas parlé.

Narlet — C'est cependant la vérité: il n'est resté chez moi qu'une minute.

un Pair — Vous avez dit qu'étant chez l'accusé Delamotte M<sup>r</sup> Ligerot voulait lui parler, et que vous lui aviez répondu: laissez-la tranquille, il est dans catégorie de mes subordonnés Darien.

Narlet — Parce que M<sup>r</sup> Ligerot avait toujours eu tête ce prétendu mouvement.

M. de Natimesnil — Précisez dans quel lieu s'est passée la réunion du 19 ?

Narlet — C'était par une réunion, c'est par hasard que nous sommes trouvés sur l'Esplanade. Je crois bien que M<sup>r</sup> Delamotte y était. Je ne puis affirmer dans comment si M<sup>r</sup> Desbordes et Godobaguet y étaient. Cela est possible. — il est encore possible que je sois monté à la Citadelle chez M<sup>r</sup> Desbordes.

M. de Natimesnil — Makian ne vous a-t-il pas parlé d'un moyen qu'il devait employer pour intercepter les communications



entre les Diverses Provinces ?

255

Narlet — Je ne m'en rappelle pas.

Le 21. Mr. Maxiau est entré chez moi, j'ai senti la nécessité de le faire partir sur le champ.

M. De Vatimesnil — Ne lui avez vous pas dit il est inutile de songer un instant à soulever le Régiment ?

Narlet — Je ne puis que dire que c'est sans doute encore une de ces suppositions pour donner plus d'importance à mes dépositions.

Je n'ai jamais cru et je crois encore moins que jamais que Mr. Maxiau m'ait fait aucune proposition.

M. le Président — Interpelle l'accusé Delamotte ainsi qu'il suit :  
A quelle époque avez vous eu pour la 1<sup>re</sup> fois connaissance du mouvement qui se préparait dans les légions ?

Delamotte — J'en ai jamais eu connaissance de projet de mouvement.

M. le Président — Il paraît qu'un mois avant le 20. vous auriez parlé de mouvement qui se préparait.

Delamotte — Je nie ce fait qui est matériellement faux.  
J'attachais peu d'importance à ce que me disait Mr. Maxiau.

Je n'ai parlé à ces messieurs, je ne puis dire les dates.

M. le Président — Vous auriez dit à Logu que le mouvement aurait lieu du 15. au 20. que l'on devait se porter sur Amiens.

Delamotte — Je ne pourrais rien lui dire d'une manière précise, je lui ai dit le bruit couru.

Le 7. ou le 8. aout, je jouais au billard; Mr. Narlet me dit: Si vous voulez m'accompagner je donne à dîner à un m<sup>r</sup>. qui m'a apporté une lettre de mon frère.

Je consentis et me rendis avec Mr. Karlet à lauberge  
de ce moulin.

Il nous parla de Commerce, des troubles de juin,  
nous dit que l'armée allait demander l'abolition des  
lois d'exception: j'abondai dans ce sens, je l'avoue.

Il me demanda quel était l'esprit de la légion de la Loire,  
ceci, cela... —

M. le Président — Dans votre premier interrogatoire, vous avez déclaré  
que quelqu'un que vous ne vouliez nommer (Karlet) vous  
dit en parlant des Bonapartes: ou rien veut plus.

Delamotte — Je ne voulais pas nommer Karlet: il ne m'a pas  
tenu ce propos; c'est invention de ma part.

M. le Président — Que dites vous à Mr. Makiau ou arrivant chez lui?

Delamotte — Je ne sais le propos que Mr. Makiau a pu tenir à  
Mr. Karlet, il faut qu'il ait cherché.

M. le Président — Vous avez avoué dans vos interrogatoires que Makiau  
vous avait dit que le mouvement devrait avoir lieu  
le 19. ou 20.

à quelle intention donner vous à Mr. Makiau  
une lettre pour Mr. Karlet?

Delamotte — C'est une lettre de pure et simple recommandation.  
Je ne croyais pas que Mr. Makiau fut chargé de  
repandre des bruits. — Je n'ai eu aucune intention en  
donnant cette lettre: on peut en tirer toutes les inductions  
que l'on voudra.

M. le Président — Le 19, comment avez vous reçu Makiau?

Delamotte — Je l'ai vu sur l'esplanade, j'étais seul, Mr. Karlet  
dit y être venu; je ne sais où il prend tout ce qu'il dit  
avoir entendu.

M. le Président — Le 20, vous êtes vous trouvé à une réunion?

277

Delamotte — J'ai pu aller chez M<sup>rs</sup> Brue et Pagelle: je ne  
m'en souviens pas, j'y allais souvent: la soir je suis resté  
chez moi: Sur les 10 heures 1/2 j'allais par aller à  
l'esplanade.

M. le Président — Ne trouvez-vous pas chez vous Mr. Cherwin ?

Delamotte — Il m'avait prévenu qu'il dut y venir.

M. le Président — Ne parlez-vous pas à Cherwin de ce que Makiau  
vous avait dit ?

Delamotte — J'ai pu lui parler des bruits qui circulaient, mais  
non pas de projets.

J'ai eu tort de dire que je l'avais engagé à prendre  
part au mouvement qui devait avoir lieu.

Le 21. M<sup>r</sup>. Cherwin s'est trouvé au commencement  
de notre déjeuner: M<sup>r</sup>. Makiau venait me faire une  
visite d'adieu. Nous avons parlé de guerre, des bruits  
qui circulaient mais il n'a posé question de prendre  
les armes.

M. le Président — Le 21. Cherwin est venu coucher chez vous. Lui  
avez-vous parlé de votre projet de quitter la France ?

Delamotte — Je ne pourrais parler d'un projet que je n'avais pas  
encore conçu.

Je suis parti sans avoir concerté mon départ avec  
aucun de mes camarades.

M. Poiré — Avez-vous eu quelques relations avec le Cap<sup>l</sup>. Nautel ?

Delamotte — Jamais.

M. Devatmesnil — Makiau vous a-t-il seulement parlé de nouvelles, ou  
vous a-t-il parlé formellement d'un projet de mouvement ?

Delamotte — Il m'a dit qu'à savoir le bruit courait qu'il devait y  
avoir un mouvement de telle époque à telle époque.

J'ai dit dans mes interrogatoires qu'il m'avait parlé

De toutes les garnisons de France à l'exception de celle de Lille.

Il m'a dit, si la légion de Cambrai se portait sur tel point, la garnison d'Amiens pourrait venir au devant d'elle.

Il n'y avait que des bruits et pas de projet formel.

Le 19. Marian me parla des bruits qui couraient il me demanda quel était l'esprit de la légion je lui dis que cette légion faisait comme les autres si le mouvement était général.

Marian avait apporté des nouvelles il disait il est étonnant que cela ne commence par. Je ne croyais pas que Marian fut un personnage dangereux.

un Pair — L'accusé Delamotte après la 1<sup>re</sup> Supplique de l'armée; qu'est-ce qu'il par là ?

Delamotte — Je voudrais une adrette ou une Députation de chaque Corps: il est possible que le Colonel n'ait pas donné son autorisation.

M. le Président — A quelle époque avez vous connu pour la première fois l'existence d'un complot dans notre légion ?

Pégulier — Je n'ai eu que des conversations avec Delamotte: un jour avant le 20. août, je rencontrai Delamotte: nous parlâmes de politique, des troubles de juin, des offenses faites à la représentation nationale: que c'était leur impunité qui avait causé la suite de ces troubles.

M. le Président — Vous avez dit dans votre premier interrogatoire, que Delamotte vous avait dit qu'il était question d'un mouvement général dans les légions pour demander le rapport des lois d'exception!

Pégulu ~

Il ne m'a dit que ce que je viens de rapporter.

On m'avait dit à la Conciergerie que Delamotte m'avait compromis, j'ai dit il me la payera, et j'ai écrit sur son compte tout ce que j'avais entendu dire à Cambrai.

Vers le 8. ou le 10. M<sup>r</sup>. Delamotte vint me trouver à mon poste il me parla politique dans le même tour que la 1<sup>re</sup> fois, et ajouta: vous ne savez pas? On dit que l'armée doit présenter une adresse au Roi pour demander le maintien intégral de la Charte et le rapport des lois d'exception.

Ainsi que je lui ai dit, j'ai mis sur le compte de M<sup>r</sup>. Delamotte tous les bruits que j'avais entendus depuis.

M. le Président ~

Le 20. tout, ne vous êtes vous pas trouvé avec Delamotte?

Pégulu ~

Non, monseigneur.

M. le Président ~

Le soir êtes vous allé sur l'esplanade?

Pégulu ~

Oui, mais je m'y promenais tous les jours. C'est à tort que j'ai dit que M<sup>r</sup>. Delamotte m'avait engagé à m'y rendre.

M. le Président ~

Le Capitaine Delamotte vous a-t-il parlé de chefs qui devraient se mettre à la tête du mouvement?

Pégulu ~

Non, M<sup>r</sup>. C'est encore à tort que j'ai dit que M<sup>r</sup>. Delamotte m'avait proposé de me mettre en relation avec M<sup>r</sup>. Maxime.

Incident.

M. Devertes, avocat ~

Article que se trouvant un jour à la Conciergerie, il a entendu un Colonel Digne d'estime et qui avait été tenu en liberté, dire à son client Pégulu, que Delamotte l'avait chargé. Ce Colonel déclara tenir ce fait d'un agent de police.

M<sup>r</sup>. le Procureur général demanda que pour pouvoir remonter à l'auteur des conseils donnés aux accusés

à l'effet de les engager à trahir la vérité et à faire des déclarations qui pourraient conduire un innocent à la mort, l'avocat Deverrier soit interpellé de nommer le Colonel dont il vient de parler &c. &c.

M. Berville soutient que l'avocat et son client ne faisant qu'une seule et même personne, ce qu'a dit M. Deverrier son confesseur est la même chose que ce qu'a dit Regula; que c'est une allégation non justifiée que la Cour appréciera à sa juste valeur. &c. &c.

M. le Président

Accusé Regula, vous avez déclaré qu'une personne vous avait dit que le Capitaine Delamotte vous avait chargé, et vous avait engagé à le charger vous-même.

Regula

Je me serai mal expliqué, étant à la Conciergerie au secret, un bruit s'est répandu que le Capitaine Delamotte vous avait chargé devant la Commission. Je dis aussitôt: Si il m'a chargé je me vengerai. M. Brue et M. Dutoya ont dû avoir connaissance de ce bruit ainsi que moi. Maintenant je dis la vérité.

M. le Président

Accusé Brue, comment avez-vous su qu'il se trouvait quelque chose dans la légion de la Saône?

Brue

Le 15 ou le 16. août, le Capitaine Delamotte me dit que le bruit courait que l'armée devait demander au Roi le maintien de la charta et l'abolition de l'loi d'exception.

M. le Président

Vous avez déclaré dans vos interrogatoires que Delamotte vous avait dit qu'on devait faire précéder les armes &c.?

Brue

Ces faits ne sont pas exacts. Je crois me rappeler que je dis au Cap. Delamotte

261

que si l'armée faisait une adresse, nous ne devions pas  
rester en arrière, et qu'au moment où la troupe  
serait sous les armes il faudrait auxsein de vive le  
Roi et vive la charte, présenter l'adresse à nos chefs  
qui probablement la signeraient.

Si j'ai répondu autrement, c'est parce que je voulais me  
venger du Capitaine Delamotte qui, m'avait ou dit,  
m'avait chargé devant la Commission.

J'aurais pu Delamotte ne m'a parlé de M. Mathieu.  
C'est encore une chose de mon invention.

Je ne suis pas allé sur l'esplanade.

M. Oais — Pourquoi si vous vouliez charger le cap. Delamotte  
vous êtes vous chargé vous même en avouant que vous  
vous étiez trouvé à la réunion sur l'esplanade?

Banc — Je voulais me venger.

M. le Président — Accusé Remy, à quelle époque avez vous entendu  
parler pour la première fois du mouvement projeté  
à Cambrai?

Remy — Quelques jours avant le 20. août, M. Desbordes m'a  
dit qu'il y allait avoir un mouvement pour établir le gouver-  
nement Constitutionnel en conservant le Roi et la  
Dynastie sur le trône.

M. le Président — Cependant vous avez déclaré que 7. ou 8. jours avant  
le 20. août, l'accusé Desbordes vous avait dit que le  
Capitaine Narlet avait reçu une lettre de son frère, laquelle  
annonçait un mouvement qui devait avoir lieu?

Remy — Le fait relatif à la lettre et à l'officier supérieur  
qui en était porteur n'a été connu de moi que lorsque  
je fus appelé chez le Colonel.

Ayant rencontré Corona au Café, je lui racontai  
le bruit courant que l'on allait faire un mouvement pour  
établir le gouvernement Constitutionnel et demander  
le rapport de la loi d'exception.

En sortant de la messe, le Cap. Delamotte me fit signe  
de le suivre chez lui, et la conversation étant tombée sur la  
politique, nous parlâmes des bruits courants.

On disait que les ministres voulaient faire abdiquer  
le Roi, donner la régence à monsieur Comte d'Artois  
et mettre la Charte de côté.

Le Cap. Delamotte dit: Cela ne sera par nous  
Derrière plutôt enlever la légion cette nuit même  
marcher sur Paris.

Lorsque je vis que le Cap. Delamotte transportait  
je lui observai que nous ne devions pas ajouter foi à des  
bruits répandus par la malveillance.

Sur l'esplanade, je trouvai M<sup>rs</sup> Pegulu et Martel.

Lorsque le Cap. Delamotte se trouvait avec nous, il  
nous parlait toujours des bruits et nous ennuyait.  
J'aurais voulu le voir et lui dire de ne pas s'abandonner  
à l'exces de son zèle, parce que si ses discours avaient  
été recueillis par la malveillance ils auraient pu être  
interprétés.

Dans nos réunions nous avions pu raisonner  
sur des hypothèses: Je n'aurais rien de positif à  
révéler à mon Colonel.

un Pair — Les bruits qui circulaient et dont parlent  
d'hui les accusés, ont dû sans doute parvenir aux  
oreilles d'autres que ces accusés: les témoins en ont



253  
en connaissance ?

M. Deleau — Avant le 20. août, aucun bruit ne s'était répandu à Combray

---

Les événements de juin n'avaient causé aucune fermentation dans la ville : Chacun en avait parlé à sa manière ; à l'époque du mois d'août on n'en parlait plus.

M. Pair — Pourquoi l'accusé Brue, ne voulait-il pas le 20. août, que l'on se rassemblât chez lui ?

Brue — Parceque si l'on nous avait vus réunir, et si l'on nous avait entendu parler de politique, cela aurait pu me compromettre.

---

M. le Président — Au témoin Dutoya. — Avez vous en connaissance de quelques pratiques exercées dans les prisons pour vous engager à charger le Capitaine Delamotte ?

Dutoya — Non, M<sup>r</sup>, je n'en ai pas en connaissance ; j'en ai pas même entendu dire que l'on eut engagé mes camarades à charger mt. Delamotte.

---

M. le Président — Accusé Desbordes, ne vous êtes vous pas trouvé le 20. à une réunion sur l'esplanade ?

Desbordes — Non, M<sup>r</sup>, je ne sais ce qui s'y est passé.  
J'en ai rien appris que la nouvelle que j'ai donnée à M. Remy, ainsi qu'à beaucoup d'autres officiers.  
Le 25. l'on me dit qu'un mandat d'arrêt était décerné contre moi, et je partis.

---

M. le Président — Le 19. n'êtes vous pas une conférence avec M. Mariani, Delamotte et Varlet ?

Gods Paquet — Non, M<sup>r</sup>. Si j'ai quitté la France, c'est parceque j'ai

appris que je devais être arrêté : j'en ai assisté à aucune  
Conférence avec Mathieu. Ce n'est qu'après son départ  
que j'ai entendu parler de lui.

M. le Président — Quel jour avez-vous quitté Cambrai ?

Godot Caquet — M<sup>r</sup>. Desbordes et moi, sommes partis le 27. Déguisés  
en bouliards.

Devatimesnil — Plusieurs des accusés ne sont sortis de France que  
le 27. août ; ils ont donné pour motif de leur fuite, la  
Crainte des poursuites qui allaient être dirigées contre eux,  
ils ont dit qu'ils redoutaient d'être livrés à des tribunaux  
d'exception ou à des Commissions militaires, et que s'ils  
avaient su qu'ils allaient être jugés par la noble Cour,  
ne s'en seraient pas espachés : Cependant, le Moniteur  
du 20. août parvenu à Cambrai le 21. annonçait que la  
Cour des Pairs allait être probablement saisie de cette  
affaire ; et l'Ordonnance Royale qui en a saisi la Cour  
est du 21. elle a été le lendemain publiée dans tous les  
journaux et a dû être connue des accusés avant leur fuite  
de Cambrai.

Godot Caquet — Si j'ai fui, c'est par la crainte que m'inspirait un mal  
d'auteur.

M. le Président — Accusé Chevenin, quel a été le but de votre voyage à  
Cambrai au mois d'août dernier ?

Chevenin — J'y étais retourné pour me marier, et j'y étais depuis  
9. jours lorsqu'une discussion d'intérêt avec mon futur  
beau-père me força de sortir de chez lui : j'en ai vu  
aucun militaire pendant ces 9. jours : je voulais par  
délicatesse rester incognito dans le cas où mon mariage

ne réussiraient pas.

261

Il est faux que le Cap<sup>e</sup> Delamotte soit venu chez moi le 20. au matin, ainsi que l'a déclaré le témoin Poussin. Je n'ai reçu personne pendant les 9. premiers jours de mon arrivée: j'aurais écrit 4. ou 5. jours après mon arrivée au Cap<sup>e</sup> Delamotte pour lui demander un Code dont j'aurais besoin relativement à mes intérêts avec mon futur beau-père.

M. le Président — A quelle heure le 20. arrivâtes vous chez Delamotte ?

Chevenin — Vers 9. heures ou 9. heures 1/2: je montai et me couchai. Lorsque M.<sup>r</sup> Narlet et Ligeret sont venus, je dormais profondément d'après une heure ou deux.

M. le Président — Que vous a dit Narlet ?

Chevenin — M.<sup>r</sup> Ligeret me dit: eh bien! quoi de nouveau. M.<sup>r</sup> Narlet dit: laissez le tranquille, il va s'embarquer, est-ce qu'il s'occupe de politique!

M. le Président — Lorsque le Cap<sup>e</sup> Delamotte revint, ne remarquâtes vous pas qu'il était agité ?

Chevenin — J'ai attaché de l'importance à des mots qui ne devaient en avoir aucune.

M.<sup>r</sup> Delamotte ne m'a parlé aucunement des bruits qui circulaient: il ne m'a parlé de rien.

J'étais je crois encore au lit lorsque M.<sup>r</sup> Maximilien est arrivé — Je n'ai pas de jama' avec eux: j'ai peut-être pris un verre de vin.

Je n'ai entendu d'autre conversation que des mots entrecoupés auxquels je pris part; où avez vous servi?

En Espagne &c.

M.<sup>r</sup> Delamotte s'est trompé en disant que le 21. je

Suis resté chez lui jusqu'à 4 heures.

Il n'est pas étonnant qu'au bout de 3 jours j'aie donné des détails à M. Deleau : ce qu'il y a de certain c'est que M. Deleau a pu pour des raisons = latentes des hypothèses résultant de notre conversation

j'ai dit à M. Deleau ; je vous ai rapporté des bruits de ville, si l'on m'appelle en justice je répéterai ces bruits de ville.

M. Desvignes — Le système de Cheremin consistant à dire qu'il n'a parlé à M. Deleau que des bruits de ville, nous semble ne pouvoir s'appliquer à des faits personnels à l'accusé Cheremin &c.

Cheremin — L'observation de M. le Procureur général est juste mais je n'ai pas fait la réponse que me prête M. Deleau je ne suis pas chargé d'expliquer les dépositions M. Deleau.

M. le Président — Interpelle M. Deleau de déclarer si Cheremin lui a parlé hypothétiquement ou positivement

M. Deleau — Ce que m'a dit M. Cheremin était positif et affirmatif

## Audience du 30. Mai.

M. le Président — Accusé Mallent, quel jour êtes-vous parti de Paris

Mallent — Le 22. tout à 6 heures du soir, de S. Denis. j'ai voyagé dans une voiture dite jumelle.

M. le Président — Vous avez voyagé avec la Dame Mathieu !

Mallent — Oui, M<sup>r</sup>, mais je n'étais pas dans la même partie

De la voiture que cette Dame. Je ne lui ai parlé qu'à Amiens.  
Ce voyage ne fut pas concerté entre nous. — lorsque nous  
fûmes arrivés à Amiens, Madame Mathieu me dit: Je  
vais aller à la poste... ou prendre la poste.

Je suis allé seul d'Amiens à Cambrai où je n'ai  
vu qu'une seule personne de ma Connaissance: Je ne  
me suis occupé dans cette Ville que de la recherche de  
mon fils.

12 J. Lemoine.

Dupont —

Dépose: Vers la fin du mois de Juin ou le commencement  
du mois de Juillet dernier, je me trouvais sur la promenade  
à Colmar où j'étais alors en garnison: un individu  
paraissant âgé de 46. ans, de la taille de 5. pieds  
6. pouces, vêtu d'une redingotte verte, coiffé d'un  
chapeau rond et portant à sa boutonnière un ruban de  
la décoration, m'aborda sur cette promenade: il me dit  
qu'il était lieutenant Colonel, m'offrit un verre de  
bière que j'acceptai: Dans la conversation il me demanda  
quel était l'esprit du Corps: si les Soldats étaient contents;  
si les anciens militaires ne regrettaient pas Bonaparte;  
il ajouta qu'autrefois il était plus agréable de servir,  
parce que maintenant l'on n'était commandé que par  
Des jeunes gens et Des nobles.

Je ne reconnais par l'accusé Caron pour être l'individu  
qui m'a tenu ces propos.

Caron —

Le témoin me reconnaît-il pour m'avoir vu dans la ville?

Le témoin —

Oui, je reconnais M.<sup>r</sup>, pour l'y avoir apparcu quelque fois.

126. Lemoine 268

Melon ~

Dépose: Vers le mois de juillet D., le maréchal  
Des Logis Dupont m'a rendu compte qu'il avait été  
abordé sur la promenade à Colmar où nous étions  
alors en garnison, par un individu décoré Vété D'une  
re Dingothe Verta: que cet individu lui avait demandé  
s'il était content: quel était l'esprit du corps: il lui  
avait dit que l'on était plus heureux sous Bonaparte; qu'on  
meins l'on était commandé par d'anciens militaires et non  
par par de jeunes nobles qui presque tous sortaient des  
écoles.

Je ne sais quel est l'individu qui a tenu ces propos  
au S.<sup>r</sup> Dupont

127. Lemoine

L'Etang ~

Dépose: Le 16. août dernier, je rentrai chez moi  
(à Spinal) vers 7 heures 1/2 du soir: j'étais à table,  
mon domestique me dit que la servante de la maison  
où je demeurais lui avait dit que deux personnes  
étaient venues me demander: que l'une d'elles était  
entrée tandis que l'autre était restée dans la rue: que  
l'une de ces personnes était un avocat d'Epinal et l'autre  
Mr. Caron.

Après mon dîner je sortis: je rentrai vers 9. heures  
mon domestique préparait mon lit: à peine rentrée j'apprenais  
dans ma chambre Mr. Caron qui s'y était introduit  
sans frapper: je fus surpris de cette visite et je lui  
demandai ce qu'il me voulait: M. Cachoz me dit  
m'a parlé de vous et m'en a dit beaucoup de bien.

269

est-ce, lui repliquai-je, une lettre de recommandation  
que je lui ai promise que vous venez chercher? Non, me  
répondit Mr. Caron: j'aurais quelque chose à vous dire:  
je fis sortir mon domestique: Souvenez-vous Sault, me  
demande Mr. Caron? J'entre ouvris la porte de ma chambre,  
je regardai en dehors, mon domestique était à la fenêtre:  
Souvenez-vous bien Sault, reprit Mr. Caron, j'ai quelque chose  
d'important à vous dire: je l'engageai à parler: Il me dit,  
qu'un grand mouvement de désfection est préparé dans  
l'armée, que j'étais un officier sur lequel on lui avait  
annoncé que l'on pourrait compter en cas de désfection.

J'étais surpris d'une semblable proposition: Si vous  
voulez garder le secret, continua Mr. Caron, je vous  
nommerai les personnages importants qui sont à la tête  
de ce mouvement. - A ces mots je ne pus me contenir; -  
j'ordonnai au S.<sup>r</sup> Caron de sortir à l'instant de chez moi:  
Vous avez beau faire, me dit-il encore, l'impulsion est  
donnée et vous serez entraînés comme les autres. Il me  
demanda ensuite ma parole d'honneur que je ne dirais  
rien de ce qu'il venait de me communiquer. Je lui  
répondis qu'il était bien hardi de me demander une parole  
d'honneur, et que je ne concevais pas comment je ne le  
faisais pas arrêter à l'instant: mais, lui dis-je, qui  
êtes vous, Mr., pour me parler ainsi? il me donna son  
nom et sa qualité et m'offrit de me montrer ses  
papiers; et me montra en effet une inscription de  
Soldat de retraite.

Cependant, de plus en plus calme, je demandai  
au S.<sup>r</sup> Caron le nom des personnages importants

Tout il venait d'ame parler: M. Caron me répondit que ce que j'avais de lui dire ne lui donnait aucune confiance en moi: alors je lui ordonnai de nouveau de sortir, je le poussai dehors, mon domestique l'éclaira.

Le soir même, je fis ma Déclaration chez M. le Baron Maudoville: avant d'y rendre, j'étais allé chez M. le Général Vincent, que je voulais consulter pour cette circonstance. Dans le premier moment je ne pus lui nommer M. Caron parce que j'étais bouleversé que j'avais oublié son nom: mais je me rappelai avoir vu le matin cet homme à la vente des Chevaux, parler au Major du régiment.

M. le Président — Accusé Caron, faites les observations que vous croyez utiles à votre Défense contre cette Déposition?

Caron — M. Talotang vient de dire qu'il était allé chez M. Vincent pour lui demander conseil, n'avait-il par un autre motif?

Le témoin — Je n'avais d'autre motif que de lui demander conseil dans une circonstance difficile, parce que j'avais confiance en lui.

Caron — Le témoin a-t-il par au général Vincent que j'étais en fuite?

Le témoin — Je ne le lui ai par dit.

Caron — Jusqu'à quand vous êtes resté chez le baron Maudoville?

Le témoin — Je m'attendais bien qu'il allait venir — Je lui dis: me reconnaissez-vous? — Oui — qu'est-ce que vous venez faire chez moi? — J'y suis allé pour vous présenter mes devoirs et depuis quand un lieutenant Colonel vient-il présenter



Sur Devoin à un Chef d'Escadron qu'il ne connaît pas?

Caron — Le témoin chez M<sup>r</sup>. Mauderville ne m'a-t-il pas proposé l'épée comme un fusil?

Le témoin — Je lui ai dit en effet, Si vous sortez des mains de la justice, vous passerez par les miennes.

Caron — Lorsque je demandai au témoin, à quelle époque tirerez-vous l'épée, ne m'a-t-il pas répondu avec ironie - vous en avez pour vos trois mois?

Le témoin — Je lui ai dit, M<sup>r</sup>., d'après la loi sur la liberté individuelle vous ne pouvez être retenu que 3. mois, nous tirerons l'épée après.

Caron — Quelle opinion le témoin avait-il de la nature de la Dénonciation qu'il avait faite contre moi, puisqu'il disait que je devais être détenu pendant 3. mois?

Le témoin — Je connaissais la loi.

Caron — Où était M<sup>r</sup>. Deletang pendant que j'ai été interrogé?

Le témoin — Sur un petit Carré avec les gendarmes, d'où l'on entendait ce qui se disait, du moins en partie.

M. le Président — Comment Caron est-il sorti de chez vous?

Le témoin — Voyant qu'il ne se décidait pas à sortir, je le fis rompre devant moi, jusqu'à la porte, où mon domestique qui le vit sortir, l'éclaira.

Caron — Le témoin sait-il qu'il a un voisin dont il n'est séparé que par une Cloison?

Le témoin — Très bien.

Caron — Sait-il que ce voisin était chez lui?

Le témoin — C'est vicieux, M<sup>r</sup>.! Le fait est que ma chambre est entre deux autres, d'où l'on entend tout ce qui se dit dans la mienne.

M<sup>e</sup>. Barthe — Cette phrase vous avez beau faire vous serez entraîné

272

Comme les autres, n'a-t-elle pas été inspirée au témoin par M. Jarry de Beaufrémont ?

Le témoin — Lorsque j'ai rapporté les faits à M. Vincent, à M. De Manderilla et à M. Derillatte, je leur ai cités cette phrase, et alors je n'avais pas vu M. Jarry. au surplus je me souviens par de cette circonstance et il est possible que la conversation de M. Jarry n'ait rappelé cette circonstance.

M. le Procureur g<sup>al</sup> — Caron Connait-il le témoin avant le 16. Aout ?

Caron — Non.

M. le P. g<sup>al</sup> — Quel motif l'a porté à se rendre chez le témoin ?

Caron — Le désir de connaître un officier auquel on prêtait une somme énorme d'instruction et de bravoure.

Je me suis par allé chez lui exprès pour le voir.

Je sortais de chez le Carossier; M. Collin qui m'accompagnait me dit c'est ici que demeure M. Letang.

M. le P. g<sup>al</sup> — Quel motif l'a porté à aller chez M. Letang ?

Caron — Je vous l'ai expliqué, je voulais connaître un officier auquel on prêtait une si haute réputation.

M. le P. g<sup>al</sup> — Vous croyez que M. Del'Étang jouissait d'une réputation telle, qu'il devait désirer de le connaître. Vous parlez

il vraisemblable qu'un officier, homme d'honneur, ait pu porter à faire contre lui une déposition contraire à la vérité

Caron — J'ignore quel peut être le motif qui l'a porté à lancer une pareille Calomnie, mais la Calomnie est palpable

M. le P. g<sup>al</sup> — Quel est l'intérêt personnel que l'accusé suppose au témoin pour souhaiter sa perte ?

Caron — Je l'ignore, je ne le connais pas assez.

Le témoin — Je l'ivre toute ma vie.

Je ne connais pas M. Caron: je n'ai eu nul motif

273

lui en vouloir, je suis ancien militaire et tous les anciens militaires savent l'intérêt que je leur porte.

M. le P.<sup>res</sup> g.<sup>al</sup> ———— Quelle a été votre conversation chez Mr. Delatang ?

Carou ———— Je n'y suis resté que 4. à 5. minutes, il était 8. heures et demie. Je lui dis qu'un officier, Mr. Cachot, m'avait dit que j'aurais eutort de quitter Epinal pour aller à Colmar.

Je lui parlai de cet officier, nous parlâmes de la revue, ensuite de — de — — — très peu de chose.

Je me retirai en lui disant que je reviendrais un autre jour.

M. le Président ———— Avec vous montré au témoin votre certificat de suspension ?

Carou ———— Oui, mais je le lui ai montré au commencement de la conversation et non pas à la fin.

M. le J.<sup>ur</sup> ———— Avant sa visite au témoin, l'accusé avait-il eutort de dire que ce témoin est quelque sujet de mécontentement ?

Carou ———— Non.

M. le J.<sup>ur</sup> ———— A quelle heure Carou est-il sorti de chez Mr. Delatang ?

Carou ———— Il était 8. heures 1/2.

M. le J.<sup>ur</sup> ———— A quelle heure le témoin est-il allé chez Mr. Vincent ?

Le témoin ———— A peu près 10. minutes après le départ de Mr. Carou.

128<sup>e</sup> Témoin.

Thomas. ———— Dépose : Un soir, je ne puis dire le jour, j'étais à faire le lit du Capitaine De Letang mon maître : Mr. Carou (j'ai su depuis son nom) entra sans frapper, il fit à mon maître des compliments de la part d'un officier du 7.<sup>e</sup> de Dragons.

Mr. Delatang me dit de sortir, j'obéis. J'entendis du bruit dans la chambre : peu après Mr. Carou revint et alla se coucher.

Il y était resté environ 10. minutes.

Carou ———— Mr. Delatang ne m'offrit-il pas une chaise ?

Le témoin <sup>274</sup> — Quand je suis sorti de la chambre, car M.<sup>u</sup> était encore debout  
Carou — Comment a-t-il pu entendre du bruit dans la chambre de  
son maître ?

Le témoin — J'étais à la fenêtre, j'entraî la tête j'entendis du bruit,  
Crier d'un ton de colère; je vis mon maître poussant M.<sup>u</sup>  
Carou hors de chez lui.

un Oâiv — Demanda que le témoin spécifie les politesses que son  
maître a pu faire à M. Carou ?

Le témoin — Je n'ai rien vu.

un Oâiv — Les voisins du S.<sup>t</sup> Delatang étaient-ils alors chez eux ?

Le témoin — Je ne le sais pas.

M.<sup>e</sup> Barthe — Le témoin a-t-il vu son maître pousser violemment Carou ?

Le témoin — Il ne le poussa pas avec force.

Carou — Le témoin a-t-il entendu ce que disait son maître ?

Le témoin — Je n'ai rien compris.

129.<sup>e</sup> Témoin

D.<sup>u</sup> André — Dépose: Le 16 août 9.<sup>m</sup>, j'étais sur la porte à 8 heures du  
soir: deux personnes se sont présentées; l'une est restée  
quelques pas, l'autre, M. Collin, vint, demanda si M.<sup>u</sup>  
Delatang était chez lui, à quelle heure on pourrait le trouver  
s'il mangeait seul dans sa chambre, et si l'on  
pourrait lui parler seul: l'autre individu a causé un peu  
mais je ne me souviens pas de ce qu'il a dit.

130.<sup>e</sup> Témoin

Richard — Dépose: Le 16. août vers 10. heures, je dînai avec  
M.<sup>u</sup> Chevans. M. Carou vint: il resta un quart d'heure.  
La conversation fut vague; il ne fut par question de  
politique: en entrant il me demanda, si c'était la

271

Commandant Deletang, en me montrant Mr. Caron.

Je le revix à la vente des chevaux.

Caron — ai-je fait au témoin quelque question sur le caractère ou sur les opinions de Mr. Deletang?

Le témoin — Je ne me souviens pas qu'il m'ait parlé de lui

131.° Témoin.

B.<sup>m</sup> Nillotte — Dépose : Le 16. d'oct Mr. Deletang est venu vers les 10. heures 1/2. Du soir me faire rapport que Mr. Caron était venu chez lui sous prétexte de lui parler d'un S.<sup>m</sup> Cachot : que Mr. Caron lui avait annoncé qu'il avait quelques choses à lui communiquer : qu'il avait fait retirer son domestique, et qu'alors Mr. Caron lui avait dit : qu'un mouvement de rébellion préparé dans l'armée était sur le point de s'effectuer. — qu'il lui proposa d'y prendre part ou de se mettre à la tête du régiment : qu'il l'avait fait sortir de chez lui ; que Caron lui avait demandé sa parole d'honneur qu'il ne dirait rien de ce qu'il venait de lui apprendre.

Que s'il voulait participer au mouvement projeté, il lui nommerait les personnes qui étaient à la tête.

Mr. Deletang ne connaissait pas Mr. Caron : il ne s'en était même pas souvenu lorsqu'il vint me faire son rapport.

Je me rendis de suite chez Mr. Mandeville auquel je fis moi-même mon rapport.

Lorsqu'on a amené Mr. Caron pour l'interroger, je remarquai sur lui beaucoup d'assurance et de tranquillité.

Caron — Le témoin se rappelle-t-il de n'avoir fait quelques questions?

Le témoin — Je ne m'en rappelle pas.

Je vous ai dit que je trouvais surprenant qu'un officier

Supérieur fit la première visite à un officier d'un grade inférieur.

M. le Président — Avez-vous connaissance que Mr. Deletang ait proposé l'épée à l'accusé Caron ?

Le témoin — Mr. Deletang lui dit que puisqu'il n'y avait pas de preuves, il serait probablement mis en liberté, qu'il le retrouverait.

un Pair — Dans sa première déclaration, Mr. Deletang a-t-il dit au témoin que Caron lui avait dit : vous avez beaucoup d'impulsion est donnée, vous serez entraîné comme les autres.

Le témoin — Je me rappelle maintenant que Mr. Deletang a rapporté ces paroles, lors du premier rapport qu'il me fit.

132. Témoin

B.<sup>me</sup> Mandeville — Dépose : Le 16. août dernier vers 10. heures du soir, Mr. Deletang est venu me prévenir ; que Mr. Caron s'était présenté chez lui et lui avait proposé de se mettre à la tête de son régiment où il avait beaucoup d'influence. qu'il lui avait dit que s'il voulait lui promettre le secret, il lui nommerait les personnes qui étaient à la tête du mouvement ; qu'il avait dit à Mr. Caron de sortir de chez lui, et que Mr. Caron lui avait dit : vous avez beaucoup de force, l'impulsion est donnée vous serez entraîné avec les autres.

Caron — Le témoin était-il présent lorsque Mr. le Procureur du Roi invita les personnes qui se trouvaient là, à dire si elles avaient d'autres interpellations à faire ?

Le témoin — Oui, j'étais alors présent, mais je crus ne devoir faire aucune question.

M. Barthe — Mr. Deletang a-t-il dit formellement au témoin

217

que Caron lui avait proposé de se mettre à la tête de son régiment ?

Le témoin — Oui.

M. Delatong — Je crois le lui avoir dit ; j'ai lui ai dit tout ce qui s'était passé chez moi.

Caron — à mon arrivée chez M. Demandeville, on m'accabla de questions ; quel était le but que l'on se proposait en m'accablant de questions ?

Le témoin — Je reprochai à M. Caron sa conduite ; M. le Procureur Du Roi est venu : C'est lui qui l'a questionné.

Caron — Le témoin a-t-il entendu quelqu'un dire à M. Delatong je vous l'avais bien dit que vous n'en obtiendriez rien ?

Le témoin — Je crois que c'est M. Delatong qui a dit cela.

33.<sup>e</sup> Témoin.

M. Vincent — Dépose : Le 16. août d., vers neuf heures Du Soir, M. Delatong vint chez moi : il était agité, il me dit qu'il venait de lui arriver un événement bien extraordinaire... qu'un individu, qu'il avait vu le matin à la route Des Champs, parler un instant au major de son régiment, venait de se présenter chez lui, et lui avait d'abord parlé d'un officier Du Dragoon De la marche pour lequel il croyait qu'il venait lui demander une lettre de recommandation qu'il lui avait promise.

qu'il avait fait sortir son domestique, et que cet homme, après lui avoir demandé s'ils étaient seuls, lui avait dit : Je viens vous faire part qu'une partie de l'armée est déjà en défection : Si vous voulez y prendre part, vous pouvez compter sur nous.

Que lui, M. Delatong, ayant témoigné son indignation,

M<sup>r</sup>. Caron avait continué et lui avait dit : Now avez vous un grand nombre de personnes importantes, tout à la tête ; l'impulsion est donnée, nous serez entraînés.

Caron — Le témoin se rappelle-t-il les autres propos de M<sup>r</sup>. Deletang ?

Le témoin — Je ne me souviens pas.

Caron — Le témoin a-t-il dit à quelqu'un que M<sup>r</sup>. Deletang lui avait parlé d'autres choses avant de lui parler de ceci ?

Le témoin — Je ne me rappelle pas.

Je n'avais pas reçu de notes du ministre de la guerre relatives aux opinions de M<sup>r</sup>. Deletang : il n'en fut par question entre lui et moi.

134. Témoin

Crevaux —

Dépose : Le 16. août dernier, entre 9. et 10. heures du matin, j'étais chez M<sup>r</sup>. Richard pour déjeuner avec lui : je vis entrer M<sup>r</sup>. Caron qui me demanda si j'étais par le Commandant Deletang. Je lui répondis que non. M<sup>r</sup>. Richard l'engagea à déjeuner avec nous il refusa. il s'assit cependant auprès de la table ; dans la conversation il nous dit que le but de son voyage à Spinal était d'acheter un char à bancs ; la conversation fut insignifiante ; il ne fut par question de politique : il dit à M<sup>r</sup>. Richard : vous verrez-je dans la journée : M<sup>r</sup>. Richard lui répondit ; j'espère, nous avons la vente des Chevrons et la revue d'honneur du Général Vincent.

135. Témoin.

Collin —

Dépose : Le 16. août D<sup>r</sup>, j'étais à l'audience : on vint me prévenir que M<sup>r</sup>. Caron désirait me voir :



27

après l'audience j'allai à l'hôtel de la Couronne, où  
je ne le trouvais pas.

à quatre heures je le rencontrai : il me demanda si  
je n'avais pas quelques papiers relatifs à son procès : il  
me proposa d'aller voir manœuvrer le régiment de dragons  
Mr. Carou revint avec moi ; il me proposa d'aller voir  
un char à bancs qu'il voulait acheter.

Il me parla d'une visite qu'il voulait faire à Mr. Delatany,  
que Mr. Cachoz lui avait désigné comme un officier distingué  
en passant devant la demeure de cet officier, je vis son  
domestique sur la porte : je m'avancai vers elle et lui  
demandai si Mr. Delatany était chez lui : elle me dit  
que non. je pensai que peut-être il n'était pas rentré de  
la manœuvre. je demandai si Mr. Delatany mangeait  
chez lui : elle me dit qu'il y mangeait seul ; je demandai  
encore s'il recevait chez lui. J'allai rejoindre Mr. Carou  
et lui rendre compte de ce qui m'avait été répondu.

Il m'avait engagé à l'accompagner chez Mr. Delatany,  
je ne le connaissais pas, je ne voulais pas y aller. Je quittai  
Mr. Carou. Le soir vers 9 heures 1/2 je rencontrai dans  
la rue Mr. Carou ; nous allâmes ensemble au café. Il  
ne me dit pas qu'il avait vu Mr. Delatany.

136<sup>e</sup> Émouv.

Cachoz

Dépose : Je n'ai appris ce qui est relatif à l'accusation  
portée contre Mr. Carou, que par la perquisition que l'on  
a faite dans mon domicile.

Il n'a jamais été question entre Mr. Carou et moi  
que de relations d'amitié.

Je ne lui ai donné aucune Commission pour Mr.

Delétang: Seulement à Colmar, en parlant de régiment  
Des Dragons De la Saône, j'avais rendu compte à Mr. Caron  
De la bonne opinion que j'avais Du mérite et Des talents  
militaires De Mr. Delétang, que j'ai vu avoir représenté  
comme un officier Distingué, en ajoutant que l'on  
ne pouvait que gagner à la Connaître.

---

137.° Cémoin.

Deker

Dépose: Mr. Caron est arrivé à Colmar, je ne puis  
Dire l'époque précise: il était employé Dans une Comp.  
D'assurance qui n'a pas été autorisée par le gouvernement  
Un jour, que je ne puis préciser, Mad. Caron est venue  
me Dire que l'on avait fait une visite Domiciliaire chez  
elle: elle me Savait par à ce qu'il paraît où son mari  
avait été arrêté: Je l'engageai à aller chez Mr. La Secour  
Du Roi, elle s'y rendit, et y apprit que son mari avait  
été arrêté à Spinal: elle le croyait à Mulhausen.

---

### Audience Du 31. Mai.

---

138.° Cémoin

D.° D'Ermoncourt

Dépose: Je Connais Mr. Caron Depuis 12. ans environ  
J'ai quitté l'armée D'australonie où il servait: Je l'ai  
revu en 1819 à Colmar.

Je dois me rappeler avoir fait un voyage à Ma Herbe

231

et y avoir rencontré Mr. Caron, j'ai cru que c'était vers  
le 8. ou 9. aout dernier. nous sommes allés ensemble  
faire une visite à Mr. Dargenson, auquel j'ai présenté  
Mr. Caron.

Mr. Dargenson était seul, il n'y avait chez lui  
aucun étranger: Mr. Caron ayant laissé son cheval  
à Mattareaux, j'ai été chargé de le ramener à  
Windensolen.

J'ai déposé que Mr. Caron était venu chez moi le  
12. aout D.<sup>or</sup>, mais depuis je me suis convaincu qu'il n'y  
était pas venu à cette époque, et qu'il avait dû partir  
de Colmar. J'ai même écrit à ce sujet au juge Dires-  
-truction afin de rectifier cette erreur.

M. le Président — La femme de Mr. Caron aurait-elle fait la même  
erreur, car elle avait déposé ainsi que vous ?

Le témoin — Je ne fais ce que Mad. Caron a pu dire, mais j'affirme  
que je dis la vérité, conformément au serment que je  
viens de prêter.

M. le Président — Accusé Caron, vous souvenez-vous de la visite faite  
à Mr. Dargenson, dont parle le témoin ?

Caron — Oui, M.<sup>r</sup>, j'ai été interrogé sur le compte de Mr. Dargenson  
le 17. aout. J'ai subi depuis, un grand  
nombre d'interrogatoires: chacun d'eux apportait  
contre moi de nouvelles charges; ma réticence relative-  
-ment à cette visite a eu pour motif la crainte de  
compromettre un honorable député.

139.<sup>e</sup> Léonie  
de Rosselange —

Dépose: Je connais Mr. Caron depuis 25. ans: j'ai

Servi avec lui jusqu'en 1810. ou 1811.

Dans le mois de Septembre D.<sup>m</sup>, M<sup>r</sup>. Caron passant à Nancy, où je demeure, me fit prier d'aller le voir à la prison: je m'y rendis et lui demandai s'il était compromis dans la Conspiration qui venait d'être découverte; Il me répondit: j'en jure sur l'honneur que je n'ai connu cette conspiration que depuis mon arrestation à Spinal.

Il est vrai que M<sup>r</sup>. Caron m'a dit: Connaissez-vous M<sup>r</sup>. Fabrier? et bien, je crois qu'il pourra bien être arrêté aussi.

Il ne m'en dit par d'avantage; on vint la chercher pour la conduire dans une autre prison.

Caron — J'ai dit au témoin que je croyais que M<sup>r</sup>. Fabrier serait arrêté.

J'avais appris sur la route par les gendarmes qui me conduisaient que les signalements de Nautil et du Colonel Fabrier existaient.

140<sup>e</sup>. Témoins.

Marienne — Déposé: J'ai été commandé par mon lieutenant pour arrêter M<sup>r</sup>. Caron le 16. août D.<sup>m</sup>, entre 10. et 11. heures du soir: lorsque j'arrivai, il dormait profondément, j'l'éveillai. nous le conduisîmes chez M<sup>r</sup>. le Baron de Mandeville.

Dans le mois de J.<sup>l</sup> je l'ai conduit jusqu'à Charmes sur route il nous parla de son Campagne, et nullement de politique. — Il n'a posé question du Colonel Fabrier.

141.° Cémoi

Petit-Jean —

Dépose : Après l'arrestation de Mr. Caron, je fus  
Commande le 2. 7.<sup>me</sup> pour le conduire d'Espinal à Charmer.  
Il nous a parlé en route de choses indifférentes : il nous  
a dit que Mr. Deletang l'avait accusé faussement, et que  
lorsqu'il sortirait il s'arrangerait avec lui. Je ne lui  
ai nullement parlé du Colonel Fabvier.

---

142.° Cémoi

Rivat —

Dépose : J'ai été chargé d'escorter Mr. Caron de Charmer  
à Bayou : il ne nous dit rien en route. Je ne lui ai pas  
parlé de personnes que nous fussions chargés d'arrêter  
ou de surveiller ; il ne nous a pas parlé du Colonel Fabvier.

---

143.° Cémoi

Boyé —

Dépose : Le 3. 7.<sup>me</sup> 9.<sup>me</sup> j'ai conduit Mr. Caron de Charmer  
à Bayou : en route il ne nous a rien dit. à Bayou il nous a  
dit qu'il était accusé injustement, et que lorsqu'il serait  
sorti, Mr. Deletang lui passerait par les mains. Je ne  
lui ai pas parlé du Colonel Fabvier.

---

144.° Cémoi

Baudin —

Dépose : J'ai été chargé de conduire de Bayou à  
Flarigny Mr. Caron qui me dit : qu'il avait été arrêté par  
suite d'une visite à Mr. Deletang : il me dit encore qu'il  
n'était pas coupable : Nous n'avons nullement parlé du  
S.<sup>r</sup> Fabvier.

---

145.° Cémoi

Chapellier —

Dépose : J'ai été chargé de conduire de Bayou à Flarigny

M. Caron qui me dit qu'il avait été arrêté par suite  
d'une visite à M. Delatauy: il me dit encore qu'il  
n'était pas coupable: vous n'avez nullement parlé  
du Sieur Fabvier.

146. Témoin

Sœurs

Dépose: J'ai conduit de Flarigny à Nancy M. Caron  
il ne m'a rien dit pendant la route: vous n'avez parlé  
d'aucune personne qui dussent être arrêtés.

147. Témoin

Colleur

Dépose: J'ai été commandé pour conduire M. Caron  
de Flarigny à Nancy: il ne m'a rien dit: on m'a  
décommandé. M. Sœurs l'a conduit seul parce qu'il  
était en voiture.

Caron

Déclare qu'il n'a rien à objecter contre les  
Dépositions des gendarmes, et qu'il ne lui est par possible  
de désigner celui qui lui aurait parlé du C. Fabvier.

148. Témoin

Fabvier

Dépose: Je suis parti de Paris le 27. juillet dernier  
et j'y suis revenu le 21. août.

M. le Président

N'avez vous par pris à Paris une feuille de route le  
juillet?

Le témoin

Oui, M.<sup>r</sup>, je suis allé à Colmar et à Spinal.

Je me suis rendu à Colmar dans une voiture de M.

Dargenson, je n'y ai par vu le S. Caron.

M. le Président

N'avez vous par rencontré l'accusé Caron à Mattarceau?

Le témoin

Un jour que je ne puis préciser, vers le 10. ou le 12. août.

j'ai rencontré un individu que l'on m'a dit être le lieutenant Colonel Caron, et qui me dit qu'il était employé dans une maison d'assurance.

Nous avons ensuite parlé de chasse et d'anciens militaires de haute grade que nous avions pu connaître.

M. le Président — Est-ce l'accusé Caron ici présent que vous avez rencontré, et duquel vous entendez parler ?

Le témoin — Je déclare que je ne le reconnais pas pour être celui qui m'a été présenté sous le nom de Caron.

Caron — Avant mon arrestation je ne connaissais pas le témoin.

M. le Président — Dans vos voyages, avez-vous rencontré l'accusé Mouchy ?

Le témoin — Je ne le connais pas; jamais je ne l'ai rencontré.

M. le Président — Avez-vous eu beaucoup de relations avec l'accusé Dumoulin ?

Sabvier — La 1<sup>ère</sup> fois que je l'ai vu, c'était le 25. ou le 26. août dernier. J'étais allé chez M. Henry horloger auquel j'avais une lettre à remettre de la part de son frère; je ne le trouvais pas, le portier me dit qu'il était au Café Rogniol. Je m'y rendis et l'y trouvai à l'entrée. Je lui remis sa lettre. après quelques instants de conversation il me dit, en me montrant un homme qui était près de nous, Voilà Dumoulin celui qui a fait au jeu de bourse des gains et des pertes si considérables. il me présenta à lui. peu après nous sortîmes. M. Henry nous quitta, en causant, nous allâmes sur le boulevard. Je lui avais fait diverses questions sur la réalité ou la non réalité des complots; il ne put me satisfaire, mais il me dit que si je voulais nous verrions un officier supérieur en garnison à Paris qui pourrait nous donner de plus amples renseignements.

Sur le boulevard du temple nous rencontrâmes  
M<sup>r</sup>. Berard: je le questionnai, il me donna des  
détails et finit par me parler des dispositions actuelles  
et de celles à prendre pour l'avenir. = Si M<sup>r</sup>. Berard  
ayant été dans un complot, il lui était survenu  
quelques terreurs, j'aurais pu croire qu'il avait amplifié  
ses déclarations = M<sup>r</sup>. Berard me parla du pape,  
il me parla des dispositions des légions, de la garde  
et des faubourgs.

Je lui dis que je ne concevais pas comment des  
individus pourraient croire qu'un mouvement se fit  
sans massacre.

M<sup>r</sup>. Berard insista il me dit: Si je vous disais  
que le Duc de Raguse. ---- Je lui répondis que  
certainement non, que cela était impossible. -- il  
hésita et me dit je n'en sais plus que vous l'avez dit.

Il fit ce signe (simulacre d'un canonier qui  
met la feu à sa pièce) et dit: il n'y a qu'à y mettre  
la mèche, et pau ---- tout part.

Comme à cette époque M<sup>r</sup>. Berard était chargé  
de découvrir les ramifications de cette affaire, il est  
inutile de qualifier la nature de ses discours à  
mon égard, mais j'affirme que je dis la vérité.

Peu avant le départ de la légion de M<sup>r</sup>. Berard  
quelqu'un vint chez moi de sa part me demander  
ses instructions: je répondis à cette personne, que  
je n'avais aucune instruction à lui donner.

J'ai revu M<sup>r</sup>. Dumoulin le 15. ou le 16. -- il me parla



De spéculation de Bourse. Il ne m'a pas reparlé de  
la conversation que j'avais eue avec M. Bernard.

M. le Président — Quelles ont été vos relations avec le Cap. Nautil ?

Le témoin — Il est de mon pays; je l'ai aidé dans le commencement  
de son instruction, je ne l'ai pas revu pendant sa carrière  
militaire: je ne l'ai vu qu'à l'époque où sa légion est  
venue à Paris — je l'engageai à me par multiplier  
ses visites; jamais je ne suis allé chez lui.

Le 5. Juin il vint me voir, il était altéré, me dit  
que sa légion avait l'ordre de se réunir aux Champs  
Élysées et me demanda ce qu'il devait faire. — Je lui  
répondis que si j'avais des troupes sous mes ordres  
j'obéirais, que je dissiperais les attroupements par ma  
présence et mes efforts, mais que jamais je ne com-  
manderais de faire feu sur mes concitoyens désarmés,  
que plutôt je briserais mon épée sur la place — Le  
24. Juillet il m'écrivit pour me dire qu'il avait souscrit  
un billet qu'il ne pouvait acquitter. — Le lendemain  
je lui prêtai 300. francs. je ne l'ai pas revu depuis.

M. le Président — Accusé Caron, avez-vous quelques observations à  
faire sur la Déposition du témoin ?

Caron — Non, Monsieur.

M. le Président — Accusé Dumoulin, vous voulez d'entendre la Déposition  
du témoin: vous rappelez-vous les détails tels qu'il  
vient de les donner ?

Dumoulin — Oui.

M. le Président — Pourquoi n'en avez-vous pas parlé lors de nos précédentes  
interrogatoires ?

Dumoulin — M<sup>r</sup> mes interrogatoires indiquent bien clairement  
que Mr. Berard était toujours dans son système de  
provocation.

M. le Président — Comment se passa la conversation entre le C.  
fabriou et l'accusé Berard ?

Dumoulin — J'ai dit que le Colonel fabrier blâmait beaucoup  
le mouvement initiatif que voulait faire le témoin  
après ma confrontation avec Mr. Berard, j'ai tenu le  
même langage, c'était bien une espèce de provocation  
de la part de Mr. Berard que la ma contenance  
son bataillon dont il me parlait.

Berard — Je voudrais qu'une paire de tenailles fut apportée  
ici, et que la langue fut arrachée à celui qui a menti.

La conversation ne fut pas si longue que le  
prétend le témoin: C'est au juge Desjures qui nous  
jugera un jour, c'est là que j'ai juré le témoin et  
Dumoulin.

Je donne la conversation telle que la rapporte le  
témoin: mes interrogatoires sont là, je suis là pour  
les soutenir parce que c'est la vérité.

M. Bernequin — Comment M<sup>r</sup> Dumoulin qui ne connaissait pas  
fabrier avait-il pu se charger de le présenter à Mr.  
Berard ?

Dumoulin — J'avais dit à Mr. Berard que je ne connaissais le  
Colonel fabrier que de vue, j'ai dit à Mr. Berard que  
je le rencontrais, je pourrais le lui faire voir, mais je  
n'ai pas pu et j'en ai pas pu prendre l'engagement  
de le lui présenter.

M. Bernequin — Comment se fait-il que dans son interrogatoire

Le 31. Mai.

287

Fabvier

Le témoin n'a jamais parlé de cette conversation ?  
Lorsque j'ai été interrogé, je pourrais prendre pour ma défense le système qui me couvrait; je n'ai pas cru nécessaire d'expliquer toutes les circonstances de cette conversation.

Si M.<sup>r</sup> Berard n'avait été qu'un révélateur qui vient dit que quelque chose de plus, je n'aurais rien dit; mais maintenant dans l'intérêt de la vérité je dois dire toute la vérité.

M.<sup>r</sup> Hennequin

Le témoin n'a-t-il pas dit: au nom de Dieu que l'on ne fasse rien de semblable sous peine de plus grande malheur; tout ce qui est utile c'est que les troupes conservent une attitude P.<sup>o</sup>

Le témoin

Je n'avais pas d'autres idées que d'vouloir empêcher le sang français de couler sous des armes françaises.

Berard

La Commission n'a pas oublié un échappatoire du Colonel Fabvier: Il répondit devant la Commission: J'ai dit qu'on ne fit rien sans ordre. On lui demanda l'explication, et il fit la réponse qui vient d'être rapportée.

M.<sup>r</sup> le C.<sup>eur</sup> gal

Le témoin a dit qu'un individu était venu pour lui demander des instructions pour l'accusé Berard. Nous supplions votre Grandeur d'insister pour que le témoin s'explique sur le nom de cette personne?

Le témoin

Je craindrais de compromettre cette personne en la nommant; je vous prie de me dispenser de la nommer.

M.<sup>r</sup> le C.<sup>eur</sup> gal

Insiste sur la nécessité ou la poursuite le témoin de nommer cette personne: il lui rappella son serment

et les Dispositions Du Code d'Instruction Criminelle  
 il annonce à la Cour que si le témoin persiste à  
 refuser de faire une Déclaration, qui ne peut le  
 Compromettre, et qui est nécessaire pour la manifesta-  
 - tion de la vérité, il sera dans la nécessité de  
 prendre contre le témoin Des conclusions que son  
 Deroir lui impose. le témoin déclare de nouveau qu'il  
 ne peut nommer cette personne, qui, lorsqu'elle  
 aura connaissance de ce Débat, se décidera peut  
 être à se présenter.

M<sup>r</sup>. le Procureur général déclare que pour laisser  
 au témoin le temps de réfléchir sur sa position, il  
 supplie la Cour de continuer le Débat à Demain.

### Audience Du 1<sup>er</sup> Juin.

M. le Président — Vous avez été interrogé hier sur le nom de la personne  
 qui était venue chez vous pour vous demander Des instructions  
 de la part de l'accusé Berard : ce nom devient d'autant  
 plus nécessaire à connaître, que le fait résultant de votre  
 Déposition est une charge nouvelle contre Berard : Je vous  
 interpelle de nouveau de me nommer cette personne.

Sabvier

— Ce fait en lui-même n'est pas douteux. Lorsque j'ai  
 adressé à moi comme j'ai refusé de me trouver à cette audience  
 j'ai déjà dit que j'ai voulu nommer cette personne  
 qui ne m'a fait que Des ouvertures vagues. Comme j'ai  
 de faire peser sur elle Des préventions plus ou moins  
 graves, j'ai cru pouvoir persister à me refuser à faire

connaître son nom.

J'ai déjà dit hier qu'on était venu chez moi de la part de M. Berard, me demander des instructions.

M. le Président.

Avez-vous chargé quelqu'un de demander des instructions au Colonel Fabvier ?

Berard

Cette démarche serait infâme, j'attire trop mes camarades pour chercher à leur tendre un piège.

M. le Proc. g. al

Le Colonel Fabvier nous oblige à examiner sur des observations qui lui ont été adressées déjà par le Digne chef de la Cour: Cette crainte qui retient le témoin est justement la motif qui rend plus impérieux le devoir que la loi nous impose. Le Colonel Fabvier est témoin, il a juré de dire toute la vérité, il doit la dire.

Sans subterfuge et sans délai Colonel Fabvier nommez cette personne ?

Fabvier

Sans subterfuge et sans délai je répète que je ne puis la nommer.

M. le Procureur g. al insiste auprès du témoin Fabvier; le conjure de nommer cette personne. — Fabvier persistant dans son refus, M. le Procureur g. al requiert l'application des peines prononcées par la loi aux termes de l'article 335. et 80. du Code d'Instruction Criminelle.

Fabvier

Dans cette affaire j'ai été d'abord accusé et je suis maintenant témoin: lorsque j'étais accusé il était facile et intéressant pour moi de faire paraître cette personne: la crainte de la compromettre m'a retenu. Si cette personne avait paru et paraissait encore, elle confirmerait ce que j'ai dit. L'insistance qu'y mettent M. le Procureur général et M. le Président, et que j'approuve, me font

craindre que l'on n'attache à la découverte de cette personne une importance qui pourrait être par son danger pour elle: R. P.

La Cour se retire pour délibérer sur cet incident.

La Cour étant rentrée, M. le Président prononce un arrêt qui condamne le Colonel Jabrier à cent francs d'amende.

M. le Président — Quel jour êtes vous parti de Colmar ?

Caron —

Le 14. août au matin je suis parti de Colmar à pied; je suis arrivé à Maseran vers 3. et 4. heures après midi j'ai fait atteler mon cheval à un char à bancs et me suis rendu chez M. Dargenson.

Je l'avais vu le 8. août — Si j'ai nie' d'abord cette circonstance, c'est que j'avais cru ne devoir m'expliquer que sur mon voyage à partir du 14.

Je suis parti de Maseran le 15. et me suis rendu à Cham. j'ai couché à Remincourt.

Le 16. au matin, j'arrivai à Spinal où je voulais acheter un char à bancs, en platte que j'ai faite, et M. Collin avoué.

J'ai vu le matin M. Richard et M. Crevaux.

Vers midi je me suis rendu au Cour, où l'on faisait une vente de Chevaux de réforme.

Chez M. Richard je n'ai pas demandé l'adresse de M. Delatang: Seulement y voyant M. Crevaux, je demandai s'il était M. Delatang.

Vers 7. heures 1/2, M. Collin passant devant la loge de M. Delatang s'informa si ce D.<sup>or</sup> était chez lui.

Le 1<sup>er</sup> Juin.

Vers 8 heures 1/2 j'allai chez M<sup>r</sup>. Delataug, conduit par le Desir de connaître un officier dont M<sup>r</sup>. Cachot m'avait dit beaucoup de bien.

Je lui dis qu'un officier m'avait parlé de lui. M<sup>r</sup>. Delataug fut longtemps à se rappeler M<sup>r</sup>. Cachot. Nous parlâmes d'Épinal, ensuite de la revue, et voyant le domestique préparer le lit, je me retirai, et M<sup>r</sup>. Delataug me reconduisit : son domestique m'éclaira.

La conversation a été ce que je viens de dire.

La fin de la Déposition du 17. De M<sup>r</sup>. Delataug postaque son domestique était à la fenêtre, et cela est vrai. S'il y avait eu du bruit dans la chambre de son maître, il serait venu sans doute écouter ce qui y donnait lieu.

J'ai dit à la vérité au S. Colin que j'avais vu un officier vif, et la Cour qui l'a vu, a pu en juger par elle-même.

M. le Président — Il est difficile de croire qu'un officier que vous ne connaissiez que par des rapports avantageux et auquel vous n'avez fait que des politesses, soit, tout à coup devenu à l'etour, pour faire contre vous une dénonciation calomnieuse?

Coron — Je ne connais pas M<sup>r</sup>. Delataug : j'ignore le motif qui a pu le diriger ; notre conversation a été telle que je viens de la dire.

149.° Lemoine

Dauphin —

Dépose : Je n'ai aucune connaissance des faits énoncés dans l'acte d'accusation : je ne connais par l'accusé Mouchy pour être venu loger dans mon auberge ; je ne connais dans les environs de Béfort aucun individu du nom de Bachelier.

212  
Monchy

Je ne reconnais par le témoin, j'ai par couché  
dans l'auberge de Befort.

---

150.° Témoin

Lang

Dépose: Je ne sais rien de l'acte d'accusation. En  
l'absence de Mr. Dauphin, c'est moi qui recevais les voyageurs.

Il me semble reconnaître l'accusé Monchy, pour  
l'avoir vu à l'auberge, mais je ne puis dire à quelle époque

Je ne me souviens pas qu'un voyageur soit venu  
chercher en Char à bancs le S.<sup>r</sup> Monchy.

Je ne connais dans le pays qu'une personne du nom  
de Bachelier.

Monchy

J'ai été arrivé à Befort vers 2 heures: la chambre  
est au 2.<sup>e</sup> au fond du Corridor; le lit est à droite; la  
fenêtre donne sur une petite rue - après mon dîner  
j'ai payé mon écot à celui qui m'avait servi.

---

151.° Témoin

Guerster

Dépose: Je ne me rappelle pas avoir vu à l'auberge  
Dauphin, le S.<sup>r</sup> Monchy, que je ne reconnais par.

Je ne me souviens pas d'avoir vu venir un char à bancs

Je ne connais personne du nom de Bachelier.

---

152.° Témoin

Feltin

Dépose: Je ne sais rien de relatif à l'acte d'accusation.  
Je n'ai jamais connu dans le pays personne du nom de  
Bachelier.

---

153.° Témoin

Martin (maire)

Dépose: Je n'ai jamais connu dans le pays



Le 1.<sup>er</sup> Juin

299

qui que ce soit du nom de Bachelier.

---

M. L. L'Émouin

Bourguart (maire)

Dépose: Je n'ai connu et ne connais personne du nom de Bachelier dans les environs de Besfort.

Je ne connais pas la personne Monchy.

---

M. le Président

Accusé Monchy, je vais vous donner lecture de la lettre que vous avez reçue et qui est ainsi conçue:

„ J'arrive, mon cher monsieur --- de Colmar et de  
„ environs où j'ai pris tous les renseignements nécessaires  
„ concernant la spéculation que vous voulez faire et  
„ à laquelle vous désirez prendre part. La récolte est  
„ assurée, elle sera très abondante: mais comme je vous  
„ l'ai déjà dit, les Cultivateurs veulent du comptant;  
„ en conséquence il faut réunir le plus de fonds que  
„ vous pourrez, et j'en ferai autant de mon côté „

„ Dans mon voyage j'ai vu M. Bachelier, chez lequel  
„ j'ai couché le 10. du courant; et après quelques pourparlers,  
„ nous sommes parfaitement tombés d'accord sur le mode  
„ de paiement, et incessamment vous recevrez probablement  
„ un fort acompte de ce qui vous est dû dans cette affaire.  
„ Veuillez me faire connaître au plutôt les dispositions  
„ que vous allez prendre pour les lieux qu'il vous faut „

„ Agréez mes sincères salutations. Par procuration  
„ de Monchy l'aîné. Signé Monchy „

En marge est tracé ce post-scriptum: „ Je n'ai pu  
„ vous écrire de Besfort, étant dans les villages à voir  
„ les récoltes et connaître les prix; ce qui m'a fait manquer

214  
« le Courier. Le Dit. »

Celle est la lettre, expliquez le son mystérieux qui y  
semble attaché?

Monchy

— Lorsque je parus devant la Commission, vous m'avez  
d'abord demandé, M<sup>r</sup>, si j'étais en relation avec des  
officiers de l'armée, et la lettre que vous venez de lire  
et que je reconnais, ne m'a été représentée qu'après  
mes réponses aux diverses questions. Je croi  
devoir d'abord fixer l'opinion de la Cour sur ce  
fait important pour ma défense.

Le 7. Aout dernier, une personne à moi inconnue  
s'est présentée vers 3. ou 4. heures après midi dans  
mon domicile, et me dit qu'elle avait reçu de M<sup>r</sup>. Maître  
une lettre dans laquelle il y avait un paragraphe  
qui me concernait. Cette personne me lut ce para-  
-graphe qui contenait à peu près ceci :

« Vous vous présenterez de ma part chez Monchy  
« fils, je sais qu'il a des relations d'affaires dans les  
« Départements du haut et du bas Rhin : son amitié  
« m'est un sûr garant qu'il s'empressera de faire ce  
« que je lui demanderai : Vous lui direz que c'est très  
« important pour la personne qui, quoiqu'elle se soit  
« conduite avec honneur, est obligée de se cacher : Dites  
« à Monchy que je lui recommande le secret sur cette  
« affaire qu'il comprendra facilement.

Je dis à cette personne, Cela me paraît être le  
résultat d'une affaire d'honneur : qu'attend-t-on de  
moi ? Ce sont, me répondit-elle, des papiers qu'il  
s'agit de faire parvenir à un M<sup>r</sup>. Bachelier qui doit

être caché par suite de cette affaire.

295

J'observai à cette personne que je n'avais plus de garde-magasin à Belfort, mais qu'incessamment je devais faire un voyage à Belfort et à Colmar : Cela pressé t-il, demandai-je ? Le plus tôt sera le mieux. Je ne puis partir qu'après le retour de mon père — où logerez-vous à Belfort ? me demanda cette personne, à l'hôtel de la vieille poste — eh bien, repliqua cet inconnu, j'aurai le temps d'aller prévenir Mr. Bachalier, et il ira lui-même chercher ses papiers.

Le 8. Aout mon père est revenu : je suis parti la même jour à midi, pour Colmar où j'arrivai à 9. heures.

Le 9, vers 2. heures j'arrivai à Belfort où je descendis à l'hôtel de la vieille poste. à 3. heures une personne inconnue vint, et me dit : Vous devez avoir des papiers pour Mr. Bachalier. — oui, répondis-je, mais je croyais qu'il viendrait lui-même. — il ne l'a pu, il désirerait vous voir — où est-il ? — à 2. lieues d'ici. — je ne puis y aller, j'ai quelques affaires à terminer, et qui m'occupent tout jusqu'à 7. heures. — eh bien, me dit cette personne, je reviendrai à cette heure là.

Vers 8. heures du soir cette même personne vint en effet me chercher dans un Char à bœufs, et nous partîmes de suite. Je ne puis désigner la route que nous avons suivie ; C'était une route à droite. Je m'endormis.

À 10. heures 1/2. nous arrivâmes dans un village dont j'ignore le nom ; nous nous arrêtâmes devant une maison située dans l'intérieur de ce village ; nous montâmes dans une chambre au premier, où la

personne qui me conduisait me montrant un homme  
qui s'y trouvait me dit: Voilà M. Bachelier - nous  
nous saluâmes réciproquement: M. Bachelier me  
demandea si je voulais me charger d'un paquet pour  
Nantil jusqu'à Nancy: j'y répondis affirmativement  
et je passai dans une chambre voisine où je me reposai.

Nous une heure et demie du matin, nous nous mîmes  
à table, M. Bachelier, la personne qui m'avait conduit  
et moi. A 3 heures du matin je repartis dans le  
même char à bancs, conduit par la même personne.  
Au moment du départ, M. Bachelier me dit: quand  
vous serez à Nancy, obligez moi de copier ceci et de  
l'envoyer à Nantil à l'adresse qui vous a été donnée: nous  
me rendrez service. En même temps M. Bachelier me  
remisit un papier que j'eus à peine le temps de parcourir.  
On me reconduisit à Cham; arrivé à Nancy, j'écrivis  
la lettre, je l'envoyai, et la voici. —

### Sur Diverses interpellations

Je ne sais pas le nom de la personne qui m'a montré  
la lettre de Nantil; je ne la connais pas pour être  
de Nancy.

Le paquet qui me fut remis était cacheté et  
paraissait contenir des papiers.

Je ne parlai pas de cette commission à mon père.  
Je ne crois pas avoir revu Nantil depuis qu'il  
avait quitté Nancy.

Je n'ai pas vu M. Caron à Colmar.

Je suis allé de Colmar à Besfort par la diligence.

211

Chez le S.<sup>r</sup> Bachelier, nous avons été servi par un garçon.

Il m'a remercié de ce que j'avais fait pour lui probablement: je ne me rappelle pas s'il m'a remercié en entrant, mais il m'a remercié du service que j'ai lui avais rendu.

Il est possible qu'en soupaient on ait parlé de politique: moi j'aime assez parler politique.

Aussitôt arrivé à Nancy, j'en voyai la lettre à une personne qui demeurait rue S. Honoré: j'en me souviens plus de son nom.

Le 1.<sup>er</sup> et le 3.<sup>er</sup> paragraphes de la lettre semblent se rapporter à mes affaires quoiqu'ils soient en opposition avec ma situation.

Je ne puis expliquer l'autre paragraphe.

Delavenderie

Sur interpellation de M. Moax répond:

Le Capitaine Nautil m'avait, il est vrai, parlé de lettres qui annonçaient des récoltes abondantes, et qui étaient, disait-il, relatives à la Conspiration.

Bérard

Vers le 15. août, le Capitaine Nautil me fit voir la lettre qui vient d'être lue et que j'ai reconnue lorsqu'elle m'a été représentée: il en fit lecture devant moi. M.<sup>rs</sup>

Dumoulin et Mallent étaient alors présents: Le Cap.<sup>te</sup> Nautil avait l'air d'y attacher beaucoup d'importance.

Mallent

Je n'ai nullement connaissance de ce fait.

Dumoulin

Je ne sais ce que veut dire M.<sup>r</sup> Bérard.

Bérard

Le Cap.<sup>te</sup> Nautil ne m'a pas dit quel était l'auteur de cette lettre, mais il la présentait comme autorité pour établir que les dispositions étaient prises dans

298

un Pair

Les Départements de l'Est.

Monchy

En arrivant à Cham, dans quelle auberge est descendu l'accusé Monchy?

Je ne suis descendu dans aucune auberge: Je suis arrivé à 11 heures du matin, je voulais partir de suite, il n'y a pas de poste à Cham, je demandai une voiture particulière à la première personne qui se trouva là: On m'amena une voiture, je partis immédiatement: Cette voiture me conduisit jusqu'à Obery, où je pris la poste, et je couchai le soir à Remicmont.

Audience Du 2. Juin.

~~~~~

155. L'Énoir.

Amellook

Dépose: Le 10. ou le 11. Aout dernier, j'entendis Messieurs Loritz et Bredart s'entretenir à plusieurs reprises des Constitutions de Naples et d'Espagne: ils me firent entendre qu'il pourrait y avoir un changement en France.

Le 12, Loritz me parla encore des affaires de Naples et d'Espagne, puis il ajouta: "vous êtes un bon camarade, un brave, nous comptons sur vous: Cela aura lieu en France avant huit jours et vous serez sur le trône le Roi de Rome et pour régent le prince Eugène: il me recommanda le secret: je lui répondis que je ne pouvais croire à ce qu'il me disait; et il ajouta, cela est désiré par une forte partie de l'armée et par les Provinces."

291

Le 13. à Diner, Lorrite et Bredart proposèrent de faire
venir Du riv, et Lorrite dit: nos 300. francs de gratification
payeront cela: nos affaires vont bien.

Le 14. ils me citèrent comme Conspirateurs
M.^m Dequevauvillers, Fesneau, Obrien, Barbé, Lecomte,
Bredart me dit ensuite que toutes les légions, les 2.^e et 3.^e
régiments de la garde, la gendarmerie et Vincennes
étaient gagnés; que Vincennes avait déjà coûté un million
et qu'on avait assuré à un seul Capitaine 10. mille francs
de rente. — Après le diner Lorrite et Bredart me
désendirent d'en parler à M.^r Drapier mon lieutenant,
parce que c'était un blanc; nous nous rendîmes au Café
vers 8. heures du soir M. Lavocat, un officier de la légion
de la meurtre et un bourgeois, dont j'ignore le nom, vinrent dans
ce Café: M. Lavocat parla quelque temps à l'oreille de M.^r
Bredart et s'en alla avec les deux personnes qui l'accompagnaient.

De retourner chez moi je fis part de tout ce que j'avais
appris à M.^r Drapier mon lieutenant: il m'approuva et nous
convînmes d'en rendre compte à nos Supérieurs.

Le 16. tout Bredart me dit: tout va bien: le coup
aura lieu le 18.

Le 17 je vis le matin à l'exercice M. Bredart
qui me dit que l'on espérait que l'affaire serait
pour le lendemain et que le Capit.^e Dequevauvillers
en attendait la nouvelle dans la journée — à déjeuner
M.^m Bredart et Jacot parlèrent encore de la conspiration
M. Jacot s'écria: pour le coup un mariage est tombé dans
l'eau: laisse-tu ton mariage, lui répondit M. Bredart,
nous serons bientôt heureux et débarrassés de ce genre-là.
Oui, ajouta Jacot, et pour le coup M. Lemaire adjudant m.^{or}

a bien fini et il peut faire son paquet.

Après le dîner M^r. Bredart avait proposé de l'accompagner chez M^r. Clevaot pharmacien, son Docteur ami; au chemin il me dit que comme on pourrait avoir besoin d'argent, il irait chez le quartier maître pour lui en demander; arrivé à la porte S. Martin, M^r. Lorrity, qui nous accompagnait nous quitta en disant je vais la bar. M^r. Bredart lui demanda s'il viendrait à l'appel, et M^r. Lorrity lui répondit: je ne sais, mais si j'en suis par, tu répondras que je suis malade. Retour chez M^r. Clevaot M^r. Bredart lui offrit de venir se rafraichir avec nous. M^r. Clevaot dit qu'il n'en avait pas le temps: nous descendîmes dans la rue où nous nous promènâmes: M^r. Bredart lui dit: C'est demain ou après demain que cela aura lieu. M^r. Clevaot parut étonné: Oui, reprit M^r. Bredart, demain ou après demain tu verras flotter le Drapeau tricolore, et tu verras sur le Roi de Rome, et le prince Eugène pour régent. On attend plus qu'un général qui doit arriver. La légion, la garde royale, la gendarmerie sont gagnées: il lui dit encore que le projet des Conspireurs était de faire disparaître la famille Royale que le projet était de nous réunir pour dîner ensemble qu'ensuite on se rendrait chez le capitaine Questroy parce que M^r. Dequenailliers était logé trop près du quartier: que ce dîner aurait lieu 2 heures avant l'exécution: que de là on se porterait aux cabernes pour chercher les troupes vers une heure du matin.

Il fit part aussi à Mr. Clereuot que cela était inévitable
et que déjà l'on avait commencé à Grenoble où le
drapeau tricolore était arboré, et où tout avait été fait
par une femme: nous avons, dit-il encore, de fameux
généralistes à la tête de cela: Il cita Mr. Delafayette et
Mr. le général Foi, ajoutant, et presque tout le
côté gauche: En Seras Chirurgien dans la garde,
dit-il à Mr. Clereuot: Je serai adjudant major; nous
serons décorés. Nous avons un adjudant nommé Modersyck
qui se comporte très bien: il est presque certain qu'il
sera lieutenant. Mr. Clereuot demanda à Bredart
ce que l'on ferait de la famille Royale = ce que l'on
en a déjà fait, lui répondit Mr. Bredart: Monsieur
Clereuot lui demanda encore ce que l'on ferait des
officiers en activité: Ceux qui se comporteront bien,
lui répondit Mr. Bredart, seront employés: les autres
seront mis de côté. On placera un piquet commandé
par un officier ou un sous officier à la porte du Colonel:
Des factionnaires à celle des officiers Supérieurs: Le
premier qui fera résistance sera mis de côté. — Cette
Conversation a duré au moins une heure, nous quittâmes
Mr. Clereuot et nous allâmes au poste du pont-neuf
voir Mr. Delabigne qui y était de garde.

Le 15, Mr. Drapeix et moi ne pûmes rencontrer
nos Chefs

Le 16, nous ne le pûmes pas davantage le matin —
Dans la journée Mr. Bredart me cita Mr. Questroy ainsi
l'un des conspirateurs et me conseilla de faire
ma malle. — La Soir vers 9 heures, je fis part

De tout ce que je savais à mon lieutenant Colonel, ^{mais}
sans lui nommer aucun de mes camarades et sans
dire que j'avais entendu parler de ce complot par
des bourgeois qui passaient sur le boulevard et qui
m'étaient inconnus.

Le 18. à l'exercice Mr. Bredart me dit que la
personne que l'on attendait n'était pas encore arrivée
que les Conspirateurs avaient le projet d'égorger la famille
Royale : qu'il croyait que cela n'aurait pas lieu ce
jour-là : qu'il pensait que le Gouvernement était instruit
enfin, me dit-il, je crois que nous sommes trahis, ^{mais}
c'est égal, les affaires sont trop avancées : le Gouver-
nement n'y peut plus rien.

Le 19. au matin j'allai vers 7 heures chez Mr. Lorieux
qui me dit que Mr. Bredart était allé chez Mr. O'Brien
qui devait apporter la nouvelle : je me rendis moi-même
chez Mr. O'Brien ; Mr. Bredart n'y était plus : Mr. O'Brien
ferma la porte et me dit tout va bien : hier j'ai
rencontré Mr. L'Avocat : j'ai lui ai proposé de se rafraîchir
il m'a refusé : Il était si content, que je crois qu'il
devient fou. Je pense que cela aura lieu ce soir.

Mr. Dequervilliers attend le capitaine De la Mare

J'allai déjeuner au Café où j'ai trouvé Mr. Jacob
qui me dit que Mr. Bredart avait reçu un Billet de
500. Francs, qu'il était chargé de distribuer aux
officiers, et qu'il était allé pour changer ce billet
et pour chercher quelqu'un qui voulait monter la garde
Peu d'instant après Mr. Bredart revint : il était
mécontent, parce qu'il n'avait trouvé personne pour

le remplacer, et il pria Mr. Jacot de le prévenir dans la journée s'il y avait quelque chose d'important. Nous entrâmes au billard: il y avait un adjudant de la légion de la mort et un sergent major du 2. régiment de la garde: le 1. dit que ses camarades étaient très bon, surtout ceux du Bar-Rhin.

J'allai rendre compte de tout ce que j'avais au lieutenant Colonel, et je rentrai chez moi.

Le soir, je fus appelé chez le Colonel. Au moment d'y aller, je chargeais mes pistolets: dans ce moment Mr. Fabusau arriva, et voyant ce que je faisais, il me dit qu'il avait chez lui un fusil à deux coups et qu'il en coûterait cher à celui qui viendrait pour l'arrêter.

Lorritz

Avant de répondre à tout ce que vient de dire le témoin, je vous prie, M^r, de vouloir bien lui adresser quelques interpellations.

Quel jour du mois d'août le témoin a-t-il eu l'intention de déclarer ce que j'ai lui avoir dit?

Le témoin

Le 15.

Lorritz

Chez qui le témoin est-il allé?

Le témoin

Chez le lieutenant Colonel, mais nous n'avons pu le rencontrer ni le 15 ni le 16. Dans la matinée.

Lorritz

Le témoin pourrait facilement parler au lieutenant Colonel le 16. au matin.

Le témoin

Je voudrais lui parler en particulier.

Lorritz

Qui a dit au témoin le lieutenant Colonel?

Le témoin

Il m'a conseillé de suivre cette affaire, afin de découvrir les détails et les chefs du complot: il me

Donne même la parole d'honneur qu'il ne me nommerait pas.

Loritz — Le témoin sait-il si le lieutenant colonel est parent du Directeur général de la police ?

Le témoin — Oui, M^r, il porte le même nom.

Loritz — La noble Cour doit se rappeler qu'à cette époque beaucoup de bruits couraient dans Paris: le témoin n'avait pas ma confiance, je savais qu'en 1815 il était allé à Gand, et si j'avais été dans un Complot je ne lui en aurais pas parlé: je ne lui ai parlé que des bruits courants; je n'avais connaissance d'aucun complot: tout ce que j'ai pu lui dire, c'est que le bruit courait que les troubles de Juin pourraient se renouveler.

Loritz — Que venait faire chez nous le témoin le 19 au matin ?

Le témoin — J'y allais pour savoir ce qui avait pu avoir lieu la veille.

Bredart — La Déposition Du témoin est tellement inexacte, que je ne reconnais pas un mot de ce qu'il dit.

Il dit que le 17. je lui ai dit que l'affaire n'avait pas lieu parce qu'on devait égorger la famille Royale. Ce fait est faux: voici le fait: C'est lui qui me dit qu'il avait entendu dire que la famille royale devait être égorcée.

Le témoin — Jamais je n'ai cherché à inculper mes camarades je n'ai jamais parlé à M^r. Bredart de ce qu'il rapporte. Je me rappelle très bien que M^r. Bredart me dit que le projet était d'égorger la famille Royale; mais que

221

jamais il n'aurait le courage de plonger son épée dans
le Cœur d'aucun d'eux.

Bredart — jamais il n'a été l'effendu au témoin de parler à
Mr. Drapeau, en disant que c'était un blanc.

Le 18. ou le 19. le témoin est venu chez moi, qui venait-
il faire ?

Le témoin — j'avais promis au Colonel de lui rendre compte de
ce que je saurais; j'y allai non pour l'interroger,
mais pour savoir ce qui se disait.

Dequersaullers — La noble cour a pu remarquer que le témoin ne
parle de moi que sur des ou dit

Le témoin — C'est Mr. Bredart qui m'a parlé de Mr. Dequersaullers,
en me disant que c'était lui, qui avait accepté de se
rendre à un Conseil Secret, sur le refus de M.
Darbi et O'Brien.

Bredart — jamais je n'ai parlé de cela au témoin.
Du 1.^{er} au 20. août je ne suis allé chez Monsieur
Dequersaullers qu'une seule fois, le 19, pour lui
demander un livre.

Fesneau — Le témoin n'a-t-il par dit qu'un jour au Café,
voyant passer Mr. Questroy j'avais dit voilà notre petit
Commandant qui passe?

Le témoin — Oui, je m'en souviens.

Fesneau — Le témoin n'a-t-il par dit encore, qu'au Café j'étais
socié: heureusement c'est bientôt fini ?

Le témoin — Je m'en souviens également.

306
Fesneau

Avant le 19. aout ai-je jamais dit au témoin quelque chose qui put faire croire que j'étais dans un Complot ?

Le témoin

Non.

Fesneau

Que m'a dit le témoin lors que le 19. aout je lui demandai pourquoi il ne montait par la garde ?

Le témoin

Je Devrais la monter, il est vrai, mais D'après les ordres Du Colonel, j'avais à Suiivre Des choses plus importantes

M. le Président

Témoin Nidal, vous rappelez vous qu'un jour au Café Ferdinand, vous avez entendu l'accusé Fesneau Dire : heureusement cela va bientôt finir ; mon Capitaine et l'adjudant major en seront de fruelles ?

Nidal

Je n'ai pas entendu ce propos : il se trouvait dans le Café beaucoup de personnes que je ne connaissais pas : au Surplus, il y avait une salle de Billard dans laquelle j'étais passé.

Sculfort

Sur la même interpellation répond :

Je me rappelle avoir vu le témoin Ameloot dans le Café, mais je ne me souviens pas d'y avoir vu M^r. Fesneau : je n'y suis resté que peu de temps et je n'ai pas entendu ce propos.

M. le Président

Témoin Ameloot, lorsque vers le 10. ou le 11. aout les accusés Loritz et Bredart vous ont parlé de l'expédition de Naples et d'Espagne, que leur avez-vous répondu ?

Le témoin

J'ai répondu que cela serait très malheureux.

mais que je n'y croyais pas.

m. Poiré — Le 14. ou le 15. aout le témoin n'est-il pas allé chez M. Barbe' avec l'accusé Loritz?

Le témoin — Je me rappelle y être allé un jour de fête

m. Poiré — Comment saluâtes-vous le Capitaine Barbe'?

Le témoin — Je le saluai comme de coutume: C'était un officier estimé de nous tous.

Loritz — Il le salua du nom de Commandant.

Le témoin — Cela n'est pas exact.

M. Jesneau était connu pour être très risible, et je me rappelle qu'il a dit qu'il devait y avoir un régiment de polonais habillés en jaunes, ou de forçats.

Modewick — Jamais M. Brédart ne m'a parlé de complots.

m. Poiré — Je prie le témoin de dire positivement s'il a parlé de l'accusé Lavocat, dans le rapport qu'il a fait à son Chef?

Le témoin — Oui, j'en ai parlé le 16. aout au Lieutenant Colonel Mouvier.

M. Routhier — Le repas devait-il avoir lieu dans une maison particulière ou chez un traiteur?

Le témoin — On ne m'a pas dit dans quel lieu.

M. Routhier — Le témoin a-t-il entendu l'adjudant Modewick tenir aucun propos?

Le témoin — Jamais.

M. Pinet — Avait-on dit au témoin combien de personnes devaient être à ce dîner?

Le témoin — Non.

m. Poiré — Le témoin a-t-il su comment on devait se procurer de l'artillerie et des cartouches?

Le témoin — Non.

156. L'émoin

Drapier

Dépose: Le 14. août j'étais couché: M^r. Amaloot
 sous lieutenant vint dans ma chambre et me dit: tu me sers
 pas qu'il se forme une conspiration dans le régiment, et
 qu'elle a des ramifications avec les légions qui sont à Paris.
 Je lui témoignai ma surprise! il me dit que plusieurs
 officiers l'avaient sondé et qu'il avait vu dans quels
 2. et 3. régiments de la garde étaient gagnés: que son
 8. jour on verrait flotter le Drapeau tricolore, et qu'il
 aurait sur le trône le petit roi de Rome et pour régent
 le prince Eugène: que M^r. Bredart lui avait défendu de
 me rien confier, en disant que j'étais un blanc.

Le 15. M^r. Amaloot me nomma M^{rs}. Dagueranville
Parbé, O'Brien, Bredart, Secour, Jasneau, Modeste
Sculfort.

Le 16. M^r. Loix me tint les mêmes propos sur le compte
 de mon Capitaine, c'est-à-dire qu'il était un blanc; Le
 soir M^r. Amaloot et moi nous rendîmes chez le lieutenant
 Colonel Mouvier, que nous n'avions pu trouver la veille,
 et nous lui rendîmes compte de tout ce qui était parvenu
 à notre connaissance, en évitant cependant de lui nommer
 nos Camarades; M^r. Amaloot lui dit qu'il avait
 entendu parler de cela par des bourgeois qui passaient
 sur le boulevard. - Le lieutenant Colonel voyant notre
 embarras, et présument que nous voulions lui cacher
 une partie de la vérité, nous pressa de nous expliquer
 franchement, et c'est alors que nous avons fini par lui

tout avouer.

Le 17. Mr. Bredart dit à Mr. Ameloot que l'affaire
était en bon train, et qu'elle aurait lieu le lendemain:
que le régiment devait se porter au faubourg S. Antoine:
qu'il devait être commandé par un Colonel nommé Boulanger
que la réunion de toutes les troupes devait se faire aux
Champs Elysées ou au Champ de Mars: que Mr. Delafayette
était le Commandant général, et que Mr. le général
foy était en Angleterre pour eux: que Vincent était
venu: qu'il avait déjà costé un million, et qu'on avait
été obligé d'appurer 10. mille francs de rente à un
Capitaine.

Le 18. Mr. Jesneau me dit: il faut que l'affaire ait
lieu, nous sommes trop avancés pour reculer.

Le 19. Mr. Jesneau voyant passer son Capitaine et
l'adjudant major, dit: ils jouent de leur reste.

Le 16, Mr. Bredart, en me parlant des événements
de juir, me demanda, si pareille chose arriverait
encore, ce que je faisais: mon devoir, lui répondre je
jamais je n'ai dit que le témoin fût un blanc.

Le profond respect que j'ai pour la Cour m'empêche
de traiter le témoin avec l'indignation qu'il m'inspire:
je me bornerai à lui faire quelques interpellations.
Est-ce le 18. ou le 19. que j'aurais parlé au témoin?

C'est le 18.

Dans ses interrogatoires, le témoin a prétendu que
c'était le 19.

Il est possible que les Dates ne coïncident pas,
mais j'affirme le fait sur mon honneur.

Pourquoi le témoin a-t-il exigé la parole d'honneur

Bredart

Jesneau

Le témoin

Jesneau

Le témoin

Jesneau

310

Le témoin — Du lieutenant Colonel qu'il ne serait pas nommé ?
Il est vrai que je l'avais supplié de me donner sa parole d'honneur qu'il ne me nommerait pas.

M. le Président — Dans quel endroit l'accusé Fesneau a-t-il dit au témoin que l'affaire aurait lieu le 2^o

Le témoin — Au Café en face de la Caserne le 18. au matin.

un Pair — Demanda au témoin, qui lui a parlé du général Foy M.

Le témoin — C'est M^r. Ameloot qui m'a dit que le 18. M^r. Bredart lui avait dit: que M^r. le général Foy était en Angleterre pour l'Emp.

un Pair — Interpelle le témoin Ameloot de dire de quels termes l'accusé Bredart s'était servi en parlant du g^l. Foy.

Ameloot — Le 17. Dans la conversation qu'il eut en ma présence avec M^r. Clereuot, M^r. Bredart lui dit: que M^r. Dela Fayette était général en chef, et que M^r. le général Foy était en ambassade en Angleterre.

Bredart — Je prouverai que cette conversation n'a pas eu lieu: j'ai nullement parlé du Général Foy.

un Pair — A propos de quoi l'accusé Fesneau aurait-il dit au témoin Drapiev: l'affaire aura lieu, nous sommes trop avancés pour reculer ?

Drapiev — C'est à propos de patrouilles qui passaient devant la Caserne.

M. le Président — Ameloot a-t-il dit le 17. au témoin, que la Conspiration devait éclater le soir même ?

Drapiev — Je ne m'en souviens pas.
Sur interpellation.
Le Diner devait avoir lieu à 8 heures avant l'exécution.
Je ne crois pas que l'on m'ait dit, que l'on devait couvrir de tout à ce Diner.

M. le Président — N'avez vous par écrit le 19. à votre lieutenant Colonel ?
 Drapier. — Je crois que sur la lettre que lui écrivait M. Ameloot, j'ajoutai que M. Jesneau m'avait dit que l'affaire était trop avancée pour reculer.

Ce propos m'a été tenu au Café; M. Jesneau était alors avec moi sur la porte Du Jardin.

M. le Proc. g. — L'accusé Bredart persiste t-il à dire que la conversation entre lui, Ameloot et Clesnot n'a pas eu lieu?

Bredart — La très longue conversation dont parle M. Ameloot n'a pas eu lieu, puisqu'elle n'a duré que 5 minutes.

M. Routhier — Le témoin a-t-il jamais entendu l'accusé MODENICK, tenir quelques propos contraires à la monarchie ou à la Dynastie?

Le témoin — Non, c'est M. Ameloot qui me l'a cité.

M. Pinet — Le témoin a-t-il surpris ou découvert quelques armes de poudre ou de pierres à feu?

Le témoin — Je n'ai rien vu de semblable.

Loritz — A quelle occasion ai-je parlé au témoin de son Capitaine?

Le témoin — Je ne puis le préciser, mais M. Loritz m'a dit que c'était un blanc.

157. L'incrim. Mourier — Dépose: J'ai fait ma Déposition devant la Commission; j'ai coopéré au rapport de mon Colonel: Voici ce dont j'entre souvient:

Le 16. aout d. vers 10. heures du soir, M. Drapier et Ameloot vinrent chez moi: M. Drapier me dit qu'ils venaient pour m'apprendre, l'un et l'autre, des choses qui

12
allaient me faire bien de la peine. — qu'il existait
un Complot pour changer le gouvernement et détruire
la famille royale. que les légions, la gendarmerie, le
2.^e et 3.^e régiments de la garde, des gardes du corps,
une partie de la garde nationale et des personnes
civiles, de Paris et des Provinces, étaient dans ce Complot

M.^r Amelot me confirma tout, mais sans en
nommer personne, j'insistai pour qu'il me fit connaître
tous ceux qui avaient participé à ce complot: alors il me
désigna comme Chef M. Dequervilliers, chez lequel
on allait prendre des instructions. — Comme initiés
M.^r Barbé, Bonarie, O'Brien, Jacot, Fesneau, Loritz,
Fouquet, Leconte, Moderrick, Sulfort, Larocat
et Clevenot = Comme soupçonné M. Questroy.

Il me dit ensuite: que le 11. ou le 12, il avait entendu
M.^r Loritz et Bredart, s'entretenir des événements de
Naples et d'Espagne, et faire pressentir que pareille
catastrophe pourrait avoir lieu en France: que lui Amelot
avait répondu que ce serait un grand malheur: que
Loritz avait répliqué: Cela aura lieu avant 8. jours: le
Drapeau tricolore sera arboré: nous aurons sur le trône
le Roi de Rome, et le prince Eugène pour régent. Vailler
tu sers bien qu'il faut que nous cultitions ce régime
sous lequel nous n'aurons aucun avancement.

Que dans une autre circonstance, M.^r Bredart
lui avait parlé de Vincenzo, qui avait déjà coûté
un million.

Que le 18. ou le 19, les Conjurés devaient se porter
aux casernes, faire sortir la troupe, lui faire arborer

313

Le Drapeau tricolore; que la légion devait se porter au
faubourg S. Antoine et se réunir aux ouvriers; de l'en
se rendre au champ de Mars, rendre vous général, &
puis ensuite marcher sur le château Des Tuileries,
et forcer le Roi à accepter une nouvelle Constitution.
Il y en a, dit Mr. Bredart à Mr. Ameloot, qui veulent
égorger la famille Royale, mais quant à moi, jamais
je n'aurai le courage de plonger mon épée dans le cœur
d'aucun Français.

J'allai le soir même chez le Colonel, auquel j'racontai
tout ce que venait de me dire M.^r Ameloot et Drapier.

Le 17, je ne pus me trouver au rendez vous que j'avais
donné à ces deux officiers.

Le 18, ils revinrent. M.^r Ameloot me dit que la veille
il s'était promené avec Mr. Bredart et Clevenot: que
Mr. Bredart avait dit: C'est demain ou après demain
que le coup aura lieu: Sachez que nous avons à la tête M.^r
De la Fayette: je crois même qu'il cita M.^r le G.^{al} Foy.

Lors du second rendez vous que je donnai à ces deux
officiers, ils me dirent qu'il paraissait que le coup
n'aurait pas lieu le soir, parceque l'on attendait un
Général qui n'était pas arrivé.

Le 19, Mr. Drapier m'apporta un billet contenant les
Déclarations de Mr. Ameloot, à peu près semblables à
celles que Mr. le Capitaine Questroy avait faites au
Colonel.

Le soir Mr. Ameloot me dit que Mr. Fesneau était venu
chez lui, au moment où il chargeait son pistolet, et lui
avait dit, qu'il avait un fusil à deux coups, et qu'il en

contenterait être à celui qui viendrait pour l'arrêter.

Le 19. vers 6. heures Du Soir, nous fûmes avertis que l'on allait incessamment faire arrêter les inculpés, nous nous rendîmes au quartier le Colonel et moi: près de là, je rencontrai le nommé Rubanoffen: il était ivre et vêtu en bourgeois; je ne puis me rappeler exactement ce qu'il me dit.

Arrivés au quartier, nous fûmes appelés l'adjudant Modewick - il vint tout long temps avec fermeté, je pris la parole et lui fis des reproches, il se recueillit et dit: il est vrai, c'est Mr. Loritz qui m'a dit que le Gouvernement allait changer: il m'avait engagé à travailler les deux officiers: nous devions même nous réunir chez Mr. Le capitaine Questroy: il y a trois jours que je ne dors plus et que je lutte contre le remords le plus cruel.

Sculfort fut appelé, et vint tout d'abord. Modewick dit: Sculfort sait tout, mais c'est de moi qu'il l'a appris, et il n'a rien fait: C'est pour moi un remords de plus.

Modewick - A 6. heures Du Soir le 19, le Colonel me fit appeler: je me rendis chez lui, il me demanda si je savais quelque chose de nouveau: je lui dis que non. Pourquoi, me dit-il, aller voir chez Loritz? il est vrai, lui répondis je, Loritz m'a parlé de changement de ministère - Il est possible que j'aie fait des aveux au Colonel, et que je lui aie dit des choses que je ne savais pas.

Sculfort disait qu'il ne savait rien
J'ai avoué au Colonel que j'avais fait quelques révélations à Lambert, et en effet, je lui ai dit ce que

aurait dit Mr. Loritz,

315

Mr. Loritz ne m'aurait jamais parlé d'un complot: il m'aurait seulement dit qu'il avait entendu parler d'un changement de Gouvernement.

Mr. Loritz m'a bien dit; vous irez au quartier, tâcher de savoir si les Sous officiers en ont connaissance.

Mr. Loritz ne m'a jamais parlé d'argent: il m'en a parlé quelques fois: C'est d'après ce que m'aurait dit le Colonel, que j'ai pensé que ce que m'aurait dit Mr. Loritz était relatif à un Complot.

Le témoin — Lors de l'enquête que nous avons faite, les hommes Lambert et Siruquet nous déclarent que l'adjudant Modewick leur avait dit; que le Gouvernement devait changer et que l'affaire aurait lieu le Soir.

M. le Proc. gal — L'accusé Modewick avait-il connaissance de l'ordre d'arrestation décerné contre lui, au moment où il a fait ses aveux?

Le témoin — Il en avait connaissance, car je lui dis qu'il devait être arrêté.

un Pair — L'accusé Modewick a-t-il réellement entendu M. Bredart et Loritz dire, que celui qui vendrait le mèche serait assassiné?

Modewick — jamais je ne leur ai entendu dire ce propos. Dans mes réponses j'avais fait un amalgame de tout ce que m'aurait dit le Colonel.

Bredart — Si j'avais été confronté à Modewick, il n'aurait pas persisté dans ses réponses.

Loritz — fait la même objection que Bredart

un Pair — Le témoin, dans son rapport à Mr. le Colonel et

au Directeur général de la police, a-t-il nommé M.
Larocat ?

Le témoin — Je ne m'en souviens pas, mais j'ai donné des notes
et cela est facile à vérifier.

Drapier — Sur interpellation — j'étais présent au moment
où M. Jéruan a dit à M. Quallot qu'il avait son
fusil à 2 coups chargé de deux balles; je ne me
souviens pas si M. Jéruan a dit qu'il en contenterait
soit à celui qui viendrait l'arrêter.

me Bais — Quels rapports avaient les officiers de la légion de
Nord avec ceux de la légion de la Meurthe ?

Mouvier — Je n'en ai pas de connaissance directe, mais il
a été question d'un Capitaine de la Meurthe qui avait
vu ces officiers.

158. Témoin.

Questroy — Dépose: Le 13. août dernier, M. Dequervilliers
est venu chez moi vers 3 heures: il me dit: «oh bien
avec votre connaissance des bruits qui circulent dans la
Capitale? il est question d'un changement de Gouvernement
On dit que c'est le Roi de Rome que l'on veut remettre
sur le trône, et le prince Eugène pour régent.»

Le 14. je vis encore M. Dequervilliers à l'écart
où il me dit: ce que je vous ai annoncé, hier paraît
se confirmer: il paraît même que cela ne peut pas tarder.

Le 15, le régiment assemblé, M. Bradaet mon
sous-lieutenant m'aborda et me dit: «oh bien! Capitaine

317

avez vous connaissance des bruits qui circulent. Oui,
dit-je, j'en ai quelque notion par Mr. Dequeranvillers
je l'engageai à être prudent et à éviter de se compromettre.

Le 16. à l'exercice Mr. Brédart me dit: ce que j'en
ai dit hier à l'air de la confirmer, et il paraît que
cela ne passera pas la semaine.

Le 17. à l'exercice Mr. Brédart me dit: ce que j'en
ai dit hier est un fait certain, et suivant les apparences
cela ne peut plus tarder.

Le 18. il me dit: ce que j'en ai dit hier est totalement
confirmé; c'est une voix générale: mais lui dis-je, quelles
sont les personnes que vous voyez? je ne puis vous le dire,
mais vous les connaissez. Je ajoutai: en ce moment, rien
n'est caché, toutes les autorités sont dans les mêmes
sentiments: nous avons à notre tête des généraux mar-
quants.

Pour Paris, le Général Lafayette.

En Angleterre, Mr. le Général Foy.

Il me dit encore que les troupes étaient engagées, ainsi que
Vincennes: que l'on faisait venir de l'artillerie de La Fère;
que depuis longtemps les fabriques étaient engagées:
que les chefs de fabriques avaient déjà reçu de l'argent:
que la troupe devait partir entre minuit et une heure du
matin — je fus frappé! que le régiment devait partir
du quartier: que l'on battrait la générale et que la garde
nationale devait s'y réunir. — J'ai cru alors devoir me
rendre chez mon chef et lui faire mon rapport.

J'ai rien su d'aucun des autres inculpés.
C'est le 18. que j'allai chez mon Colonel.

Mr. Bredart n'avait dit qu'Onellot avait
Connaissance des mêmes faits que lui.

Jamais Mr. Dequevauvillers ne m'a sollicité
de prendre aucune part à ces mouvements.

Dequevauvillers — Couteque dit le Cap. questrouy rou le sur un fond
de vérité — La Conversation est venue sur les troubles
de Juin.

Le témoin — La conversation n'a jamais roulé entre nous sur
les événements de Juin.

Dequevauvillers — Le 14, je n'ai rien dit d'autant au témoin.

Bredart — Je ne ferai pas de réflexions sur les motifs qui ont pu
porter le témoin à interpréter mes Conversations.

Je ne me par lui avoir parlé de politique et des bruits
qui circulaient. — J'ai pu lui dire que j'avais entendu
dire qu'il se machinait quelque chose contre le
Gouvernement. Je ne lui ai pas parlé de complot
et je ne l'ai jamais engagé à prendre part à un complot
il a horriblement grossi les objets.

Le témoin — Il n'a jamais témoigné le desir que j'y prisse part
mais il m'a toujours donné l'assurance que cette chose
devait s'exécuter sans obstacle.

Jamais Mr. Bredart ne m'a dit qu'il fut entré
dans le Complot.

un Pair — L'accusé Bredart a-t-il dit au témoin, nous avons
à notre tête des généraux &c. ?

Le témoin — Il me dit: nous avons à notre tête, ou, il y a à
notre tête.

319

Bredart — Je n'ai pas dit à Mr. Questroy qu'auellot fut
du Complot

Mr. Poir — Avez vous compris de la conversation de Bredart
qu'il fut du complot ?

Le témoin — Non, mais il m'a dit: il y a à notre tête.

Le 19, il m'a dit: nous avons touché de l'argent
500. francs tout à ma disposition.

Il me dit que cette somme était pour être distribuée
aux sous officiers après l'appel du soir.

J'ai fait le 19, mon rapport de ce fait à mon Colonel.

C'est le 18, qu'il m'a parlé de l'argent distribué aux
manufacturiers, et c'est le 19, qu'il m'a parlé de la somme
de 500. francs.

Mr. Poir — Avez vous fait quelques démarches pour savoir ce
que l'on avait pu faire de cet argent ?

Le témoin — J'ai fait quelques démarches dans l'intérieur de ma
Compagnie, et j'en suis sûr par apparence que les officiers
et soldats en aient eu connaissance.

J'ai demandé à Mr. Bredart quels étaient les
Chefs qui devaient commander le régiment, il m'a
répondu qu'il ne pouvait pas me les nommer, mais
que la soir il devait se trouver avec eux.

Bredart — Il n'a jamais existé de billet de 500. francs. J'en ai
par vu Mr. Questroy le 19. entre 10. heures et 10. 1/2.

Le témoin — Mr. Bredart m'a dit que les 500. francs devaient être
remis à l'adjudant Modemick, pour être distribués aux
sous officiers.

M. le Proc. gal. — Le 19. l'accusé Bredart n'a-t-il pas dit au témoin que
les officiers qui trampaient dans le Complot devaient se

220
Le témoin

réunir à un dîner ?

Il me dit en effet que les officiers Devaient se réunir à leurs nouveaux Chefs.

M^r. Bredart n'avait désigné, comme ayant connaissance du Complot, M^r. Lecoutre et Jéhu.

Jamais je n'ai eu aucune conversation relative à un Complot, avec M^r. Jéhu.

Jamais M^r. Bredart ne m'a parlé de la famille Royale.

Jamais il n'a été question de réunion chez moi.

M^r. Bredart m'a dit que l'on comptait beaucoup sur la garde nationale, et notamment sur tous les chefs

un Pair

Je demande s'il y a eu quelque désignation de Chefs appartenant à la garde nationale ?

Le témoin

M^r. Bredart m'a dit que l'on comptait.

Bredart

Jamais j'ai parlé de la garde nationale.

un Pair

L'accusé Bredart avait-il demandé le secret au témoin ?

Le témoin

Non.

159. Témoin.

Bausal

Dépote : Mon Colonel Dupuis 2 jours m'avait mis au courant de ce qui se passait au régiment, lorsque le 18. au soir et le 19. au matin M^r. Questroy me le confirma.

Le 18, M^r. Questroy me dit que M^r. Bredart lui avait annoncé qu'il y avait un Complot dont le but était de changer le gouvernement : que la garde Royale était gagnée : que M^r. Dequeravillers était à la tête du régiment.

Le 19, que M^r. Bredart lui avait dit, que la

321

Conspiration éclaterait ce jour là, et que Mr. Dequersvillers
avait reçu 500. francs pour être distribués aux sous-officiers
après l'appel du soir.

qu'il avait nommé plusieurs généraux. Mr. le Général
foy ambassadeur en Angleterre.

Un mois environ avant le 19. août, M^r. Bredart m'avait
annoncé qu'il devait quitter le régiment pour aller rejoindre
Sa mère.

Questroy. — C'est le 19. que M^r. Bredart me dit qu'il avait son brevet
d'adjudant major, signé du Ministre Carnot.

me Pair — Et on dit au Commandant Beaurval de qui M^r.
Dequersvillers avait reçu l'argent qu'on devait distribuer
aux sous-officiers ?

Beaurval — Non.

me Pair — Le témoin était-il présent lorsque Modemick a été
interrogé par le Colonel ?

Le témoin — Je n'ai entendu que quelques mots : je ne restai pas
là. j'étais de semaine.

160. ^e Témoin

Delaberaudière — Dépose : Le 16. août d. à 11. heures ^{du} soir, M^r.
Mounier lieutenant colonel vint chez moi. j'étais couché,
il me rendit compte d'un complot tendant à renverser le
Gouvernement, et à expulser la famille royale. Il me
nomma comme initiés dans ce complot, M^r. Dequersvillers,
O'Brien, Barbé, Loritz, Jesneau, Lecoutre, Bonaric,
Modemick et Sculfort.

Le 17, je rendis compte de ce que j'avais appris à monsieur

222
De Rochecouard; j'ai expliqué tous les faits dans mon rapport.

Le 20, je fis mettre à l'ordre, que tous les officiers, sous-officiers et Soldats qui avaient connaissance de quelques faits relatifs au complot, vissent immédiatement m'en faire la Déclaration.

Le 19, l'adjudant Modenick, que j'interrogeai, déclara que le complot avait existé. Je l'avais fait arrêter; il m'avoua ce qui lui avait été dit par M.^{lre} Lovitz, Prédant et d'autres Officiers.

Je lui dis que je savais qu'il avait dû être chargé de Distribuer 500. francs: il me répondit qu'on lui en avait parlé mais qu'il avait refusé de s'en charger. J'ai eu, me dit-il, le malheur d'être trompé dans tous ces projets, et mon plus grand regret est d'avoir été trompé.

J'ai dit, dans mon rapport, que les officiers initiés dans le complot se seraient des hommes les plus respectables, qu'ils disaient que la garde nationale et tous ses chefs étaient du complot: j'ai cité M. Delafayette et M. le général Morlin: mais je ne faisais que dire ce qu'ils disaient eux mêmes, et je ne prétendais rien présenter comme certain.

L'adjudant Modenick (ce fait est certain) m'a dit que M. Prédant lui avait offert une somme de 500.^{fr} pour faire boire les sous-officiers.

Modenick — J'ai pu dire au Colonel que M. Lovitz m'avait offert de me prêter de l'argent, mais je ne lui ai pas dit que M. Prédant m'avait offert 500.^{fr} pour le distribuer

aux Sous-Officiers.

323

M. le Président — Lorsque l'adjudant Modewyck fut arrêté, le témoin ne lui dit-il pas: Comment vous auriez voulu m'assassiner! et ne prit-il pas un pistolet qu'il mit à sa ceinture?

Le témoin — J'avais il est vrai des armes pour ma défense, parce que l'on m'avait dit que le mouvement aurait lieu le soir; — mais je n'ai pas dit à Modewyck qu'il dut m'assassiner, et je ne l'ai pas traité de Brigand.

Le témoin — Sur interpellation Pitr: Je savais que M. Fosneau manifestait partout de très mauvais principes, et qu'il cherchait à égarer l'esprit de ses Camarades.

M. le P. g. — Lorsque l'accusé Modewyck a fait ses premières révélations, avait-il dû ou pu comprendre qu'il allait être l'objet de quelques poursuites?

Le témoin — Il avait dû le comprendre, par ce que j'ai dit de lui du Complot, et il me répondit: je vois bien que je suis perdu, j'en ai tout r'ouvé.

M. le P. g. — L'accusé Modewyck a dit: qu'il fallait attribuer ses premières réponses à la crainte que lui avaient inspirée ses Châts: Persiste-t-il dans cette déclaration?

Modewyck — Oui, j'y persiste; mon Colonel me fit appeler: Modewyck, me dit-il, vous savez quelque chose de nouveau. Non, mon Colonel = Pourquoi donc aller vous si souvent chez Lorith? = Je n'en ai rien voulu venir: Je lui dis ce que j'avais su: qu'il allait y avoir un changement de Gouvernement; un changement de Ministère.

Si devant la Commission j'ai déclaré persister dans mon précédent interrogatoire, c'est que j'ai cru qu'il était

toujours temps de revenir sur ce que j'avais dit.

Lors de mon dernier interrogatoire, Monseigneur le Président peut se rappeler qu'il me demanda si je persistais dans tout mes précédents interrogatoires, et si j'avais quelque chose à y changer. qu'à l'or je lui répondis, que j'avais beaucoup de choses à rectifier et que je le ferais aux débats.

Audience du 5 Juin.

Avant de faire introduire le 1^{er} témoin qui doit être entendu, M. le Président annonce que M. le lieutenant Colonel Mounier lui a écrit pour le prévenir qu'il désirait être entendu de nouveau: En conséquence il fait appeler ce témoin.

Mounier — Noble Cour, M. M. Drapier et Cuvelot, ont ouï dans leur déposition un fait, qu'il est de mon intérêt personnel de rectifier: ils m'avaient demandé de les nommer mais M. Questroy les ayant désigné au Colonel, comme étant au nombre des conspirateurs, je les fis appeler et les déterminai à consentir à ce que je les nommasse: ils y ont consenti: c'est pour cela que je les ai fait connaître

161^e Témoin.

Billoire — Dépose: Etant de garde à la barrière de Belleville du 9. au 10. aout dernier avec M. Lortz, il me demanda si l'on voyait le drapeau tricolore flotter ce que l'on

Die 3. Juin.

321

pourrait dire : je n'ai rien répondu, et j'en suis sûr
malgré.

fawart ne m'a pas dit que son sergent major
Rubenhoffen lui avait donné l'ordre de suivre son capitaine
le 19. août dernier.

Loritz — jamais je n'ai tenu au témoin les propos qu'il me
prête.

Le témoin — j'affirme ce fait.

le P. g. al — Le témoin persiste-t-il à nier ce qu'il avait avoué devant
le juge d'instruction, c'est-à-dire que fawart lui avait dit
que son sergent major Rubenhoffen lui avait ordonné
de suivre son Capitaine (Mr. Dequesvillers) le 19. août ?

Le témoin — fawart a dit qu'il m'avait dit cela, mais c'est faux,
il ne m'en a pas parlé.

162. Témoin.

Lambert — Dépose : Le 13. août dernier, je sortis avec l'adjutant
Moderyck pour prendre un verre de vin, il me dit
en flamand qu'il avait bien de choses à me dire,
qu'il me les dirait le lendemain : au sortant je me
rendis dans la chambre de Moderyck et je lui demandai
ce qu'il avait à m'apprendre : il me dit alors qu'il y
aurait un Changement de gouvernement et qu'il y avait
beaucoup de Généraux et de Maréchaux à la tête. Je lui
répondis que cela était impossible.

Le 17. août Mr. Bredart entra dans notre chambre et me
demanda : Lambert êtes vous toujours bon là = Oui, lui
répondis-je, j'ai bon pied bon œil = La Compagnie
est-elle bonne là, continua Mr. Bredart. = est il question

De partir, lui répliquai-je. = Est-ce que Mr. Modersyck
ne vous a rien dit, poursuivit Mr. Bredart = Ou
lui répondre-je, il n'a parlé = alors Mr. Bredart
me dit que le Chateau de Vincennes était à nous; qu'il
y avait des généraux et des maréchaux à la tête: qu'il y
avait 1000. Cocardes tricolores: que la légion de la mort
devait commencer le mouvement.

Je lui demandai ce qu'on ferait des officiers supérieurs, et
Mr. Bredart me répondit, qu'on les mettrait à la salle de police.

Il me nomma son Capitaine et Mr. Dequevauvillers.

Le soir je demandai à Modersyck ce que l'on ferait des
officiers supérieurs, et il me répondit: que l'on mettrait
le Colonel en prison, le lieutenant Colonel à la salle
de police, et les 3. officiers supérieurs dans une chambre.

Le même soir en me promenant avec le sergent
Surguski, je lui racontai ce que m'avait dit Mr.
Bredart et Modersyck, et il me répondit que cela
ne se pouvait pas.

Le lendemain le Capitaine Questroy m'ayant
questionné, je lui dis que l'on m'en avait parlé mais
que je n'y ajoutais aucune foi.

Modersyck

Je n'ai pas parlé de complot au témoin le 13. août, c'est
le 16. ou le 17. que je lui ai parlé de changement de gouvernement
et de changement de ministère, ainsi que me l'avait appris
Mr. Loritz.

Bredart

Je n'ai jamais eu de semblable conversation avec
le témoin: un soldat avait été attaché à un arbre
je blâmais cette punition, et j'ai pu dire au témoin
que si l'on continuait à traiter ainsi les soldats,

327

la légion pourrait se révolter : j'ai pu lui demander
encore si la Compagnie était tranquille.

Modersyck — Ai-je jamais depuis 6. ans parlé de politique
au témoin ou devant lui ?

Le témoin — Non jamais.

Bredart — N'ai-je pas dit au témoin que je devais quitter le
régiment ?

Le témoin — Oui, il me l'a dit.

M. le Président — Dans ses conversations Bredart ou Modersyck
vous ont-ils engagé à prendre part à quelque chose ?

Le témoin — Non.

M. Bredart m'a dit que je pourrais faire faire un grade
parcequ'incessamment je passerais officier.

Il me recommanda de ne parler à personne de ce qu'il
venait de me dire.

Bredart — Plus de cent fois je lui avais dit qu'il passerait officier.

163. Témoin

Sirruguel — Dépose : Le 17. Aout, étant à me promener avec le
sergent major Lambert, il me dit : il doit y avoir une
conspiration : plusieurs officiers sont dedans : il me cita
M.^{re} Dequesaevillers, Bredart et son Capitaine : il me
dit que c'étaient M.^{re} Bredart et Modersyck qui la lui avaient
appris.

que l'on devrait mettre les officiers supérieurs à la Salle
de police. Lambert ne m'avait pas demandé le secret.

164. Témoin

Soucart — Dépose : Voir le commencement du mois d'Aout,

étant de service extraordinaire avec Mr. Bredart,
il me dit avoir vu dire que les bruits de la charte
pourraient se renouveler; que l'on était mécontent
des changements qui y avaient été faits; qu'on les
voulait tels qu'elle était en 1815.

que de grands personnages étaient à la tête, et
que le mouvement commencerait par les Provinces;
qu'il y aurait de l'avancement et des décorations.

Mr. Bredart m'a bien parlé que l'on voulait faire
comme en Espagne = il m'a parlé des mouvements
d'Espagne ensuite.

Je lui ai dit que ce serait un malheur pour la
France: il ne m'a nommé personne.

Je ne me rappelle pas avoir parlé de cela à Mr.
Ameloot.

Bredart — Il est possible que j'aie dit au témoin que les
bruits de la charte pourraient se renouveler; mais
je n'ai pas parlé de grands personnages ni d'avancement.

un Pair — L'accusé Bredart avait-il recommandé le
secret au témoin?

Le témoin — Non.

Depuis Mr. Bredart ne m'a plus reparlé de cela.
Il ne m'avait pas engagé à faire circuler ces bruits.

M. le P. g. al — S'agissait-il d'un mouvement militaire ou d'une insurrection
populaire?

Le témoin — Je ne lui en ai pas demandé l'explication.

M. le P. g. al — Le témoin est-il bien certain que l'accusé Bredart
ne lui ait nommé aucun officier?

324

Je fus interrogé le lendemain de mon arrestation :
j'étais encore étourdi : je ne puis préciser les faits.
Mr. Bredart ne m'a pas dit que Mr. Dequeraville
en fut, ou du moins je ne m'en souviens pas.

16^e Lemoine
Jacquot (sylvain)

Dépose : Le 13. aout, Mr. Lecoutre était aux arrêts
me dit : Je ne vois pas y être bien longtemps. Est-ce que
le Colonel va vous faire grâce ? = non, me répondit-il, ce
sont mes camarades = mais lui répliquai-je, car
sont que des officiers comme vous = Il y a une Conspiration,
depuis 3. ans que cela se mène : Ce sont des vieux généraux
retraités qui sont à la tête : On ne fera pas de mal
à la famille Royale, on lui donnera un emplacement
pour vivre : il y aura de l'avancement.

Cela commencera par Vincennes ; un coup de
Canon annoncera qu'on en est maître : un vieux
Colonel viendra prendre le Commandement de la
Légion : On battra la générale : en arrivant aux trébuchets,
on y mettra le Drapeau tricolore : on retirera peut-être
par un coup de fusil. — il me dit : rien d'iter rien, car si
vous dites quelques chose et que cela n'ait pas lieu, vous
seriez une fausse Déclaration, et vous auriez la tête
lavée avec Du plomb.

Il ne m'en a pas reparlé depuis.

Il m'aurait nommé Mr. Jacot, Medonnyk et Dequeraville.

Il n'y a pas de vraisemblance à croire que j'aurais
été faire une semblable confidence à ce Soldat, tandis
que je n'en ai parlé à aucun de mes camarades ou amis.

Lecoutre

M. le Président — Je n'ai jamais eu de conversation avec le témoin.
à quelle heure le témoin vous a-t-il parlé?

Le témoin — Je ne m'en souviens pas, nous étions seuls dans la chambre.

Delaberaudière — J'avais fait donner l'ordre que tous ceux qui avaient quelque connaissance de faits relatifs à la conspiration vinrent m'en faire leur déclaration. Le soldat Jacquot me fut amené par son fourrier.

166. Témoin

Auvray. — Dépose: Le 13. août dernier m. Lacoutre me fit dire par le soldat Jacquot d'aller chez lui: je répondis que je ne le pourrais étant de garde: je n'y allai que le 15. à la descente de ma garde: il m'engagea à m'attacher, et me pria de lui rendre un service, celui de recevoir ses lettres. — Je pris chez lui un verre de vin, ensuite je descendis chez son hôte où je restai 3/4. d'heure: de là, j'allai dîner chez un de mes parents.

M. le Président — Vous ne parlez pas de tout ce que vous avez déclaré dans vos précédentes interrogatoires?

Le témoin — Tout ce que j'ai dit dans le temps où j'étais prisonnier, c'était pour obtenir ma liberté: il fallait bien que j'inventasse quelque chose. aujourd'hui je dis la vérité.

M. le Président — Vous déclarez donc aujourd'hui que vous étiez un Calomniateur contre Lacoutre?

Le témoin — Je n'ai rien autre chose à dire que ce que j'en ai dit.

M. le Président — Mais qui a pu vous inspirer les détails que vous

avez donné ?

331

le témoin — Cela est venu de moi : personne ne m'a parlé d'arien.

un Pair — Le témoin a-t-il eu des rapports avec le soldat Jacquot ?

le témoin — jamais.

un Pair — Le 17. vous avez donné les mêmes détails à Dulpaire ?

le témoin — Je ne lui ai jamais rien dit.

Sur interpellation. — Chez le Colonel on me pressa beaucoup de parler, et je refusai.

un Pair — Comment se fait-il que vous ayez cru vous sauver en chargeant un autre inculpé ?

le témoin — Je n'ai rien à répondre ; j'ai dit ce que j'avais à dire.

le P. ^{eur} gal. — Il n'est pas possible que vous ayez cru vous sauver en calomniant un innocent, puisque nos réponses premières vous inculpent aller même de votre révélation.

le témoin — Ne fait aucune réponse.

67. Témoin.

Dulpaire.

Dépose : Vers le 16. ou le 17. août dernier, j'étais de service hors des barrières : je rencontrai Quvray, nous allâmes au Cabaret, il me demanda comment je trouvais le gouvernement actuel, et si j'étais jamais parvenu à l'entendre. Je dis qu'un soldat devait obéir aux ordres de son chef. Je lui demandai si nous allions avoir la guerre. — La guerre et autre chose, me dit-il : j'en suis plus que nous. — il va y avoir un changement de gouvernement. — On ne veut pas faire de mal à la famille Royale. — on veut seulement arborer le Drapeau tricolore.

Quvray me dit : j'ai dit il n'y a pas encore longtemps avec des officiers supérieurs, ou il y en avait du 52. —

Il me recommanda le Secret, et me Dît que si j'en parlais il me Dénierait, parce que nous étions seuls.

En rentrant je rendis compte à M. Egret & Minard de ce que m'avait dit Auvray.

Auvray

Ce que vient de dire le témoin est faux.

Lorsque nous avons été boire ensemble, nous étions 1. et non pas 2.

Il n'y a eu aucune conversation entre nous; je ne lui ai parlé de rien.

le témoin

Le Serment que je viens de faire m'ordonne de dire la vérité, et je l'ai dit.

M. le Président

Persistez-vous dans vos Dénégations?

Auvray

Je persiste dans ce que je viens de dire.

168. Témoin.

Egret

Dépose: Un jour, du 18. au 20. août, Dulpaire descendant de service me demanda si je connaissais Auvray?

qu'il lui avait dit: qu'il devait y avoir un Changement de Gouvernement: qu'on devait expulser la famille Royale: arborer le Drapeau tricolore: que tous les anciens Vieux officiers allaient être nommés officiers: que l'on devait distribuer des cartouches avec des prunceaux.

169. Témoin

Minard

Dépose: le 17. août en allant à l'exercice le matin Dulpaire me dit que la veille Auvray lui avait dit qu'il devait y avoir un mouvement: que nous devions

339

aller au Chateau chercher la famille Royale, pour
qu'il ne lui serait fait aucun mal: que le Drapeau
tricolore Devait être planté aux trébuchets, et que la
nation en Serait bien surprise en la voyant substituée
au Drapeau blanc.

M. le Président - Préciser le jour où vous avez rencontré Oursay?
Dulpais - C'était du 15. au 17, je ne puis préciser mieux.

170. L'incrimination
Caumy -

Dépose: Un jour, dans la dernière quinzaine du
mois d'août, étant à l'exercice, plusieurs officiers furent
se rafraichir dans un café pendant la pose. En sortant
de ce café, M. Fesneau, avec lequel je revenais, me demanda
ce qu'il y avait de nouveau: je lui répondis que je ne
savais rien, que cependant j'avais ouï dire que le Colonel
avait annoncé que nous devions quitter Paris le 1. 8.
ah bah! me dit M. Fesneau, il y aura du bouzin
d'ici là, ce qui fera que nous ne partirons pas.

Fesneau -

Je ne me rappelle pas ce fait: j'ai pu dire au
témoin qu'il y aurait du Bouzin, mais je ne
lui ai pas dit que nous ne partirions pas.

171. L'incrimination
Kaulerberghe -

Dépose: 12. ou 15. jours avant l'arrestation de M.
Fesneau, un soldat vint en sa présence me faire une
réclamation sur une punition que lui avait infligée le
fourrier. M. Fesneau dit: il faut ménager les anciens
militaires: nous pourrions en avoir besoin. Il y a un
tas de blancs-becs qui pourraient à tort ou à travers,

34
D'ailleurs il viendra un temps où cela changera et
où nous leur remuerons les Côtés.

Un jour Mr. Lecoutre, auquel je témoignais de
craintes de quitter le régiment me dit: ne craignez
rien; il surviendra quelque chose qui vous mettra
à l'abri de cela.

Jesneau — Je suis le père des Soldats: j'ai dit, à la vérité,
au témoin, qu'il fallait ménager les anciens
militaires: mais je ne lui ai par dit qu'il viendra
un temps où cela changerait.

172. Témoin

Jeanti

Dépose: 18. jours à 3. semaines avant le
19. aout, je me trouvais à la Caserne: un voltigeur
vint réclamer auprès de Mr. Kaulerberghe sur une
punition qui lui avait été infligée par son fourrier
Mr. Kaulerberghe renvoya ce voltigeur, au reproche
la conduite du fourrier. Mr. Jesneau qui se trouvait
là, dit: il faut ménager les anciens militaires, pour
pourrions en avoir besoin: il y a un tas de blancs
-bœuf qui punitent à tort et à travers, mais il
viendra un temps où cela changera et où nous
leur remuerons les Côtés.

Jesneau

le témoin

Je persiste dans ma précédente réponse.
Sur interpellation répond: = Le 18. aout, Mr.
Wredart m'avait dit qu'il devait aller au bal.
Jamais il ne m'a parlé d'aucun projet de mouvement
Il m'a dit plusieurs fois qu'il devait quitter le
service, et aller avec sa mère en Russie.

173. Lemoine
Doumel

Dépose: J'au le commencement du mois d'août 1870,
étant à l'exercice je dis à Mr. Fesneau que l'on disait
que nous devions partir au 1^{er} octobre pour aller à Tours.
il me répondit: il y aura du branle bas ici là.

174. Lemoine
Goutiere

Dépose: Le 19. août 1870 j'allai chez mon lieutenant
Mr. Fesneau pour lui rendre le rapport: il me demanda
si les sous officiers seraient présents, et me dit de revenir
avec mon sergent à l'appel de 2. heures et qu'il me
dirait quelque chose. à 2. heures, il me dit de revenir
le soir; le soir il ne vint pas à l'appel.

Presque tout l'après midi j'ai été avec l'adjudant
Modawych: il ne m'a rien dit.

Mr. Fesneau m'a bien dit que l'on promettait de
l'avancement, mais sans me parler de conspiration.
il m'avait dit: Il y aura quelque chose de nouveau,
venez à 2. heures avec le sergent Huguet et je vous
le dirai.

Fesneau

Je n'ai pas dit au témoin qu'il y aurait du nouveau,
mais je lui demandais Est-ce qu'il y aurait du nouveau!
parce que la veille j'avais vu des patrouilles.

Modawych

Mr. Fesneau m'a demandé si j'avais parlé à son
sergent major; je lui ai répondu que non: et il m'a
dit: moi je lui ai parlé.

Fesneau

Je n'ai pas dit cela à Modawych.

175. Lemoine
Jacot

Dépose: Je n'ai jamais eu connaissance d'aucun

336
Complot.

Le 19. Aout étant au Café Ferdinand, voyant passer
des patrouilles, on me dit que les troubles du soir
de fin pourraient se renouveler, et c'est alors que
je dis que j'en serais fâché parce que mon mariage
serait retardé.

Le 19, j'ai dîné avec Mr. Bredart et Ameloot
Je n'ai jamais eu connaissance que Mr. Bredart
avait reçu 500. francs. J'ai dit que Mr. Bredart m'avait
montré une lettre de sa famille, qui lui annonçait
de l'argent, et que j'avais vu dans cette lettre, non
pas un billet de banque, mais un billet dont j'ai
décrit la forme et la grandeur.

Dans la journée, j'avais vu des patrouilles,
officiers qui allaient et venaient, et c'était pour
savoir ce qui pourrait donner lieu à ces allées et
venues que j'étais allé à la Caserne, où je fus arrêté
jamais on n'a parlé devant moi de projet de
Complot, ou de mouvement. Je n'ai jamais connu
M^{rs} Lortz et Bredart capables de prendre part à
aucun mouvement.

Desneaux — Je vous fais le dépôt de la lettre que le témoin
a mise entre ses mains, je vous prie de la lui représenter
ainsi que le billet qu'elle renferme.

Le témoin — Déclare n'avoir pas lu la lettre, mais reconnaître
le billet.

M. le P^{our} g^{al} — Le témoin n'a-t-il pas dit à Ameloot que Mr.
Bredart avait reçu un billet de 500. francs, pour

le Distribuer aux sous-officiers ?

337

- le témoin — j'ai vu dire Dit cela à M. Amelloot.
- Amelloot — M^r Jacot m'a Dit cela le 19. au matin au Café.
- le témoin — Je persiste dans ma dénégation.
- M. le Président — De quelle manière Bredart s'est-il expliqué sur le compte de la famille Royale ?
- le témoin — Le 17. ou le 18. au Café j'ai lu le journal. j'entendis M^r Bredart dire à M. Amelloot — non ! on ne passera plutôt sur le corps que d'en venir à cela. . . . au meurtre de la famille Royale. . . . plutôt que de me décider à plonger mon épée dans le cœur de . . . quelque chose de semblable : je ne puis me rappeler les expressions, mais c'était le sens.
-

176^e Témoin
Languille — Dépose : Le 19. août, vers 8. ou 9. heures du matin j'ai rencontré M^r Bredart qui me demanda si le quartier-maître lui donnerait des Ecus pour un billet de banque, et me dit : Je suis de garde, j'en aurai peut-être par le temps D'y aller, j'irai, ou j'y enverrai quelqu'un.

Bredart — Il est vrai que rencontrant le témoin je lui ai dit en riant : eh bien payeur, si l'on avait un billet de banque aurait-on de l'argent chez vous ?

le témoin — Je n'avais pas cru que M^r Bredart eut de billet. Il m'avait fait cette demande en plaisantant.

177^e Témoin
Corbriou — Dépose : Le 19. août M^r Bredart était commandé pour monter la garde au pont-neuf : M. Lisseraud

238

l'était pour la force. Mr. Bredart me demanda
à changer de poste avec Mr. Lisserand. Je lui refusai,
il me dit que j'étais peu complaisant, qu'il avait
donné rendez vous à quelques personnes au poste
de la force. — Je persistai dans mon refus.

Je fis ce refus parce que le 18. ou la 19, le Colonel
m'avait prévenu qu'il existait une conspiration, et
que Mr. Bredart en faisait partie.

Bredart

Mr. Delabigne m'avait dit que si je voulais
monter à la force, il me conduirait de petites personnes
que je connaissais bien.

Le témoin

Etant dans la Cour de la Caserne un jour que je
ne puis préciser, j'entendis un des officiers de semaine
dire que Mr. Bredart avait un billet de 500. francs
Je ne puis indiquer l'officier qui a dit cela: je crois que
c'était Mr. Lisserand.

Audience du 6. Juin.

178. Lemoine

Bedoch

Dépose: Le 19. d'oct. dernier, vers 2. ou 3. heures de
l'après midi, passant devant la poste du pont neuf; j'y entrai
Mr. Bredart y était de garde: il me demanda si je savais
quelque chose de nouveau. Je lui répondis que non.
J'usai et Jacot nous ont parlé, me dit-il: non,

339

lui répondis-je encore : alors continuant il me dit : que
le Soir même le gouvernement n'existerait plus et que le
Roi de Rome serait proclamé : il me dit encore un ou
deux mots de Niveaux, mais je n'en souviens trop peu
pour les répéter.

Je lui dis que c'était sans doute une plaisanterie
qu'il me faisait. — Tranquille la pour une plaisanterie
si vous voulez, me répondit-il, mais n'en parlez pas.
après quelques instants il me dit encore : mais si la
con arrivait que feriez-vous ? = Je me conformerais
aux ordres de mon Colonel. = mais s'il y avait un autre
Colonel ? = Alors, pour ne pas me compromettre, je
ferais comme le plus grand nombre.

Bredart

Je n'ai pas parlé à Mr. Badoch de changement de
Gouvernement : il est entré dans mon poste, m'a dit
qu'il était nommé Capitaine ; je l'ai félicité, voilà tout

le témoin

Jamais M. Feneau ne m'a parlé de Complot.

179^e Lemoine.

Clevenot

Dépose : Je n'ai jamais eu connaissance d'aucun Complot.
Ce que j'en sais maintenant, je me l'ai appris que par mes
interrogatoires, et par les journaux.

Le 17 août dernier vers 7 heures du soir, Mr. Bredart
vint me voir avec Mr. Anelloot : j'étais très occupé dans
la pharmacie d'un de mes amis ; je les ai pour ainsi dire
éconduits : ils ne sont restés avec moi que 4. à 5 minutes.
La conversation a été si vague, si insignifiante, que je
ne pourrais même pas m'en rappeler. Mr. Bredart
a pu me parler de la gabelle, de la nouvelle du jour, mais

à coup sûr, il ne m'a pas parlé de Complot.

Le Vendredi je n'allai pas chez lui: j'en y allai que le Samedi, pour lui communiquer une lettre que j'avais reçue, et pour concerter un voyage que j'avais à faire avec lui à Chionville, il était de garde au pont-neuf: j'en y rendis et nous dînâmes ensemble chez un marchand de vin en face de son poste.

Bredart

La Déposition Du témoin est exacte: nous ne sommes restés ensemble le 17 que 4. à 5. minutes. M. Amellobot qui était avec moi demanda à M. Clevenot s'il savait quelque chose de nouveau: et il lui dit qu'il avait entendu dire qu'il devait y avoir quelque chose contre le gouvernement. M. Clevenot répondit: qu'il ne savait rien, et qu'il ne fallait pas ajouter foi à ces nouvelles.

M. le Président

Le 19. au Soir, vous êtes vous présentée chez la femme Sullin logeuse de l'accusé Bredart ?

Le témoin

Non, Monsieur.

M. de Natmesnil

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire appeler le témoin Amellobot, et l'inviter à répéter la Conversation qui a eu lieu le 17, entre M. Bredart, Clevenot et lui.

Amellobot

Le 17. tout après dîner, j'allai chez M. Clevenot avec M. Bredart. M. Clevenot vint dans la rue et M. Bredart lui dit: ah bien! c'est demain ou après demain que cela aura lieu. M. Clevenot parut étonné. M. Bredart continua, oui c'est demain que le Drapeau tricolore sera arboré: on n'attend plus qu'une personne qui doit arriver. M. Clevenot dit à M. Bredart, que j'avais l'air tout pensif. M. Bredart lui répondit que

341

c'était mon habitude. puis, lui dit-il, tu penseras
certain que cela aura lieu demain ou après demain :
On a déjà commencé à Grenoble, où le Drapeau tricolore
a été arboré par une femme : Sois tranquille, nous
avons de farouches têtes à la tête de cela. M^r. Brédart
lui dit encore, que les légions, la garde Royale et la
gendarmerie étaient gagnées : que les troupes devaient
se réunir aux Champs Elysées : que la légion devait
se porter au faubourg S. Antoine, et qu'elle serait com-
mandée par le Colonel Boulanger. M^r. Clevenot
dit : je ne pourrai pas m'y trouver parce que je dois passer
un examen demain et un autre après demain. —
passe ton examen, lui répondit M^r. Brédart, si cela a
lieu dans la nuit, je t'écrirai : il lui dit encore que lui
M^r. Brédart était sur d'être nommé adjudant major :
que moi, je serais nommé lieutenant dans la garde,
et que M^r. Clevenot serait nommé aide major dans
la garde = qu'ils seraient décorés = nous avons
ajouta-t-il un adjudant nommé Modewyck qui se
comporte parfaitement dans l'affaire : aussi je suis
presque certain qu'il sera fait lieutenant : il lui parla
ensuite du sort réservé aux officiers supérieurs &c.

Nota : Voir la Déposition du Lieutenant Ameloot
en date du 2. Juin, qui contient tous les détails qu'il
répète au ce moment.

Clevenot —

Je ne me rappelle par un mot de cette conversation.

Ameloot —

Cette conversation a duré au moins une heure.

Clevenot —

C'est d'une fausseté.

un Pair

342

Le témoin Ameloot est-il entré dans la pharmacie?

Ameloot

Oui, noble Pair, nous n'y sommes restés qu'un instant: il n'y avait qu'une dame dans la boutique.

M. le P. g. al

Le témoin nie-t-il que dans cette conversation il ait été question du complot?

Clevenot

Oui, car Messieurs ne sont restés qu'un instant avec moi

un Pair

Le témoin à cette époque avait-il des Examens à passer?

Clevenot

C'est vrai que je leur dis que j'étais très occupé, à cause de deux Examens que j'avais à suivre.

180. Témoin.

f. bulin

Dépose: Au 19. Aout 1847, en l'absence de Mr.

Bredart, Mr. Loritz est venu et a regardé le télégraphe je lui dis qu'il ne devait pas jouer. Si fait me répondit-il, il joue plus que jamais. je lui demandai pourquoi il me répondit qu'on le saurait dans 2. ou 3. jours

La veille il m'avait dit qu'il voudrait être plus vieux de 48. heures: je lui demandai s'il attendait de l'argent. - non, me répondit-il, mais cela pourra m'en procurer: tout ce qu'il y a, je serai toujours Capitaine.

Le 19. entre 2. et 3. heures d'après midi, un jeune homme vint demander Mr. Bredart. je lui répondit qu'il était Dagarda: il me demanda si c'était à la force ou au pont neuf: je lui dis que je l'ignorais j'envoyai ma petite le demander à Mr. Loritz, qui dit qu'il était au pont neuf: tant mieux, reprit ce jeune homme, si l'aut était à la force j'en y serais par allé

243

je n'ai cependant bien besoin, car c'est une affaire qui doit
avoir lieu, et je voudrais bien savoir si elle aura lieu
ce soir.

Lorix — Il y a quelque chose de vrai dans ce que dit le
témoin : j'ai pu dire, le télégraphe va très vite il y
aura des nouvelles; il courait alors beaucoup de
bruits. — j'ai pu dire que je désirais la guerre par-
ce que c'était par elle que je pourrais espérer devenir
Capitaine. — j'ai pu dire encore que je voudrais être plus
vieux de 48 heures, parce qu'alors mes arrêts
seraient levés.

Le témoin — Le 20. août dans la matinée, le même jeune homme
vint chez moi, et me demanda si ces M^{rs} étaient
rentrés. Je lui dis que M. Bredart était arrêté: il
ne m'en demanda pas le motif et se retira de suite.
Plusieurs officiers qui étaient alors chez moi, et auxquels je
dis que ce jeune homme était déjà venu la veille, me dirent
que j'aurais dû le faire arrêter — l'un d'eux ajouta qu'il
croyait que c'était M^r. Clevoet pharmacien, ami de M.
Bredart.

En cet instant le témoin Clevoet ayant été appelé
par M. le Président, est confronté à la femme Beulin, qui
déclare ne pas le reconnaître, pour être le jeune homme
dont elle vient de parler.

181^e Témoin

Lemaire — Déposé: Le 20. août dernier, un M^r, que j'ai
connu par, est venu demander M^r. Bredart: Après

Son Départ M^{ad}. Hulie vous dit que la veille cette même personne était déjà venue la demander, en disant qu'elle voulait le voir pour une affaire qui devait avoir lieu la soir. que M^{me}. Hulie ayant dit à cet homme que M^r. Brédart était de garde au pont-neuf, il avait répondu que s'il eut été à la force il n'y serait pas allé.

M^r. Hulie me dit encore, que le 19 M^r. Loritz lui avait dit qu'il voudrait être plus riche de 24. ou de 48. heures : qu'elle lui avait demandé s'il attendait de l'argent : qu'il lui avait répondu que non, mais que cela pourrait lui en procurer. Elle vous dit encore que M^r. Loritz en regardant le télégraphe lui avait dit : il y aura du nouveau avant 24. heures c'est moi qui vous le dir.

182.^e Lemoine
Rubenhoffen —

Depose : Je n'ai pas entendu parler de la conspiration
Le 19. au matin, je fus faire le rapport à M^r. Dequenaude
mon Capitaine : il me demanda deux hommes propres
quelque chose : je lui désignai Fauvart et Létienne
Dans l'après midi il me demanda si l'adjudant n'avait
reçu de l'argent.

Le Soir, je le revir encore, il me demanda si je
savais du nouveau = non, lui répondis je. il paraît
que tout le monde est au l'air à Vincennes — on dit
que le ministère est changé, et que nos chefs le
seront aussi : Si cela est, j'ai croi que nous aurons
de l'avancement.

J'ai pensé que les 2. hommes que me demandait le capitaine, étaient pour être proposés à l'avancement.

Il m'a dit non mais par besoin de parler de cela à personne.

le témoin

Sur interpellation dite :

Mon Capitaine m'a dit le soir, il paraît que tout le monde est en l'air à Vincennes : on dit que le ministère est changé et que nos Chefs le seront aussi, si cela est, nous aurons de l'avancement.

Dequevauvillers.

Il est possible que je lui aye demandé 2. hommes, parce que le Capitaine des grenadiers m'en avait demandé deux.

Il y avait au moins 3. semaines que je n'avais parlé à M. Modorzyk.

J'ai dit seulement au témoin, avec vous reçu de l'argent.

un Pair

L'accusé convient-il avoir dit, que tout était en l'air à Vincennes, et que le ministère était changé?

Dequevauvillers.

Je ne lui ai par parlé de cela.

183.° témoin.

Sauvart

Dépose : Le 19. Aout, le Sergent major Ruebenhoffen m'appella et me dit : Sauvart va-tu j'ai quelque chose à vous dire : je le suivis, il me dit : vous ferez attention que si l'on prend les armes dans la nuit, mon Capitaine Commandera le régiment, et vous resterez près de lui et de moi.

Il m'a répété la même chose une demi-heure après dans la cour du quartier.

Le Seryent major était irre lorsqu'il m'a dit cela.

184. Lemoine

Likenne

Dépose: Le 19. aout dernier le Seryent major Rubenhoffen est venue le matin Demander dans la Chambre celui qui voulait porter sa malle en ville, en disant qu'il donnerait 10. Solr, je me proposai pour la porter, il ne voulut pas d'ami.

Nous 4. heures et demie, il me demanda si je voulais lui porter un paquet: je lui répondis que non, parce que j'étais obligé de me préparer pour l'inspection du lendemain: alors il me dit qu'il y aurait par Darrevue le lendemain: que le régiment devait prendre les armes pendant la nuit; que le Capitaine Cornu commanderait le régiment, et que je fette attention à la Suisse.

Le Seryent major était irre, je n'ai pas fait attention à ce qu'il me disait.

185. Lemoine

Blondiau

Dépose: Le 19. aout dernier, j'ai vu M.^{rs} Jacot, Jesneau & Bredard, venir chez M. le Capitaine Doquevauxvillers: ils ont parlé de leurs bonnes amies, je n'ai rien entendu d'autre chose. Le Capitaine m'a envoyé chercher à manger: je n'allais par aller vite, il me dit: Nar donc j'ai faim.

Le Seryent major Rubenhoffen est arrivé: il a remis son rapport et a demandé au Capitaine à quelle heure aurait lieu l'inspection le lendemain.

347

Suis sorti dans cet instant, et lorsque je suis revenu
le sergent major n'y était plus.

M. Oais — Interpelle le Colonel Delaberaudière de
déclarer à quelle heure il a reçu l'ordre de faire arrêter
les individus appartenant à son régiment ?

Delaberaudière. Cet ordre m'a été envoyé le 19. tout entre 5.
heures 1/2. et 6. heures du soir : il m'a été apporté par
un aide de camp de M. De Rochecouart. Je l'ai
fait exécuter peu d'instants après, et lorsque vers 10. ou
11. heures du soir, les agents de l'autorité civile m'ont
représenté les mandats dont ils étaient porteurs, j'ai
renvies entre leurs mains les individus qui y étaient désignés.

M. le Président — à Loritz = N'êtes vous pas lié avec Nautil ?

Loritz — Oui, M.^r, je suis du même endroit que lui.

M. le Président — N'avez vous pas été déjeuner chez lui dans la commu-
-nauté d'avant ?

Loritz — Oui, M.^r, il y avait deux bourgeois que je me connais
par : il fut question des bruits qui couraient, et il dit,
sans importance, qu'il pourrait y avoir quelque chose
de nouveau.

M. le Président — Vers le 12. ou le 14. n'avez vous pas vu Nautil ?

Loritz, — Oui, je l'ai vu chez lui : il ne m'a nullement

Sur Diverses
Interpellations. parlé d'un projet de mouvement. C'est je crois dans
la première visite qu'il me parla du Cap. Dequenavillers
Il me demanda si nous avions des officiers qui avaient
servi dans le Régiment de Naples.

J'ai pu répéter à Ameloot ce que j'avais entendu

Vire de Côte et d'autre.

Je n'ai tenu aucun propos à Billoire.

Le 17. j'ai fait venir chez moi Modervyck auquel je voulais remettre une lettre pour le Colonel, et je lui ai parlé d'une femme qui aurait été arrêtée, Disait-on, près de Grenoble, un Drapeau tricolore à la main.

Mr. Modervyck me dit qu'il n'avait pas d'argent pour aller boire avec ses camarades : je lui offris de lui en prêter ainsi que je l'avais déjà fait.

J'ai pu dire à Mad. Hulic que je désirais être plus vieux, parce que j'espérais que mes arrêts seraient levés.

un Pair —

quels étaient les bruits qui circulaient ?

Loritz —

Les événements de Naples, d'Espagne, ceux de Juif qui, Disait-on, pourraient se renouveler ; de Guerre.

Dequevauxvillers

Sur Interpellation.

Je n'ai eu connaissance de Complot, que 3. jours après mon arrestation.

Je n'ai jamais parlé de Complot à Mr. Questroy j'ai pu lui parler de conversations.

Un jour, que je ne puis préciser, je suis allé chez Mr. Questroy : je lui ai dit les bruits courants dans Paris — mais que voulait donc cette population me demander Mr. Questroy ? — je ne sais, lui répondre, mais peut-être le petit Roi de Rome.

Si le 13. j'avais fait des communications à Mr. Questroy, je lui en aurais parlé tous les jours puisque je le voyais.

Le 14, je ne lui ai pas parlé.

Lorsque Mr. Jacot est venu chez moi, Mr. Barbé y était, et ils sont partis ensemble.

Je ne me rappelle nullement avoir parlé de 20.^f à Rubenhoffen; mais le fait est qu'il avait reçu de l'argent, dont j'ai depuis tenu compte au quartier m.^r

Je n'ai jamais tenu aucune conversation avec mon sergent major.

J'ai pu demander 2. hommes à Rubenhoffen comme je le faisais chaque fois que ces Capitaines de grenadiers ou de voltigeurs me demandaient des sujets.

Je ne puis répondre de ce que dit mon sergent major.

un Cois

— Au moment de son arrestation, Mr. Dequervilliers avait-il de l'argent à lui ?

Dequervilliers

Oui, j'avais quelques Napoléons, et 30. francs d'argent, dont 50.^f à moi, le reste à ma Compagnie, et pour des Commissions: en tout 300. francs environ.

Bredart,

Vers le 12. août, Mr. Lovitz m'a dit, qu'il avait vu dire

Sur Diverses

que les bruits de la charte pourraient se renouveler:

Interpellations

J'appellai cela machinations.

Il est possible que j'aie répété ces bruits à Ameloot

J'ai pu dire, un jour à l'exercice Mr. Questroy, qu'il y avait des bruits qui couraient; je ne lui ai pas parlé d'un mouvement qui dut avoir lieu. Chaque fois je lui en ai parlé aussi vaguement et avec aussi peu d'importance.

Comme les propos que j'ai tenus à Mr. Questroy, je lui aurais tenus au régiment assemblé.

210
Je n'ai jamais parlé de Complot à Mr. Foucart.
j'ai pu lui dire qu'il circulait Des bruits.

Le 17, je me rappelle bien que Mr. Loritz a fait
venir Mr. Modonych pour lui parler de ses arrestations
mais il n'a nullement été question de complot.

J'ai dit seulement à Mr. Lambert, que je ne
serais pas étonné qu'il y ait du bruit dans le
régiment, si l'on continuait à traiter les Soldats
comme on en avait traité un ou deux jours auparavant.

Dans la Conversation, entre Mr. Clermont
Amalot et moi, il n'a été question que de choses
vagues.

Je n'ai jamais eu entre les mains de billet de
500. francs: j'en ai reçu que la lettre dont j'ai
parlé, et qui est relative à Des fiançailles.

Toutes les fois que j'étais de garde, Mr. Clermont
mon pays, avait l'habitude de venir me visiter.
il y vint le 19: nous dînâmes ensemble, il n'a
nullement été question ni de Complot ni de bruits.

Je ne puis empêcher Mr. Devoch de faire Des
histoires.

Je ne lui ai pas parlé de ce qu'il déclare.

Leconte,
sur Diverses
interpellations.

Je n'ai jamais rien dit à Mr. Naulerberghe: il venait
être chassé de la légion, et c'est pour tâcher de rentrer
en grace, qu'il est venu s'époser contre moi.

Je ne nie pas que la Solvat Jacquot ait au led
qu'il a donné, mais je nie qu'il l'ait eu par moi.

351

n'ai eu aucune conversation avec lui; je nie tout ce qu'il dit.

J'ai voulu faire adresser mes lettres au Sergent Aurray pour qu'elles me contactent moins cher, puis que les lettres des sous-officiers et soldats peuvent être affranchies pour cinq sols, quelle que soit la distance. Je ne lui ai jamais parlé de conspiration.

Je n'ai jamais eu connaissance de Complot.

Le 16. août, Mr. Loritz me dit qu'il avait entendu dire que les mouvements de Juin pourraient se renouveler; que l'on parlait d'un changement de ministère; qu'une femme, à Lyon ou à Grenoble, avait été arrêtée avec un Drapeau tricolore.

Le 17. j'allai chez Mr. Loritz: Mr. Bredart s'y trouvait. Je ne sais s'il a entendu notre conversation, mais il ne me parla que d'une lettre qu'il voulait me donner pour le Colonel relativement à ses arrestations. En causant, je lui dis que j'étais jeune, que je n'avais pas d'argent. Mr. Loritz m'offrit de m'en prêter, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois.

La veille, il m'avait dit de tâcher de savoir si les sous-officiers savaient cela = il m'avait dit encore qu'il ne fallait pas dire cela à tout le monde, parce que lui-même n'était pas sûr de ce qu'il disait.

Je crois avoir demandé à Mr. Loritz, être vous seul dépositaire de cette nouvelle = non, me répondit-il, puis qu'on me la dit = En me parlant du changement de ministère, Mr. Loritz me dit; il y a des généraux et des

Wodessyck,
sur Diverses
interpellations.

370
Paire de France à la tête.

Si je ne suis par allé faire ma Déclaration à mon Colonel, c'est parce que M. Loritz m'avait défendu de parler à tout le monde.

Le 19, après la parade, M. Jesneau me demandait si j'avais parlé à son Sergent major; je lui répondis que non, et je m'éloignai. Je ne sais pas ce qu'il voulait que je lui dise; je crois que M. Jesneau me dit: moi je lui ai parlé.

Le soir entre 5. et 6. heures, le Commandant Beauvais me dit que le Colonel me demandait: je m'y rendis. Lorsque j'entraï, le Colonel me dit: Modemysk, vous savez quelque chose! = non, mon Colonel = il y a une Conspiration; c'est vous qui devez me conduire à Vincennes et me fusiller avec mon Etat major. Alors je lui déclarai ce que m'avait dit M. Loritz qu'il allait y avoir un changement de ministère, un Changement de Gouvernement.

Le 12. j'ai dîné avec les trois adjudants de la maison Jacob et Sculfort. J'avais été invité par Delamarre il ne s'agissait que boire, manger, causer et dîner de farces.

Je n'ai jamais vu ni connu le capitaine Nastid je n'avais même jamais entendu parler de lui.

186. Lemoine.

Binaire, témoin discret. Déclare: j'ai été chargé de mettre à exécution un mandat contre le cap. Dequenaucilles. J'ai fait chez lui la perquisition la plus scrupuleuse.

301

J'ai examiné tous ses papiers avec le plus grand soin.
Je lui ai même fait vider ses poches, et il m'a remis
tous les papiers dont il était porteur.

Mon mandat ne me prescrivait pas de faire de
recherches de son argent: j'en ai trouvé dans son
secrétaire qu'une somme que j'ai par comptée,
mais que j'ai estimée pouvoir être de 4. à 500. f.

un Pair — à quelle heure le témoin a-t-il reçu l'ordre d'arrêter
le Capitaine Dequervauvillers ?

le témoin — à 7 heures et demie, M^r le Préfet me fit appeler,
j'ignorais pour quel motif: il y avait à prendre des
mesures préalables: il fallait réunir les officiers de
paix, les inspecteurs, la gendarmerie: à 10 heures $\frac{1}{4}$
le mandat me fut remis: je quittai la préfecture
de police. Je dus prendre des informations pour m'assurer
si le Capitaine Dequervauvillers était rentré chez lui:
j'allai faire une tournée dans le quartier; je me rendis
ensuite chez le Colonel, auquel j'exhibai les ordres
dont j'étais porteur, et il me fit remettre le Capitaine
Dequervauvillers que déjà il avait fait arrêter.

Jesneau, — Lors du dîner à S. Ouen, il n'a pas été question de
sur Diverses — politique ni de mouvement. Le S. Larocat y était.
interpellations. après le dîner, il partit: je restai avec M^r Butteau
et Delavanderie.

Je n'ai pas dit à M^r Drapier que l'on était trop
avancé pour reculer.

J'ai pu dire à M^r Goultière de dire à M^r Luquet
de venir chez moi; il était le vaquemaître du régiment.

J'avais vu passer Des patrouilles, je lui demandais
est-ce qu'il y aurait du nouveau ? Je ne lui ai pas
parlé d'avancement.

Je n'ai pas dit à Mr. Moderysk que j'avais
parlé au S.^r Gouttiere.

J'ai pu dire, si ces jeunes blancs bœuf pouvaient aider
les anciens militaires, plus tard je les retrouverai
l'occasion se présente.

Témoins à Décharge.

1.^{er} Témoign
f.^{er} Bousier

Dépote: Le 13. aout dernier, vers 2. heures de
l'après midi, Mr. Lecoutre est revenu de sa garde. ma^r
Bontemps me dit qu'il était aux, arrêté forcé
Mr. Lecoutre s'est couché: j'avais vu venir son domestique
le matin sur les 10. heures: le lendemain ou le surlen-
= lendemain son petit sergent est venu chez lui:
ils ont bu ensemble un verre de vin chac^{un} Mr. Bontemps
où le sergent n'est resté qu'un quart d'heure environ.

Lecoutre

Le sergent dont parle le témoin est le nommé
Aurray.

Jacquot

C'est le 13. aout en descendant de ma garde avec
Mr. Lecoutre, que je suis allé chez lui, et qu'il m'a
tenus les discours que j'ai rapportés: Je n'avais prévu
que le temps d'aller à la Caserne déposer mon fourrage

355

Audience du 7. Juin.

M. Bernequin — Prié M. le Président de vouloir bien faire au témoin

Petit Sergent major, l'interpellation suivante :

Le Samedi 19. aout le témoin a-t-il été présent à l'appel de midi ?

Petit — Je me suis trouvé à tous les appels.

M. le Président — y avez-vous vu M. Delaverdrie, et lui avez-vous parlé ?

Petit — Je ne puis me rappeler si je l'y ai vu, mais j'affirme que M. Delaverdrie ne m'a pas parlé.

M. l'Orateur à D.^g

M. Bontemps —

Déposé : Je n'ai rien à dire de mauvais sur M. Lecoutre Il a demeuré 11. mois chez moi : il n'a eu aucun dérangement je n'ai rien vu ni entendu.

Le 13. aout M. Lecoutre ou descendant de la garde sur les 2. heures, m'a dit qu'il était aux arrêts forcé, qu'il voulait se reposer : je lui dis qu'il en avait le temps, et j'otai la Clef de sa chambre. Le Solvat Jacquot était venu le matin entre 9. et 10. heures faire la chambre comme à son ordinaire.

Lecoutre — J'ignore si Jacquot était de garde avec moi ; mais s'il l'était, comme il le dit, c'est une preuve qu'il a dû aller chez moi entre 9. et 10. heures du matin, parce qu'habituellement je le voyais porter mon panier à mon pension et ma Capotte chez moi.

3. Leuon à décharge.

376
B^{ou} de Chamoin — Dépose: M^r. Delacombe jusqu'au 20. tout dernièrement
est toujours très bien composé: le 6. il demanda une per-
-mission pour aller à abbeville chercher sa sœur qui était
malade: il devait revenir le 14. Ce même jour je reçus
de lui une lettre d'Abbeville, datée je crois du 12,
par laquelle il me demandait une prolongation, et
me priait de lui adresser la réponse poste restante.
Je lui répondis de suite que cette prolongation ne pouvait
lui être accordée.

Le 18, il fut rencontré à Paris rue de Cléry, par
Mr. Brouche, qui ne le fit pas arrêter, parce qu'il le
croyait rentré à sa Compagnie.

Le 19, Mr. Delacombe ne vint pas, je suis sûr qu'il
était très lié avec Mr. Lavocat l'un des inculpés; C'est
alors que j'eus de forts soupçons sur lui: il n'est rentré
à la Compagnie que le 25.

Pour obtenir sa permission, il ne me montra
aucune lettre. il me dit que sa sœur était très malade
et j'en rapportai à sa parole.

Delacombe — Je suis revenu à Paris le 14. C'est en effet à
Abbeville que ma lettre fut mise à la poste: quand
je demandai cette prolongation, je croyais que ma
sœur ne pourrait pas partir de quelques jours; mais
ma sœur se trouvant mieux, nous partîmes le 12.
Lorsque je fus rencontré à Paris le 18, j'étais avec le
jeune frère de Mr. Lavocat, et je crois avec Monsieur
Lavocat.

Lémoine à décharge

M^r Firmin

Dépose : Quant à la moralité de M. Delacombe, je puis répondre qu'il m'a toujours paru tenir une conduite très rangée : je ne pense pas qu'il ait jamais reçu d'argent de qui que ce soit, car il était toujours gêné, à tel point que pour obliger un camarade, il avait été forcé de mettre des effets au mont de piété.

Il est venu chez ma mère vers le 14, 15 ou 16. août dernier : il y a couché, on est très peu sorti. J'ai vu dire qu'il avait une intrigue qu'il dérangeait de son devoir.

M^r Poir

L'accusé Delacombe était-il chez la mère Du témoin le 19. août, lorsque les gardes du corps reçurent l'ordre de monter à cheval ?

Le témoin

Je n'ai pas parlé de cet ordre à M. Delacombe : je n'en fis pas même part à ma mère craignant de l'effrayer.

M^r Poir

L'accusé Delacombe sut-il le 19. que les gardes du corps devaient monter à cheval ?

Delacombe

Je ne l'ai jamais su.

M^r Poir

L'accusé Delacombe sait-il quel jour M. Larocat a quitté Paris ?

Delacombe

Je l'ignore. Je crois l'avoir vu le 17. août pour la dernière fois aux Tuileries - Le 18, lorsque je fus reconduite dans la rue de Cléry, j'étais avec le jeune Larocat, avec un autre Officier, et je penche à croire que Mons. Larocat n'y était pas : Cependant je ne le dénie pas formellement ; je ne m'en souviens pas. L'officier qui était avec nous est maintenant dans l'Inde.

5.° Témoign à Décharge

Brault —

318

Dépose: M.^r Delacombe venait souvent chez Madame de S.^t Firmin: j'y ai couché à peu près du 14. au 24. août: il ne s'est jamais dérangé il rentrait habituellement entre 9. heures 1/2. et 10 heures: personne n'est venue le demander, à l'exception d'une Dame qui est venue en voiture j'ai reçu pour lui aucune lettre. quelques fois il se levait tard: il sortait ensuite et rentrait vers 2. ou 3. heures.

6.° Témoign à Décharge

Exariste Dumoulin.

Dépose: Je ne sais rien qui se rapporte à paraître de rapporter aux faits qui occupent la Cour à l'époque où l'on faisait des arrestations, vers la fin d'août ou ce que je crois, une personne que je ne pourrais plus désigner, me dit qu'elle avait appris de l'un des membres de la Chambre des Députés, que je devais être arrêté: bien que j'eusse rien à craindre, je pris cependant des informations, et j'appris que c'était M. Dumoulin de Grenoble qui devait être arrêté = quelques jours après je rencontrai l'accusé Dumoulin auquel je fis part de l'avis qui m'avait été donné: il me répondit qu'il n'avait rien à craindre.

7.° Témoign à Décharge

Brissot. Chivars.

Dépose: Je ne sais rien de Direct à la conspiration. En 1817 j'étais en Belgique où j'étais lié avec les réfugiés

français : un individu qui prenait le nom de Dumoulin
de Grenoble, y fut arrêté, et il fut reconnu que c'était
un escroc qui avait pris ce nom.

J'ignore si c'était un agent de police, mais cela
se pourrait : entre un escroc et un agent de police,
il n'y a qu'un pas.

8^e Lémonie à Décharge

Valentin

Dépose : Le 19. Aout Dernier, M^r. Robert adjudant
est venu à ma noce qui se faisait chez Desnoyers
à la Courtille : il y est venu entre 4. et 5. heures, et
est reparti le lendemain à 5. heures du matin.

Un jeune homme prit la jarrétique de la mariée
ou la coupe et ou la place sur une assiette. M^r.
Robert n'en prit que deux morceaux, un blanc et un
bleu, en disant qu'il ne fallait pas prendre les trois
couleurs.

9^e Lémonie à Décharge.

Martin de la Saquerie

Dépose : La Création du Bataillon remonte au mois
de Juillet ou d'Aout 1819, époque à laquelle M^r. Tribert
Lebec me communiqua un prospectus. Ce projet fut
goûté comme pouvant être utile au Commerce et aux
arts : à la fin de Mars 1820. l'acte légal de Société fut
passé sous Sings privé, il fut ensuite déposé au rang
des minutes et on lui donna la publication voulue
par la loi. J'ai eu entre mes mains des fonds jusqu'à
concurrence de 28,000. francs, qui ont servi à payer
les premiers frais d'organisation.

Je crois me rappeler qu'un mémorial devait être attaché à l'établissement, et qu'il existait une clause qui portait que jamais il ne serait question de politique dans cet établissement.

Le Bail a dû être passé à la fin d'octobre 1819.

Je suis allé 2. fois au Bataard à des réunions qui étaient dans l'intérêt de l'établissement.

Je n'ai aucune connaissance que le Bataard ait été élevé dans un but autre que son utilité pour le Commerce et les Arts.

Lorsque M.^{rs} Sauset et Mallett s'absentaient de Paris, ils avaient soin de laisser leur procurateur.

Tous les pouvoirs des associés gérants étaient égaux. M.^r Tribert Labrec était destiné au Bureau. M.^r Sauset à la représentation au Bataard; et M.^r Mallett était chargé, je crois, de l'extérieur.

10^e. Témoin à Décharge

Berard.

Dépose: Dès le mois de juillet 1819, je fus consulté sur l'acte d'association et les Statuts de l'Établissement: j'ai donné mes conseils. Je n'ai jamais rien entendu dire par M.^{rs} Sauset et Mallett qui eût trait à l'accusation.

J'ai toujours regardé M.^r Sauset comme Chef de l'Établissement: M.^{rs} Mallett et Sauset ne m'ont jamais parlé de politique: ils m'ont jamais en ma présence témoigné de mécontentement contre l'ordre de choses actuel = mon opinion ne peut être que très favorable à M.^r Mallett: il est vrai qu'en 1815 il

361

me dit qu'on lui avait proposé du service et qu'il
avait refusé d'en prendre.

11.° *Témoin à Décharge*

Dequerelle.

Dépose: Je ne puis rien dire relativement à
l'accusation: j'ai été attaché au Bazar en 1818, —
Lorsque M. Nau de Noorde en conçut le plan, il me
proposa d'être le principal rédacteur d'un mémorial
qui devait être établi pour constater les opérations du
Bazar.

J'ai fait quelques notices sur les objets exposés
au Bazar: à cet effet, j'y suis allé plusieurs fois dans
la Salle d'exposition.

J'en ai eu des relations qu'avec M. Nau de Noorde.

même témoin

Sur interpellation, dit:

Je ne sais rien de ce qui se passait au Bazar: je ne
le fréquentais que sous le rapport des arts.

Le Bazar avait été institué pour perpétuer l'exposition
des objets d'arts, dans l'intérêt du Commerce et de l'industrie.

Je suis allé plusieurs fois au Bazar, ainsi que je
lui dit, pour faire des notices: j'entrerais dans la Salle
d'exposition sans entrer dans les bureaux.

Je crois que la cause principale qui a nuï à la plus
grande prospérité de l'établissement, est parce qu'on s'est
éloigné des premières dispositions qui avaient été prises.

12.° *Témoin à Décharge*

Nau de Noorde -

Dépose: Le Bazar français est un établissement

'Dout je suis l'auteur; son objet est étranger à la politique: son but moral était d'offrir aux Savants aux artisans, aux manufacturiers, à leurs veuves et à leurs enfants, Des secours assurés. il devrait y avoir un mémorial qui devrait contenir les détails Des objets exposés à l'admiration publique: Cette institution, je la répète, n'avait aucun but politique. Dès 1817, je m'étais occupé de réunir les matériaux en 1818, j'ai fait rédiger les prospectus.

J'avais connu M. Sauset, sous les ordres Duquel j'avais servi: il m'avait inspiré la plus grande confiance. pour fonder l'établissement il fallait Des fonds: je n'en avais pas, je savais que M. Sauset qui avait Du Crédit et De belles connaissances pourvoit S'en procurer: je lui proposai De S'associer à moi. Je ne connaissais par M. Mallent.

Valade, témoin discret. Déclare sur l'interpellation de l'accusé Sauset qui demande si c'est le témoin qui la arrête? Oui, c'est moi, l'arrestation a eu lieu le 4. 7. et le Procès Verbal doit être entre les mains De la Cour.

Sauset. — Le témoin avait-il reçu l'ordre d'enfoncer mes portes et d'en avoir aucun égard pour ma femme et mes enfants?

le témoin — Le mandat me prescrivait de prendre toutes les mesures nécessaires = Le 4. 7. à 6. heures Du matin, je me transportai au Bakar, où étant arrivé, la clef De l'anti-chambre me fut remise, sur ma demande, par la domestique: la porte fut ouverte. Entré Dans l'anti-chambre, je trouvai les portes Du Salon fermées

je frappai ; je fis inutilement plusieurs sommations au nom de la loi : j'entendis dans l'intérieur un gros chien qui aboyait avec force : n'ayant pas le temps d'envoyer chercher un serrurier, les portes furent enfouées = Les portes de la chambre à coucher étaient également fermées : je frappai, je répétai mes sommations, mais au lieu de m'ouvrir, j'entendis qu'on les barricadait avec des verrous : ne voulant pas perdre de temps, sachant qu'il y avait un escalier dérobé par lequel M. Sauset aurait pu parvenir à se sauver, je fis également enfouir cette porte : j'entrai dans la chambre à coucher, où je trouvai Mad. Sauset et sa fille dans un état déplorable : j'engageai Mad. Sauset à se calmer : Je lui jetai moi même un schal sur les épaules, et j'invoguerai à cet égard le témoignage même de l'accusé qui me fait tel reproche : Appercevant sur une chaise les vêtements de M. Sauset, je ne crus par devoir perdre un seul instant, On continua les recherches, et M. Sauset fut arrêté enfoué dans la chambre d'une de ses voisines chez laquelle il s'était réfugié.

Sauset — Le témoin avait-il l'ordre formel d'enfoncer ces portes ?

le témoin — J'avais l'ordre d'arrêter M. Sauset accusé de conspiration : Je devais employer tous les moyens qui étaient en mon pouvoir : J'enfonçai les portes. Si je n'avais pas pris ce moyen, M. Sauset aurait eu le temps de s'habiller, et aurait pu s'évader.

un Pair — Lorsque le témoin fut chargé d'arrêter le capitaine

21

Nantil, avant de se transporter dans son domicile n'alla-t-il pas pour le chercher rue de Bellefond?

le témoin — Il est vrai; mais ce fut la faute du Cocher. Je ne connaissais ni la rue de la tour d'Auvergne, ni la rue Bellefond; j'ai y'étai jamais allé. J'ordonnai au Cocher de me conduire rue de la tour d'Auvergne n° 12. il me conduisit rue de Bellefond n° 12. J'entrai dans cette maison, et n'étant appercu de l'erreur, je me retirai.

13. Témoin à Décharge

figuoret — Déposé: J'ai connu dès 1819, le plan d'organisation du Bakar, et j'ai jamais rien vu qui ait trait à aucun Complots.

Du 10. au 12. aout, M. Sauset partant pour son pays, melaissa sa procuration spéciale pour le remplacer: Je ne lui ai pas écrit.

Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune réunion au Bakar.

Mallet — Dans le mois d'aout le témoin n'at-il pas entendu un grand bruit, et n'est-il pas monté pour en connaître la Cause?

le témoin — Du 16. au 18. aout, entendant crier assez haut dans les bureaux de Mr. Mallet, je crus qu'il y'était pas; je montai; je le trouvai dans la pièce d'entrée; je me retirai sans entrer. On causait dans la 2. ou 3. pièce, puisque Mr. Mallet était seul dans la première.

14. Léuoin à Décharge

Dubois

Dépose: Le 22. aout, deux places se trouvaient disponibles par l'absence de 2. voyageurs: l'une de ces places fut donnée à Paris à un S.^r ou une Dame Rochein. J'ignore quel fut le voyageur qui eut l'autre.

15. Léuoin à Décharge

Guillet

Dépose: Du 17. au 18. aout, Mr. Mallent me fit donner l'ordre de demander le nom des personnes qui se présenteraient au Bazar pour lui — il me demanda si Nautil était venu, et il ne donna de lui dire qu'il n'y était pas, et de ne pas le laisser entrer. Nautil n'est parvenu. Mr. Mallent était allé déjeuner alors.

Sur interpellation.

Mr. Mallent m'a dit positivement, qu'il y fut ou qu'il n'y fut pas, et de ne pas le laisser entrer Mr. Nautil.

16. et D. Léuoin à Décharge.

Pradier

Dépose: M. Mallent est arrivé à Cambrai le 24. aout dernier: il vint me voir, me fit part de la fuite de son fils, il me pria de remettre une déclaration à la police; ce que je fis après qu'il fut parti pour S.^t Quentin.

Je puis affirmer qu'il n'a vu personne autre que moi à Cambrai: je ne l'ai par quitté depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui de son départ.

Duport

366

Cables,

367

Témoins assignés à la requête de M^r le Proc.^{ur} G.^{al}

Noms.	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Amellot	2, 4, 5, Juin
^{9^u} André	30. Mai
Arnoux	26. Mai
Aurray	5. Juin
Bachelier	12, 15. Mai
^{8^e} Bachelier	12, 15, 21. Mai
Baillon	
Baudin	31. Mai
Baroillot	15. Mai
Beausal	4. Juin
Bédock	6. Juin
Begot	28. Mai
Bernard	11. Mai
Bertrand	23. Mai
Billoire	5. Juin
Blamont	15. Mai
Blondiau	6. Juin
Boisauné	26. Mai
Bourquart	1 ^{er} . Juin
Boyé	31. Mai
Cabrillon	23. Mai
Cachoz	30. Mai
Campagne	25, 26. Mai

Noms	Dates des audiences où ils ont été entendus.
Caunye	5, Juin
Chapellier	31. Mai
Chenard	10, 12, 15, Mai
Cheneriere	28. Mai
Clevenot	6. Juin
Colleur	31. Mai
Collin, Lieut.	26, 28. Mai
Collin, avoué	30. Mai
Corbion	5, Juin
Corona	25. Mai
Corrigeux	14. Mai
Crevaux	30. Mai
Dauphin	1 ^{er} , Juin
De Beaumont	16. Mai
Debilly	28. Mai
Dechaussée	25. Mai
De Costalin	18. Mai
Defarcy	26, 29. Mai
De Finestel	15. Mai
De Ker	30. Mai
Delaberaudière	4, 5, 6. Juin
Deleau	24, 28, 29. Mai
Delesalle	
De l'Étang	30. Mai
S. Desarte	26. Mai

Noms.	Dates Des Audiences ou ils ont été Entendus.
Demontelegies	17. Mai
Demontigny	15. Mai
Deneri Guiot de S. Louis	14. Mai
Dermoucourt	31. Mai
Derosselange	31. Mai
Deschamps	26. Mai
Devilleneuve	15. Mai
Dorez Parey	23. Mai
Doumet	5. Juin
Drapier	4. Juin
Dreux	25. Mai
Druault	11. Mai
Dubaud	15. Mai
Dublar.	22. Mai 23. Juin.
Ducasse	25. Mai
Ducoet Losquet	17. Mai
D'Vgon	14. Mai
Dulpaire	5. Juin
Dumont	
Dupont	30. Mai
Dupuis	24. Mai
Dutoya	26, 29. Mai
Egret	5. Juin
Eichmann	12. Mai

Noms.	Dates des Audiences où ils ont été Entendus.
Fabvier	31. Mai 1 ^{er} Juin
Faure	24. Mai
Fausart	6. Juin
Feltin	1 ^{er} Juin
Flacheron	21. Mai
Foucart	5. Juin
Friol	26. Mai
Gascoing	14. Mai
Géant	24. Mai
Godmarc	23. Mai
Gouttière	5. Juin
Guerster	1 ^{er} Juin
Guiraud	23, 24. Mai
G ^r . Guiraud	23. Mai
Harbaud	21. Mai
Harlet	24. Mai
Hebert	28. Mai
Henry, Cap ^{al}	13. Mai
Henry, horloger	16. Mai
Herzog	11. Mai
G ^r . Hulm	6. Juin
Hulot	24. Mai
Huré	24. Mai

Noms	Dates des Audiences où ils ont été Entendus.
Jacob, adj.	11 . Mai
Jacob, Epicier	25 . Mai
Jacot, off. ^{er}	5 . Juin
Jacques	23 . Mai
Jacquot, Soldat	5 , 6 . Juin
Jarry de Beaufrumout	
Jeanti	5 . Juin
Krettly	28 . Mai
Leclerc Jostin	14 . Mai
Laget	26 . Mai
Lahangue	16 . Mai
Lambert	5 . Juin
Laudelle	24 . Mai
Lang	1 ^{er} . Juin
Languille	5 . Juin
Labarrieres	12 . Mai
Law C. ^{te} de Lauristow	25 . Mai
Leclerc C. ^{te} de Juigné	28 , 29 . Mai
4 ^{te} Lecointe	24 , 28 . Mai
9 ^{te} Lecointe f. Saquies	24 . Mai
8 ^{te} Le Loup	25 . Mai
Lemaire	6 . Juin
Lemarchant	28 . Mai

Nom	Dates des Audiences où ils ont été entendus.
L'Etienne	6. Juin
V. ^{te} Lecomte	22. Mai
L'homme	26. Mai
Ligeret	28. Mai
Lott	14. Mai
B. ^{te}	
B. ^{te} Mandeville	30. Mai
Marieanne	31. Mai
Marin	14. Mai
Martel	26. Mai
Martin, cl. ^{se}	12, 14, 15. Mai
Martin, N. ^{se}	1. Juin
Melon	30. Mai
Mewesen	26. Mai
V. ^{te} Michon	23. Mai
Minard	5. Juin
Mounier	4, 5. Juin
Marmont, rue de la guse	17. Mai
Mesnard	16. Mai
Obeguerty	23. Mai
Oudart	16. Mai
D. ^{te} Oudart	23. Mai

Noms	Dates Des Audiences ou ils ont été Entendus
Rubiary	15. Mai
Saillet	18. Mai
Saint aubert	25. Mai
Saintomer	17. Mai
Scribe	25. Mai
Sculfort	11. Mai 2. Juin
Seurre	31. Mai
Sirurquet	5. Juin
Canquerelle	16. Mai
f. Canquerel	16. Mai
Erret	26. Mai
Ehomas	30. Mai
Vanlerberghe	5. Juin
Varlet	24. Mai
Vidal	10, 11, 12. Mai 2. Juin
B ^{on} Villatte	30. Mai
Vivant de Grandpre	16. Mai
B ^{on} Vincent	30. Mai

14
Témoins à Décharge.

Noms.	Dates des audiences où ils ont été Entendus
Bekard	7. Juin Barre . 21. Juin
f. Bontemps	7. Juin
f. Boursiev	6. Juin
Brault	7. Juin
Brissot Chivars	7. Juin
D. & C. Bottin	21, 22. Juin
D. Dechamoin	7. Juin
De S. Firmin	7. Juin
Dequerelle	7. Juin
Dubois	7. Juin
Dumoulin, écrivain	7. Juin
Depuymaurieu	21. Juin Seve . 21. Juin
Guillet	7. Juin
Houssaye	21. Juin
Martin de la Laguerrie	7. Juin
S. & C. Poinssignon	21. 22. Juin
Pradier	7. Juin
Signoret	7. Juin
Valentin	7. Juin
Van De Koerde	7. Juin

7
u
-
oi
cor
roqu
i de
ta
it
lu
-
-
o?
o
ie
im
-
-
t
-
-
-

318

Noms	Dates Des Audiences où ils ont été Cités.
Lecoutre	5, 6, 7. Juin
Lorith	2, 4, 5, 6. Juin
Mallent	17, 18, 19, 22, 23, 30. Mai. 1 ^{er} , 7. Juin
Modewick	2, 4, 5, 6. Juin
Monchy	1 ^{er} , Juin
Pegulu	25, 26, 28, 29. Mai.
Remy	25, 26, 28, 29. Mai.
Robert	10, 12, 14, 24. Mai.
Sauset	15, 16, 17, 19, 21, 22, 23. Mai. 7. Juin
Chereuin	26, 28, 29. Mai.
Crogoff	15, 16. Mai.
Varlet	25, 28, 29. Mai.

7

u a

-

coi

ber

roqu

2 de

ta

rit

lin

7

6.

o

ie

2 de

2 de

2 de

2 de

2 de

2 de

2 de

38
1792

Audience Du 21. Juin.

17. Témoin à Décharge

Depuymanin.

Déclare: Sur interpellation

La médaille dont il s'agit a été fabriquée le 26. 7. Jernier, mais non par ordre du Gouvernement: on en a fabriqué 30., et 15. sont encore inconnues.

18. Témoin à Décharge.

D^{me} Bottin

Déclare: Le Capitaine Nautil est venu chez moi le

20. Aout Jernier à 6. heures du Soir; j'étais seule alors avec mes enfants, je fus surprise de le voir arriver depuis comme il était; je lui offris de l'assisoir, il me parla de choses si vagues que je ne puis m'en souvenir, il resta chez moi une heure environ; il me dit qu'il devait partir, qu'il attendait un passeport, qu'on devait lui en donner un; qu'il n'était pas embarrassé, qu'il avait deux endroits où il pouvait aller.

A cette époque il y avait quatre mois que le cap. Nautil n'était venu chez moi; l'un de mes neveux nommé Edoard Claude servait dans la Compagnie je ne connaissais par alors le moniteur et je ne sars rien de la Conspiration.

Le Capitaine Nautil était en Vest et en pantalon, il avait une perruque blonde, une casquette, des lunettes noires, des gants noirs, ses favoris étaient coupés; il me dit qu'il attendait la Brume pour s'en aller, qu'on le prendrait pour un limonadier.

Il était distrait, il battait la campagne et me

384

répondait de travers.

Il m'a dit qu'il avait de l'argent pour voyager; j'ai vu son portefeuille et sa bourse; j'ignore ce qu'ils contenaient.

Il me dit qu'il espérait avoir un passeport de l'un de ses camarades; j'ignore où il devait se rendre; il m'en a parlé.

Je n'ai pas revu le Capitaine Mantil depuis le 20. août; il devait partir le lendemain; je n'ai pas su qu'il devait rester à Paris.

Le passeport devait être celui d'un jeune homme de son âge, et non pas lui être donné par l'autorité.

Lorsque le Capitaine Mantil arriva chez moi, le voyant ainsi équipé je lui demandai à quoi il songait; il me répondit Chut, Chut, je vais quitter Paris; je ne savais qu'en penser, je crus qu'il avait quelque affaire d'honneur.

Il ne m'a pas dit où il devait se retirer le soir; je ne sais pour quel motif le cap. Mantil est venu alors chez moi, où il n'était pas venu depuis 4. mois.

Il m'a dit que tantôt il prenait un costume, tantôt une voiture, que c'était comme l'idée lui venait.

Il paraît que lorsque le Cap. Mantil est venu chez moi, il n'avait pas encore un passeport, car il me dit si je savais je serais déjà parti.

19. Émission à Décharge.

M^{lle} Botin

Declare: Le 20. Août Dernier à 6. heures du soir

M^r. Mantil vint à la maison; il avait un pantalon et une veste bleue, une casquette, des besicles, des

Du 21. Juin.

187

gants noirs, ses favoris étaient coupés; il entra
avec beaucoup de mystère en disant de fermer les
portes; il dit beaucoup de choses; il avait l'air tout
drôle; il est resté près d'une heure à la maison: j'ai
pris très peu de part à la conversation; j'ai dit un mot
de temps en temps, mais je n'en ai pas de ces choses
là; il chantait, il dansait, il nous disait des choses
singulières; il nous dit qu'il avait deux endroits où se
réfugier; que l'une des personnes était attachée à la porte.

Il a parlé de passeport que devait lui procurer un de
ses amis. Je crois qu'il était venu en voiture, mais
je n'en suis pas sûr. Personne n'est venu chez nous
tandis que M^r. Nautil y était. J'ignore quel jour
il a quitté Paris. Je crois que ma mère lui a offert
de l'argent, il dit qu'il en avait; il a monté sa bourse
et son portefeuille, j'ignore ce qu'ils contenaient.

Nous lui demandâmes où il avait couché la veille,
et il répondit, qui sait, j'ai peut-être couché aux tuileries.

Il est sorti à pied, il courait.

M^{me} Botin — Je n'ai pas entendu M. Nautil tenir le propos que
me rapporte ma fille: qui sait j'ai peut-être couché
aux tuileries.

20. L'écrou à décharge

Darre — Déclare: la tête de la médaille avait été gravée
par moi il y a deux ans, et ce n'est que dans l'intervalle
du 25. août au 20. 7^{bre} dernier que j'ai gravé le revers
de cette médaille, à la demande de M. Durand.

21. ^o Témoin à Décharge

386

Sère — Déclare : La médaille dont il s'agit a été frappée
à la monnaie le 26. 7.^{me} Decem. N'ait tout ce que j'ai.

22. ^o Témoin à Décharge

Boussaye — Déclare : Je n'ai par vu depuis en au le Cap. Mantel.
Je ne l'ai par vu à l'époque de la conspiration, et je ne
puis dire à quelle époque il est allé chez M.^r Poinsignon.

23. ^o Témoin à Décharge.

Poinsignon — Déclare : Sur interpellations :

Je connais le Capitaine Mantel depuis son enfance
il m'avait été recommandé par son père qui est de mon
pays ; je l'avais perdu de vue pendant fort longtemps
à son retour de Moscou il entra dans la légion de la
Meurthe, et lorsque cette légion vint en garnison
à Paris, il vint me voir quelques fois.

Le 20. aout Decem. entre 8. et 9. heures du matin
il vint me voir à l'hôtel ; il était en bourgeois, il
portait des lunettes, il me dit bonjour et il s'en
alla parce que j'étais occupé.

Le 22. aout entre 8. et 9. heures du soir, le capit.
Mantel vint me voir, il était ému, je lui demandai
s'il avait fait quelque étourderie, il me répondit
je vous conterais cela, et il s'en alla en me disant
au revoir : il ne resta avec moi qu'un quart d'heure
au plus.

Je ne lui jamais aucun journal ; je savais bien
qu'il y avait eu une Conspiration, mais j'ignorais
que le Capitaine Mantel y eut pris part.

Du 21. Juin.

Le 22. Le Capitaine Nautil était aussi agité que le 20. il ne me parla ni d'argent ni de passeport; je ne lui fis aucune question; je n'avais aucune idée de la conspiration.

J'ignore ce que le Capitaine Nautil est devenu; je n'ai reçu aucune lettre de lui.

C'est que le 22. au soir entre 9. et 10. heures que j'ai su que mon neveu Claude qui servait dans la légion de la menthe avait quitté Paris avec sa légion.

un Pair

— Observe au témoin qu'il est impossible de croire qu'il n'avait aucune connaissance de la Conspiration découverte à Paris, lors que le Cap^t. Nautil est allé chez lui le 22. puis qu'à lors tout Paris s'occupait de cette nouvelle, et qu'il a dû en être instruit par les personnes attachées au service de Madame la Duchesse de Bourbon.

Poinsignon

— Oui, il est vrai on m'a parlé. Le Capitaine Nautil est venu le 20. et le 22. août; il ne me fit l'aveu que la seconde fois; je l'invitai à sortir de suite, en lui faisant une morale; il me dit, au revoir, j'ai une retraite sûre chez une Dame, pour me reposer bientôt; il me dit encore qu'il avait de l'argent et qu'il ne manquait pas.

Par sa conversation j'ai bien vu qu'il était pleinement enfoncé dans cette conspiration; il était bouleversé, il prit un verre de vin, il disait qu'il avait faim, et au fait il ne mangea pas.

Jelui offris de l'argent, il le refusa en me disant qu'il en avait suffisamment.

Il avait un pantalon très commun, un habit et une casquette. en arrivant il était ému et me

388

Dit: je mangerais bien un morceau, nous montâmes
Chez moi, je lui fis des reproches sur ce que j'avais
appris, il me dit: C'est vrai, C'est vrai: ma femme
était présente; il ne m'a pas dit où il avait couché.

J'ignore comment les accusés ont pu avoir connaissance
de cette visite Du Cap^e Mantil; j'en ai parlé
le lendemain à mes camarades.

Il paraît qu'alors (le 22.) le cap^e Mantil n'avait
pas encore de passeport, mais qu'il en attendait un.

24. L'émou à Décharge.

D^{me} Poindignon.

Déclare: Sur diverses interpellations:

Le dimanche 20. août dernier, M^r le cap^e Mantil
est venu chez nous le matin, il est monté dans
notre appartement, il paraissait troublé, je lui
en demandai par la cause. = il resta à la maison
environ une demi-heure. = il était en redingote.

Il est venu chez nous le 22. entre 7. et 8. heures
du soir, il ne nous a rien dit. = il a resté très peu
de temps; il nous dit simplement qu'il venait nous
voir.

Je ne me rappelle de rien. Jamais je n'ai parlé
Du Capitaine Mantil à ma belle sœur.

M^{de} Poindignon pressée par M^r le Président
et par M^r le Procureur général de dire toute la
vérité ainsi que son mari venait de le faire avant
elle, répond:

En effet, lorsque le cap^e Mantil vint le 22. août,
je lui demandai comment il se pouvait qu'il fut

Dim 21. Juin

289

Comepromis d'auce Couplet = il paraissait inquiet, il avait l'air effrayé, ses traits étaient altérés, ses discours n'avaient pas de liaison = Pour le moment je craignais que m^r. Mantil ne fût coupable que trop peut-être.

M. le P. g. al
Le témoin

Mantil Craignait-il d'être arrêté ?

Il allait et venait, il dit: je n'en vais rien vite = Il n'a par dit en ma présence qu'il avait une retraite je crois bien qu'il a parlé de passeport, mais il n'a par parlé de voyages; il n'a par dit non plus comment il devait se procurer le passeport.

Il a parlé qu'il avait de l'argent et a montré son Portefeuille et sa bourse. Dans le portefeuille il y avait plusieurs Billets, peut-être 3. ou 4. la bourse contenait peu d'or = Je ne sais par comment cela est venu, mais mon mari lui ayant offert de l'argent, m^r. Mantil répondit qu'il en avait: il faut croire que cela est venu à cause du passe port dont il avait parlé.

Le 20. Aout, je ne remarquai par que m^r. Mantil fut ému, il déjanna avec nous, il était 8. ou 9. heures du matin; on parla de toutes sortes de choses; je ne me rappelle par de ce qui fut dit. = m^r. Mantil ne nous a par parlé de lettre = il y avait alors quatre mois qu'il n'était venu chez nous.

S. Coinsignon

Sur diverses interpellations, répond :

Le Capitaine Mantil ne m'a jamais parlé de lettre, je le jure sur l'honneur, je n'en ai reçu aucune.

Je n'ai vu ni le portefeuille ni la bourse.

Je lui observai qu'il ne devait par être tranquille, et il me répondit qu'il avait une retraite assurée.

Le S. r. boussaye mon gendre, a vu aussi le capitaine

Boussaye

Nautil le 22. Aout.

J'affirme que depuis mon départ par le Cap.
Nautil - le 20. aout tardif que j'étais sorti, une
personne se présenta chez moi et se retira sans dire
son nom; C'est ce qui fit que je dis à mon beau père
que je croyais que Mr. Nautil était venu chez moi,
mais je ne l'y ai pas vu.

Audience du 22. Juin.

Burlin
témoin discrétionnaire

Dépose: Vers le 22. ou le 23. aout dernier, au
déjeuner, Mr. Poincignon nous dit que le capitaine
Nautil était venu le voir. il n'est impossible de préciser
le jour où Mr. Poincignon nous a dit cela, ni quel
jour Nautil était venu chez lui.

Mr. Poincignon ne nous avait point recommandé
le secret, je n'en ai parlé à personne, cela ne me
regardait pas; je me suis plus occupé.

C'est en parlant entre nous de la Conspiration
et du Capitaine Nautil, que Mr. Poincignon dit:
Mr. Nautil est venu me voir.

Mr. Poincignon paraissait mécontent de cette visite.
Dans mon intérieur, j'ai pensé que cette visite
pourrait bien compromettre Mr. Poincignon.

Mongreville fils,

témoin discrétionnaire

Dépose: A l'époque de la découverte de la
Conspiration, un jour que je ne puis préciser, Mr.
Poincignon nous dit que le capitaine Nautil était venu

Du 22. Juin.

391

le soir. = Je l'avais vu venir plusieurs fois chez Monsieur
Poincignon, 4. ou 5. mois avant cette époque.

Lors de la découverte de la Conspiration, ayant vu
le nom de Mantil, je Dis à M^r. Poincignon: est bien
Mantil votre Connaissance et votre pays est la cause
une belle affaire! il me témoigna son horreur et
son regret d'avoir une telle Connaissance, et c'est
alors qu'étant à table il nous dit que Mantil était
venu le voir. Il ne nous recommanda par le secret.
Je n'en ai parlé à personne. Je n'y ai fait aucune
attention.

Mongreville, père

témoin Discretionnaire.

Dépose: Je n'ai jamais vu qu'une seule fois
M^r. Mantil, il me demanda si M^r. Poincignon était
chez lui, je ne puis préciser l'époque; C'était cependant
avant la découverte de la Conspiration = à cette
dernière époque, un jour que je ne puis indiquer, M^r.
Poincignon nous dit qu'il était très malheureux
d'avoir reçu la visite de Mantil; je ne lui ai fait
aucune question sur cette visite; il ne nous recom-
-manda par le secret: il a dit cela entre nous sans
mystère.

Pinel.

témoin Discretionnaire.

Dépose: Je ne connais pas le Cap^t. Mantil; jamais
je n'ai vu qu'il fut venu à l'hôtel: tout ce que je me
rappelle c'est que M^r. Poincignon dit un jour, qu'il était
fâché que le Cap^t. Mantil fut venu le voir parce qu'il
était pour une mauvaise affaire. = Je n'ai parlé de

Suisse.

témoin Discretionnaire.

Dépense: Lorsque Des personnes se présentent à l'hôtel, je les envoie vers celles qui leur Demandent.

Je ne fais pas toujours attention à toutes les personnes qui entrent.

Je n'ai pas remarqué qu'un homme portant Des lunettes soit venu voir M^r Poinsignon. Jamais Personne ne m'a dit que Nautil était venu dans l'hôtel.

Poinsignon

C'est le 23. ou le 24. aout, que j'ai parlé à mes Camarades de la visite que m'avait faite le capitaine Nautil.

Audience Du 23. Juin.

Dublav

Sur interpellation:

Le 21. aout dernier, j'ai fait viser mon passeport à la préfecture de police parce que je voulais aller à Lille, je n'ai fait aucun usage de ce passeport, que je vous représente.

un Dain

Quant avez vous vu Nautil pour la dernière fois?

le témoin

Du 17. au 19.

Le 21. Septembre je suis allé chez M^r Berard avec M^r Rubella.

Il est sans que nous lui ayons proposé de lui faire voir Nautil.

Du 23. Juin.

343

Cagé

témoïn Discretionnaire

Dépose: Je suis allé avec Mr. Protéau pour servir
de témoin chez le Commissaire de police, à l'effet de
faire délivrer un passeport au S.^r Cheradame, que je
ne connais pas personnellement, mais mon cousin
Protéau mon voisin me déclara le connaître.

Protéau,

témoïn Discretionnaire

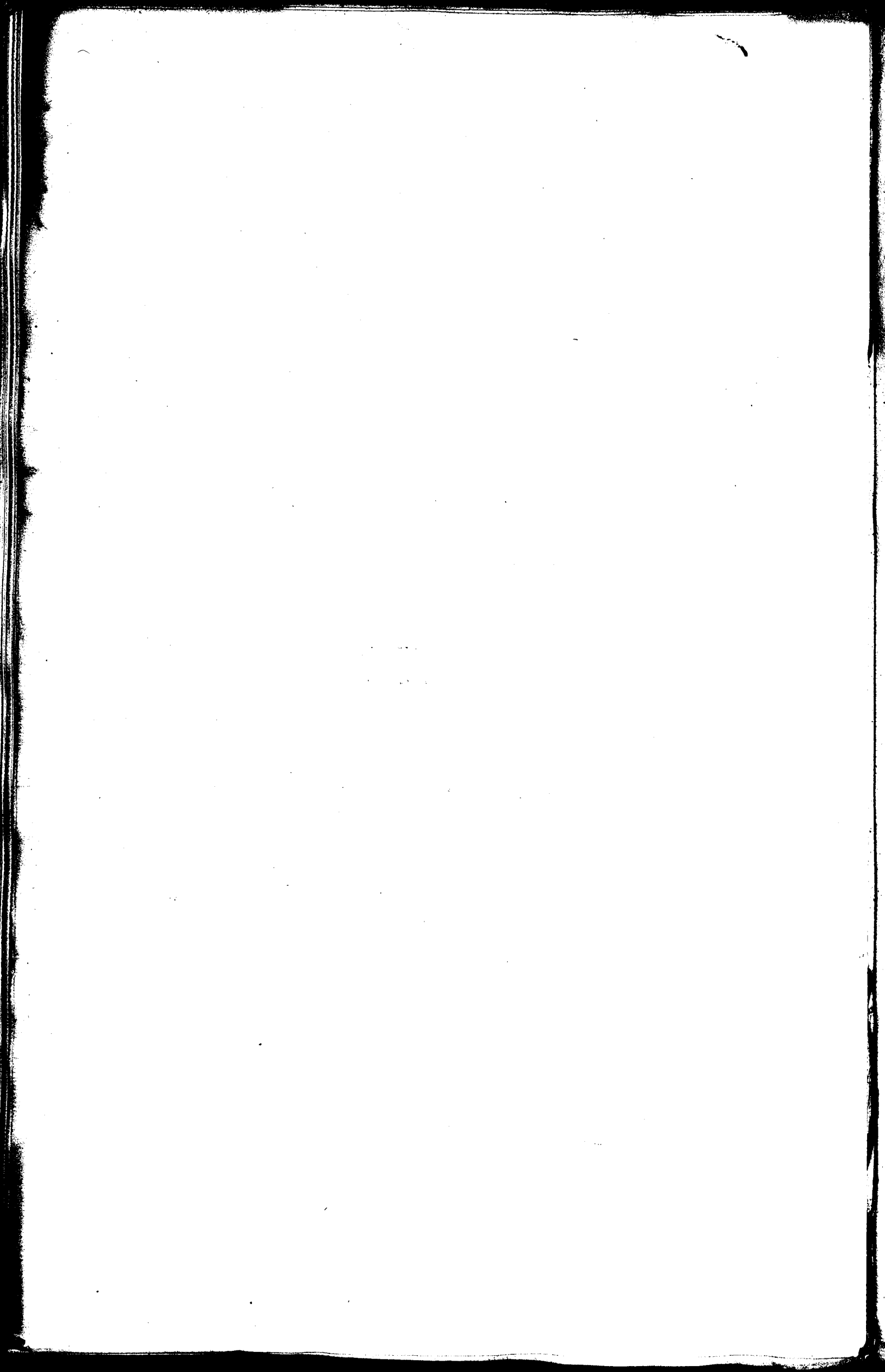
Dépose: J'ai pu déclarer que je connais Mr.
Cheradame, mais je n'ai pas certifié qu'il demeurait
rue Jean Jacques Rousseau N^o. 20. Il demeurait chez
son père rue de Mesnil montant. — Il lui a été
délivré un passeport; il s'est rendu au havre, et de
là à S.^t Domingue, où il est de retour

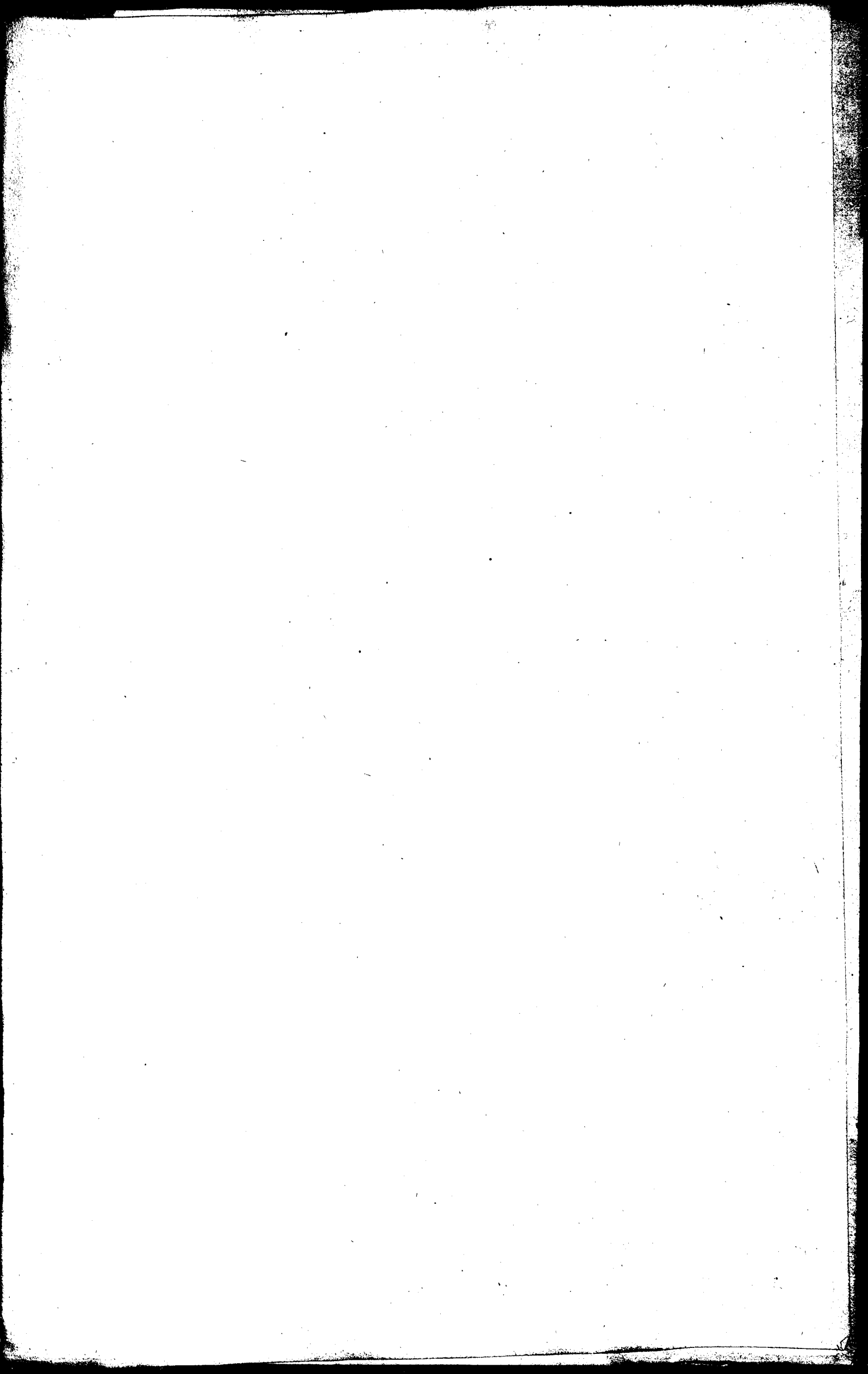
S.^r Botin,

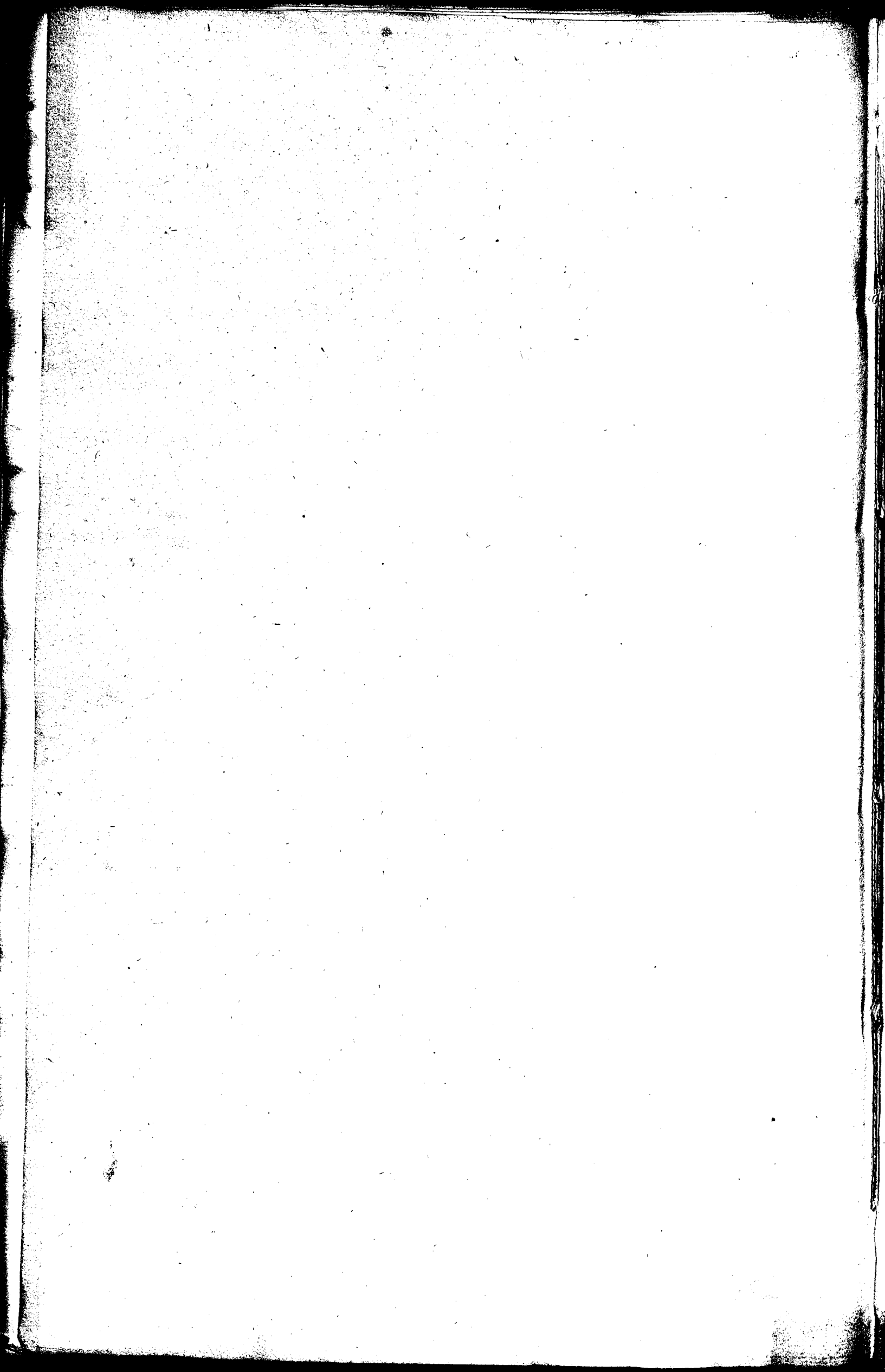
Sur interpellation.

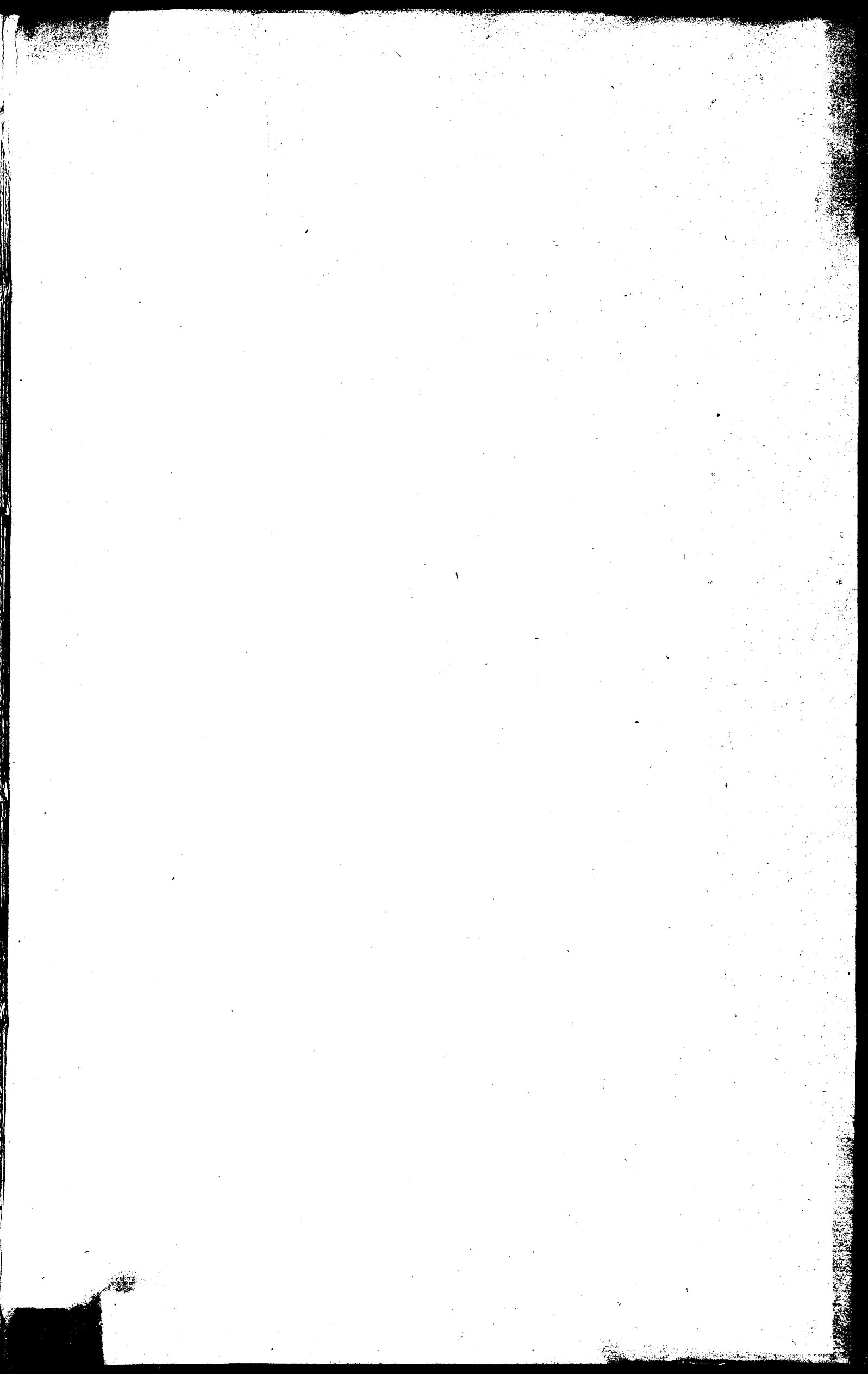
Je ne connais nullement le S.^r Cheradame.

















AFFAIRES
DU
19. AOUT
1820.



NOTES,
INSUR
ES DÉCÈS



101

